

Université de Montréal

La Quatrième Croisade : analyse du traité de Venise

par
Éric Hupin

Département d'Histoire
Faculté des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître
en Histoire

Avril 2010

© Éric Hupin, 2010.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

La Quatrième Croisade : analyse du traité de Venise

présenté par :
Éric Hupin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Monsieur Christian Raschle
Président-rapporteur

Monsieur Pietro Boglioni
Directeur de recherche

Monsieur Marc Carrier
Membre du jury

Mémoire accepté le : 30 juin 2010

Table des Matières

Introduction	viii
1. La Quatrième Croisade. Cadre général.....	1
1.1. Les sources	1
1.1.1. Le traité de Venise	2
1.1.2. Les sources narratives majeures	3
1.1.3. Les sources narratives mineures.....	7
1.1.4. Les sources diplomatiques	10
1.2. Historiographie.....	13
1.3. Survol des évènements	19
1.3.1. L'appel d'Innocent III.....	20
1.3.2. L'entrée en scène des barons croisés.....	23
1.3.3. Le pacte de nolis et ses problèmes	26
1.3.4. La promesse d'Alexis.....	29
1.3.5. La première conquête de Constantinople	30
1.3.6. La seconde conquête de Constantinople et son sac	34
2. Venise et le Traité.....	37
2.1. Venise aux temps des croisades	38
2.1.1. Venise et Byzance.....	39
2.1.2. Le commerce vénitien.....	40
2.1.3. Venise et les croisades	42
2.1.4. Venise comme port d'embarquement.....	44
2.2. Les clauses du traité de Venise.....	47
2.2.1. Le transport des chevaux.....	50
2.2.2. Nefs, tarides ou dromons ?.....	52
2.2.3. Nefs et galères.....	54
2.2.4. Les provisions	58
2.2.5. Les rations pour les hommes.....	59
2.2.6. Les rations pour les animaux.....	62
2.2.7. L'eau	65
2.3. Le Traité et la Papauté	67
3. Vénitiens et croisés face au Traité	71
3.1. L'effort vénitien	72
3.1.1. Le nombre de navires.....	73
3.1.2. Le nombre de marins.....	78
3.1.3. Le coût des vivres	80
3.1.4. Le transport des vivres	83
3.2. Le prix du Traité.....	85
3.2.1. Le prix du passage.....	86
3.2.2. La somme du Traité : une mise en perspective	90
3.2.3. Les revenus des croisés	91
3.2.4. Les revenus de Venise.....	93
3.3. Les difficultés des croisés.....	96
3.3.1. Premiers paiements	96
3.3.2. Le manque d'argent des croisés	100
3.3.3. Les effectifs de la Quatrième Croisade	106
Conclusion	114
Annexe A – Monnaies médiévales	116
Annexe B – Le traité de Venise	119
Bibliographie	122

Liste des Tableaux

Tableau I.	Répartition des contrats commerciaux vénitiens	41
Tableau II.	Répartition du commerce génois	41
Tableau III.	Répartition du commerce génois en Méditerranée orientale	41
Tableau IV.	Taille des nefes	55
Tableau V.	Consommation quotidienne d'eau pour un cheval.....	65
Tableau VI.	Types de bateaux et leur nombre selon les sources.	73
Tableau VII.	Rapport des monnaies médiévales pour un marc d'argent.....	116

Remerciements

Je voudrais remercier Monsieur Pietro Boglioni, qui a su guider mes pas et éclairer mon parcours tout au long de ce mémoire. Ensuite, je suis gré à mes enfants de m'avoir laissé, à leur insu, consacrer à ma recherche un temps et une énergie, qui, autrement, leur auraient été impartis. Enfin, je suis profondément reconnaissant à ma femme, Itzel, dont l'amour, la compréhension et la patience m'auront permis de mener à bien cette entreprise.

Résumé

Ce mémoire porte sur le traité de Venise de 1201, passé entre les barons de la Quatrième Croisade et la république de Venise, pour l'affrètement d'une flotte incluant transport et vivres. L'étude du Traité est d'autant plus importante que, les croisés manquant à leurs obligations, cet accord eut un impact déterminant sur la suite de la Croisade, se plaçant ainsi au cœur de sa déviation vers Constantinople.

Le mémoire analyse d'abord la nature et l'ampleur des engagements pris par Venise, en essayant de quantifier et de mesurer en termes économiques le nombre de bateaux et de croisés transportés, ainsi que le poids et le coût des provisions pour hommes et chevaux. Cette analyse, basée sur la comparaison avec des contrats analogues, prouve que la somme de 85 000 marcs d'argent convenue avec les barons n'était en rien exagérée. Parallèlement, le mémoire évalue ce que pouvait signifier, dans le contexte économique de l'époque, une telle somme, et tente d'identifier les raisons pour lesquelles les croisés furent dans l'impossibilité d'honorer leur part du contrat.

Cette analyse montre que, contrairement à une certaine historiographie traditionnelle, il serait faux d'imputer aux Vénitiens la responsabilité du détournement de la Croisade ou de les taxer d'intransigeance, de cupidité, voire de duplicité. L'effort fourni par la République indique qu'elle mit tout en œuvre pour que l'entreprise fût une réussite. L'interruption du commerce, la construction de nombreux navires, la réquisition de milliers de marins pour manœuvrer la flotte et la logistique pour approvisionner des dizaines de milliers d'hommes témoignent toutes de l'ampleur de l'implication vénitienne. C'est le défaut de paiement des croisés, qui força le doge Henri Dandolo à se commettre plus avant encore, joignant irrémédiablement la fortune de la ville marchande à celle de l'expédition.

Mots-clés : Quatrième Croisade – Financement des Croisades – Traité de Venise (1201) — Henri Dandolo – Histoire de Venise.

Abstract

This master's thesis is about the Treaty of Venice, made in 1201 between the Fourth Crusade's barons and the Republic of Venice, regarding the transportation and provisioning of a fleet bound for the Levant. The importance of this study stems from the Crusaders' default on their obligation, which had a decisive impact on the course of events, thus placing it at the heart of the Crusade's deviation to Constantinople.

First, this study analyses the nature and scale of Venice's undertaking, attempting to quantify and measure in economic terms the number of ships and passengers onboard, as well as the supplies' weight and cost, for both men and horses. This analysis, based on analogous contracts, proves the agreed sum of 85 000 silver marks was in no way exaggerated. Also, the analysis weighs the importance of such a sum in the economic context of the times, and tries to identify the reasons of the crusaders' shortcomings.

Despite a certain traditional historiography, this analysis demonstrates that Venice cannot bear the brunt of the responsibility for the Crusade's deviation, and that blaming their uncompromisingness, their greed, or even their duplicity, is wrong. The sheer effort provided by the Republic, indicates it took every measure to warrant the venture's success. The interruption of far-away trade, the construction of numerous ships, the requisition of thousands of sailors to man them, and the logistics needed to supply tens of thousands, display well the Venetians' dedication. It is the crusaders' failure to pay which triggered doge Enrico Dandolo to commit further, thus irremediably joining his city's fortunes to those of the expedition.

Keywords: Fourth Crusade – Financing of the Crusades – Treaty of Venice (1201) – Enrico Dandolo – History of Venice.

Introduction

Le financement est un des domaines les moins étudiés des croisades. Certes, il existe quelques travaux traitant du sujet, mais outre une thèse de doctorat datant des années soixante, la seule monographie s'y consacrant exclusivement – et ce, uniquement dans une optique papale – date du XIX^e siècle¹. Pourtant, pas plus que pour n'importe quelle campagne militaire, le nerf de la guerre ne saurait être négligé dans le cas des croisades, surtout lorsqu'on considère leur envergure exceptionnelle. Les dimensions budgétaires de leur entreprise semblent échapper parfois aux croisés eux-mêmes. Ils ne regardent pas à la dépense et ne reculent devant aucun sacrifice pour faire le voyage en Terre sainte, dilapidant au passage le patrimoine familial. On ne lésine pas quand il s'agit libérer le Saint-Sépulcre, de fouler le sol qui a vu naître le Christ et de marcher dans ses pas.

Cependant, tous ne se laissent pas emporter par ces nobles sentiments. Beaucoup voudraient faire le voyage, mais ne le peuvent pas faute de moyens. D'autres ne sont tout simplement pas assez fervents pour risquer leurs avoirs, d'autant plus qu'avec le temps, outre leurs beaux souvenirs, les croisés rapportent rarement quelque richesse que ce soit. Ainsi, graduellement, on en arrive de plus en plus à soutenir financièrement les croisés de façon institutionnelle, les fonds communs complétant la foi individuelle. Assurément, l'argent se présente sous un éclairage moins glorieux quand on le compare à l'abnégation et au détachement matériel ; à côté de la conviction porteuse de courage dans l'adversité et face à la volonté d'airain devant la tâche herculéenne, l'aspect pécuniaire est une facette presque honteuse des croisades, une tracasserie obligatoire dont on se passerait bien.

Bien que la dimension monétaire ne soit pas nécessairement un enjeu essentiel dans ces expéditions, il appert qu'elle le fut de façon éclatante dans le cas de la Quatrième Croisade. L'argent, ou plutôt le manque de celui-ci, aura été le facteur déterminant dans la déviation d'abord sur Zara, puis sur Constantinople. Les croisés auront passé leur temps à rechercher les moyens financiers leur permettant de poursuivre leur mission première qui était la reconquête de la Terre sainte et non l'établissement d'un empire en Grèce.

¹ Ronald Grossman, *The Financing of the Crusades*, Ph. D. (Histoire), Chicago, University of Chicago, 1965 ; Adolf Gottlob, *Die päpstlichen Kreuzzugssteuern des 13. Jahrhunderts*, Heiligenstadt (Eichsfeld), F. W. Cordier, 1892. Je référerai aux articles et autres travaux mineurs portant sur le financement des Croisades au fur et à mesure de leur utilisation.

Bon nombre d'historiens croient discerner un acte prémédité – sinon une conspiration – dans la diversion de la Croisade et son aboutissement sur les rives du Bosphore. Pour reprendre le mot de Steven Runciman, « il n'y eut jamais de plus grand crime contre l'humanité que la Quatrième Croisade². » Et force est d'admettre, lorsqu'on cherche à savoir à qui le *crime* profita, que Venise était sortie grande gagnante de l'affaire. D'une petite mais prospère république marchande, elle s'était muée en véritable empire commercial. Les dénonciateurs de la cité adriatique considèrent donc que le doge Henri Dandolo rusa pour faire échouer en terre byzantine l'expédition qui en était venue à tomber sous son contrôle.

C'est qu'en effet, avant même le départ, les croisés s'étaient placés en fâcheuse posture vis-à-vis des Vénitiens. Alors que, honorant à la lettre les clauses du traité de Venise, la République avait construit, préparé et armé une gigantesque flotte pour aller en Outremer, les pèlerins se retrouvèrent dans l'incapacité de payer leur transport tel que convenu. Ce n'est peut-être pas sur les plages du Lido, où l'ost attendait le départ, que les premiers grains de sable s'introduisirent dans les rouages de l'expédition conçue par Innocent III, mais c'est certainement dans la Lagune que la Croisade rencontra son premier écueil. À partir du moment où les Francs ne respectèrent pas leur part du contrat, la Croisade quitta la trajectoire qu'on lui avait prévue. Les croisés se retrouvant les obligés des Vénitiens, il n'y a qu'un pas à franchir pour imaginer la Croisade subornée aux intérêts du vieux doge.

Le but de ce mémoire est justement d'éclairer cet aspect pourtant essentiel mais peu étudié de la Quatrième Croisade : son financement, et tout particulièrement l'implication vénitienne par le Traité. Du point de vue financier, ce pacte de nolis est primordial et constitue même le nœud de la Quatrième Croisade. Le présent travail se divise en trois chapitres. Le premier, plus général, énumère les sources utilisées et décrit l'historiographie de la Quatrième Croisade. En outre, il rapporte la succession des événements qui scandent la Croisade et rappellent l'importance du pacte de nolis³.

Le deuxième met en exergue ledit pacte et analyse les diverses clauses incluses dans le contrat entre Francs et Vénitiens. Outre les raisons du choix de Venise comme port de

² Steven Runciman, *Histoire des Croisades*, traduction de Denis-Armand Canal et Guillaume Villeneuve, Paris, Tallandier, 2006, p. 774.

³ Certains de ces développements soulèvent des questions qui, si elles sortent du cadre de ce mémoire, mériteraient qu'on leur accorde de l'attention dans une recherche ultérieure.

départ, j'y examinerai alors en détail les clauses du contrat. Le coût des navires fournis par la cité maritime est essentiel et il est déterminé par la composition de la flotte. Je chercherai par ailleurs à établir la capacité de l'arsenal vénitien et, par là, la mesure de l'engagement de la Sérénissime. L'approvisionnement constitue lui aussi une part importante du contrat. Pour en estimer le coût, il faudra d'abord déterminer la nature des vivres, puis en calculer la quantité requise pour enfin arriver à leur prix.

Enfin, le troisième examine l'effort fourni par la République adriatique et les ennuis éprouvés par les barons signataires de l'entente. Pour commencer, il faudra voir ce que représente le prix du passage pour Venise, comme pour les croisés. Il existe des précédents avec la ville de Gênes qui transporta une armée de croisés lors de la Troisième Croisade, dont faisait justement partie Villehardouin. On pourra alors comparer les conditions de transport génoises par rapport à celles offertes par les Vénitiens, dix années plus tard, et établir si les prix des deux passages diffèrent. Je comparerai donc ce contrat passé avec Venise à d'autres contrats similaires. La somme totale du Traité est considérable, que ce soit pour Venise ou pour les croisés ; pour mieux en saisir l'importance, je la mettrai en relation avec des valeurs similaires et estimerai ce qu'elle représente pour chacune des parties. Parallèlement au degré de l'implication vénitienne, je tenterai d'expliquer les raisons du manque de fonds des croisés. De même, je tenterai de quantifier le nombre de croisés et de chevaux attendus et présents dans la Lagune, pour ainsi fournir une possibilité d'explication au défaut de paiement des chevaliers francs.

Le pacte de nolis entre Francs et Vénitiens est au cœur de la déviation de la Quatrième Croisade, car les événements liés au contrat ont une incidence sur le reste de l'entreprise. Au-delà de l'opposition entre les théories soutenant une conspiration anti-byzantine ou celles proposant un accident de parcours, il devient donc essentiel d'examiner le traité de Venise et d'en comprendre le détail pour en saisir les tenants et aboutissants. Après avoir décortiqué les termes du contrat et en avoir dégagé les enjeux en présence, sans oser prétendre détenir la réponse à la question du détournement de la Quatrième Croisade déclarée « problème insoluble⁴ » par Achille Luchaire, peut-être pourra-t-on espérer lever une partie du voile sur l'imbroglio.

⁴ Achille Luchaire, *Innocent III : la question d'Orient*, Paris, Hachette, 1907, t. IV, p. 97.

Méthodologie

Références : L'ordre des auteurs dans les notes en bas de page reflète l'importance accordée au sujet par les références. Bien que cette méthode soit forcément subjective, elle me semble supérieure à un simple ordre alphabétique ou chronologique.

Translittérations : Afin d'être le plus constant possible, les prénoms sont francisés autant que faire se peut. Ainsi, Lotario devient Lothaire, Enrico devient Henri et Niketas devient Nicéas. De même, les noms propres, surnoms et noms de lieux sont francisés surtout lorsqu'existent déjà des traductions communément admises comme Ducas, Murzuphle ou Montferrat. À l'inverse, on retiendra ici Dandolo, le Doge, et Zara, la ville dalmate ; leurs traductions « Dandole » et « Jadres » en vieux-français n'étant jamais passées à l'usage chez les historiens francophones.

Symboles alphabétiques : Par simplicité et par souci de lisibilité, seuls les 26 lettres de l'alphabet romain et les accents occidentaux sont utilisés. Dans les cas de noms provenant de langues slaves, grecques, turques, arabes ou autres, on utilisera l'approximation occidentale la plus adéquate possible.

Croisés et pèlerins, Francs et Vénitiens : Le terme « croisé » est apparu après les croisades. Les participants à celles-ci se définissaient comme des pèlerins ; le fait qu'ils soient armés et qu'ils doivent se battre était perçu comme une simple nuance. Ainsi, tout au long du texte, pour alléger le style, ces deux vocables, « croisés » et « pèlerins », seront interchangeables. De même, le terme « Francs » désignera les l'ensemble des croisés qu'ils soient Provençaux, Champenois, Picards, Flamands ou Rhénans. Par contre, à l'instar des chroniques de la Quatrième Croisade, les Vénitiens formeront un groupe distinct.

Liste des Abréviations

BECh	Bibliothèque de l'École des Chartes.
MGH. SS.	Monumenta Germaniæ Historica, Scriptores.
PL	Patrologiæ Cursus Completus, Series Latina (Patrologie Latine).
RHC	Recueil des Historiens des Croisades.
RIS	Rerum italicarum scriptores.

POLONIUS:
Neither a borrower nor a lender be;
For loan oft loses both itself and friend,
And borrowing dulls the edge of husbandry.
 Hamlet de Shakespeare, 1603.

1. La Quatrième Croisade. Cadre général

Ce chapitre établit les bases sur lesquelles s'appuie ce mémoire. On y analyse les diverses sources utilisées. En plus du traité de Venise, on y décrit les sources narratives majeures, de même que celles de moindre importance. Puis, on passe à l'historiographie de cette expédition dans laquelle la république de Venise tient une place prépondérante, en y détenant toutefois rarement le beau rôle. Enfin, on y rappelle les épisodes qui marquèrent le cours de la Croisade dont, entre autre, le non-respect du pacte de nolis qui fut en cela déterminant pour la suite des événements.

1.1. Les sources¹

Outre les diverses copies du traité de Venise, cœur de notre analyse, les sources sur la Quatrième Croisade sont fort abondantes, signe de l'intérêt que les contemporains accordèrent à ces événements : narrations de participants ou de témoins oculaires, témoignages indirects, registes pontificaux, correspondances, traités et pactes. On peut diviser les sources en deux catégories, narratives d'un côté et diplomatiques de l'autre. Ces deux catégories peuvent à leur tour être séparées en deux, les sources narratives étant subdivisées en sources majeures et mineures, tandis qu'on distingue les autres sources diplomatiques émanant de la curie romaine du reste des sources diplomatiques.

¹ Plusieurs historiens de la Quatrième Croisade ont fait un inventaire de ses sources. Donald Queller l'avait fait dans la première édition de son ouvrage sur la Quatrième Croisade. Voir Donald Queller, *The Fourth Crusade. The Conquest of Constantinople, 1201-1204*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 1977, p. 219-222. Alfred Andrea le fit dans la seconde édition de cette même œuvre. Voir Andrea, « Essay on Primary Sources », dans Donald Queller et Thomas Madden, *The Fourth Crusade: The Conquest of Constantinople, 1201-1204*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997 [1977], p. 299-313. Plus récemment, Michael Angold et Marco Meschini firent le même exercice dans leurs propres livres. Voir Michael Angold, *The Fourth Crusade*, Harlow, Pearson, 2003, p. 3-27 ; Marco Meschini, *1204 : L'Incompiuta. La quarta crociata e le conquiste di Costantinopoli*, Milan, Ancora, 2004, p. 229-236.

1.1.1. Le traité de Venise.

Il existe plusieurs copies du Pacte entre croisés et Vénitiens, bien que les originaux rédigés par des chanceliers de la cour ducal de Venise soient perdus. La meilleure version est l'édition critique réalisée par Jean Longnon dans le « Catalogue des actes des Villehardouin² » qui, tout en reprenant les précédentes, se base sur les copies authentiques du XIII^e siècle effectuées par Vivien, notaire et juge de l'empereur Henri, de même que d'autres copies postérieures qu'on retrouve dans le *Liber pactorum*, le *Liber albus* ou en appendice à la Chronique d'André Dandolo³. Ceci dit, deux versions sont retenues dans les *Rerum italicarum scriptores* de Muratori⁴, deux autres sont reproduites dans l'*Urkunden* de Tafel et Thomas⁵, une encore chez Marin dans *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*⁶. Une dernière est incluse dans les *Historiens des Gaules et de la France* de Dom Brial, tandis que des extraits sont présents chez Tessier, *La Diversion sur Zara et Constantinople*⁷.

Le traité de Venise, signé en 1201 entre les plénipotentiaires des croisés et la République, est au cœur de la Croisade et de sa déviation. Il indique le prix du passage, énumère les diverses clauses du contrat notamment quant aux croisés, aux chevaux, aux bateaux et au ravitaillement, et renseigne sur les conditions de paiements et le partage de l'éventuel butin. Il est tout à fait remarquable qu'un des signataires dudit Traité, Geoffroy de Villehardouin, soit aussi une source majeure de la Quatrième Croisade, voire même la source principale.

² Jean Longnon, « Catalogue des actes des Villehardouin », dans Idem, *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin*, Paris, Champion, 1939, p. 177-181.

³ *Ibid.*, p. 178.

⁴ Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, XII, col. 323, n. 3-325. Cette version se base sur des copies publiées en annexe à la chronique d'André Dandolo.

⁵ Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 363-373. Ceux-ci ont repris des copies du *Liber pactorum* et du *Liber albus*.

⁶ Marin n'indique pas sa source, mais il semble qu'il ait suivi l'édition de Dandolo par Muratori. Voir Carlo Antonio Marin, *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, 1800, t. IV, p. 17-19.

⁷ Dom Brial, *Historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, p. 436 ; Tessier, *La Diversion sur Zara et Constantinople*, p. 252-254. Ces deux derniers ont repris Muratori.

1.1.2. Les sources narratives majeures

Trois témoignages directs des événements de l'expédition de 1202-1204 se démarquent du lot et constituent les sources narratives majeures, soit les récits de Geoffroy de Villehardouin, de Robert de Clari et de Nicétas Choniate⁸. La plupart des historiens considèrent la chronique du maréchal de Champagne comme étant la plus importante⁹. Il en sera de même pour ce mémoire en raison des liens entre Villehardouin et le pacte de nolis. Le présent mémoire utilise l'édition critique par Edmond Faral comme principale base de travail¹⁰, car ce dernier « a produit la meilleure édition moderne de *La Conquête de Constantinople*¹¹ ».

Le Maréchal a laissé un récit en prose, allant de la prédication de Foulques de Neuilly en 1198 jusqu'à la mort de Boniface de Montferrat en 1207. Dans son récit, « ce qui frappe principalement, c'est la précision et l'exactitude de ses indications chronologiques¹². » Villehardouin aurait écrit *La Conquête de Constantinople* entre la mort du Marquis et la sienne, soit entre 1207 et 1212-1213, et il l'aurait destinée à un public français, vraisemblablement dans le but de défendre le tournant imprévu qu'avait pris

⁸ Angold, *Fourth Crusade*, p. 8-11 ; Donald Nicol, *Byzantium and Venice*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1988, p. 125.

⁹ Queller, *Fourth Crusade*, p. 219 : « Toute discussion des sources [...] commence nécessairement par la fameuse chronique de Geoffroy de Villehardouin » ; Andrea, « Primary Sources », p. 299 : « Le témoignage le plus complet [...] est celui de Villehardouin. Par conséquent, toute discussion des sources [...] se doit de commencer par cette chronique » ; Meschini, *Incompiuta*, p. 229 : « La fonte narrativa più nota e, sotto molti aspetti, imprescindibile per la storia della quarta crociata è *La conquista di Constantinople* di Goffredo di Villehardouin » ; McNeal & Wolfe, « Fourth Crusade », p. 153 : « La plus importante source narrative de la Quatrième Croisade est le fameux récit d'un de ses dirigeants, Geoffroy Villehardouin. » Toutefois, Michael Angold, un professeur d'histoire byzantine, préfère plutôt commencer par Nicétas. Voir Angold, *Fourth Crusade*, p. 8.

¹⁰ Pour Villehardouin, on retient l'édition critique qu'a faite Edmond Faral, sans égale ne serait-ce que par la présence côte à côte du texte original annoté et de sa traduction en français contemporain. Voir Geoffroy de Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, édition et traduction par Edmond Faral, Paris, Belles Lettres, 1961, 2 volumes.

¹¹ Andrea, « Primary Sources », p. 300.

¹² Villehardouin, p. xiii et suivantes ; Queller, *Fourth Crusade*, p. 219 ; Andrea, « Primary Sources », p. 300. Edmond Faral et Donald Queller supposent que Villehardouin travailla d'après des documents, copies de traités et des notes personnelles qu'il avait conservés. Alfred Andrea est d'accord avec eux au sujet des notes personnelles, mais pas des documents, ni des traités.

l'entreprise¹³. La taille, la richesse et la qualité de son récit tranchent avec celles des autres sources et font de l'œuvre un fondement essentiel à toute étude de la Quatrième Croisade¹⁴.

Villehardouin présente la rencontre avec le prince byzantin, Alexis, et ses promesses comme un rebondissement imprévu dans une histoire qui tournait mal¹⁵, et la *déviatio*n vers Constantinople qui s'ensuit comme un échange de bons procédés sur un fonds d'honneur chevaleresque¹⁶. Il réserve son fiel pour ceux qui ont évité de s'embarquer à Venise et rejette sur eux le blâme du manque de gens et donc de fonds pour payer les Vénitiens. Il omet généralement de rapporter certains faits inquiétants qui feraient mal paraître la Croisade ou ses dirigeants, comme une rencontre préalable entre Boniface de Montferrat et Alexis, ou le sac des églises byzantines.

En 1200, le Maréchal, dans la cinquantaine, est un vétéran de la Troisième Croisade¹⁷. Acteur de premier plan tout au long de la Croisade, il est de tous les conseils et de toutes les négociations ; sa connaissance des événements demeure inégalée parmi les autres chroniqueurs. Ainsi, il peut décrire en détail la négociation du pacte de nolis, l'acompte emprunté dans les jours qui suivent, les collectes pour payer les Vénitiens, les promesses du prince Alexis et l'évaluation du butin du sac. Sur toutes ces affaires, auxquelles il est mêlé de près, il peut nous raconter « l'histoire officielle¹⁸. »

Si par sa situation élevée, Villehardouin nous renseigne sur les montants importants, il est loin des préoccupations pécuniaires du commun et n'est d'aucun secours dans ce domaine. Comme les aléas financiers ne l'importunent guère, lorsqu'il parle de la précarité de la situation, c'est toujours en termes de vivres, jamais en termes d'argent. C'est ici qu'on peut le mieux apprécier l'intérêt du récit de Robert de Clari, deuxième source narrative occidentale en importance. Peut-être à cause de sa modeste origine, ce chevalier picard est celui qui mentionne le plus des montants d'argent, petits et gros ; le rendant ainsi

¹³ Angold, *Fourth Crusade*, p. 12-13.

¹⁴ Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 125 : « [S]on histoire de la Conquête de Constantinople est un monument littéraire et historique de premier ordre. » Angold, *Fourth Crusade*, p. 11-12 : « [Villehardouin] fit de son mieux pour raconter de façon précise et honnête des événements qui menèrent de l'appel à la Croisade jusqu'à la conquête de Constantinople. »

¹⁵ Villehardouin, LXX : « Or oiez une des plus grant merveilles et des greignor aventures que vos onques oïsiez. »

¹⁶ *Ibid.*, LXXII. « [...] se cist nos vult aidier la terre d'oltremer a recovrer, nos li aiderons la soe terre a conquerre que nos savins qu'ele est tolue lui et son père a tort. »

¹⁷ Longnon, *Recherches*, p. 59-63 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 11 ; Queller, *Fourth Crusade*, p. 219.

¹⁸ Meschini, *Incompiuta*, p. 229.

particulièrement utile à une étude des aspects financiers. Il est malheureusement plus approximatif dans ses chiffres et ses dates que Villehardouin¹⁹.

Le Chevalier, originaire de Cléry-les-Pernois dans le diocèse d'Amiens, s'attarde à des détails et des anecdotes qui sont négligés par le Maréchal²⁰. Cette chronique, appelée elle aussi *La Conquête de Constantinople*, est vraisemblablement postérieure à la précédente, car elle relate la mort d'Henri de Hainaut en 1216²¹. Le point de vue de Clari est celui de la petite chevalerie formant l'épine dorsale de la Croisade, et dont les valeurs chevaleresque et religieuse sont représentatives de la masse des croisés²². Comme il ramène des reliques au monastère de Corbie, son témoignage est rédigé – vraisemblablement par les moines de ce même monastère – de façon à justifier leur acquisition et à les authentifier à la manière d'une *translatio*²³.

Son histoire corrobore de nombreux faits rapportés par Villehardouin, tout en y apportant détails, nuances et corrections. Ainsi, Clari mentionne une rencontre antérieure au départ de la Croisade entre le marquis Boniface de Montferrat et le jeune Alexis Ange. Aussi, s'il ne décrit rien de moins qu'une mise en scène au cours de laquelle Dandolo et Montferrat semblent de connivence lorsqu'ils font part des propositions d'Alexis Ange et de la *déviaton* à l'armée, il ne mentionne jamais de conspiration²⁴. C'est aussi grâce à lui que l'on sait que les Vénitiens tirent au sort pour déterminer qui partira à la Croisade. Il porte une hostilité grandissante envers les dirigeants croisés et les oppose aux chevaliers pauvres dont il fait partie. Enfin, il critique vertement l'iniquité du partage du butin

¹⁹ Nous avons à notre disposition trois bonnes versions de *La Conquête de Constantinople* par Robert de Clari. La première, qui malheureusement ne contient pas le texte original en vieux picard, est sa traduction en anglais par Edgar Holmes McNeal, *The Conquest of Constantinople by Robert of Clari*. La seconde traduction, une édition bilingue de Jean Dufournet, permet d'apprécier le texte original. C'est celle volontiers retenue pour ce mémoire. Voir Jean Dufournet, *Robert de Clari : La Conquête de Constantinople*, Paris, Champion, 2004. Dufournet a de plus disserté sur les deux sources narratives en vieux français que sont Villehardouin et Clari. Idem, *Les écrivains de la Quatrième Croisade : Villehardouin et Clari*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1973, 2 volumes. À son sujet, Jean Dufournet est cité en modèle par Michael Angold. Voir Angold, *Fourth Crusade*, p. 15. La dernière version, dans un vieux-français moins archaïque que la précédente, en diffère légèrement et permet, le cas échéant, de nuancer la traduction de Dufournet. Voir *Historiens et Chroniqueurs du Moyen Âge*, La Pléiade, p. 3-83.

²⁰ Andrea, « Primary Sources », p. 302.

²¹ Angold, *Fourth Crusade*, p. 13.

²² Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 125 : « Robert de Clari, un simple chevalier de Picardie, raconte l'histoire d'un point de vue plus bas, quoique plus vivant. »

²³ Angold, *Fourth Crusade*, p. 13.

²⁴ Clari, *Conquête*, XVII.

byzantin, celui-là même qui est pourtant défendu par le Maréchal comme étant particulièrement équitable²⁵.

La troisième source narrative importante offre une vision et un ton radicalement différents des deux autres. Il s'agit de l'*Histoire* de Nicétas Choniata²⁶. Grand Logothète de Constantinople sous Alexis III Ange [1195-1203], il dirige l'administration publique byzantine. Historien grec, il laisse une chronique « dont la valeur est aussi grande que celle de Villehardouin²⁷. » Son témoignage reflète l'autre côté du miroir et nous donne accès à la perception de la Quatrième Croisade parmi les dirigeants byzantins, qui voient avec crainte la participation de Vénitiens avides de vengeance envers Constantinople après les confiscations de 1171 à cette nouvelle croisade. Il dépeint ainsi Henri Dandolo en architecte maléfique d'un complot ourdi avec la bénédiction du Pape et de Philippe de Souabe, tandis que le jeune prince Alexis est assujéti à ses visées²⁸. Par ailleurs, critiquant les actes posés par les derniers empereurs, son analyse veut que « les empires s'effondrent pour des raisons internes plutôt que par des chocs externes²⁹ » car la chute de Constantinople est un châtement divin pour les péchés des Grecs³⁰.

Il n'y a pas que le jugement et l'interprétation de Nicétas qui tranchent clairement avec les sources occidentales. Son style lyrique, imagé et chargé d'émotivité – notamment lorsqu'il relate le sac de Constantinople, dont il est témoin oculaire – détonne tout autant avec celui des deux précédents³¹. Les divergences d'opinion de Nicétas donnent donc plus

²⁵ Clari, *Conquête*, p. 14-15, 27-28 ; Dufournet, *Écrivains*, t. I, p. 175-207 ; Andrea, « Primary Sources », p. 303 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 13 ; Michel Balard, *Croisades et Orient latin (XI^e-XIV^e siècles)*, Paris, Armand-Colin, 2001, p. 140.

²⁶ Pour l'historien grec Nicétas, la commodité de la vieille traduction française par Louis Cousin, *Histoire de Constantinople depuis le règne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'Empire* qui date du XVII^e est contrebalancée par la modernité de l'anglaise d'Harry Magoulias, *O City of Byzantium ; Annals of Nicetas Choniates*, dont, selon Alfred Andrea, « [L]es notes et l'introduction [...] sont de la même qualité que son excellente traduction. » Voir Andrea, « Primary Sources », p. 310-311. Cette version, même s'il en existe plus récente, en italien, que je n'ai pas eu le loisir de consulter, aura la primauté dans notre recherche, bien que les anciennes traductions françaises servent dans les cas de citations. Pour la version originale en grec et traduite en latin, j'ai utilisé l'*Historia* de Nicétas dans le *Recueil des historiens des croisades – Historiens grecs*, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, 1875, t. I, partie iv.

²⁷ Andrea, « Primary Sources », p. 310-311. « [A] value no less great than that of Villehardouin's memoirs. »

²⁸ Nicétas, *Histoire*, p. 551-554.

²⁹ Angold, *Fourth Crusade*, p. 8. « [E]mpires fall because of internal weakness rather than because of external pressures. »

³⁰ Angold, *Fourth Crusade*, p. 8 ; Andrea, « Primary Sources », p. 310.

³¹ Angold, *Fourth Crusade*, p. 7-8 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 125.

de véracité aux données quantitatives des chroniqueurs occidentaux lorsque leurs témoignages concordent.

1.1.3. Les sources narratives mineures³²

Outre ces trois sources majeures, il existe plusieurs sources narratives, mineures en comparaison des précédentes, mais qui enrichissent la compréhension de la Quatrième Croisade. Ces nombreux témoignages directs proviennent d'auteurs posant chacun un regard distinct sur les événements. Bien que ces écrits portent un intérêt moindre aux aspects financiers, presque tous contiennent des détails utiles à notre recherche. Ces textes sont : la *Chronica Novgorodensis*, la *Devastatio Constantinopolitana*, les *Chroniques* des anonymes de Soissons et d'Halberstadt, l'*Historia Constantinopolitana* de Gonthier de Pairis, ainsi que les récits d'Aubry de Trois-Fontaines, de Raoul de Coggeshall et de Pierre de Vaulx-Cernay, sans oublier la *Chronique* d'Ernoul et de Bernard le Trésorier.

Le plus étoffé de ceux-ci est l'*Historia Constantinopolitana* de Gonthier de Pairis³³, qui raconte l'histoire du pèlerinage de Martin, abbé cistercien de Pairis en Alsace. Martin participe à la Quatrième Croisade, mais il est en désaccord avec les événements de Zara, où il quitte l'armée pour aller en Terre sainte en passant par Rome. En 1204, il retrouve les croisés devant Byzance, alors qu'ils vont entreprendre la seconde conquête de la cité. Au cours du sac de Constantinople, l'Abbé fait main basse sur de nombreuses reliques. À son retour, il charge Gonthier d'écrire un texte afin de cataloguer les reliquaires qu'il rapporte, mais aussi de présenter sous un jour favorable la participation cistercienne à la Quatrième Croisade³⁴.

³² La plupart de ces sources furent traduites en anglais, par Alfred Andrea notamment, et ce sont ces versions auxquelles on référera de préférence. Toutefois, pour les citations exactes, on aura recours aux textes latins originaux. Il existe d'autres chroniques narratives relatant la Quatrième Croisade, par exemple celle d'André Dandolo, très postérieures aux événements, on y fera référence, le cas échéant.

³³ Gonthier de Pairis, *Historia Constantinopolitana*, dans Paul de Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004, t. I, p. 57-127 ; Idem, *Historia Captæ a Latinis Constantinopoleos*. Texte dans Jacques Migne, *Patrologiæ Cursus Completus, Series Latina*, Paris, Migne, 1853, CCXII, col. 226-255 ; Idem, dans Alfred J. Andrea, trad., *The Capture of Constantinople*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997.

³⁴ *Hystoria*, Andrea, p. 14-36 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 17.

La *Chronica Novgorodensis*³⁵, plus volumineuse encore que la précédente, ne consacre cependant que quelques pages à la prise de Constantinople ; n’offrant qu’un bref compte-rendu des événements. Son auteur, Antoine de Novgorod, est sur les lieux et il est connu pour son *Livre du pèlerin* décrivant les églises et les sanctuaires byzantins. Pour ce chroniqueur, ce sont les croisés qui agissent de leur propre chef en contrevenant aux directives d’Innocent et de Philippe de Souabe, et il met la *déviatio*n vers Constantinople sur le compte de la convoitise des Francs³⁶. Parfois confus, il confirme les dires de Nicéas quant à la faiblesse interne du gouvernement impérial. Son récit présente la Quatrième Croisade sur un fond de guerre de palais. Si l’auteur dénonce le pillage de Sainte-Sophie, du Templan et d’innombrables églises et monastères, il atténue l’horreur du sac de Constantinople. Cette chronique demeure moins riche en données du point de vue financier, mais elle contraste avec les autres sources par sa neutralité et son détachement³⁷.

Par contre, la *Devastatio Constantinopolitana*³⁸, témoignage direct d’un participant à la Croisade, est la source occidentale la plus virulente envers les Vénitiens³⁹. Selon son auteur anonyme, la Croisade échoue à cause des promesses mal tenues des riches et puissants qui font passer leurs intérêts personnels avant ceux de la cause. Elle soutient que la *déviatio*n est un acte délibéré et ordonné par Philippe de Souabe, auquel la Croisade est inféodée⁴⁰. Sa couverture des aspects financiers est généralement en termes défavorables : prix abusifs des Vénitiens, saccages sans merci des croisés et partage inéquitable du butin par les nobles, mais sur le pacte de nolis la *Devastatio* ne dit mot⁴¹.

³⁵ *Chronica Novgorodensis*, dans Robert Mitchell et Nevill Forbes, trad., *The Chronicle of Novgorod 1016-1471*, Hattiesburg (Mississippi), Academic International, 1970, p. 43-48.

³⁶ *Ibid.*, p. 44 : « Les Francs [...] conçurent de l’envie pour l’or et l’argent promis par Alexis et oublièrent les ordres de l’Empereur et du Pape. » La traduction française est mienne.

³⁷ *Chronica Novgorodensis*, p. 44 ; Andrea, « Primary Sources », p. 311 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 10-11.

³⁸ *Devastatio Constantinopolitana*, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptorum*, Hanovre, 1826, XVI, p. 9-12 ; Idem, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 204-221.

³⁹ Andrea, *Contemporary Sources*, p. 205-211. L’auteur serait un clerc, car l’énumération des dirigeants de la Croisade commence par les hommes d’église.

⁴⁰ *Devastatio*, Andrea, *Contemporary Sources*, p. 216 : « Le jour de la Circoncision, arriva un messenger de Philippe de Souabe portant lettre requérant que le Marquis et les barons aident son beau-frère, l’empereur Alexis, dans ses desseins. Le Marquis, ainsi que tous les barons, lui prêtèrent alors allégeance. » La traduction française est mienne.

⁴¹ Angold, *Fourth Crusade*, p. 18.

La chronique de l'Anonyme de Soissons⁴², écrite par un clerc, contraste fortement avec la *Devastatio*, car elle ne manifeste pas d'atermoiements devant la déviation vers Zara et Constantinople, pas plus que devant le sac de la Capitale impériale. Ce récit proche de la *translatio* affirme que la Chrétienté est bénie par cette expédition et que l'afflux massif et providentiel de saintes reliques vers l'Occident constitue une approbation divine indubitable⁴³.

La chronique de l'Anonyme de Halberstadt⁴⁴, rédigée par un ecclésiastique éduqué, place la Quatrième Croisade en toile de fond pour faire l'apologie de l'évêque d'Halberstadt, Conrad de Krosigk, et l'authentification des reliques sacrées qu'il ramène de l'Orient. L'Anonyme affirme que les croisés, réalisant que ce serait profitable pour l'armée, cèdent aux prières et aux promesses d'Alexis, et acceptent unanimement sa proposition, mais le clerc allemand fait porter la responsabilité de la *déviatio*n sur la perfidie vénitienne⁴⁵. Une fois la capitale impériale prise, Conrad rentre précipitamment en Allemagne après s'être emparé de nombreuses reliques. En dépit de quelques chiffres erronés, c'est une source digne de foi à maints égards pour mon propos, car ni l'auteur ni l'acteur principal n'ont à voir avec les aspects politiques et militaires de la conquête de Constantinople⁴⁶.

Une autre source est Pierre de Vaulx-Cernay⁴⁷, qui accompagne son oncle abbé des Vaux-de-Cernay à la Quatrième Croisade. Il en rappelle brièvement les événements dans son œuvre sur la croisade des Albigeois, alors qu'il y présente Simon Montfort. Ce dernier est le chef de file des dissidents devant Zara, où il quitte la Croisade pour de bon. Pierre

⁴² Anonyme de Soissons, *De terra Iherosolimitana et quomodo ab urbe Constantinopolitana, ad hanc ecclesiam allate sunt reliquie*, dans Riant, *Exuviae*, t. I, p. 3-9 ; Idem, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 223-238.

⁴³ Angold, *Fourth Crusade*, p. 18 ; Andrea, *Contemporary Sources*, p. 229.

⁴⁴ Anonyme de Halberstadt, *De peregrinatione in Greciam & adventu reliquiarum de Grecia libellus* extrait des *Gesta Episcoporum Halberstadensium* dans Riant, *Exuviae*, t. I, p. 10-21 ; Idem, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, Hanovre, 1826, XXIII, p. 116-121 ; Idem, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 239-264.

⁴⁵ Anonyme de Halberstadt, p. 253. Cette unanimité est fautive, si l'on en croit Villehardouin. Par contre, l'évêque Conrad est l'un des rares à appuyer l'initiative.

⁴⁶ Angold, *Fourth Crusade*, p. 17 ; Andrea, *Contemporary Sources*, p. 243. Une particularité de cette chronique vient de ce que l'Évêque parte en croisade suite à son excommunication pour son soutien indéfectible à la cause de Philippe de Souabe contre Othon de Brunswick, le candidat soutenu par la Papauté pour le trône impérial.

⁴⁷ Pierre de Vaulx-Cernay, *Histoire de l'Hérésie des Albigeois*, traduction par François Guizot, Paris, Paleo, 2004, p. 71-74.

critique sans équivoque les Vénitiens, notamment au sujet du prix qu'ils demandent pour le voyage en Terre sainte.

Les écrits de Raoul de Coggeshall⁴⁸ et d'Aubry de Trois Fontaines⁴⁹, deux moines cisterciens, fournissent nombre de détails qu'on ne retrouve pas ailleurs, quoique certains aspects de leurs témoignages soient manifestement embrouillés. Néanmoins, ces récits sont fort intéressants dans la mesure où ils décrivent comment est perçue la Quatrième Croisade par ses contemporains et la génération qui suit. L'ordre de Cîteaux est un grand bénéficiaire de la Quatrième Croisade, et bien que ce ne soient pas tous les moines cisterciens qui approuvent cette expédition, c'est sous cet éclairage qu'il faut lire ces deux chroniques⁵⁰.

Enfin, la *Chronique* d'Ernoul et de Bernard le Trésorier⁵¹, continuateurs de Guillaume de Tyr, est une source importante pour connaître le point de vue des chrétiens d'Outremer. Par contre, ses renseignements factuels sont parfois douteux⁵².

1.1.4. Les sources diplomatiques

La curie romaine fournit de nombreuses sources diplomatiques utiles⁵³. Non seulement on y retrouve les *Gesta Innocentii*, qui glorifient la vie du pape Innocent III⁵⁴, mais on y découvre aussi la correspondance papale dans les registres⁵⁵. Les autres sources

⁴⁸ Raoul de Coggeshall, *Chronicle*, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 277-290.

⁴⁹ Aubry de Trois-Fontaines, *Albrici monachi Trium Fontium Chronica*, dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, XXIII, p. 674-950 ; Idem, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 291-309.

⁵⁰ Andrea, *Contemporary Sources*, p. 265-270.

⁵¹ Ernoul, *Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier*, édition par Louis de Mas Latrie, Paris, Société de l'Histoire de France, 1871.

⁵² Andrea, *Contemporary Sources*, « Primary Sources », p. 312. Cette chronique contient une description de la Croisade, sans qu'Ernoul ni Bernard n'en aient fait partie. Elle mentionne un traité passé entre le Doge et le Sultan, qui fut repris à tort par de nombreux historiens comme preuve de la duplicité vénitienne.

⁵³ Andrea, *Contemporary Sources*, p. 7-8 ; Moore, *Innocent III*, p. 36. Il faut toutefois déplorer la disparition des registres pontificaux des années contemporaines de la Quatrième Croisade, la plupart de ceux de la troisième année et tous ceux de la quatrième année du pontificat d'Innocent III ayant disparu peu après le milieu du XIII^e siècle. Selon Alfred Andrea, ce ne sont pas tous les documents importants qui sont incorporés dans les registres ; seul le cinquième des documents s'y retrouve. Ici aussi, on utilisera généralement les traductions anglaises d'Alfred Andrea et de James Powell, n'ayant recours aux versions originales que pour les citations exactes.

⁵⁴ *Gesta Innocentii*, dans Migne, *Patrologie Latine*, Paris, Garnier, 1890, CCXIV, col. xv-ccxxviii ; Idem, dans James Powell, éd. et trad., *The Deeds of Pope Innocent III*, Washington, Catholic University of America, 2004.

⁵⁵ Innocent III, *Innocentii III Regesta Sive Epistolæ*, Texte dans Migne, *Patrologie Latine*, CCXIV-CCXVII ; Idem, dans *Die Register Innocenz' III*, édité par Othmar Hageneder et Anton

diplomatiques ne sont pas moins importantes pour notre recherche. On y compte les lettres d'Hugues de Saint-Pol⁵⁶, auxquelles il faudrait ajouter les documents inclus dans l'œuvre magistrale de Marino Sanudo Torsello qui décrit minutieusement les aspects financiers et logistiques d'une croisade⁵⁷. Il existe maints autres documents diplomatiques traitant de près ou de loin la Quatrième Croisade, mais leur importance est très modeste. On y fera référence lorsqu'approprié.

Parmi les sources émanant de la Curie, les *Gesta Innocentii* sont une biographie écrite par un inconnu. Postérieures à la Croisade, ils sont rédigés vers 1208 et font l'apologie d'Innocent III, valorisant l'importance des actions du Pape et de ses légats. Ils démontrent que celui-ci n'a aucunement approuvé les déviations vers Zara et Constantinople, ni le sac de cette dernière. De plus, ils blanchissent les croisés et font porter le blâme de toute l'affaire sur les Vénitiens. Enfin, les *Gesta* contiennent quelques lettres absentes des registres⁵⁸.

Dans ceux-ci, on retrouve de nombreux documents relatifs à la Quatrième Croisade, que ce soit l'encyclique donnant le coup d'envoi de la Croisade, la lettre ordonnant la taxe du Quarantième, l'excommunication envers les croisés et bien d'autres encore⁵⁹. Ces missives pontificales fournissent l'interprétation théologique et juridique de la Croisade, tout en donnant le ton et le point de vue officiel de la Papauté au fur et à mesure de la progression de l'expédition. Les réponses à ces lettres renseignent tout autant quant à la réceptivité de l'autre partie de ces échanges épistolaires⁶⁰.

Haidacher ; « The Registers of Innocent III », dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 7-176 ; par ailleurs, on trouve plusieurs lettres d'Innocent dans l'*Urkunden* de Tafel & Thomas.

⁵⁶ Hugues de Saint-Pol, *Epistola de expugnata per Latinos Constantinopli*. Texte dans Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 304-311 ; Idem, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 177-201.

⁵⁷ Marino Sanudo Torsello, *Liber secretorum fidelium crucis super Terræ Sanctæ recuperatione et conservatione : quo et Terræ Sanctæ historia ab origine & eiusdem vicinarumque provinciarum geographica descriptio continetur / cuius auctor Marinus Sanutus dictus Torsellus*, Toronto, Prelum Academicum Universitatis Torontonensis, 1972.

⁵⁸ Angold, *Fourth Crusade*, p. 16. C'est grâce aux *Gesta Innocentii* que l'on sait que Boniface de Montferrat rencontre Innocent III en mars 1202.

⁵⁹ Innocent III, *Lettres*, dans Migne, *Patrologie Latine*, CCXIV-CCXV.

⁶⁰ Riant, *Exuviae*, t. I, p. xxiii ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 125. Selon Paul de Riant et Donald Nicol, les registres montrent parfois le Saint-Siège particulièrement mal informé au sujet d'une croisade qu'il se révèle incapable de contrôler et ce, en dépit de tous ses efforts ; Andrea, « Primary Sources », p. 308. Selon Alfred Andrea, au contraire, le Souverain Pontife paraît extrêmement bien avisé et tente d'utiliser ses renseignements pour le bienfait de la papauté et de la Croisade qui lui tient tant à cœur.

Les lettres à destination de l'Occident écrites par Hugues de Saint-Pol, quatrième dans la hiérarchie croisée, suivent de peu la première conquête de Constantinople du 18 juillet 1203⁶¹. Cette correspondance a pour objectif, selon Alfred Andrea, « d'obtenir l'approbation par l'Occident de l'action des croisés à Constantinople et de calmer les craintes que la Croisade ne s'arrête sur les rives du Bosphore⁶² ». Selon Hugues de Saint-Pol, le prince Alexis rejoint la Croisade à Corfou en suppliant les croisés de l'aider, ce à quoi ces derniers acquiescent contre force promesses, car ils sont trop démunis pour poursuivre jusqu'en terre sarrasine⁶³. Rédigée juste après les faits, elle est le témoignage d'un acteur de premier plan, décrit l'état d'esprit des croisés et fournit une vivante description de la pauvreté de l'ost⁶⁴.

Enfin, le dernier mais non le moindre est Marino Sanudo Torsello⁶⁵. Écrit au début du XIV^e siècle, il propose une planification complète de tous les préparatifs pour lancer une nouvelle croisade et libérer la Terre sainte, calculs à l'appui. Son œuvre se révèle une aide précieuse pour mettre en lumière le côté financier de ces expéditions

Curieusement, les plus importantes lacunes en documents proviennent de Venise elle-même, un lieu qui pourtant regorge d'actes notariés à l'époque. La République, dont les archives ont brûlé en 1230, s'est complètement investie dans le projet, mais il n'en reste aucun texte relatif aux préparatifs de l'armada : ni décret ducal, ni contrat de construction navale ou d'achat de provisions, pas même une demande d'exemption⁶⁶.

⁶¹ Saint-Pol, *Epistola*, Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 304-311 ; *Idem*, Andrea, *Contemporary Sources*, p. 186-201.

⁶² Andrea, *Contemporary Sources*, p. 179.

⁶³ Saint-Pol, *Epistola*, Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 304-305 ; *Idem*, Andrea, p. 187-189.

⁶⁴ Angold, *Fourth Crusade*, p. 20 ; Andrea, « Primary Sources », p. 310.

⁶⁵ Sanudo, *Liber secretorum*. Cf. *supra*, note 57.

⁶⁶ Riant, *Exuviae*, t. I, p. xxvi, xxxi ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 18 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 124.

1.2. Historiographie⁶⁷

On s'est demandé si l'expédition de 1202-1204 constituait véritablement une croisade. Or, que l'on prenne la définition étroite de Hans Mayer, réduite aux seules expéditions appelées par le pape et ayant pour objectif la Terre sainte⁶⁸, ou, suivant la tendance actuelle, celles définies plus largement par Jonathan Riley-Smith et Jean Richard⁶⁹, d'une façon ou d'une autre, la prise de Constantinople, même si elle ne se poursuit pas au-delà de l'Empire byzantin, remplit toutes les conditions faisant d'elle une croisade à part entière ; elle prend

⁶⁷ Il existe quelques travaux dédiés à l'historiographie de la Quatrième Croisade. Le premier est un article de Donald Queller et Susan Stratton, « A century of controversy on the Fourth Crusade », *Studies in Medieval and Renaissance History* VI (1969), p. 235-277. Les grandes lignes de cet article sont reprises dans l'essai de Queller, *The Latin Conquest of Constantinople*, New York, Wiley, 1971. Puis, un article récent de Michel Balard couvre les historiens d'après-guerre. Voir Michel Balard, « L'Historiographie occidentale de la Quatrième Croisade », dans Angeliki Laiou, dir., *Urbs Capta : la Quatrième Croisade et ses conséquences*, Paris, Lethielleux, 2005, p. 161-174. Curieusement, Michel Balard ignore complètement l'œuvre précédente de Queller qui pourtant porte sur le même sujet, ne la mentionnant pas dans son ample bibliographie.

⁶⁸ Hans Mayer, *Geschichte der Kreuzzüge*, Stuttgart, Kohlhammer, 1965, p. 263. « Une croisade dans le vrai sens du terme n'est pas seulement une guerre appelée par le pape pour laquelle un serment est exigé et pour laquelle des indulgences et des privilèges sont accordés. C'est aussi une guerre qui vise à établir, ou préserver la gouverne chrétienne sur le Saint-Sépulcre à Jérusalem, soit un objectif clair et restreint géographiquement à une région en particulier (*Ein Kreuzzug im eigentlichen Sinn ist dagegen ein Krieg, der vom Papst ausgeschrieben wird, in dem das Gelübde verlangt, der Ablass und die weltlichen Privilegien bewilligt werden und der (das scheint wesentlich) auf die Erlangung oder Erhaltung eines ganz bestimmten, geographisch fest umrissenen Zieles gerichtet ist: auf die christliche Herrschaft über das Grab des Herrn in Jerusalem*). » Cette définition inclut donc les expéditions vers l'Égypte, car elles ont pour but la conquête ou la défense de Jérusalem. Par contre, elle exclut les croisades contre les païens, contre les Maures d'Espagne, ainsi que les croisades contre les hérésies et autres ennemis de la papauté. D'autres historiens s'accordent avec Mayer ; voir Elizabeth Kennan, « Innocent III, Gregory IX and Political Crusades : a Study in the Disintegration of Papal Power », dans Guy Fitch Lytle, dir., *Reform and Authority in the Medieval and Reformation Church*, Washington, Catholic University of America, 1981, p. 15 et suivantes ; Christopher Tyerman, « The Holy Land and the Crusades in the Thirteenth and Fourteenth Centuries », dans Peter Edbury, dir., *Crusade and Settlement*, Cardiff, University College Cardiff Press, 1985, p. 105 et suivantes ; Eric Christiansen, *The Northern Crusade : The Baltic and the Catholic Frontier, 1100-1525*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1980, p. 122.

⁶⁹ Jonathan Riley-Smith, *What were the Crusades?*, San Francisco, Ignatius Press, 2002 [1977], 3^e édition, p. 15 : « [A] crusade was an expedition authorised by the pope on Christ's behalf, the leading participants in which took vows and consequently enjoyed the privileges of protection at home and the indulgence, which when the campaign was not destined for the East, was [expressly] equated with that granted to crusaders to the Holy Land. » Jean Richard, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996, p. 7 : « La croisade, au sens précis du terme, est une expédition essentiellement militaire, assimilée par la papauté à une œuvre méritoire et dotée par elle de privilèges spirituels accordés aux combattants et à ceux qui participent à leur entreprise. Si ces privilèges ont d'abord été concédés à ceux qui prenaient la route de l'Orient et plus spécialement des Lieux saints, ils l'ont aussi été pour d'autres opérations lancées à l'intérieur de la chrétienté contre des hérétiques ou des ennemis de l'Église de Rome, aussi bien qu'aux frontières de cette même chrétienté contre des païens ou des infidèles. »

naissance à l'instigation du pape et son objectif avoué est la libération de Jérusalem, bien qu'elle compte conquérir l'Égypte pour y arriver⁷⁰. De plus, non seulement les croisés reçoivent-ils les privilèges habituels, mais ceux-ci sont augmentés par Innocent III⁷¹. Ceci dit, les contemporains appelèrent cette aventure non pas la « Quatrième Croisade », mais bien la « Conquête de Constantinople », comme en font foi les deux récits de croisés intitulés ainsi.

La Quatrième Croisade est certainement la plus controversée des croisades, par le sang chrétien qu'elle fit couler, parce qu'elle n'atteignit jamais la Terre sainte et parce qu'aucun des croisés n'affronta un seul musulman en armes. La déviation de la Croisade vers Zara, puis Constantinople fait encore couler des torrents d'encre si on en juge par la quantité de littérature qui s'y rattache, soit pas moins de quatre-vingts essais et monographies sur le sujet depuis la Deuxième Guerre mondiale seulement⁷². Les opinions sur le thème de la déviation, primordial chez les historiens comme en témoigne cette historiographie, demeurent tranchées. Depuis la fin du XIX^e siècle, les critiques des historiens sur « les mobiles occultes de cet accident prémédité⁷³ » sont particulièrement virulentes⁷⁴. Néanmoins, la succession de contrecoups détournant la Croisade vers Constantinople plutôt qu'en Outremer, tel qu'originellement planifié, est tout autant décriée qu'excusée.

Les principaux historiens d'aujourd'hui – et parfois ceux d'hier aussi – s'accordent généralement sur le fait que l'exposé de Villehardouin soit l'apologie politique de l'expédition : si le Maréchal apparaît sur la défensive, ce n'est pas pour camoufler une conspiration, mais parce qu'il joue un rôle clé dans l'élaboration du pacte de nolis avec les Vénitiens et que, par conséquent, il porte une responsabilité face aux difficultés qui en

⁷⁰ Villehardouin, *Conquête*, XXX.

⁷¹ « Post miserabile », Innocent III, *Lettres*, I, 336, dans Migne, *Patrologie Latine*, CCXIV, col. 308-312 ; *Idem*, Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 228. Ironiquement, c'est sous la gouverne d'Innocent III que naissent les premières croisades politiques, qui servent les objectifs de la Papauté plutôt que la reconquête des Lieux saints. Voir Cécile Morrisson, *Les Croisades*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006 [1969], p. 50 et suivantes.

⁷² Balard, « L'Historiographie occidentale », p. 161.

⁷³ Anatole Frolov, *Recherches sur la déviation de la Quatrième Croisade vers Constantinople*, Paris, Presses universitaires de France, 1955, p. 4.

⁷⁴ Runciman, *Histoire des Croisades*, p. 774 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 126 : « [Le sac de Constantinople est] un des plus grands crimes dans les annales de l'Histoire de l'Humanité ». Bradford, *Sundered Cross*, p. 30 : « [Le sac de Constantinople est] l'un des actes les plus méprisables de l'histoire des nations chrétiennes ».

découlent⁷⁵. Sa chronique et celle de Clari sont écrites sur un fond de controverse entourant la validité de la Quatrième Croisade ; si la conquête de Constantinople reflète la volonté de Dieu, les désastres qui suivent, face aux Bulgares, remettent en doute la légitimité de l'entreprise⁷⁶.

Vers le milieu du XIX^e siècle apparaissent des thèses d'une trahison expliquant l'échec et la déviation de la Quatrième Croisade. Les conspirateurs sont généralement les Vénitiens, mais Philippe de Souabe, Boniface de Montferrat et Innocent III se retrouvent aussi au banc des accusés. Les théoriciens de la conjuration s'appuient sur d'autres sources ; ainsi, Louis de Mas Latrie se base sur les négociations en cours entre Venise et le Sultan, à l'époque citées dans Ernoul⁷⁷. D'autres historiens se fondent sur la mauvaise datation du traité d'alliance passé entre le sultan d'Égypte et les Vénitiens⁷⁸ : vers la fin des années 1860, Karl Hopf se dit en mesure de déterminer la date du traité comme étant le 13 mai 1202⁷⁹, soit juste avant le départ de la Quatrième Croisade⁸⁰. Paul Riant qui, selon Queller et Stratton, fit l'analyse la plus complète de la question de la diversion à son époque⁸¹, reprend ces affirmations sans les vérifier⁸². Toutefois, en 1877, Gabriel Hanotaux prouve

⁷⁵ Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 139-140. Au sujet de l'innocence de Villehardouin, Michel Balard reproche au Maréchal ses omissions quant aux motifs de la déviation de la Croisade vers Constantinople et voit dans son œuvre les souvenirs d'un homme qui, « comprenant sur le tard les difficultés nées de la conquête, [...] dicte ses souvenirs en homme désespéré, qui a pris conscience de l'échec de sa cause, bien qu'elle fût la meilleure et la plus juste. » Cependant, Donald Queller et Thomas Madden affirment que chaque fois que les dires de Villehardouin peuvent être comparés à des documents officiels, ils sont généralement précis et les écarts ne semblent pas le fruit d'une tromperie délibérée. Voir Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 18.

⁷⁶ Riant, *Exuvia*, t. I, p. xxvi ; Andrea, « Primary Sources », p. 301 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 13 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 18 ; Dufournet, *Les Écrivains*, t. I, p. 201-202.

⁷⁷ Queller, *Latin Conquest*, p. 21 ; Louis de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison des Lusignan*, Paris, 1852-1861, t. I, p. 161-164.

⁷⁸ Queller, *Latin Conquest*, p. 23. Il existe, dans la collection officielle des Pactes de la République, une série de privilèges du sultan Malik al-Adil allant de l'an 1205 à l'an 1217. Ils garantissent aux Vénitiens le privilège de faire commerce, des avantages douaniers, un entrepôt, une cour de justice et l'assurance de sa protection pour tous les chrétiens qui désiraient visiter les Lieux saints sous l'égide du nom de Venise.

⁷⁹ Karl Hopf, *Geschichte Griechenlands vom Beginn des Mittelalters bis auf unsere Zeit*, New York, Franklin, 1960, t. I, p. 122 : « Wir sind im Stande, diese dunkeln Punkt endlich aufzuhellen. »

⁸⁰ Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Villehardouin, *Conquête*, XII-XXIII. La Croisade doit prendre le départ le 29 juin 1202.

⁸¹ Paul de Riant, « Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat », *Revue des questions historiques*, XVII-XVIII (1875), p. 321-375 et p. 5-75 ; Idem, « Le Changement de direction de la Quatrième Croisade », *Revue des questions historiques*, XXIII (1878), p. 71-114 ; Queller & Stratton, « A Century of controversy », p. 245.

⁸² Riant, *Exuvia*, t. I, p. lxxxi ; Queller, *Latin Conquest*, p. 36. Hopf est alors un historien d'une très grande réputation.

que le traité avec l'Égypte n'est pas antérieur à la Croisade, mais qu'il date plutôt du 19 mars 1208⁸³.

La vindicte des historiens contre la république de Saint-Marc à la dent dure et beaucoup continuent à considérer les Vénitiens coupables. En dépit de l'évidence contraire, Edwin Pears et – beaucoup plus récemment – John Godfrey et Ernle Bradford adhèrent encore à la théorie de Hopf. Ils font porter le fardeau de l'échec de la Croisade sur le Traité « injuste » de 1201 ; Bradford insinuant même que l'astucieux doge avait prévu l'éventuel manque de fonds des croisés et fait exprès de construire trop de navires afin de tenir l'ost à merci sur l'îlot Saint-Nicolas et ainsi suborner la Croisade à ses sombres desseins⁸⁴. De son côté, même s'il est conscient de la réfutation de la datation du traité effectuée par Hopf, Steven Runciman préfère utiliser Ernoul⁸⁵. Les byzantinistes, eux, se basent plutôt sur Nicétas Choniates. Ainsi, Charles Diehl et Donald Nicol jettent l'opprobre sur le doge Dandolo en particulier⁸⁶. Enfin, Ludwig Streit dénonce les Vénitiens dans un contexte de détérioration de leurs relations avec les Grecs⁸⁷.

Ceci dit, Venise n'est pas toujours seule en cause et il existerait d'autres conspirateurs. Les historiens Édouard Winkelmann et Paul Riant – outre Bradford, Godfrey et Runciman – voient un complot ourdi par Philippe de Souabe : le Hohenstaufen aurait hérité des visées anti-byzantines de ses ancêtres sicilo-normands. De surcroît, il est le beau-frère de l'Empereur byzantin déchu et il s'opposerait alors au Pape pour détourner la Croisade et servir les intérêts de sa propre famille⁸⁸.

⁸³ Gabriel Hanotaux, « Les Vénitiens ont-ils trahi la Chrétienté en 1202 ? », dans Idem, *Sur les chemins de l'histoire*, Paris, Champion, 1923, t. I, p. 36-46. Gabriel Hanotaux prouve que le traité ne date pas de 1202, car à cette époque, Malik al-Adil assiège Naplouse. Puis, il établit que le traité de Hopf est identique à celui publié antérieurement dans l'*Urkunden* de Tafel et Thomas par la datation arabe du traité et les titres utilisés par al-Adil. Voir *Chrysobullum Soldani Turciae (Rum), Ghajaseddin Keichosrew I, datum Venetis. A. D. 1203-1211*, Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 438.

⁸⁴ Edwin Pears, *Fall of Constantinople*, p. 268-270 ; Bradford, *Sundered Cross*, p. 4-5, 9, 53-56 ; Idem, *Great Betrayal*, p. 8, 58-59 ; Godfrey, *Unholy Crusade*, p. 72.

⁸⁵ Runciman, *Histoire des Croisades*, p. 762-763, 775.

⁸⁶ Charles Diehl, *La république de Venise*, Paris, Flammarion, 1985 (1915), p. 62-64 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 127, 134, 412 ; Idem, « The Greek and Latin Empires, 1204-61 » dans *The Cambridge Medieval History*, t. IV, p. 278 ; Queller, *Latin Conquest*, p. 112.

⁸⁷ Queller, *Latin Conquest*, p. 57, 111. Il cite de façon générale Ludwig Streit, *Venedig und die Wendung des vierten Kreuzzugs gegen Konstantinopel*, Anklam, 1877.

⁸⁸ Riant, « Innocent, Philippe et Boniface », XVII, p. 331-366 et XVIII, p. 37, 69-72 ; Bradford, *Sundered Cross*, p. 39 ; Godfrey, *Unholy Crusade*, p. 68-69, 82 ; Runciman, *Histoire des Croisades*, p. 760-761. Les extraits de Winkelmann proviennent de Queller, *Latin Conquest*, p. 26, 32 ; Eduard Winkelmann, *Philipp von Schwaben und Otto IV von Braunschweig*, Leipzig, Duncker & Humblot, 1873-1878.

Néanmoins, les thèses de complot sont en perte de vitesse. Les arguments soulevés par les historiens inscrits contre cette tendance mettent à mal à la fois la candeur et la perfidie attribuées aux participants de la Quatrième Croisade. On admet ici la véracité du témoignage de Villehardouin et donc on écarte la possibilité d'un complot. Par contre, on met de l'avant un environnement propice et un opportunisme de circonstance chez les dirigeants croisés. On cherche maintenant moins à innocenter un parti ou à trouver un coupable, qu'à expliquer l'enchaînement des événements qui ont conduit à la chute de Constantinople.

Ainsi, Walter Norden propose une nouvelle approche qui, tout en rejetant la conspiration, souligne le contexte des relations de plus en plus tendues entre l'Occident et Byzance, poussant ainsi les croisés à saisir l'occasion présentée par Alexis le Jeune. Cette nouvelle théorie est réaffirmée par Leopoldo Usseglio, historien des Montferrat, qui fait valoir les intérêts commerciaux vénitiens et les ambitions dynastiques de Boniface tout en excluant une connivence préalable entre eux⁸⁹. La majorité des historiens d'après-guerre, reprenant ces thèses, s'engouffrent dans la brèche enfoncée par les théories de Norden et Usseglio. Le débat se déplace vers l'importance du contexte de la Quatrième Croisade, le poids des événements ou l'intensité des appuis et motivations.

Cette nouvelle optique a comme principal effet de blanchir les Vénitiens ; ceux-ci n'auraient plus manigancé le détournement de la Croisade, ils n'auraient fait que répondre aux impératifs de leurs intérêts commerciaux⁹⁰. Les défenseurs de Venise se font plus nombreux et se font mieux entendre : Roberto Cessi, qui va jusqu'à nier les évidences lorsque néfastes à l'image de Venise⁹¹, mais aussi Donald Queller et surtout Thomas

⁸⁹ Idem pour les extraits de Norden et d'Usseglio. Voir Queller, *Latin Conquest*, p. 57, 70 ; Walter Norden, *Der Vierte Kreuzzug im Rahmen der Beziehungen des Abendlandes zu Byzanz*, Berlin, Beck, 1898, *passim* ; Leopoldo Usseglio, *I marchesi di Monferrato in Italia ed in Oriente durante I secoli XII e XIII*, Turin, 1926, *passim*.

⁹⁰ W. B. Bartlett, *An Ungodly War. The Sack of Constantinople & the Fourth Crusade*, Guildford (Surrey), Sutton, 2000, p. 200-205 ; Ce sont aussi les conclusions de Ralph Lilie rapportées par Balard, « L'Historiographie occidentale », p. 164-165 ; Ralph Lilie, *Handel und Politik zwischen dem byzantinischem Reich und den italienischen Kommunen Venedig, Pisa und Genua in der Epoche der Komnenen und der Angeloi (1081-1204)*, Amsterdam, 1984 ; Idem, « Der Fernhandel der Italiener und das byzantinische Reich am Vorabend des Vierten Kreuzzugs », dans W. von Stromer, dir., *Venedig und die Weltwirtschaft um 1200*, Stuttgart, 1999, p. 159-175.

⁹¹ Roberto Cessi, « Venezia e la quarta crociata », *Archivio Veneto*, série 5 (1951), XLVIII-XLIX, p. 1-52. Selon Cessi, la destination de la Quatrième Croisade aurait été la Syrie, et non l'Égypte, Villehardouin n'exprimant que son opinion personnelle. Aussi, le Doge n'aurait jamais insisté pour prendre Zara ; il était uniquement préoccupé par l'équilibre des forces en Adriatique. Enfin, Dandolo

Madden, qui disculpent Venise en reprenant les chiffres de Louise Buenger Robbert⁹² et Hilma Krueger⁹³ ; ils posent que l'Égypte représente pour la Sérénissime une conquête plus intéressante que Constantinople, puis ils relativisent la transgression des croisés lors de l'attaque contre Zara et affirment que le Doge n'avait aucune intention de conquérir Byzance⁹⁴. Selon Madden, la Quatrième Croisade constitue en fait une série de contrats, certains respectés et d'autres non⁹⁵. Queller et Madden font porter l'origine de la déviation sur les ambitieuses attentes des comtes français et de leurs plénipotentiaires qui s'engagent à fournir un nombre invraisemblable de croisés ; Venise ayant respecté sa part du contrat, se voit forcée de trouver des expédients pour se sortir de ce mauvais pas⁹⁶. Tous les historiens précédents – auxquels on peut ajouter Jonathan Riley-Smith et Christopher Tyerman – vont dans le même sens et s'appuient sur le contexte développé par Norden et Usseglio, qui fait de la conquête de Constantinople un accident faisant l'affaire de tous les acteurs en présence⁹⁷.

Comparativement au thème de la déviation, l'historiographie du financement des croisades est bien timide, pour ne pas dire inexistante, étant donné le petit nombre de documents s'y consacrant. Les finances des croisés en général, et a fortiori de ceux de la Quatrième Croisade, n'ont généré que peu d'enthousiasme chez les historiens.

était resté soigneusement à l'écart lors des suppliques d'Alexis pour que les croisés intervinssent à Byzance. Aucune preuve ne permet de contredire ces thèses aux ficelles un peu grosses.

⁹² Louise Buenger Robbert, « Venice and the Crusades », dans Setton, *History of the Crusades*, t. V, p. 397-398.

⁹³ Hilma C. Krueger, « The Genoese exportation of Northern cloths to Mediterranean ports, twelfth century », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 65 (1987), p. 747.

⁹⁴ Donald Queller et Thomas Madden, « Some further arguments in defense of the Venetians on the Fourth Crusade », *Byzantion*, 62 (1992), p. 433-473 ; Thomas Madden, *Enrico Dandolo and the Rise of Venice*, Baltimore, 2003.

⁹⁵ Thomas Madden, « Vows and contracts in the Fourth Crusade: The Treaty of Zara and the attack on Constantinople in 1204 », *International Historical Review*, 15 (1993), p. 441-468.

⁹⁶ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 18. Malgré que Queller et Madden se défendent d'être pro-vénitiens et disent ne vouloir que répondre aux condamnations sommaires des Vénitiens par de trop nombreux historiens, c'est néanmoins ce qui ressort de l'ensemble de leur œuvre. Voir Queller & Madden, « Some further arguments », p. 434.

⁹⁷ Jonathan Riley-Smith, *The Crusades: A History*, New Haven, Yale University Press, 2005 [1985], p. 160 ; Christopher Tyerman, *God's War*, Londres, Penguin Books, 2007 [2006], p. 524-525, 543 ; Jonathan Phillips, *The Fourth Crusade and the Sack of Constantinople*, Londres, Pimlico, 2005 [2004], p. 310.

1.3. Survol des évènements⁹⁸

L'annonce de la chute de Jérusalem en 1187 retentit comme un coup de tonnerre et ébranle toute la Chrétienté ; l'effondrement de l'Outremer, la prise de la Ville sainte par Saladin et la perte de la Vraie Croix suite au désastre de Hattin sont autant de catastrophes aux « proportions bibliques⁹⁹ ». La réaction de l'Occident face à ces bouleversements « réinvente la croisade¹⁰⁰ ». Le succès de ces guerres saintes étant associé à la santé spirituelle de l'Europe, l'Église fait appel au repentir, tandis que le pape promulgue les indulgences par lesquelles on peut obtenir la rémission des péchés en contribuant à la croisade¹⁰¹. De leur côté, les monarques européens réagissent et prennent la croix. Les rois de France et d'Angleterre instaurent la *dîme saladin*e pour financer leur croisade¹⁰².

Frédéric Barberousse, vétéran de la Deuxième Croisade maintenant âgé de près de 70 ans, part alors à la tête d'une considérable armée croisée, mais meurt en traversant l'Anatolie. Contrairement à l'Empereur germanique, Richard Cœur-de-Lion et Philippe II Auguste prennent la mer pour se rendre en Terre sainte et arrivent ainsi à bon port.

⁹⁸ Sur les croisades en général, je me suis inspiré de trois ouvrages en particulier : Jonathan Riley-Smith, *The Crusades: A History*; Kenneth M. Setton, dir., *A History of the Crusades*, Madison, University of Wisconsin Press, 1969, 6 volumes ; enfin, remarquable par l'originalité et le mordant de son analyse : Christopher Tyerman, *God's War*. D'autres seront cités à l'occasion : Hans Eberhard Mayer, *The Crusades*, traduction de John Gillingham, Oxford, Oxford University Press, 1972, p. 183-184 ; Steven Runciman, *Histoire des Croisades* ; Jean Richard, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996 ; Michel Balard, *Les Croisades*, Paris, MA Éditions, 1988. Quant à la Quatrième Croisade, les meilleures études sont : Donald E. Queller et Thomas F. Madden, *The Fourth Crusade: The Conquest of Constantinople, 1201-1204*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997 [1977] ; Jonathan Phillips, *The Fourth Crusade and the Sack of Constantinople* ; Marco Meschini, *1204 : L'Incompiuta. La quarta crociata e le conquiste di Costantinopoli*, Milan, Ancora, 2004 ; Edgar H. McNeal et Robert Lee Wolff, « The Fourth Crusade », dans Setton, *Crusades*, t. II, p. 153-186. D'autres ouvrages révèlent un parti-pris qui en rend l'utilisation malaisée : Ernle Bradford, *The Sundered Cross; the Story of the Fourth Crusade*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1967 ; Idem, *the Great Betrayal*, Londres, Hodder & Stoughton, 1967 ; John Godfrey, *1204, The Unholy Crusade*, Oxford, Oxford University Press, 1980 ; Joseph François Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, Paris, A. J. Ducollet, 1978 [1829], 5 volumes ; Edwin Pears, *The Fall of Constantinople being the Story of the Fourth Crusade*, New York, Harper, 1886. En outre, divers travaux éclairent des aspects précis de la Quatrième Croisade et leurs conclusions seront reprises ici. Enfin, la Quatrième Croisade est parfois étudiée par des byzantinistes dans le cadre de l'histoire de Constantinople : Charles Brand, *Byzantium Confronts the West*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1968 ; Michael Angold, *The Fourth Crusade*, Harlow, Pearson, 2003 ; Jonathan Harris, *Byzantium and the Crusades*, New York, Hambledon Continuum, 2006.

⁹⁹ Tyerman, *God's War*, p. 379.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 375.

¹⁰¹ Riley-Smith, *Crusades*, p. 134, 137.

¹⁰² *Ibid.*, p. 138, 141.

Toutefois leur croisade n'est qu'un demi-succès : les chrétiens récupèrent Acre, mais suite à d'incessantes disputes avec son rival angevin, le souverain capétien rentre prématurément en France, laissant Richard agir à sa guise. Par l'action énergique du Plantagenêt, l'Outremer est sauvé et voit sa survie assurée, mais la possession du Saint-Sépulcre échappe toujours aux chrétiens. Aussi, la Troisième Croisade demeure inachevée lorsque Richard rentre en Angleterre. À partir de maintenant, l'objectif militaire des croisades au Levant se déplace de la Palestine vers l'Égypte, clef de voûte de la puissance musulmane¹⁰³. La Quatrième Croisade se situe dans cette mouvance.

1.3.1. L'appel d'Innocent III¹⁰⁴

En janvier 1198, Lothaire de Segni (1160/61-1216), neveu du défunt pape Clément III, est élu au Saint-Siège à trente-sept ans et devient Innocent III. On lui reconnaît une envergure européenne aussi grande que celle de Charlemagne¹⁰⁵. Activiste débordant d'énergie, il tranche sur ses prédécesseurs généralement beaucoup plus âgés, prudents et réservés¹⁰⁶. Pour lui, le pape est et doit être « le chef indiscutable de l'Église¹⁰⁷ » et sous son pontificat, « la papauté atteint son apogée médiéval¹⁰⁸. »

*Vicaire du Christ*¹⁰⁹, Innocent III clame la suprématie du Saint-Siège sur les monarchies européennes tant au niveau spirituel que temporel, alors qu'il s'érige en arbitre dans les affaires de l'Europe¹¹⁰. Ainsi, il s'occupe du gouvernement du royaume de Sicile pendant la minorité de Frédéric II et intervient dans la double élection impériale en Germanie. Maniant vigoureusement les interdits religieux, il affronte Philippe Auguste au sujet d'Ingeborg du Danemark. Inlassable, il organise l'alliance espagnole qui vainc les

¹⁰³ Riley-Smith, *Crusades*, p. 137-149 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 1-2 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 13-14 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 75.

¹⁰⁴ En ce qui a trait au pape Innocent III, j'ai retenu les trois auteurs des ouvrages les plus récents, de même qu'un recueil d'articles sur le personnage : Sidney Packard, *Europe and the Church under Innocent III*, New York, Henry Holt, 1927 ; Jane Sayers, *Innocent III; Leader of Europe 1198-1216*, Londres, Longman, 1994 ; John C. Moore, *Pope Innocent III (1160/61 – 1216); To Root Up and to Plant*, Leyde, Brill, 2003 ; James Powell, *Innocent III, Vicar of Christ or Lord of the World ?*, Washington, Catholic University of America Press, 1994.

¹⁰⁵ Packard, *Innocent III*, p. 103.

¹⁰⁶ Powell, *Vicar of Christ*, p. 2 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 15 ; Tyerman, *God's War*, p. 479.

¹⁰⁷ Meschini, *Incompiuta*, p. 16.

¹⁰⁸ Powell, *Vicar of Christ*, p. 1.

¹⁰⁹ Sayers, *Innocent III*, p. 15 et suivantes ; Moore, *Innocent III*, p. 29 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 16. Ce titre, utilisé occasionnellement depuis un siècle, devient courant avec Innocent.

¹¹⁰ Achille Luchaire, « A Realist ascends the Papal Throne » dans Powell, *Vicar of Christ*, p. 33.

Arabes à Las Navas de Tolosa en 1212 et, dans un autre ordre d'idée, force même Jean sans Terre à se reconnaître son vassal l'année suivante¹¹¹.

Pendant sa gouverne, apparaissent les ordres franciscains et dominicains, mais son legs le plus durable demeure la réorganisation de l'Église dans la foulée du concile du Latran IV en 1215, même si, tout au long de son règne, la reconquête de la Terre sainte demeure au cœur de ses préoccupations. On doit ainsi à Innocent III les coups d'envoi de la Quatrième et Cinquième Croisade, de la croisade des Albigeois, de même que plusieurs innovations en matière de financement, comme le *quarantième*. Le troisième concile du Latran (1179) avait ouvert la voie en octroyant les privilèges des croisés à ceux qui combattent hérétiques et routiers, mais c'est vraiment sous le pontificat d'Innocent que la notion de croisade s'élargit ; par là, il revendique la direction de ces expéditions militaires, affirmant ainsi l'autorité de Rome sur l'Église et sur le Monde¹¹².

Le 15 août 1198, par son encyclique *Post miserabile*, Innocent III lance un appel général à la Croisade. Le Souverain Pontife annonce aussi l'envoi de deux légats – l'un pour négocier une trêve entre la France et l'Angleterre, l'autre à Venise pour organiser le transport vers la Terre sainte – et dépêche deux cardinaux à Pise et Gênes sommant ces cités maritimes de faire la paix entre elles pour prendre part à la Croisade¹¹³. Le Pape demande ici une participation des villes, du clergé et des comtes, mais s'abstient de s'adresser aux monarques¹¹⁴. Comme Innocent ne laisse que six mois pour se préparer, il n'aurait songé dans un premier temps qu'à lancer une expédition de secours composée surtout des barons de Sicile¹¹⁵.

Il faut savoir qu'Henri VI de Sicile avait eu pour dessein l'organisation d'une croisade avec, notamment, de l'or extorqué aux Byzantins, mais il était mort le 28

¹¹¹ Sayers, *Innocent III*, p. 65-71 ; Moore, *Innocent III*, p. 58-63, 187, 203, 214-215.

¹¹² Moore, *Innocent III*, p. 228-252 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 78-79 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 15 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 3.

¹¹³ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 3-7 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 17-21 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 1 ; Tyerman, *God's War*, p. 495 ; McNeal & Wolff, « The Fourth Crusade », p. 154-155 ; Moore, *Pope Innocent III*, p. 46 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 76 ; Richard, *Croisades*, p. 253. Jean Richard donne le 1^{er} août comme date de l'encyclique.

¹¹⁴ Certains historiens estiment qu'Innocent évite de faire appel aux monarques afin de conserver le contrôle de la Croisade. Voir Franco Cardini, « La crociata nel Duecento. L'avatara di un ideale », *Archivio storico italiano* 135 (1977), p. 118-127 ; Mayer, *Crusades*, p. 183-184 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 1.

¹¹⁵ Jonathan Riley-Smith, « Toward an understanding of the Fourth Crusade as an institution », dans Angeliki Laiou, dir., *Urbs Capta : la Quatrième Croisade et ses conséquences*, Paris, Lethielleux, 2005, p. 71 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 17.

septembre 1197 avant le départ. Cependant, suite au décès du Hohenstaufen, les chevaliers d'Italie du Sud se désistent au grand dam d'Innocent. Puis, le Pape assiste, impuissant, à de nouveaux développements en Outremer mettant à mal ses visées pour la Terre sainte et, un an plus tard, il n'y a toujours pas trace de quelque préparatif que ce soit en Europe¹¹⁶. En effet, les autres souverains d'Occident se montrent eux aussi peu réceptifs à l'appel du Saint-Siège ; notamment, les rois de France et d'Angleterre, qui sont encore aux prises, n'ont pas à cœur de repartir en Orient¹¹⁷.

Lorsqu'Innocent demande l'aide financière de la noblesse et du clergé, fin-octobre et début-novembre 1198, on voit par sa correspondance une modification dans l'esprit du Souverain Pontife : d'une simple expédition de secours, la Croisade devient un projet plus ambitieux¹¹⁸. À la même époque, le 5 novembre 1198, le Pape fait appel au prédicateur Foulques de Neuilly afin qu'il prêche la Croisade dans le but de favoriser le recrutement de pèlerins¹¹⁹. L'action de Foulques provoque une affluence de dons, de même qu'un nouvel enthousiasme qui attise la flamme de la Croisade alors qu'elle prend cette forme plus audacieuse¹²⁰.

Un an plus tard, les nouvelles demandes financières d'Innocent III témoignent du regain d'importance de la Croisade. En effet, le 31 décembre 1199, dans sa bulle *Graves*

¹¹⁶ Alarmés par les nouvelles d'Europe, les chevaliers allemands, dont la croisade n'était pourtant pas terminée, quittent l'entreprise pour aller protéger leurs intérêts domestiques mis en danger par la nouvelle guerre civile allumée par les prétendants à la couronne de l'Empire germanique, Philippe de Souabe et Othon de Brunswick. En Outremer-même, le 1^{er} juillet 1198, une trêve de cinq ans et huit mois est signée entre le Royaume de Jérusalem et al-Adil, alors qu'une autre est conclue, en janvier 1199, entre le Patriarche de Jérusalem, les Maîtres des Ordres militaires et al-Mu'azzam Isa, fils d'al-Adil, qui régnait alors à Damas. Voir Riley-Smith, « Toward an understanding », p. 72, R. Stephen Humphreys, *From Saladin to the Mongols*, Albany (New York), State University of New York Press, 1977, p. 107-108 ; Edgar Johnson, « The Crusades of Frederick Barbarossa and Henry VI », dans Setton, *Crusades*, t. II, p. 121 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 155 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 3 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 1, note 1.

¹¹⁷ Meschini, *Incompiuta*, p. 26-30 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 7.

¹¹⁸ Riley-Smith, « Toward an understanding », p. 71-72 ; Innocent III, *Lettres*, I, 397, dans *Patrologie Latine*, CCXIV, col. 374-375 ; Idem, *Die Register*, I, 397, p. 596-597 (appel au comte de Toulouse) ; Idem, *Lettres*, I, 404, dans *Patrologie Latine*, CCXIV, col. 380-381 ; Idem, *Die Register*, I, 406, 607-609 (appel aux Archevêques d'Embrun, Arles et Aix) ; Idem, *Lettres*, I, 407, dans *Patrologie Latine*, CCXIV, col. 384-385 ; Idem, *Die Register*, I, 407, p. 609-611 (appel au comte de Forcalquier).

¹¹⁹ Milton Gutsch, « A twelfth-century preacher – Fulk of Neuilly », dans Louis J. Paetow dir., *The Crusades and Other Historical Essays Presented to Dana C. Munro by his Former Students*, Freeport (New York), Books for Libraries, 1928, p. 183-206 ; Innocent III, *Lettres*, I, 398, dans *Patrologie Latine*, CCXIV, col. 375-376 ; Idem, *Register*, I, 398, p. 597.

¹²⁰ Meschini, *Incompiuta*, p. 23-26, 36 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 157-158 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 26-27 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 2-3 ; Mayer, *Crusades*, p. 184.

orientalis terræ, le Pape exige de l'ensemble du clergé un prélèvement obligatoire d'un quarantième des revenus ecclésiastiques afin de financer la Croisade¹²¹.

1.3.2. L'entrée en scène des barons croisés

Le 28 novembre 1199, premier jour de l'Avent, les jeunes comtes Thibaud de Champagne et Louis de Blois prennent la croix à l'occasion d'un tournoi au château d'Écry¹²². Quelques mois plus tard, le mercredi des Cendres, 23 février 1200, Baudouin de Flandre, marié à la sœur de Thibaud, prend la croix à son tour. Ces seigneurs, les plus prospères d'Occident, vassaux du roi de France, mais proches politiquement du roi d'Angleterre, proviennent de familles alliées entre elles et qui ont une longue tradition croisée¹²³. Ces trois comtes, avec ceux qui se croisent dans leur foulée, sauvent littéralement la Quatrième Croisade ; à partir de ce moment, elle prend corps. On estime qu'au tournant de l'an 1200, une centaine de compagnies comptant de quatre-vingts à cent croisés chacune se sont formées¹²⁴.

Les barons décident de prendre la route maritime pour aller jusqu'en Égypte, objectif final de la Croisade, quoique inavoué publiquement¹²⁵. Même si la masse des croisés préfère aller en Terre sainte pour y faire un pèlerinage, les dirigeants croisés visent Alexandrie et le Caire. Ils estiment que c'est ainsi qu'ils parviendront à faire plier les

¹²¹ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 2 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 34-36 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 156 ; Mayer, *Crusades*, p. 185.

¹²² Phillips, *Fourth Crusade*, p. 46-48 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 30 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 158-159. Des historiens de la période romantique, tel que Michaud, popularisèrent la légende de la présence de Foulques de Neuilly au tournoi d'Écry, mais à l'exception d'Ernoul, aucune autre source n'en fait mention. Voir Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 3, 210, note 25 ; Tyerman, *God's War*, p. 502.

¹²³ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 5 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 49-50 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 32-33 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 159 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 80. Les pères des comtes de Champagne et Blois sont frères et leurs mères sont sœurs, et les deux comtes sont à la fois neveux des rois de France et d'Angleterre. Baudouin, lui, est le beau-frère de Thibaud. Les maisons de Flandre, Champagne et Blois participent régulièrement aux croisades précédentes ; le frère de Thibaud reçut la gouverne du Royaume de Jérusalem en 1192, tandis que Louis accompagna son père à la Troisième Croisade malgré son jeune âge.

¹²⁴ Meschini, *Incompiuta*, p. 33-34 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 6.

¹²⁵ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 6, 16. D'après Donald Queller, même si la masse des croisés préfère aller en Terre sainte, les dirigeants croisés ont en mémoire les récents déboires de l'armée de Barberousse et visent l'Égypte. Ils estiment que c'est ainsi qu'ils parviendront à faire plier les musulmans plutôt que par une attaque frontale sur Jérusalem. L'idée n'est pas neuve, et remonte à la Première Croisade : Phillips, *Fourth Crusade*, p. 51-52, 67-72 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 48 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 81 ; Alethea Wiel, *Navy of Venice*, Londres, John Murray, 1910, p. 126. Selon Alethea Wiel, la Croisade aurait été prêchée contre l'Égypte et ce ne serait donc pas un secret.

musulmans plutôt que par une attaque frontale sur Jérusalem. Cette idée n'est pas neuve, et remonte à la Première Croisade¹²⁶. Baudouin, Thibaud et Louis envoient six plénipotentiaires vers Pise, Gênes et Venise, les trois plus grandes cités maritimes italiennes, pour y négocier le passage de l'armée vers la Terre sainte. Jugeant que c'est là qu'ils trouveraient le plus de bateaux, ces représentants, parmi lesquels se trouve Villehardouin, fixent d'abord leur choix sur Venise où ils sont reçus en grande pompe à leur arrivée en février 1201. Ils y négocient le Traité prévoyant le transport et l'approvisionnement de 33 500 hommes et 4 500 chevaux pendant un an pour la somme de 85 000 marcs d'argent avec le doge Henri Dandolo ; la Sérénissime y contribuant cinquante galères en échange de la moitié des gains¹²⁷. Le départ doit avoir lieu à la Saint-Jean de l'année suivante, soit en juin 1202¹²⁸.

Suite à la conclusion de l'accord avec Venise, les envoyés se séparent : quatre continuant vers Gênes et Pise pour trouver de l'aide supplémentaire, tandis que les deux autres rentrent en France pour rapporter la bonne nouvelle¹²⁹. Malheureusement, ceux-ci trouvent Thibaud de Champagne fort mal en point. Il mourra quelques semaines plus tard, fin-mai 1201¹³⁰. Sa mort jette la consternation parmi les croisés qui se mettent en quête d'un autre chef pour la Croisade¹³¹. On offre le commandement à Eudes de Bourgogne, puis à Thibaud de Bar-le-Duc, deux cousins du défunt, mais ils refusent. Après délibérations, les croisés acceptent la candidature du marquis Boniface de Montferrat, un homme dans la cinquantaine, cousin du roi de France et de Philippe de Souabe, dont il est le vassal. Boniface, dont la famille fort liée avec l'Orient a joué un grand rôle dans les croisades

¹²⁶ Faral, dans Villehardouin, *Conquête*, p. xxx ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 6, 16.

¹²⁷ Longnon, « Catalogue », p. 181 : « *Et si, Deo annuente, per vim vel conventionem aliquid fuerimus adquisisti, comuniter vel divisim, nos ex eo omni medietatem habere debemus, et vos aliam medietatem.* »

¹²⁸ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 9-20 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 56-62 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 36-37, 44-48 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 80-82 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 162.

¹²⁹ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 21-22 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 49 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 83. Tous ces auteurs présumant que le Maréchal se soit arrêté chez Boniface de Montferrat puisqu'il passe par ses terres à l'aller et au retour, ce qui serait à la source de leur amitié.

¹³⁰ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 23 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 80 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 51 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 83.

¹³¹ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 24-25 ; Tyerman, *God's War*, p. 517-520 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 52 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 83. Il n'y a aucune preuve d'une primauté officielle de Thibaud ; s'il avait été chef de la Croisade, Villehardouin en aurait fait mention. De toute façon, le titre de commandeur de l'expédition est plus honorifique qu'effectif, la direction de l'entreprise étant plutôt collégiale.

précédentes, accepte la charge et ce choix est entériné par Philippe Auguste¹³². La mort de Thibaud a-t-elle eu un impact sur les finances des croisés ? L'arrivée de Boniface amène-t-elle des changements de ce côté ? Quels sont les préparatifs du marquis de Montferrat ? Ce sont des questions qu'on cherchera à élucider.

Le 14 septembre 1201, après sa visite au roi de France à Paris et son assermentation comme chef de la Croisade à Soissons, Boniface se rend à Cîteaux, où il prend la croix des mains de Foulques¹³³. Puis, il se rend passer Noël chez son suzerain, Philippe de Souabe. Il y fait la rencontre inattendue d'un jeune prince byzantin, Alexis Ange, qui est le frère d'Irène, la femme de Philippe. Tous deux sont les enfants d'Isaac II Ange, empereur romain d'Orient détrôné en avril 1195 par son propre frère, Alexis III Ange. Ce dernier fit aveugler Isaac, mais pas son neveu Alexis le Jeune, qu'il se contenta inconsidérément de faire enfermer. En automne 1201, le Prince s'évade alors avec la complicité de marchands pisans et se réfugie à la cour de Souabe où il y fait valoir sa cause. Même si rien encore ne laisse prévoir l'écueil financier qui attend la Croisade dans la Lagune, Philippe et Boniface témoignent de l'intérêt pour sa cause, le Marquis se rendant à Rome dès le mois de mars pour consulter Innocent à ce sujet tandis que le Souabe écrira à dessein au Souverain Pontife. Vers la même époque, le Prince ira lui-même à Rome exposer son affaire, mais il reste à démontrer que le Pape ait fait plus qu'offrir une oreille complaisante à son interlocuteur car Innocent demeure fermé aux coups de sonde de Boniface, aux offres de Philippe et à la plaidoirie d'Alexis¹³⁴.

¹³² Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 25-31 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 81-87 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 52-55 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 164-165 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 83-84.

¹³³ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 88-90 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 54 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 166 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 84.

¹³⁴ Jaroslav Folda, « The Fourth Crusade, 1201-1204. Some Reconsiderations », *Byzantino-Slavica*, XXVI (1965), p. 286, 290. Jaroslav Folda, qui s'est penché en détail sur la question des faits et gestes du prince Alexis Ange, assure qu'Innocent aurait catégoriquement rejeté l'idée de supporter la cause du jeune Byzantin. Il est donc en désaccord avec Michael Angold, selon qui Philippe de Souabe aurait appuyé son beau-frère, le Prince, alors que Montferrat aurait prudemment cherché à sonder l'opinion de la Papauté et Innocent, lui, n'aurait pas clairement rejeté la proposition du jeune Alexis. Voir Angold, *Fourth Crusade*, p. 84. Les autres auteurs dépeignent généralement un Philippe résolu dès le départ, un Boniface graduellement convaincu et un Innocent manquant singulièrement de prise sur les événements. Voir Meschini, *Incompiuta*, p. 55-60, 71-72 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 32-37 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 90-91 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 166 ; Riley-Smith, *Crusades*, p. 151.

1.3.3. Le pacte de nolis et ses problèmes

Les signataires du Traité ont convenu que l'armée croisée s'assemblerait à Venise au mois d'avril 1202, pour partir le 29 juin suivant. Les premiers croisés arrivent le 1^{er} juin, mais il est vite clair que beaucoup ne sont pas au rendez-vous. De nombreux Bourguignons, Provençaux et ainsi que des croisés d'Île-de-France partent par Marseille ou par Bari, plutôt que par Venise¹³⁵. Pourquoi de nombreux croisés évitent-ils la Sérénissime ? Est-ce moins cher par les autres ports ? Est-ce par désaccord avec l'objectif égyptien ? Combien coûte ce voyage jusque Venise si on présume que le croisé moyen vient du nord de la France ?

Quelle qu'en soit la raison, seul le tiers des gens prévus se rassemble dans la Lagune au cours de l'été. Lorsqu'arrive septembre, les barons doivent alors remplir leurs obligations. Malgré deux collectes, il leur reste encore 34 000 marcs d'argent à payer¹³⁶. Au cours de ces collectes, quels sont les croisés qui payent et combien, et enfin, que représente cette somme de 34 000 marcs ? Comment se fait-il que les croisés manquent d'argent à ce point ? Leur argent a-t-il fondu pendant qu'ils attendaient à Venise ? A-t-on subvenu à leurs besoins ? Doivent-ils acheter eux-mêmes leurs provisions au marché ? A quel prix ? Les prix pratiqués sont-ils plus élevés que d'accoutumée parce qu'une présence accrue d'hommes et de bêtes poussent les prix à la hausse ? Les marchands qui les fournissent sont-ils Vénitiens ? On évaluera quels sont les besoins de l'armée croisée dans la Lagune.

On peut se demander si le fameux Traité entre les croisés francs et marins vénitiens, par lequel ces derniers s'engagent à fournir une flotte pour plus de 30 000 hommes et chevaux, ainsi que leur approvisionnement pour la somme de 85 000 marcs d'argent est équitable. Cette somme est-elle vraiment équivalente aux revenus annuels des couronnes de France et d'Angleterre réunies¹³⁷ ? Il faudra approfondir cette question et comparer avec les autres croisades. De même, il faudra évaluer à quel point il est réaliste de vouloir faire transporter 30 000 croisés par la République vénitienne.

¹³⁵ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 42-50 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 102-105 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 61-63 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 85-86.

¹³⁶ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 42-52 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 105-109 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 63-65 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 167 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 86.

¹³⁷ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 66 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 46. Ce dernier spécifie que les revenus de Philippe Auguste représentent à l'époque un peu plus de la moitié de la somme du pacte de nolis, tandis qu'après ses victoires contre Jean sans Terre, les revenus du Capétien doublent. Aussi, la rançon de Richard Cœur-de-Lion (150 000 marcs) vaut presque deux fois le montant du *passage* de la Quatrième Croisade.

À ce sujet, les Vénitiens ont rigoureusement tenu leur part du contrat ; ils sont furieux et refusent de partir avant que les croisés ne tiennent la leur. Le Doge est dans une impasse ; il peut difficilement conserver l'argent payé et renvoyer les croisés chez eux. D'un autre côté, Venise s'est énormément investie dans le projet. La somme considérable qui reste à payer ne serait alors jamais remboursée et la République se retrouverait dans l'embarras, car admettre la banqueroute signifierait d'immenses pertes pour la cité¹³⁸.

Cette dette initiale des croisés est manifestement un des aspects financiers les plus importants de cette expédition. Mais que représente un éventuel défaut de paiement des croisés pour Venise ? Que représente l'effort vénitien ? Quelle est la capacité de l'arsenal ? Combien les Vénitiens construisent-ils de nouveaux bateaux pour l'occasion ? De quel type sont-ils ? Combien coûte ce type de bateau ? font-ils gonfler la facture ? Les Vénitiens peuvent-ils réaffecter certains bateaux une fois établi que les croisés ne sont pas aussi nombreux que prévus ? Que se passe-t-il avec les vivres de trop ? Que consomment les croisés à terre ? Que consomment leurs bêtes ? Est-ce différent lorsqu'ils sont en mer ? Ce sont autant de questions auxquelles il faut tenter de répondre.

Jugeant malaisé que sa cité porte l'odieux de l'échec de la Croisade et malsain d'avoir dix mille hommes en armes désenchantés dans son voisinage, Henri Dandolo tente de faire d'une pierre deux coups : il propose aux croisés de l'aider à reprendre la ville de Zara, maintenant sous suzeraineté hongroise, en échange d'un moratoire sur le paiement de leur dette¹³⁹. La cité dalmate, qui veut rivaliser avec elle dans l'Adriatique, est une épine dans le pied de la Sérénissime. D'autant plus qu'avec la contribution de la moitié des hommes valides à la Croisade, la République se retrouvera affaiblie¹⁴⁰. Cette première déviation imprévue qui promet un affrontement entre chrétiens divise les Francs. Devant la

¹³⁸ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 51, 55-56 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 109-110 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 65.

¹³⁹ Bartlett, *An Ungodly War*, p. 71-75. La ville de Zara constituait une halte le long de la route vers l'Orient. Une grande partie du bois nécessaire à la construction des navires vénitiens provenait de ce port. En 1183, les Zaréens avaient rejeté le joug vénitien pour se mettre sous la protection du Royaume de Hongrie, toujours à la recherche d'un débouché sur la mer. Ils s'étaient même alliés aux Pisans, rivaux de Venise. La République avait donc tout avantage à utiliser l'ost pour ramener la ville rebelle dans son giron. Du côté croisé, les barons n'avaient pas vraiment le choix. S'ils refusaient, ils ne quitteraient pas la Lagune ; leur argent dépensé et leur honneur flétri, ils n'auraient d'autre choix que de rebrousser chemin. Par contre, en acceptant, ils étaient conscients des scrupules qu'auraient les troupes à attaquer une ville chrétienne. Aussi gardèrent-ils le secret.

¹⁴⁰ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 56-57 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 110-111 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 65-66 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 168-169 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 87. Zara, Jadres en vieux français ou Zadar en croate, est située sur la côte dalmate en Croatie.

possible désintégration de la Croisade, Pierre de Capoue, le légat papal désavoué par les Vénitiens, endosse tacitement la diversion vers la cité dalmate tandis que les croisés, poussés par leur besoin de réaliser leur vœu de croisade, acceptent l'offre du Doge¹⁴¹.

La position du vieux doge est devenue plus délicate face à ses concitoyens ; Henri Dandolo jette alors son va-tout dans l'affaire et prend la croix à son tour. Ainsi, il sera à même de mieux veiller aux intérêts de sa cité et de s'assurer du recouvrement de ce qui est dû à la République. Son geste soulève l'enthousiasme des Vénitiens qui se croisent en masse. En se chargeant du transport et de l'approvisionnement, et en y participant avec des milliers d'hommes armés dans les galères, Venise s'était déjà liée au destin de la Croisade ; or, avec cette prise de la croix, elle l'embrasse maintenant plus encore. La Croisade peut donc enfin partir au début d'octobre 1202¹⁴². La flotte, composée de deux cents grands navires, fait quelques escales dans les ports adriatiques soumis à la Sérénissime, y recevant honneurs et tributs, avant d'arriver devant Zara, le 10 novembre 1202¹⁴³.

Face à la puissance de l'armée, les habitants de Zara proposent immédiatement une reddition négociée au doge Dandolo. Cependant, l'abbé Guy des Vaux-de-Cernay, Simon de Montfort et de nombreux autres barons assurent aux Zaréens que les Francs ne combattront pas d'autres chrétiens¹⁴⁴. Les Dalmates changent alors d'idée, s'enferment dans la ville et se préparent au siège. Les croisés n'ont d'autre choix que de prendre de force la cité, qui se rend après deux semaines de siège. La population et la garnison sont épargnées, mais les murs sont rasés et la ville est occupée. Puis, le butin est partagé comme prévu entre

¹⁴¹ Meschini, *Incompiuta*, p. 67-69. Marco Meschini pense que les Vénitiens refusèrent d'accepter Pietro Capuano comme légat papal parce qu'il s'opposait à la proposition vénitienne. Cependant, celui-ci cherchait à compenser un petit mal (la diversion vers Zara) par un grand bien (la cohésion de l'armée et la poursuite de la Croisade) ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 115, 314 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 64-65 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 87. Le Maréchal dit que les croisés acceptent assez facilement l'offre d'aller à Zara ; ce ne sont que ceux qui cherchent la dislocation de l'armée qui s'y opposent. Ce n'est pas l'avis de Jonathan Riley-Smith, qui rappelle les nombreuses défections à Venise même. Voir Riley-Smith, *Crusades*, p. 154.

¹⁴² Phillips, *Fourth Crusade*, p. 111-114 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 65-67, 69-70 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 68 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 85. Les sources divergent quant à la date exacte du départ. Pour Donald Queller, ce fut entre le 2 et le 8 octobre et, se basant sur un testament daté d'octobre 1202, il suggère que la Croisade ait fait voile en deux groupes.

¹⁴³ Meschini, *Incompiuta*, p. 62-63, 72 (le 11 novembre selon Meschini) ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 71 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 114 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 173 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 88. Les arrêts sont Pirano, Trieste, Mugla et Pola.

¹⁴⁴ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 72-75 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 72-74 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 115-116 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 89.

Francs et Vénitiens, mais une rixe les opposant fait de nombreux morts¹⁴⁵. Suite à cette attaque contre des chrétiens sujets du roi Émeric de Hongrie – lequel s’était croisé fort à propos – le Pape excommunique les croisés leur demandant de restituer leurs prises. Les Francs demandent alors le pardon au Saint-Père qui le leur accorde, mais les Vénitiens, impénitents, refusent tout acte de contrition et demeurent sous le coup de l’excommunication¹⁴⁶.

1.3.4. La promesse d’Alexis

Il est maintenant trop tard dans l’année pour poursuivre le voyage et l’armée hiverne à Zara. Vers la mi-décembre, Boniface de Montferrat arrive. Il est suivi deux semaines plus tard par des envoyés de Philippe de Souabe portant la dernière proposition du prince byzantin, Alexis Ange le Jeune. Si la Croisade les aide, son père et lui, à récupérer le trône impérial, il ramènera l’Église d’Orient dans le giron de celle d’Occident. De plus, il offrira 200 000 marcs d’argent aux croisés en guise de paiement, approvisionnera l’armée pour une période d’un an et se joindra en personne à la Croisade avec un contingent de dix mille Grecs. Pour finir, il s’engage à entretenir cinq cents chevaliers en Syrie pour la défense de la Terre sainte jusqu’à sa mort¹⁴⁷.

Cette offre est des plus alléchantes ; elle répond parfaitement aux besoins de la Croisade. Outre la satisfaction chevaleresque de redresser un tort, elle promet la réunion des Églises, cherchant ici à se gagner l’appui de la Papauté. Surtout, la proposition règle les problèmes financiers des croisés et donne de surcroît un nouveau souffle à l’entreprise. La situation de l’armée est alors précaire ; en mars il ne restera pas assez de vivres pour garantir un approvisionnement en Égypte. Avec cet accord, les barons rembourseraient non seulement leur dette envers Venise, mais ils auraient à nouveau les moyens d’engager mercenaires et provisions pour leur périple en terre ennemie. De plus, ils obtiendraient un solide appui byzantin à l’expédition, palliant ainsi au manque initial d’effectifs. Enfin, la

¹⁴⁵ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 116-124 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 75-77 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 74, 77 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 174 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 89.

¹⁴⁶ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 115, 120-122, 124-126 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 74-76, 80-81 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 80-82 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 175 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 89.

¹⁴⁷ Meschini, *Incompiuta*, p. 77-78 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 83 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 127 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 86, 89 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 174.

garnison de cinq cents chevaliers en Terre sainte répondrait aux besoins de conserver les conquêtes d'Oremer accrues par les gains en Égypte¹⁴⁸.

Mais plusieurs questions surgissent ici. Comment se fait-il que les croisés manquent de vivres alors qu'ils viennent à peine de partir ? Dans l'accord conclu avec Venise, la République s'engage à les prendre à charge pendant un certain nombre de mois. Combien de mois ? Quelles denrées sont fournies et en quelle quantité ? Les croisés doivent-ils déboursier de l'argent pour certaines choses ?

Au début de janvier 1203, lors d'une assemblée, l'armée est mise au courant du contenu de la proposition d'Alexis. Le gros des troupes et plusieurs barons importants, sous la conduite de Simon de Montfort, sont réfractaires à l'idée de combattre encore d'autres chrétiens et désirent poursuivre directement vers la Palestine. En cela, ils sont appuyés par certains membres du clergé comme l'abbé des Vaux-de-Cernay et l'évêque de Bethléem, mais d'autres ecclésiastiques comme les abbés de Lucedio et de Loos ou l'évêque de Soissons, tout comme les chefs de la Croisade, soutiennent que la route de Jérusalem passe par Byzance. En dépit de l'opposition, les dirigeants de la Croisade, soit moins de vingt barons, signent leur accord à l'offre d'Alexis. Au cours de l'hiver qui suit, les nombreux départs et désertions réduisent encore la taille de l'armée croisée¹⁴⁹.

1.3.5. La première conquête de Constantinople

La Croisade reprend le voyage au début avril 1203, s'arrêtant à Duras où la population les accueille favorablement, puis, à Corfou, où les Corfiotes s'attaquent à la flotte lorsqu'ils apprennent la réunion des Églises promise par Alexis le Jeune. Ce premier épisode malheureux montre déjà l'impopularité de la cause du Prince. À cette époque, les dirigeants de la Croisade ont d'ailleurs fort à faire pour conquérir le cœur des troupes, ce à quoi ils

¹⁴⁸ Les dirigeants croisés négociaient avec Alexis par le truchement de Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat depuis août-septembre, comme en témoigne la proposition manifestement mûrement réfléchie. Voir Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 83 ; Folda, « Reconsiderations », p. 288-289 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 86, 89 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 78 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 127 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 174.

¹⁴⁹ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 129-134 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 78-79, 93 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 92 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 175 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 90-91.

parviennent avec force promesses, s'engageant à ne rester que peu de temps dans l'Empire¹⁵⁰.

Le 24 mai 1203, la flotte fait voile vers Constantinople et, après des étapes à Négrepont¹⁵¹ et Avie¹⁵², arrive un mois plus tard devant la cité impériale. L'armée débarque sans peine à Chalcédoine en face de Byzance, sur la rive asiatique du Bosphore, avant de remonter vers l'Escutaire¹⁵³ où elle reçoit un ambassadeur d'Alexis III. Celui-ci lance un ultimatum à l'ost ; il se déclare prêt à fournir aux pèlerins vivres et aides pour leur quête en Terre sainte, mais s'ils demeurent en ses terres, il leur fera la guerre. Ce à quoi les croisés répondent que l'Empereur n'est en fait qu'un usurpateur et que s'il demande pardon et rend la couronne à son neveu, ils feront preuve de magnanimité. Puis, après avoir espéré en vain une manifestation du parti du Prince, la Croisade s'emploie à faire connaître la justesse de sa cause en mettant le jeune Alexis sur une galère et en l'exhibant sous les murs de la ville. Tous s'attendent à un accueil chaleureux de la part des Grecs, mais ils reçoivent à la place une douche froide. Aux assurances qu'ils ne sont là que pour rétablir l'Empereur dans son bon droit et libérer l'Empire du joug de son tyran, les Byzantins répondent par des insultes et des injures quand ce n'est pas une pluie de traits¹⁵⁴.

Afin de respecter leur accord avec le prince Alexis, les croisés se résolvent donc à donner l'assaut à la ville et l'affaire est rondement menée. Le 5 juillet 1203, ils repoussent les Byzantins et débarquent juste au delà de la Corne d'Or. Le lendemain, ils prennent la tour de Galata et brisent sa chaîne qui garde l'accès au port, capturant la flottille byzantine au passage. Le siège se fera alors de deux façons : les marins s'en prennent aux murs donnant sur la Corne d'Or et les chevaliers s'attaquent au secteur des Blachernes par la terre. Les Grecs les harcèlent presque chaque jour mais, le 17 juillet l'offensive finale est lancée.

Tandis que les Francs sont tenus en échec par la garde impériale, les Vénitiens réussissent à prendre quelques vingt-cinq tours grâce aux ingénieuses échelles établies sur

¹⁵⁰ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 95-99 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 137-141 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 93-94 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 177 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 91-92.

¹⁵¹ Aussi Nègrepont ou Négroponte (*Negroponte*, en italien ; Nigre en ancien français), ville sur l'île du même nom, respectivement la ville de Chalcis et l'île d'Eubée de l'Antiquité.

¹⁵² Il s'agit de l'antique Abydos, sise aux bouches des Dardanelles.

¹⁵³ *Scutari* ou l'ancienne *Chrysopolis*.

¹⁵⁴ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 104-114 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 142-144, 163-165 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 95-97 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 177-178 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 93.

les mats de leurs navires¹⁵⁵. Après avoir pénétré dans la cité, les Vénitiens boutent le feu à quelques édifices pour se protéger des Byzantins, mais le feu se répand et détruit tout un quartier, marquant ainsi le début de la ruine de Constantinople¹⁵⁶. Du côté franc, les choses vont de mal en pis, alors qu'une gigantesque armée byzantine fait une sortie. Toutefois, devant les croisés qui ne rompent pas leurs rangs et l'arrivée en renforts des Vénitiens, l'armée impériale rentre inopinément dans la ville. La journée est un demi-échec pour les croisés, car les Vénitiens ont dû se retirer des murs qu'ils ont conquis, mais l'Empereur, ne se sentant plus en sécurité, prend la fuite durant la nuit. Dès qu'ils s'aperçoivent qu'Alexis III a détalé, les Grecs réagissent avec célérité pour contrer les visées politiques des croisés : ils sortent Isaac II de sa geôle et le rétablissent sur le trône.

Le lendemain, les croisés envoient des représentants s'assurer de la fuite de l'usurpateur. Après quoi, les envoyés font ratifier par Isaac II les clauses du traité de Zara entre Alexis le Jeune et les croisés. Finalement, les émissaires insistent pour que le père et le fils soient nommés coempereurs. Ayant accédé aux demandes des croisés, les Byzantins ouvrent les portes de la ville¹⁵⁷. Afin d'éviter des conflits, l'armée établit son campement au-delà de la Corne d'Or, dans le faubourg juif d'Estanor. Après quoi, les Occidentaux vont et viennent de par la cité, admirant ses merveilles¹⁵⁸.

Alexis IV paye alors la moitié de la somme convenue, notamment en dépouillant les églises grecques, ce qui permet aux Francs de régler leur dette envers Venise. Toutefois, l'Empereur demande plus de temps ainsi que l'aide des croisés, maintenant grassement réapprovisionnés, pour régler le reste. Ces attermolements provoquent leur lot d'ennuis chez les pèlerins parmi lesquels certains perdent patience et réclament le départ pour la Terre sainte. Avec d'autres promesses, Alexis parvient à retenir les services des Vénitiens pour

¹⁵⁵ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 165-175 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 114-124 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 97-102 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 178-179 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 93.

¹⁵⁶ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 125 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 176 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 102 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 179 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 93. Ce premier incendie aurait brûlé une cinquantaine d'hectares et aurait mis jusqu'à vingt mille Byzantins à la rue.

¹⁵⁷ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 176-189 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 126-133 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 102-107 ; McNeal & Wolff, « The Fourth Crusade », p. 179 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 93-94.

¹⁵⁸ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 135-139 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 190-192 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 109-111 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 179-180 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 94.

une année supplémentaire, permettant ainsi aux dirigeants croisés de convaincre leurs troupes de rester jusqu'à une nouvelle date de départ, fixée au mois de mars 1204¹⁵⁹.

Tandis que l'Empereur est en expédition avec certains barons afin de récolter hommages et tributs dans son empire, des Grecs, mécontents de l'union forcée des Églises et ulcérés par la fonte des biens ecclésiastiques afin de payer les croisés, pillent les quartiers des marchands italiens. Des Latins, de leur côté, mettent le feu à une mosquée ; l'incendie dégénère et réduit en cendres la plus belle partie de la ville¹⁶⁰. Le climat devient alors malsain pour toute la population occidentale de la ville qui traverse la Corne d'Or et rejoint le camp croisé. A partir de ce moment, les relations se détériorent entre les croisés et les coempereurs qu'ils ont rétablis sur le trône. Les paiements se font petits et rares, si bien qu'en novembre 1203, les dirigeants envoient un ultimatum aux coempereurs afin qu'ils réalisent leurs promesses. Ceux-ci sont coincés, ne pouvant régler leurs obligations envers les Occidentaux sans mécontenter leur peuple. Les courtisans empêchent les coempereurs de répondre à la sommation des croisés et c'est de nouveau la guerre. L'armée croisée s'arroge dorénavant le droit de se payer elle-même sur les terres de l'Empire¹⁶¹.

Déjà la sédition règne à Byzance, où la population voit d'un très mauvais œil le jeune coempereur fraterniser avec les Latins. Elle est menée par Alexis Murzuphle Ducas¹⁶², un beau-fils du précédent empereur, qui a l'appui du clergé et de la majorité des notables. Délaissant le couvert de la duplicité, Murzuphle s'empare du trône vers la fin-janvier 1204. Il fait emprisonner le jeune Alexis et son père Isaac, puis, un mois plus tard, il fait étrangler le premier, tandis que le second sombre dans la folie et meurt peu après. C'est donc un Alexis V, énergique et farouchement antilatin, qui prend la tête de l'Empire byzantin. Il

¹⁵⁹ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 136-137, 141-143 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 200-205 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 107, 111-113 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 180-181 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 94.

¹⁶⁰ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 206-209 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 144-145 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 113-114 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 181 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 95. Suite à cet incendie, la population occidentale quitte Constantinople par peur des représailles et rejoint le camp des croisés. Ce deuxième incendie, le pire des trois, aurait ravagé 180 hectares et mis 100 000 personnes à la rue. Voir Thomas Madden, « The Fires of the Fourth Crusade in Constantinople in 1203-1204. A Damage Assessment », *Byzantinische Zeitschrift* 84-85 (1991-92), p. 88.

¹⁶¹ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 148-157 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 209-218 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 114-115, 117-119 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 95-96 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 181.

¹⁶² Son surnom, *Mourzouphlos*, signifie « sourcils noirs » en grec.

refuse de payer les 5 000 livres d'or encore dues aux croisés et fait rehausser les murailles de la ville en y ajoutant des fortifications de bois¹⁶³.

Alexis IV n'avait pas officiellement répudié l'alliance ; en renouvelant l'assurance de tenir ses promesses, il aurait pu revenir au *statu quo ante*. Même prisonnier de Murzuphle, il demeurait le véritable empereur aux yeux des croisés. Mais une fois le jeune Alexis mort, les accords de Zara ne tiennent plus. La Croisade est au pied du mur ; les espoirs d'une expédition conjointe avec Byzance disparaissent, les croisés ne peuvent plus s'attendre à des paiements ni à des approvisionnements. Ils sont loin de chez eux, en territoire hostile, et ne peuvent donc pas rester sur place. Pis, ils peuvent difficilement partir – dans un mois, le gros des troupes, excédé, demandera à continuer vers la Terre sainte – car sans argent et sans vivres, l'ost ne sera en mesure d'accomplir quoi que ce soit¹⁶⁴.

1.3.6. La seconde conquête de Constantinople et son sac

Les dirigeants croisés se décident alors à reprendre la ville une seconde fois. En mars 1204, un nouveau traité, établi entre le Doge, le Marquis et les trois comtes¹⁶⁵, fixe le partage de l'Empire et de ses biens en cas de chute de la ville¹⁶⁶. Cette fois-ci l'assaut est donné conjointement par Francs et Vénitiens contre les murailles de la Corne d'Or à partir des bateaux surmontés de ponts volants lancés vers les toits des tours. Le premier jour de l'assaut est un échec ; le vent empêchant les navires de s'approcher suffisamment. Le 12 avril, avec un vent favorable, l'assaut est renouvelé. Certains ponts s'accrochent à des tours, les soldats s'élancent et repoussent les défenseurs. D'autres croisés escaladent les murs avec des échelles et ouvrent les portes de l'intérieur, permettant ainsi aux chevaliers de

¹⁶³ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 218-234 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 159-168 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 119-121 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 182 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 96-97.

¹⁶⁴ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 157, 165, 170 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 235-236 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 121-122 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 97-98 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 182.

¹⁶⁵ Baudouin de Flandre, Louis de Blois et Hugues de Saint-Pol.

¹⁶⁶ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 236-241 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 173-176 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 122-125 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 99-100 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 182-183. Pour une référence au Pacte de Mars, voir *Pacta inita inter dominum Henricum Ducem Venetie, et Bonifacium marchionem Montisferrati, et Balduinum comitem Flandriensem, et Ludovicum comitem Blesensem, in captione urbis Constantinopolitane*, dans Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 444-452.

pénétrer dans la cité devant des Grecs qui retraitent. Durant la nuit, un nouvel incendie est allumé pour se protéger et il se propage à travers la ville¹⁶⁷.

Au matin, alors qu'ils s'attendent à poursuivre le combat, les croisés apprennent que Murzuphle a pris la fuite. Ne rencontrant aucune résistance, les Latins volent, violent et tuent. Ils profanent les sanctuaires et détruisent les célèbres monuments de la Capitale, se laissant aller à trois jours de licence et d'excès que les Grecs n'ont, jusqu'à ce jour, pas encore oubliés ; Innocent III lui-même condamnera la conduite des croisés¹⁶⁸. On ordonne alors le rassemblement du butin et, menaçant d'exécution les récalcitrants, on récolte plusieurs centaines de milliers de marcs d'argent, même si autant de butin a dû être escamoté que rassemblé. On dépouille aussi les églises byzantines de centaines de reliquaires sacrés. Les clauses du Pacte de Mars dictent le partage, dont la première partie sert au remboursement de la dette d'Alexis envers la République, le reste étant partagé entre Francs et Vénitiens à part égale. Les vivres, eux, sont partagés également dès le départ¹⁶⁹. On estime habituellement le butin à plusieurs centaines de milliers de marcs d'argent, un chiffre pharamineux.

Puis, douze électeurs, six de chaque camp, élisent le nouvel empereur, Baudouin, qui reçoit le quart de l'Empire. Les trois-quarts restants sont partagés également entre Vénitiens et Francs. Venise, n'ayant pas la couronne impériale, obtient le droit de pouvoir choisir le patriarche¹⁷⁰. Il serait fort intéressant de comprendre ce que représente financièrement cette acquisition de l'Empire byzantin : que vaut un quart, ou même trois quarts, de l'Empire, et que sont les conséquences de la mainmise de Venise sur le patriarcat ?

¹⁶⁷ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 241-255 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 175-185 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 125-129 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 100 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 184 ; Selon Thomas Madden, les trois incendies ont détruit le sixième de la ville et réduit en cendres le tiers des habitations. Voir Madden, « Fires », p. 88-89.

¹⁶⁸ Phillips, *Fourth Crusade*, p. 255-267 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 186-196 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 129-131, 133-134 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 185. Michael Angold, avec une approche rafraîchissante chez un byzantiniste, écrit que le sac ne fut pas aussi sauvage qu'on l'a souvent dépeint. Voir Angold, *Fourth Crusade*, p. 100-101.

¹⁶⁹ Meschini, *Incompiuta*, p. 134-137 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 199-200 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 268-270 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 186 ; Brand, *Byzantium Confronts the West*, p. 263 ; Godfrey, *Unholy Crusade*, p. 130 ; Bradford, *Ungodly War*, p. 158. Les interprétations et les estimations de la quantité de butin varient largement, allant du simple au triple. La plus haute, concernant le butin officiel, est de 900 000 marcs et provient de Christopher G. Ferrard, « The Amount of Constantinopolitan Booty in 1204 », *Studi Veneziani* 13 (1971), p. 95-104.

¹⁷⁰ Meschini, *Incompiuta*, p. 123-124, 137-140 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 175-176 ; Phillips, *Fourth Crusade*, p. 270-272 ; McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 182-183 ; Angold, *Fourth Crusade*, p. 101.

Les Francs exultent ; ils célèbrent leur nouvelle acquisition et pavoisent dans leur nouveau domaine. Cependant, la jeune entité politique qui naît dans la foulée de la conquête demeurera moribonde. Les clauses du traité de Constantinople contiennent déjà le germe des futurs problèmes de l'Empire latin de Constantinople. Outre le pillage et le ressentiment de la population envers les conquérants, le fait que l'empereur ne reçoive qu'un quart de l'Empire garantit sa faiblesse. Bien que le nouveau souverain reçoive les hommages de ses vassaux, il n'est pas celui qui distribue les fiefs, ni n'assigne les obligations. Avant même qu'il n'ait été choisi, on s'est assuré qu'il serait un monarque féodal avec des ressources insuffisantes et peu de pouvoir.

Venise, elle, renforce sa position dans l'Empire en excluant ses ennemis de la compétition. Elle préserve tous ses privilèges commerciaux et assoit son emprise sur l'économie byzantine. Elle a gagné son pari de rentabiliser son investissement dans la Croisade. Le gigantesque gain en capital financier provenant de la prise de Constantinople lui fournira l'assise sur laquelle elle va bâtir sa puissance. Désormais, la gestion de l'Empire byzantin et les besoins du nouvel Empire latin accapareront les esprits et les énergies. C'est ici que la Quatrième Croisade prend fin, sans avoir jamais rencontré un seul musulman en armes, ni foulé du pied le sol de la Terre sainte.

*Personæ non deerunt,
Si expensæ non desint.*
Innocent III¹

2. Venise et le Traité

« *Venise surgit de la mer*² », comme la décrit si bien Martin da Canal :

« L'eau salée y court en son milieu comme en son tour et en tout lieu hormis les maisons et les rues ; et lorsque les citoyens sont ès places, ils peuvent retourner chez eux tant par terre que par mer. De tout lieu viennent marchandises et marchands qui achètent ces marchandises selon leur préférence et les font conduire dans leur pays. L'on trouve dans cette ville des victuailles à foison : le pain et le vin, les poules et les oiseaux de rivière et la chair fraîche et salée et les grands poissons de mer et de fleuve ; les marchands de tous pays qui vendent et qui achètent. Vous y pouvez trouver dans cette belle ville moult gentilhommes, des vieux hommes et des moyens et des jeunes en quantité, dont la noblesse mérite de grands éloges ; avec eux, les marchands qui vendent et achètent ; et les changeurs de monnaies et les citoyens de tous métiers ; les mariniers de toutes sortes et les nefes pour conduire en tous lieux et les galères pour endommager les ennemis. Aussi sont en cette belle ville les belles dames et demoiselles et pucelles en abondance, très richement vêtues³. »

Outre son mariage avec la mer et le fait qu'elle soit une des premières communes, la République vénitienne du XII^e siècle se distingue aussi du reste de l'Occident par le relativement faible pouvoir ecclésiastique qui y prévaut. Non pas que les Vénitiens accordent une moindre importance à l'Église et à la religion, mais la faible rentabilité des bénéfices – le clergé ne possède pas de terres et ne vit que de dîmes et de rentes – fait fuir les ambitieux et attire les pieux. Ainsi, Venise est une fervente partisane de la réforme grégorienne et favorise rapidement les ordres cistercien et clunisien. La séparation entre l'Église et l'État s'accroît au cours du XII^e siècle, notamment sous la gouverne du patriarche Dandolo, oncle du futur doge. Au cours de ce siècle, les relations avec la papauté

¹ Giovan Domenico Mansi, *Sacrorum Conciliorum Nova et Amplissima Collectio*, XXII, 958 : « *Les hommes ne manqueront pas si l'argent ne fait pas défaut.* » La citation est reprise dans Fred Cazel et dans Adolf Gottlob. Voir Fred Cazel, « Financing the crusades », dans Setton, *History of the Crusades*, t. VI, p. 117 ; Gottlob, *Kreuzzugssteuern*, p. 20. Aucune date n'est donnée, mais Gottlob place la citation au début de son chapitre sur la Quatrième Croisade. Cependant, il ne s'agit peut-être que d'un artifice littéraire.

² Martin da Canal, *Les Estoires de Venise*, Alberto Limentani, trad. (ital.), Florence, Olschki, 1972, I^{ère} partie, II : « *Venise est desor la marine.* »

³ *Ibid.* Pour conserver le rythme du texte original, j'ai gardé la ponctuation particulière. J'y ai toutefois limité le nombre d'archaïsmes.

ne sont pas fixées ; Venise s'en retrouve tantôt alliée, tantôt opposée, en fonction des enjeux⁴.

2.1. Venise aux temps des croisades

La cité des doges est le point d'embarquement de la Croisade, mais suite au Traité qui y est fait – véritable nœud gordien de l'affaire – elle en devient partie prenante avec la participation active de son doge ainsi que de l'élite de sa marine. Venise en vient même à tenir le rôle principal par moment, notamment lors des deux prises de Constantinople où la flotte est cruciale pour enfoncer la façade maritime de la Corne d'Or, le point faible des défenses byzantines.

Plusieurs historiens imaginent une trahison vénitienne menant à la déviation de la Croisade⁵. Cependant, le coût et l'effort nécessaire pour la construction de la flotte vénitienne leur ont peut-être échappé. Il paraît difficilement concevable que le Doge ait délibérément trompé son conseil et sa ville en leur faisant construire des centaines de navires pour rien, mettant du coup en péril toute l'économie de sa cité. Aussi sagace qu'ait été Dandolo, il n'avait pas le monopole l'intelligence et il paraît peu crédible qu'il ait pu duper tout le monde.

La théorie voulant que les Italiens ne s'embarquent dans les croisades que par opportunisme matérialiste ne résiste pas à une analyse soutenue des sources. Comme le dit Christopher Tyerman, « le matérialisme existe autant à l'époque des croisades que la foi existe aujourd'hui. » De plus, les bénéfices de ces opérations outremer mettent des décennies à se matérialiser⁶. En se croisant, les marchands italiens adjoignent simplement les éventuels bienfaits économiques à une concrète profession de foi. Néanmoins les événements de la Quatrième Croisade vont précipiter la marine vénitienne non pas dans les eaux arabes, mais bien dans celles chrétiennes de Byzance.

⁴ Madden, *Enrico Dandolo*, p. 19-38.

⁵ Godfrey, *Unholy Crusade*, p. 63 ; Bradford, *Sundered Cross*, p. 5-6 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 127.

⁶ Tyerman, *God's War*, p. 180-181.

2.1.1. Venise et Byzance

Au cœur du Moyen Âge, Venise et Constantinople sont alliées depuis plus de cinq cents ans. Au début, la cité adriatique commerce sous la protection de la marine byzantine. Puis, au XI^e siècle, elle devient une partenaire commerciale privilégiée et fournit une aide navale substantielle à l'Empire⁷. Elle y gagne la gratitude des empereurs grecs qui confèrent des privilèges commerciaux aux marchands vénitiens, lesquels tirent de grands bénéfices de leur commerce levantin. Les chrysobulles régulièrement renouvelées garantissent longtemps la primauté commerciale de Venise dans l'Empire. Cependant, les croisades, dont les conséquences négatives se font surtout sentir chez les Grecs, minent l'amitié entre Byzantins et Vénitiens. Celle-ci ne résiste pas à ces nouveaux contacts entre l'Est et l'Ouest en dépit de tentatives de renouer l'alliance byzantino-vénitienne. Les choses se gâtent lors de la seconde moitié du XII^e siècle, sous le règne de Manuel I^{er} Comnène, car les doges s'opposent aux politiques agressives byzantines en Dalmatie et en Italie du Sud⁸.

En 1171, au nadir des relations entre les deux états, des milliers Vénitiens vivant dans l'Empire sont emprisonnés et voient leurs biens saisis. Cette confiscation a de graves répercussions sur la politique intérieure vénitienne⁹. L'*arengo*, l'assemblée communale, réclame alors une expédition militaire punitive immédiate contre l'Empereur byzantin. Elle obtient que l'on construise 120 galères et 20 transports, et que le Doge conduise lui-même la campagne. Celle-ci est un échec complet et le dirigeant vénitien ne survit pas à l'humiliation du retour ; il est assassiné au cours de l'assemblée qui suit¹⁰. Plus tard, en

⁷ Buenger Robbert, « Venice and the Crusades », p. 379 ; John Pryor, « The Venetian fleet for the Fourth Crusade and the diversion of the crusade to Constantinople », dans M. Bull et N. Housley, dir., *The Experience of Crusading. Western Approaches*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 2003, p. 107. En 1184, Venise doit fournir de 40 à 100 galères selon la taille de l'assaillant et les trois-quarts des Vénitiens dans l'Empire ayant entre vingt et soixante ans peuvent être conscrits si les équipages de ces galères sont insuffisants

⁸ Roberto Cessi, « Venice before the Fourth Crusade », dans *Cambridge Medieval History*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1966, t. IV, fol. I, p. 273 ; Brand, *Byzantium Confronts the West*, p. 15 ; Wiel, *Navy of Venice*, p. 113, 115-117.

⁹ Brand, *Byzantium Confronts the West*, p. 204. Selon Charles Brand, sur les vingt mille Vénitiens dans l'Empire, la moitié sera emprisonnée et verra ses biens saisis. Gino Luzzatto, *Storia economica di Venezia dall'XI al XVI secolo*, Venise, Centro internazionale delle Arti e del Costume, 1961, p. 21, 40. D'après Luzzatto, la mention des dix mille Vénitiens capturés à Byzance en 1171 est sans doute une exagération, de même que les vingt à trente mille Vénitiens (*Veneziani o Venetici*) établis à Constantinople et dans l'Empire.

¹⁰ Madden, *Enrico Dandolo*, p. 54. Ce régicide est vite impopulaire et l'assemblée devant déterminer le nouveau régent accouche plutôt d'un conseil de onze sages, choisis parmi l'oligarchie, qui élisent dorénavant les doges.

1184, une ambassade obtient d'Andronique le retour des Vénitiens dans l'ancien quartier de la Corne d'Or, la reprise du commerce, de même qu'une compensation de 1 500 livres hyperpères d'or¹¹, mais celle-ci n'est jamais réglée en totalité¹². Néanmoins, dans les décennies menant à la Quatrième Croisade, en dépit des obstacles, les marchands vénitiens continuent leur pénétration de l'Empire ; chaque année, trois flottes partent de Venise pour Byzance¹³.

2.1.2. Le commerce vénitien

L'économie de Venise dépend essentiellement du commerce. Celui-ci se fait surtout avec l'Empire byzantin, et particulièrement avec la capitale impériale elle-même. Dans les contrats couvrant la deuxième moitié du XII^e siècle (1150-1205) qui nous sont parvenus, 45 % du commerce s'effectue avec Constantinople, 25 %, avec le reste de l'Empire, 20 %, avec les États croisés et 10 %, avec l'Égypte, celle-ci servant d'alternative à Constantinople lorsque les relations sont tendues entre Byzance et la République. Cependant, on le voit ici, le commerce vénitien avec l'Empire d'Orient est sept fois plus important qu'avec l'Égypte. En fait, le commerce égyptien apparaît être beaucoup plus important pour Gênes que pour Venise¹⁴.

¹¹ 27 000 marcs d'argent avec un rapport or/argent de 12 et 12 onces par livres.

¹² Harris, *Byzantium and the Crusades*, p. 120 ; Pryor, « Venetian fleet », p. 107-108. Selon Nicéas, il reste encore 200 mines à verser au moment de la Quatrième Croisade ; voir Nicéas, *Histoire*, p. 552 : « Ils étoient, d'ailleurs, aigris, de ce qu'Alexis refusoit, par avarice, de leur payer deux cens mines d'or qui leur étoient duës de reste des quinze cens livres qu'il avoit promis de leur donner lorsque leurs biens furent vendus. » Idem, *Historia*, p. 347 : « [...] ducentas illas auri minas, quæ toti summæ debite quindecim centenariorum auri adhuc deerant [...] »

¹³ David Abulafia, « Trade and crusade, 1050-1250 », dans *Cultural Convergences in the Crusader Period*, New York, Peter Lang, 1995. p. 3-5.

¹⁴ Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 209. Si les Vénitiens étaient prêts à faire diverger la Croisade pour garantir leur commerce avec Alexandrie, ils auraient risqué bien plus en amenant les croisés à Constantinople, au cœur de leur réseau commercial.

Tableau I. Répartition des contrats commerciaux vénitiens¹⁵

ANNEES/ZONES	BYZANCE		RESTE DE L'EMPIRE		OUTREMER		ÉGYPTE		TOTAL
1150 - 1183	67	43%	43	28%	25	16%	20	13%	155
1184 - 1205	42	46%	18	20%	22	24%	10	11%	92
Total (1150-1205)	109	44%	61	25%	47	19%	30	12%	247

Le commerce génois, sur une plus courte période par contre, a laissé plus de traces que celui de Venise et il montre une répartition différente. Les contrats pour la période (1154-1164) sont divisés en trois parts à peu près égales entre la Méditerranée occidentale d'une part, la Méditerranée orientale d'une autre et enfin, l'Italie et la Sicile, réunies dans une troisième.

Tableau II. Répartition du commerce génois¹⁶

1154-1164	MEDITERRANEE OCCIDENTALE		MEDITERRANEE ORIENTALE		ITALIE ET SICILE		TOTAL
Contrats	107	32%	112	33%	116	35%	335

Les contrats de la zone « Méditerranée orientale » se subdivisent comme suit : la moitié des contrats vont à Alexandrie, le tiers à la Syrie et le reste à Byzance. Par contre, la valeur des contrats place la Syrie tout juste devant Alexandrie, et loin devant Byzance.

Tableau III. Répartition du commerce génois en Méditerranée orientale¹⁷

1154-1164	EMPIRE BYZANTIN		SYRIE		EGYPTE		TOTAL
Contrats	20	18%	34	30%	58	52%	112 contrats
Valeur (livres)	2 007	10%	10 075	48%	9 031	43%	21 113 livres

¹⁵ Buenger Robbert, « Venice and the Crusades », p. 397-398. Elle y voit une tendance à l'augmentation de la part de la capitale impériale (qui passe de 43 % à 46 %). Cette tendance me paraît bien faible en comparaison à l'inversion des positions entre le reste de l'Empire (de 28 % à 20%) et l'Outremer (de 16% à 24 %). En fait, les proportions de 70%, 20% et 10% entre l'Empire (capitale incluse), l'Outremer et l'Égypte, respectivement, semblent plutôt bien établies.

¹⁶ Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 209. Selon Michel Balard, ces données proviennent du minutier « Giovami scriba », mais il doit s'agir de « Giovanni Scriba », ce qui est confirmé dans Buenger Robbert, « Venice and the Crusades », p. 397.

¹⁷ Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 209 ; Buenger Robbert, « Venice and the Crusades », p. 397.

En 1160, s'opère un renversement car « à la fin du XII^e siècle, d'après l'ensemble des actes notariaux génois de 1179 à 1203, le commerce avec la Syrie absorbe autant d'investissements que celui avec la Sicile. Tous deux viennent largement en tête devant de très loin Constantinople et Alexandrie. » Cette importance relative du commerce génois avec la Syrie-Palestine est généralement attribuée à la participation assidue de la cité ligure aux croisades¹⁸. Le commerce avec l'Empire apparaît donc encore comme la chasse gardée des Vénitiens, du moins en comparaison avec les Génois ; il faudrait avoir des données sur le commerce pisan pour confirmer cette nette prépondérance.

2.1.3. Venise et les croisades.

À l'exception d'Amalfi, Venise est la seule ville commerçant avec le Levant avant 1100. Dès le IX^e siècle, la république de Saint-Marc acquiert une réputation pour son rôle contre l'Islam dans l'Adriatique. Puis, au moment de la Première Croisade, les fortunes vénitiennes sont étroitement associées à celles de l'Empereur byzantin, Alexis Comnène. Celui-ci demande au pape une aide militaire contre les Turcs, requête qui provoque une montée inattendue d'enthousiasme culminant par la croisade de 1095¹⁹.

En 1100, les Vénitiens participent à la Première Croisade en armant une imposante flotte de 200 vaisseaux avec 9 000 hommes. Elle quitte la lagune quelques jours à peine avant que Jérusalem ne tombe et, en arrivant en Terre sainte, se met au service de Godefroy de Bouillon²⁰. Cette croisade ouvre la porte à une plus grande implication des Vénitiens

¹⁸ Buenger Robbert, « Venice and the Crusades », p. 397.

¹⁹ David Abulafia, « Trade and Crusade », p. 10.

²⁰ Luzzatto, *Storia economica*, p. 17 ; Madden, *Enrico Dandolo*, p. 10. Ce dernier cite les moines du Lido, « Historia de translatione Magni Nicolai », *RHC Occ.*, vol. V, p. 255, André Dandolo, *Chronica per extensum descripta*, dans *RIS*, XII, fol. I, p. 221 et Marino Sanudo, *Le vite dei dogi*, dans *RIS*, XXII, fol. IV, p. 161. Par contre, d'autres historiens parlent d'une simple flottille d'une trentaine de navires qui serait partie vers l'Orient en 1099 et qui serait arrivée à Jaffa en juillet 1100. Malheureusement, ils ne citent aucune source. Voir Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 196 ; Idem, *Les Croisades*, p. 185 ; Buenger Robbert, « Venice and the Crusades », p. 390. Cette implication tardive dessert la réputation de Venise chez Steven Runciman. Il souligne ce manque d'empressement qu'il attribue aussi à Gênes et Pise. Voir Runciman, *Histoire des Croisades*, p. 299-300. C'est négliger la mort inopinée du doge vénitien en 1096 et surtout l'effort fourni par la cité marchande qui, ne comptant à l'époque que 50 000 âmes, produit tout de même la plus grosse contribution à la Première Croisade. Voir Madden, *Enrico Dandolo*, p. 6 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 71. Ce dernier, byzantiniste guère pro-vénitien, confirme l'importance de la flotte

dans les échanges avec l'Orient ; de généreux privilèges, tels que ceux reçus en 1123, fournissent un tremplin à partir duquel les Italiens établissent des échanges via leurs comptoirs à Acre et Tyr. Le commerce augmente graduellement grâce aux libertés dont jouissent les Italiens dans le royaume de Jérusalem, libertés qui surpassent tout ce qu'ils peuvent espérer en Égypte. Puis, il y a un véritable décollage au XIII^e siècle, résultat de l'ouverture de nouvelles routes entre Acre et les terres au nord, la Turquie et, au-delà, la Perse²¹.

S'ils se sont impliqués dans les premières croisades par désir religieux, les Vénitiens ont trouvé une source légitime de profit dans le transport des pèlerins vers la Terre sainte et le développement de nouvelles places commerciales. Lorsque le rêve d'un empire chrétien s'évanouit suite aux déconvenues militaires du royaume de Jérusalem, les Vénitiens se résolvent à conserver des relations avec les pays où aboutissent les denrées d'Extrême-Orient, notamment l'Égypte, et à contrer l'influence partout présente des villes concurrentes que sont Gênes et Pise. Ces dernières sont établies depuis plus longtemps en Barbarie et sur l'Euxin ; leurs marchands sont plus nombreux en Syrie, et sont souvent mieux traités à Constantinople²².

Comparativement aux Génois, les Vénitiens arrivent tard en Terre sainte. Ce sont donc les commerçants ligures qui occupent les meilleures places, et pour qui le commerce avec la Syrie est le plus important. Le commerce vénitien, lui, se fait surtout avec l'Empire byzantin malgré la détérioration des relations et la confiscation de 1171. À la suite de cet évènement, Venise change son système politique, et ce sont maintenant les oligarques, et non le peuple, qui élisent le doge. La prépondérance de Gênes en Outremer dure jusqu'à la

vénitienne : « Ils équipèrent la plus grosse flotte jamais envoyée d'Italie au Levant » et il cite Runciman dans « L'intervento di Venezia dalla prima alla terza Crociata » dans *Venezia dalla Prima Crociata alla Conquista di Costantinopoli del 1204*. En comparaison, la flotte pisane de la Première Croisade compte 120 navires. En fait, le nombre de 30 navires, retenu par les Balard et Buenger Robbert ci-dessus, correspondrait aux navires envoyés contre les Génois alors que tous les autres mouillent à Rhodes. Michel Balard critique le revirement soudain des Vénitiens devant Acre pour se détourner vers Haïfa, et ce en dépit des demandes de Godefroy de Bouillon : « En 1100, Godefroy de Bouillon requiert l'aide navale de Venise pour assiéger Acre, en échange de futures concessions territoriales et fiscales. Mais, pour des raisons obscures, les forces vénitiennes se détournent vers Haïfa et ne semblent pas jouer un grand rôle dans la prise de cette ville. » Pourtant c'est la mort du duc lorrain qui met un terme au projet. Balard situe la mort de Godefroy au siège d'Haïfa tandis que Thomas Madden, lui, place la mort du roi de Jérusalem avant le changement de direction : « Mais la mort subséquente de Godefroy amena un changement de plan. À la place d'Acre, [Jean] Michiel [le fils du doge Vitale I] accepta d'aider Tancrede à capturer Haïfa. » Voir Madden, *Enrico Dandolo*, p. 12 ; Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 51, 198.

²¹ Abulafia, « Trade and Crusade », p. 7

²² Queller, *Latin Conquest*, p. 23-24.

Troisième Croisade, qui voit le contingent français avec Philippe Auguste à sa tête s'y embarquer pour la Terre sainte. Toutefois, cette situation va changer avec la Quatrième Croisade qui part de Venise.

L'objectif original de la Quatrième Croisade était modeste – les croisés devant déjà être prêts à se mettre en route six mois plus tard – mais il ne l'est plus lorsque les émissaires des croisés négocient le fameux traité de Venise près de trois ans plus tard. Le but visé est maintenant Alexandrie et l'Égypte, et on compte réaliser une ambitieuse invasion navale telle qu'on n'en a jamais vue auparavant. Les moyens nécessaires pour transporter cette armée en devenir étant considérables, seules les trois principales villes maritimes de l'Italie, soit Gênes, Pise et Venise, sont en mesure d'assembler suffisamment de navires pour que l'opération soit mise en œuvre.

2.1.4. Venise comme port d'embarquement

Le transport des marchandises est moins onéreux par la mer que par la terre²³, mais ce n'est pas le cas des chevaliers, car le cheval, de monture, devient chargement. Les croisés, pour qui la croisade est déjà un exercice fort coûteux, choisissent plutôt l'économie de la route terrestre, mais leurs calculs sont souvent faux ; nombreux sont ceux parmi les premières expéditions à ne jamais voir la Terre sainte. La route maritime demeure donc la plus avantageuse, car les garanties d'arriver à destination sont nettement supérieures. L'exemple le plus flagrant est celui de la Troisième Croisade, où Barberousse ne survit pas au périple, contrairement à Richard Cœur-de-Lion et Philippe Auguste. Le groupe des croisés allemands, de loin plus nombreux que les Anglais ou les Français au départ, après maints aléas en cours de route, se réduit en peau de chagrin à l'arrivée et ne forme plus que le plus petit des trois contingents. À partir de ce moment, la voie de la mer sera celle privilégiée par toutes les expéditions subséquentes²⁴.

Aussi, par les avancées de la science nautique et, surtout, par une meilleure logistique, avec des points d'eau répertoriés et des ports entretenus, la traversée se fait beaucoup plus rapidement qu'auparavant. Les flottes de la Première Croisade hivernent en chemin entre Corfou et Rhodes, tandis que les Génois qui effectuent le voyage d'une traite,

²³ Carlo Cipolla, *Money, Prices and Civilization in the Mediterranean World*, Princeton, Princeton University Press, 1956, p. 43. Un transport terrestre de 50 km fait doubler les coûts.

²⁴ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 15-16 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 6.

le font tout de même en quatre mois. Un siècle plus tard, à l'époque de la Troisième Croisade, les flottes effectuent le passage en trois ou quatre semaines²⁵.

Au niveau financier, le choix de la route maritime marque un point tournant dans l'histoire des croisades. Alors que les croisés partent en expédition à grands frais pour eux, les cités maritimes de l'Italie et du sud de la France, elles, profitent des croisades. Quand, vers la fin du XII^e siècle, les croisés et les pèlerins adoptent cette voie, ces villes marchandes font fortune et elles envoient régulièrement ambassades et députations chez les seigneurs prenant la croix afin de les persuader d'utiliser leurs services²⁶.

Pour la Quatrième Croisade, une première rencontre a lieu à Soissons, au début de 1200, afin de discuter de la date du départ et du trajet, mais elle n'aboutit à rien²⁷. Plus tard dans l'année, un deuxième rendez-vous, réunissant comtes et barons à Compiègne, permet de dégager un seul consensus : il est résolu qu'on partira par la mer²⁸.

La richesse de la République vénitienne, de même que sa flotte et ses échanges avec l'Orient la distinguent pour aider la Croisade prêchée par Innocent III contre l'infidèle et spécialement contre l'Égypte²⁹. On se rappelle que le Pape, dans son encyclique du 15 août 1198 lançant la Quatrième Croisade parle d'y associer Venise : « [...] *D'un autre côté, nous envoyons le ci-nommé Cardinal prêtre de Sainte-Praxède à Venise en quête d'aide pour la Terre sainte*³⁰. » Mais, Innocent III ne compte pas exclusivement sur Venise ; il envoie « *aussi deux cardinaux à Pise et Gênes, soit Pierre, prêtre de l'église de Sainte-*

²⁵ John Pryor, « Digest », dans Idem, dir., *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2006, p. 288-289, 291.

²⁶ Grossman, *Financing the Crusades*, p. 15-16. Les annales génoises font mention de plusieurs ambassades, une en Angleterre en 1188, une autre en France en 1189 et une autre en 1218 qui réussit à convaincre les comtes de Nevers et de la Marche, ainsi que d'autres croisés à naviguer sur des vaisseaux génois. Ronald Grossman cite les *Annales Januenses* (p. 103-104) et *Ogerii Panis Annales* (p. 139), dans *MGH. SS.*, XVIII. La ville de Marseille fit de même, en 1237, dépensant 150 livres pour une ambassade sollicitant les croisés de Thibaud de Champagne.

²⁷ Les discussions quant à la destination, entre l'Égypte et la Terre sainte, durent être houleuses.

²⁸ Villehardouin, *Conquête*, XI.

²⁹ Wiel, *Navy of Venice*, p. 125.

³⁰ Innocent III, *Lettres*, I, 336, Migne, *Patrologie Latine*, CCXIV, col. 311 : « *Dictum autem Soffredum Sanctæ Praxedis presbyt. card. Venetias pro terræ sanctæ subsidio destinamus.* » Idem, *Die Register*, I, 336 : « *Dictum autem sancte Praxedis presbyterum cardinalem Venetias pro terre sancte subsidio destinamus.* » ; Idem, « The Registers of Innocent III », Andrea, *Contemporary Sources*, p.15-16. La traduction française est mienne.

*Cécile, et Gratien, diacre de Saints-Côme-et-Damien, dans le but d'établir un traité de paix entre les Pisans et les Génois pour le secours de la Terre sainte*³¹. »

Venise, Gênes et Pise envoient régulièrement deux flottes par année au Levant, emportant croisés et ravitaillement pour les colons. Ce sont les choix les plus évidents. Des trois, la plus importante est Venise ; on n'a pas de chiffres pour Pise, mais même Gênes n'a pas plus de la moitié de la population de Venise³². Il semble que Gênes refuse l'idée de participer à la Croisade dès le départ, tandis que Pise renâcle devant l'ampleur du contrat³³. D'autres ports, comme Marseille ou Brindisi, effectuent aussi des liaisons outremer. Mais, dans le cas présent où il faut bâtir de nombreux bateaux spécialement pour l'occasion, notamment les uissiers transportant les chevaux, le choix est manifestement restreint à ces trois cités pressenties par Innocent III.

Vers la fin de l'an 1200, Thibaud de Champagne, Baudouin de Flandre et Louis de Blois, les trois principaux dirigeants de la Croisade, envoient chacun deux plénipotentiaires dans le but de se procurer le transport pour la Croisade³⁴. Généralement choisis pour leur expérience³⁵, les six chevaliers partent donc avec toutes les chartes et pouvoirs nécessaires pour négocier en « *tout port de mer, en quelque lieu qu'ils [aillent], pour toutes conventions qu'ils feraient*³⁶. » Villehardouin raconte que les messagers tiennent conseil et s'accordent que c'est à Venise qu'ils peuvent trouver la plus grande quantité de vaisseaux³⁷. Le fait est que ni Gênes, ni Pise, affaiblies par une longue guerre entre elles, ne sont en

³¹ *Gesta Innocentii*, XLVI. Les *Gesta* ne mentionnent pas de date, mais on peut présumer que les émissaires furent envoyés au cours de la deuxième moitié de l'année 1198. La traduction française est mienne.

³² Frederic Lane, *Venice, a Maritime Republic*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1973, p. 73.

³³ Tyerman, *God's War*, p. 511 ; Clari, *Conquête*, VI.

³⁴ Villehardouin, *Conquête*, XI-XII. Les envoyés sont Geoffroy de Villehardouin et Milon le Brébant pour la Champagne, Conon de Béthune et Alard Maquereau pour les Flamands, et Jean de Friaise et Gautier de Godonville pour la maison de Blois.

³⁵ *Gesta Innocentii*, LXXXIV. Trois figurent parmi les quatre chevaliers désignés par le Pape pour conseiller la distribution des fonds de la Croisade aux croisés nécessiteux, le quatrième étant Mathieu de Montmorency. Longnon, *Compagnons*, p. 26, 48, 99, 100, 146, 163. Au moins trois sont des vétérans de la Troisième Croisade, et les trois dont on connaît l'âge étaient dans la cinquantaine en 1200.

³⁶ Villehardouin, *Conquête*, XIII ; Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 141. Pour une raison inconnue, Michel Balard écrit le nombre de quatre plénipotentiaires. *Devastatio*, p. 10. La *Devastatio* affirme que le Pape lui-même ordonne de passer par Venise. Innocent à en effet ordonné aux croisés de partir de Venise, mais, il n'ordonna ceci qu'en 1202, bien après le traité, alors que des pèlerins hésitaient en Lombardie. Voir Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 7 ; Donald Queller, « L'évolution du rôle de l'ambassadeur : les pleins pouvoirs et le traité de 1201 entre les croisés et les Vénitiens », *Le Moyen Âge*, 19 (1961), p. 488.

³⁷ Villehardouin, *Conquête*, XIV.

mesure de se lancer dans pareille entreprise. Aussi, certains des six émissaires se souviennent des plaintes émises, car il y en eut, quant à la qualité du service génois à l'occasion de la Troisième Croisade³⁸. Ils arrivent donc à la cité des doges entre le 4 et 11 février 1201. Une fois le Traité signé, sur le chemin du retour, les envoyés se séparent à Plaisance, deux d'entre eux – dont Villehardouin – rentrent en France pour rapporter la bonne nouvelle, tandis que les quatre autres partent vers Gênes et Pise pour trouver de l'aide supplémentaire³⁹. Pour toutes ces questions, y compris celle du Traité, qui va suivre, il est difficile de remettre en cause le témoignage de Geoffroy de Villehardouin, source de première main⁴⁰. On voit que le choix de Venise était présent à l'esprit d'Innocent III dès le départ. En y envoyant son légat en 1198, il présentait déjà la République maritime comme un acteur majeur de la Quatrième Croisade. De même, la République est le premier choix des croisés de par la profusion de navires qu'ils y trouveraient.

2.2. Les clauses du traité de Venise

En chemin vers Venise durant l'hiver 1200-1201, les mandataires traversent la passe du Mont-Cenis et les terres de Montferrat. Il est fort probable que les envoyés rencontrent le marquis Boniface à cette occasion. Puis, ils arrivent à Venise au début du carême, et sont reçus en grande pompe par le doge Dandolo à qui ils exposent leur affaire, lui demandant d'examiner « *comment ils pourraient avoir des vaisseaux et une flotte [...] en toutes les manières que vous leur saurez recommander et conseiller, pourvu qu'ils puissent le faire et*

³⁸ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 7. En 1190, Philippe-Auguste fait le passage par Gênes pour la Troisième Croisade, certains des émissaires ont vraisemblablement fait de même.

³⁹ Villehardouin, *Conquête*, XIV, XXXII. Ce point du récit du Maréchal est étonnant ; après avoir négocié un pacte de nolis de cette envergure avec Venise, les plénipotentiaires tâtent le terrain pour obtenir plus de navires encore de la part de Gênes et Pise.

⁴⁰ Clari, *Conquête*, III, VI. Robert de Clari, lui, dit que ce n'est qu'après que le marquis Boniface de Montferrat eut accepté le commandement de la Croisade qu'ils se seraient d'abord rendus à Gênes, puis à Pise, se faisant dire par deux fois qu'on ne pourrait les aider, pour finalement aboutir à Venise. Clari est manifestement mal informé des préparatifs avant qu'il ne rejoigne l'ost. L'Anonyme d'Halberstadt, de son côté, dit que Boniface de Montferrat les auraient accompagnés à Venise pour négocier le pacte de nolis. Cependant, ses informations ne sont véritablement crédibles qu'à partir du 15 août 1202, date à laquelle l'évêque Conrad d'Halberstadt arriva à Venise. Voir « The Deeds of the Bishops of Halberstadt », p. 249. Ceci dit, il n'y a aucune raison ici de remettre en cause le témoignage du Maréchal, puisqu'il fit partie de la délégation.

*supporter*⁴¹. » Après une semaine de concertation, le Grand Conseil fait la proposition suivante, selon Villehardouin :

« Nous ferons des huissiers [sic] pour passer 4 500 chevaux et 9 000 écuyers et, dans des nefs, 4 500 chevaliers et 20 000 sergents à pied. Et pour tous ces chevaux et ces gens, la convention sera qu'ils porteront des vivres pour neuf mois. Voilà ce que nous ferons au moins pour vous, sur cette base que l'on donnera quatre marcs par cheval et deux marcs par homme. »

« Et toutes ces conventions que nous vous indiquons, nous vous les tiendrons pendant un an, à partir du jour où nous quitterons le port de Venise pour faire le service de Dieu et de la chrétienté, en quelque lieu que ce soit. Le total de la dépense qui est ci-devant définie se monte à 94 000 marcs. »

« Et nous ferons de plus ceci, que nous fournirons pour l'amour de Dieu cinquante galées armées à cette condition que, tant que notre association durera, de toutes les conquêtes que nous ferons par mer ou par terre, nous aurons la moitié et vous l'autre. Examinez donc si vous le pouvez faire et supporter⁴². »

Par cette dernière clause, les Vénitiens se posent en véritables partenaires des croisés. Si les *Gesta* racontent de façon succincte le choix de Venise et la signature du Traité, en disant que les comtes des Gaules envoient leurs ambassadeurs à Venise afin d'y trouver du transport, elle mentionne qu'ils sont partenaires égaux dans une *societas*, contrat commercial courant⁴³. Le Traité engage les parties suivantes : la république de Venise, le comte de Champagne, le comte de Flandre et le comte de Blois. Dans les jours qui suivent, de 2 000 à 6 000 marcs sont empruntés par les envoyés afin de débiter la construction des premiers navires⁴⁴. Le contrat stipule que 15 000 marcs doivent être versés aux calendes

⁴¹ Villehardouin, *Conquête*, XV, XVIII-XIX. Dans le récit du maréchal de Champagne, c'est le Doge qui fournit le nombre des passagers. Donald Queller serait surpris que les plénipotentiaires ne soient pas arrivés à Venise avec des demandes précises. Voir Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 11. La Chronique de Morée indique : « Si li prierent que il leur feist appareillier tant de vaissiaus que dix mille homes à cheval et quatre mille de pié y puissent passer aysiement. » Ces chiffres sont aussi étonnants par l'ampleur du nombre d'hommes à cheval que par le fait que les piétons y sont moins nombreux que les cavaliers. Voir *Le Livre de la conquête de la Morée* (D'après un manuscrit de la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles), dans Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 318.

⁴² Villehardouin, *Conquête*, XXI-XXIII.

⁴³ *Gesta Innocentii*, LXXXIII.

⁴⁴ Villehardouin, *Conquête*, XXXII, note c. La somme empruntée dépend des versions ; celle privilégiée par Faral indique 2 000 marcs, mais trois autres versions donnent 5 000 marcs, tandis qu'une dernière mentionne 6 000 marcs. Le texte retenu dans l'édition de la Pléiade fait part de 5 000 marcs. Voir *Historiens et Chroniqueurs du Moyen Âge*, p. 94. Les deux sources les plus anciennes, des parchemins du XIII^e siècle, parlent de 5 000 marcs, ce qui semble un montant plus vraisemblable que seulement 2 000, étant donné l'importance du contrat.

d'août 1201, 10 000, à la Toussaint, 10 000, à la Chandeleur et le reste, au mois d'avril suivant⁴⁵.

Le pacte de nolis diffère du témoignage du Maréchal en quelques points. Selon le Traité, les Vénitiens font tout ceci pour la somme de 85 000 marcs d'argent de Cologne, soit quatre marcs par cheval et deux marcs par homme, à payer en quatre versements d'ici avril 1202, quand les croisés se rejoindront à Venise – le départ devant avoir lieu le 29 juin⁴⁶. Les 94 000 marcs mentionnés par Villehardouin seraient le montant initial proposé par les Vénitiens, alors que le prix pour les chevaliers différerait du prix pour les écuyers et les sergents. Le prix par chevalier aurait été rabaisé, les 9 000 marcs de différence entre les deux montants correspondant avec le fait que les 4 500 chevaliers payent deux marcs chacun au lieu de quatre⁴⁷.

Le Contrat, signé avec les six plénipotentiaires des trois comtes de Flandre, de Champagne et de Blois, scelle le destin de la Quatrième Croisade, à laquelle Venise est maintenant liée. Le Traité de 1201 établit que la République devra transporter 33 500 hommes et 4 500 chevaux et, pour réaliser sa part, la Sérénissime doit maintenant assembler une flotte comme on n'en a pas vue depuis longtemps dans la Méditerranée.

La décision de partir par la mer et la constitution de la flotte vénitienne est au cœur du Traité passé avec la cité marchande. Lorsqu'il décrit le pacte de nolis, Villehardouin, dès sa première phrase donne la composition de la flotte et un indice sur les préparatifs entamés

⁴⁵ Longnon, « Catalogue », p. 180. « [...] *de quibus hinc ad kalendas augusti habere debemus quindecim milia marcarum, et inde ad festum omnium Sanctorum alia decem millia, abinde vero usque ad Purificationem beate Marie alia decem milia ; deinde autem usque per totum mensem aprilis prius venturum reliqua quiquaginta milia habere debemus.* » Le même texte se retrouve aussi à quelques détails près dans Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 366, 371.

⁴⁶ Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 366, 371. L'édition critique de Jean Longnon, de même que les deux versions du Traité dans l'*Urkunden*, concordent toutes trois avec exactitude, et indiquent : « *octoginta quinque milia marcarum puri argenti ad pondus Colonie.* » Geoffroy de Villehardouin donne aussi la Saint-Jean comme date de départ, tandis que le traité dit : « [...] *a festo sanctorum apostolorum Petri et Pauli proximo venturo.* » Voir Villehardouin, *Conquête*, XXX. Le Maréchal ne mentionne pas non plus les modalités de paiement. Notons que la version de Villehardouin utilisée dans l'édition de la Pléiade spécifie 85 000 marcs et non 94 000. Voir *Historiens et Chroniqueurs du Moyen Âge*, p. 92.

⁴⁷ Queller, « Rôle de l'ambassadeur », p. 490, note 29 ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 11, note 23. Leur référence à Louise Buenger Robbert au sujet du marc de Venise est malavisée ; il vaut 238,5 grammes d'argent à partir de 1350, mais pas à l'époque de la Quatrième Croisade. Voir Etienne Fournial, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, Nathan, 1970, p. 161-168 ; Armand Machabey, *La Métrologie dans les musées de province et sa contribution à l'histoire des poids et mesures en France depuis le treizième siècle*, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris-Troyes, *Revue de Métrologie pratique et légale*, 1962, p. 357, 361-381 ; Louise Buenger Robbert, « The Venetian money market, 1150-1229 », *Studi Veneziani*, 13 (1970), p. 16.

par les Vénitiens : « *Nos ferons uissiers a passer .IV..M. et .V..C. chevaux et .IX. mille escuiers, et es nés .IV..M. chevaliers et .V..C., et .XX. mille serjanz a pié*⁴⁸. » Le transport de 4 500 chevaux à bord de uissiers est inouï, et il faudrait plus d'une centaine de ces vaisseaux pour y arriver ; selon John Pryor, seule l'expédition sicilienne de 1174 vers Alexandrie, qui comptait une cinquantaine de tarides en plus de 150 galères, s'en approche⁴⁹. Bien qu'à cette époque, la norme soit de rassembler tous les vaisseaux disponibles afin de constituer une flotte disparate⁵⁰, ce passage du contrat indique clairement que les uissiers seront construits pour l'occasion, mais que les nefes sont considérées différemment. Si les nefes sont utilisées et réutilisées indistinctement pour transporter gens et marchandises, il en va autrement des uissiers qui sont des navires servant spécifiquement à transporter les chevaux.

2.2.1. Le transport des chevaux.

Les uissiers (*usseri*, *uscieri* ou *uscheri*)⁵¹ se distinguent des autres transports de chevaux, tels les chalands (grec : *chelandia*) par leurs portes (huis) qui s'ouvrent au ras de l'eau, permettant ainsi un débarquement amphibie rapide des chevaux sur une plage. Ils peuvent avoir une voile, mais ils doivent idéalement être équipés de rames afin d'aborder le rivage, ce qui limite leur capacité de transport. Parmi les uissiers à rames on trouve les *busses*⁵² ou tarides (*tara'id* en arabe, *tarette* en italien) qui ont généralement un mat et une trentaine de

⁴⁸ Villehardouin, *Conquête*, XXI.

⁴⁹ Pryor, « Digest », *Logistics and Warfare*, p. 279, 289. Ce nombre de 150 galères me semble particulièrement élevé.

⁵⁰ John Dotson, « Ship types and fleet composition at Genoa and Venice in the early thirteenth century », dans Pryor, *Logistics and Warfare*, p. 63, 73 ; John Pryor, « Transportation of horses by sea during the crusades », dans Idem, dir., *Commerce, Shipping and Naval Warfare in the Medieval Mediterranean*, p. 12, 16.

⁵¹ Pryor, « Venetian Fleet », p. 117. On écrit parfois à tort « huissiers » mais le nom viendrait plutôt de l'arabe « *ushari* ». Idem, « Transportation of horses », p. 12-21. Les chroniques utilisent aussi les mots dromons (grec : *dermones*), trirèmes, tarides, chalands, et *busses* pour les décrire, quand ce n'est pas simplement « nef ».

⁵² Pryor, « Transportation of horses », p. 20 ; Ferdinand Lot, *L'art militaire et l'armée au Moyen Âge*, Paris, Payot, 1946, t. I, p. 159. Ferdinand Lot cite Richard de Devizes : « *Chaque navire a 3 gouvernails, 13 ancres, 30 rames, 2 voiles, des cordages en triple exemplaire. À la tête est un capitaine commandant 14 matelots. Chacune des ces busses peut porter 40 chevaux de prix [et] exercés à la bataille, autant de cavaliers de toute espèce, [et] 40 gens de pied. Les approvisionnements pour les hommes et les chevaux sont faits pour une durée d'un an. Pour la capacité de transfert, elle est du double d'une nef ordinaire.* »

rames, et les dromons qui sont de grandes galères avec une centaine de rameurs⁵³. En fait, au départ, les *bucio* et *tarida* sont des vaisseaux à rames de taille intermédiaire, mais qui, avec le temps, se transforment en navires uniquement à voiles⁵⁴.

La science du transport des chevaux par bateau remonte à l'Antiquité et ne s'est pas perdue puisqu'en 762, des chalands byzantins transportent 12 chevaux chacun⁵⁵. La première mention du mot *uissier* vient d'une expédition fatimide en 919-920, mais on ne connaît pas leur capacité. Néanmoins, selon Pryor, dans la deuxième moitié du XI^e siècle, les Italiens augmentent la capacité de transport des nefes, elle-même supérieure à celle des uissiers, à 21 chevaux par navire. Les Vénitiens, en 1123, sont les premiers à transporter des chevaux directement au Levant, manifestement dans des bateaux à rames. Vers la fin du XII^e siècle, l'utilisation d'uissiers augmente ; ainsi, en 1169, Byzance, dans un ultime regain d'énergie, lance une opération combinée sur Damiette en Égypte qui compte 200 navires dont 60 trirèmes transportant la cavalerie franque de Jérusalem. Guillaume de Tyr fait référence aux ouvertures à l'arrière avec des rampes permettant de débarquer, ce qui indique qu'il s'agit bien d'uissiers⁵⁶. En 1174, cinq ans après Byzance, c'est au tour de la Sicile d'attaquer l'Égypte à Alexandrie. Bernard Maragone parle de 50 *dermones* dans les *Annales Pisanes*, tandis que les sources musulmanes indiquent 1 500 chevaux sur 36 tarides, ce qui donne une quarantaine de chevaux par bateau. Ceci est confirmé par Ibn Mammâti qui, vers la même époque, décrit les tarides égyptiennes comme pouvant transporter 40 chevaux⁵⁷.

Les 14 navires affrétés à Marseille par Richard Cœur-de-Lion sont des *busses*. Ils comptent 15 rames, 30 rameurs, 15 marins additionnels, et emportent 40 chevaux de guerre avec leur armes et leur matériel, et autant de fantassins⁵⁸. Dans le dernier quart du XII^e siècle, le transport de chevaux n'est plus une rareté alors que les techniques se raffinent ; la norme à cette époque est d'avoir deux types de transports de chevaux, soit ceux munis de

⁵³ Selon Guillaume de Tyr, les dromons seraient aussi de grands navires de transport. Voir Pryor, « Venetian Fleet », p. 108, note 26.

⁵⁴ Dotson, « Ship types and fleet composition », p. 65. J'imagine ici que les *bucio* signifient *busses*.

⁵⁵ Pryor, « Transportation of horses », p. 9.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 12-18. Il cite Nicétas et Guillaume de Tyr.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 18-19.

⁵⁸ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 159. Pryor, « Transportation of horses », p. 20. Tous deux citent la chronique de Richard de Devizes, mais il y a une contradiction entre eux au sujet des rames : 30, chez Ferdinand Lot, contre 15, chez John Pryor. Il se pourrait qu'en bout de ligne, cela veuille dire 30 rameurs. Antonio Carile, *Per una storia dell'impero latino di Costantinopoli 1204-1261*, Rev. Ed. Bologna : Pàtron, 1978, p. 90. Carile indique 25 hommes d'équipage par uissier, mais cela semble trop peu et il n'y a pas lieu de douter de la description détaillée de Devizes.

rampe permettant un débarquement et ceux plus conventionnels faisant descendre les chevaux à quai, une fois les côtes acquises. Ces derniers peuvent transporter plus de chevaux que les navires à rames⁵⁹. En 1225, Frédéric II fait préparer une flotte de 50 uissiers pouvant transporter 2 000 chevaux, ce qui confirme une tendance à compter 40 chevaux par uissiers. Cette flotte est spécialement conçue pour le Delta du Nil et se compose de tarides à rames. Les portes à l'arrière permettant aux chevaliers de débarquer en armes sont une fois de plus mentionnées⁶⁰.

Il n'est pas toujours facile de déceler si les navires mentionnés sont des navires à voile ou à rames. Les chalands (*chelandia*) byzantins, par exemple, sont indubitablement des navires à rames ; par contre les chalands (*salandria*) affrétés par Saint Louis en 1270 sont vraisemblablement des nefes à voiles. L'expédition initialement envisagée par Frédéric II en 1225 devait comporter des tarides à rames, mais au cours de l'été, l'attention de Frédéric passe de l'Égypte à Jérusalem, et la nature des navires change pour devenir des chalands à voiles. En fait, la meilleure façon d'appréhender la composition des flottes est de se fier à leur destination⁶¹. La constance de la mesure de la capacité des uissiers à 40 chevaux par navire, que ce soit pour les expéditions d'avant ou d'après la Quatrième Croisade, m'amène à fixer ce nombre comme capacité dans les uissiers bâtis par les Vénitiens.

2.2.2. Nefs, tarides ou dromons ?

Les montures de Philippe Auguste étaient dans des nefes à voiles, tandis que celles de Richard I^{er} étaient dans des tarides à rames⁶². Les chevaux de la Quatrième Croisade sont-ils tous embarqués sur des uissiers ou y en a-t-il dans des nefes ? Les uissiers construits par les Vénitiens sont-ils des grands dromons ou des tarides plus petites comme les *busses* du

⁵⁹ Pryor, « Transportation of horses », p. 18-19 ; Ruthy Gertwagen, « Harbours and facilities along the eastern Mediterranean sea lanes to Outremer », dans Pryor, *Logistics and Warfare*, p. 95. Selon Ruthy Gertwagen, ce n'est qu'à partir de la Troisième Croisade que les uissiers avec leurs portes arrière apparaissent.

⁶⁰ Pryor, « Transportation of horses », p. 24 ; Idem, « Venetian Fleet », p. 118, 122. Il cite les « *Annales Colonienses Maximi*, » dans *MGH. SS.*, Hanovre, 1861, XVII, p. 837. Toutefois, il se contredit lui-même dans le second article en écrivant que les *chelandia* de Frédéric II peuvent transporter 30 chevaux.

⁶¹ Pryor, « Transportation of horses », p. 24.

⁶² *Ibid.*, p. 20-21 ; Gertwagen, « Harbours and facilities », p. 97-99. Les nefes à voiles semblent voyager trois fois plus vite que les galères et uissiers à rame. Cf. *infra*, p. 56, note 82.

Cœur-de-Lion ? Ces questions sont primordiales quand il s'agit de calculer le coût des bateaux, les salaires des marins et la quantité de vivres emportés.

Lors du débarquement décisif près de Constantinople, on comprend que les chevaliers ne sont toujours pas montés sur leurs chevaux quand ils sortent des uissiers. Par contre, l'ouverture de portes et l'utilisation de rampes sont toutes deux attestées :

« Les chevaliers étaient tous dans les uissiers, avec leurs destriers, et ils étaient tout armés, les heaumes lacés et les chevaux garnis et sellés. »

« Chaque galée était liée à un uissier pour traverser plus facilement [...] et les chevaliers sortirent des huissiers ; et ils sautent dans la mer jusqu'à la ceinture, tout armés, les heaumes lacés et les glaives aux mains. »

« [...] Alors les matelots commencent à ouvrir les portes des uissiers et à jeter les ponts dehors ; et les chevaliers commencent à monter sur leurs chevaux, et les corps de bataille commencent à se ranger comme ils devaient⁶³. »

L'utilisation de liens entre les galères et les uissiers, afin que les premières tirent les seconds pour faciliter la traversée entre l'Escutaire et Galata, est digne d'intérêt. John Pryor pense que c'est parce qu'il ne s'agissait pas de tarides à rames qui auraient pu être maniées aisément dans les forts courants du Bosphore, mais bien de navires à voile. Les galères auraient tiré les uissiers à l'envers et les auraient relâchés au dernier moment⁶⁴.

Robert de Clari raconte les choses autrement ; il ne parle pas de galères tirant les uissiers, mais il décrit explicitement un débarquement des chevaliers montés :

« [E]n sorte que la flotte aborda et qu'ensuite les chevaliers sortirent des uissiers sur les montures, car ceux-ci étaient faits de telle manière qu'ils comportaient un vantail facile à ouvrir, et qu'on lançait au dehors un pont, par où les chevaliers pouvaient gagner la terre sur leurs montures⁶⁵. »

John Pryor ne sait quelle version croire et imagine qu'en ne débarquant pas aux mêmes endroits, les croisés usèrent de tactiques différentes en fonction des défenses⁶⁶. Cependant, il serait possible que les uissiers composant la flotte vénitienne ne soient pas tous du même moule. Si Villehardouin ne parle que « *de nefes, de galées et d'huissiers*⁶⁷ », Robert de Clari, lui mentionne clairement « *les riches nefes, les grans dromons et les*

⁶³ Villehardouin, *Conquête*, CLV-CLVII.

⁶⁴ Pryor, « Transportation of horses », p. 22.

⁶⁵ Clari, *Conquête*, XLIII.

⁶⁶ Pryor, « Transportation of horses », p. 22.

⁶⁷ Villehardouin, *Conquête*, LVI.

*uissiers à mener les chevaux, et les galies*⁶⁸. » Les autres sources ne s'accordent pas plus ; la *Devastatio* parle d'*oxirii*⁶⁹, Nicétas, de dromons « hippogôgoi »⁷⁰, et Hugues de Saint-Pol, d'*usarias*⁷¹. Paul Ramusio, longtemps après les faits, évoque, lui, des *hyppagotis*⁷².

L'impression laissée ici par Clari et Villehardouin est qu'il y a des grands dromons qui transportent des chevaux ; ils n'ont pas besoin d'être tirés par des galères puisqu'ils ont autant de rameurs qu'elles. Ce n'est pas le cas des tarides qui sont aussi présentes. Les autres sources semblent utiliser alternativement uissiers et dromons pour dire la même chose. Étant donné le temps relativement court pour assembler tous ces navires, Venise doit parer au plus pressé et devrait donc construire des petits uissiers plutôt que des grands dromons. Par contre, il demeure possible que des dromons soient construits. Néanmoins, à l'instar de la flotte de Richard Cœur-de-Lion, les tarides, comptant trois fois moins de marins que les dromons, plus faciles à fabriquer et coûtant moins cher, devraient vraisemblablement être les navires de prédilection pour transporter les chevaux de la Quatrième Croisade.

2.2.3. Nefs et galères

La nef (*navi veliere* ou *navi quadre*) est soit un terme générique désignant un navire quelconque, soit un voilier à coque ronde utilisé pour la guerre et pour le transport des

⁶⁸ Clari, *Conquête*, Pléiade, X. La version et la traduction de Dufournet sont légèrement différentes de celles de *la Pléiade*, car bien que la version originale place dromons et uissiers avec les galères (« *les rikes nes, les grans dromons et les uissiers a mener les chevax et les galies* »), sa traduction les sépare (« *les riches nefes, les grands dromons, les uissiers pour transporter les chevaux, les galères ...* »). On peut donc se demander si les dromons servent aussi à transporter les chevaux.

⁶⁹ *Devastatio*, dans *MGH. SS.*, XVI, p. 10.

⁷⁰ Nicétas, *Histoire*, t. V, p. 553 : « *On employa trois ans entiers à bâtir à Venise cent dix Vaisseaux légers propres à porter la Cavalerie, soixante Vaisseaux longs, & plus de soixante & dix ronds, entre lesquels il y en avoit un d'une si prodigieuse grandeur, qu'il fut appelé le Monde. On mit sur ces Vaisseaux mille Cavaliers, trente mille hommes d'Infanterie, couverts de boucliers, & que l'on appelle Tzangrotoxotes c'est à dire Arbaletiers.* » Idem, *Historia*, p. 348 : « *Igitur toto triennio Venetiis fabricatae sunt celeres naves equestres (δρομόνων μὲν ἰππαγωγῶν) centum et decem, naves longae (νηῶν δὲ μακρῶν) sexaginta; praeterea maximae rotundae (τρογγύλων) ultra septuaginta numero sunt coactae, quarum una ob insignem praeter caeteras omnes magnitudinem Mundus ab eis appellabatur. Eas naves constituto tempore conscenderunt equites cataphracti mille, scutorum triginta millia, plurimis armorum generibus instructi, sed in primis qui appellantur zagrotoxotae.* »

⁷¹ Saint-Pol, *Epistola*, dans Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 306. « *Deinde nos omnes armati intravimus naves, usarias et galeidas, que vasa navigio apta cc numero fuerunt, preter naviculas et bargas.* »

⁷² Paul Ramusio, *De Bello Constantinopolitano et imperatoribus comnenis per Gallos et venetos restitutus*, Venise, Brogiolum, 1634, Livre I, p. 33.

hommes et des marchandises⁷³. On le voit dans le tableau ci-joint, les nefes peuvent avoir deux ou trois ponts et divers tonnages⁷⁴. Les plus grosses nefes peuvent transporter jusqu'à 600 troupes et avoir un équipage de 200 marins selon Alethea Wiel, ou 110 marins selon John Pryor⁷⁵. Ce dernier applique un rapport de 5,5 passagers par membre d'équipage, rapport qui sera réutilisé plus tard. La plus grande nef de l'époque est le *Roccafortis* pouvant charger 550 tonnes et jusqu'à 100 chevaux⁷⁶. Ce navire à trois ponts mesure 38,3 mètres par 12,5 mètres de large et 9,6 mètres de haut⁷⁷. La coque d'une telle nef est une affaire fort complexe et elle coûte dix fois plus cher que celle d'une galère⁷⁸.

Tableau IV. Taille des nefes⁷⁹

TAILLE (METRES)	NEFS A 2 PONTS (MOY.)	NEFS A 3 PONTS (MOY.)	ROCCA-FORTIS	SANCT. MARIA	SANCT. NICOL.	NEFS DE 1268 (MOY.)
Quille	18,7	22,6	24,4	24,4	22,6	20,2
Longueur totale	28,9	35,2	38,3	37,2	34,8	29,9
Haut. du mat avant	29,3	29,3				
Haut. du mat arrière	26,8	26,8				
Tonnage	325	836	1085	1055	885	545
Équipage	43	76	110	110	86	50
Passagers	240	420	600	600	475	275

⁷³ On retrouve aussi des nefes plates (*Piatta* ou *Plato*), mais dans ce cas-ci, il s'agit de bateaux civils avec une large quille, portant de très lourdes charges sans verser. Ni Villehardouin, ni Clari ne les mentionnent, mais Ramusio le fait. Voir Wiel, *Navy of Venice*, p. 130.

⁷⁴ Il y existe aussi des nefes à quatre ponts, mais pas dans le cadre de la Quatrième Croisade.

⁷⁵ Pryor, « The Venetian fleet », p. 116-117 ; Idem, « The naval architecture of crusader transport ships. A reconstruction of some archetypes for round-hulled sailing ships », dans *Commerce, Shipping and Naval Warfare in the Medieval Mediterranean*, Londres, Variorum Reprints, 1987, p. 219. John Pryor utilise le rapport d'un membre d'équipage par 10 tonnes et 5,5 passagers par matelot. Alethea Wiel, étonnamment, n'utilise pas ce rapport indiqué dans son propre ouvrage. Wiel utilise plutôt deux hommes par 10 tonnes (un homme pour 10 000 *libbre* en fait). Voir Wiel, *Navy of Venice*, p. 323 ; Antonio Carile indique 25 marins par navire, soit un marin pour 20 passagers, ce qui cette fois semble une grossière sous-estimation. Voir Carile, *Storia dell'impero latino*, p. 90.

⁷⁶ Pryor, « Transportation of horses », p. 106-107. Il rejette les chiffres disant que les 15 grandes nefes, comme le *Roccafortis*, puissent transporter 4 000 chevaux et 10 000 croisés en 1268. Idem, « Venetian Fleet », p. 116. Il n'arrive pas non plus à comprendre comment le navire génois *Oliva* peut accueillir 1 100 pèlerins.

⁷⁷ Pryor, « Naval architecture », p. 179, 208.

⁷⁸ Dotson, « Ship types and fleet composition », p. 75. Il cite H. C. Krueger, *Navi e proprietà navale a Genova, seconda metà del sec. XII*, Gênes, 1985, p. 160-161 et E. H. Byrne, *Genoese shipping in the twelfth and thirteenth centuries*, Cambridge, 1930, p. 22-24.

⁷⁹ Pryor, « Naval architecture », p. 203-219. Les longueurs moyennes sont données par Pryor, tandis que les tonnages et équipages moyens des trois-ponts sont extrapolés de ses tableaux. Les navires *Roccafortis*, *Sancta Maria*, *Sanctus Nicolaus* et les nefes de Venise sont les navires affrétés par Louis IX en 1268.

Pour les calculs subséquents, j'estime que la grande majorité des nefes vénitiennes sont de simples nefes à deux ponts. Toutefois, quelques uns des bateaux transportant la Croisade sont de grands navires à trois ponts, mais ils constituent des exceptions.

« Les galères sont les pur-sang de la mer⁸⁰. » Les uissiers et les nefes évoqués par Villehardouin constituent la flotte préparée par la Sérénissime, mais ce sont les cinquante galères stipulées au contrat qui en forment le fer de lance. Les galères (ou galées) sont des navires de guerre et de commerce. Sanudo décrit ces navires comme ayant 40 mètres de long par 5 de large et 3 de haut aux extrémités, avec une bonne centaine de rameurs, mais une fois armée, elle transporte plus de 150 hommes⁸¹.

La présence de galères au sein de la flotte de la Quatrième Croisade a des conséquences quant au trajet et à sa durée. Alors que Philippe Auguste effectue la traversée de Messine à Acre en 22 jours avec ses nefes et que Frédéric II, parti aussi de Messine, arrive en 16 jours à Rhodes et en 24 à Chypre, l'expédition vénitienne de 1122 part de Corfou fin mars et arrive en Outremer début juin, après plus de deux mois. On voit que les galères mettent à peu près trois fois plus de temps à faire le même trajet que les nefes. Les navires à rames doivent s'arrêter souvent et voyagent de jour seulement, ce qui a des répercussions sur le trajet, et donc l'approvisionnement et par conséquent sur la quantité de vivres à prévoir. Cette expédition, la première de transport de chevaux, procure notamment une nouvelle expérience des besoins en eau⁸².

En mer, les chevaux sont soutenus par des sangles afin d'éviter les blessures causées par le roulis et on doit profiter des nombreux arrêts pour retirer les sangles mais aussi pour vider, écopper, nettoyer et aérer⁸³. Les bêtes ont besoin de beaucoup d'air frais, ce qui explique sans doute la lenteur de la Quatrième Croisade, bien qu'il n'y ait pas de preuve que les chevaux débarquent. Néanmoins, contrairement à la croisade de Richard Cœur-de-

⁸⁰ Pryor, « Venetian Fleet », p. 103.

⁸¹ Wiel, *Navy of Venice*, p. 47-48. 120 rameurs sur 60 rames selon Wiel ; Pryor, « Venetian fleet », p. 116. La norme est 108 rameurs selon John Pryor, mais il existe des variantes dépendamment des circonstances ; Dotson, « Ship types and fleet composition », p. 65. Pour Dotson, ce sont 100 à 112 rameurs sur 25 à 28 bancs ; Carile, *Storia dell'impero latino*, p. 90. Cette fois, Antonio Carile donne l'estimation la plus haute, soit un équipage de 222 marins par galère. Il est par contre dommage qu'il n'explique jamais d'où viennent ses chiffres. Dans ce mémoire, ce sont les calculs de Pryor que j'utiliserai ; non seulement sont-ils dans la moyenne, mais ce sont les mieux documentés. Toutefois, je doute de la constitution qu'il donne de la flotte croisée de 1202.

⁸² Gertwagen, « Harbours and facilities », p. 97-99.

⁸³ Pryor, « Digest », dans *Logistics and Warfare*, p. 290-291.

Lion qui a besoin de temps pour se remettre⁸⁴, la Quatrième Croisade est prête à mettre le siège le jour même de son arrivée dans les parages de Constantinople. Or, les deux traversées ont requis le même temps, soit un mois de voyage⁸⁵.

Ainsi, à l'instar de l'expédition Vénitienne de 1122-1123, la Quatrième Croisade doit s'arrêter chaque fois que possible. John Pryor estime que les galères doivent s'arrêter tous les cinq jours pour s'approvisionner en eau, mais lorsqu'elles transportent en plus des chevaux, les arrêts doivent être deux fois plus fréquents⁸⁶. Une part non-négligeable des louanges faites à la flotte vénitienne par les croisés provient sans doute du transport des chevaux⁸⁷. Les uissiers forment l'aspect le plus spectaculaire de la flotte et leur utilisation démontre que l'on compte débarquer en sol ennemi ; ils coûtent beaucoup plus cher à entretenir que les nef, car il faut des rameurs pour les manœuvrer et permettre les débarquements. Si la Quatrième Croisade cingle vers les ports accueillants de la Terre sainte, de simples nef transportant les chevaux seraient beaucoup plus efficaces et suffiraient à la tâche. De même, on n'équipe une formidable flotte de galères armées que si on s'attend à de la résistance ennemie. Étant donné le délabrement de la flotte byzantine, un état de fait vraisemblablement connu des Vénitiens qui, par traité, sont affectés à la défense maritime de l'Empire, les cinquante galères assemblées pour la Quatrième Croisade ne visent pas Constantinople mais bien l'Égypte, Alexandrie et le Delta du Nil⁸⁸.

⁸⁴ Gertwagen, « Harbours and facilities », p. 100 ; Pryor, « Transportation of horses », p. 21.

⁸⁵ Villehardouin, *Conquête*, LVII, CXXIII, CXXV. Il en est allé de même à Andros, près d'Eubée, et aux Dardanelles, à Avie (Abydos), où les chevaliers de la Quatrième Croisade sont opérationnels à peine débarqués.

⁸⁶ Pryor, « Digest », dans *Logistics and Warfare*, p. 290.

⁸⁷ Villehardouin, *Conquête*, LVII.

⁸⁸ Pryor, « Venetian fleet », p. 103, 105, 112 ; Tyerman, *God's War*, p. 513. Les détracteurs de Venise avancent que la république maritime ne compte pas amener la Croisade à destination. Voir Ernoul, *Chronique*, p. 343-345 ; Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 122 ; Runciman, *Histoire des Croisades*, p. 761-762. De plus, John Godfrey avance qu'il est facile pour Venise d'assembler la flotte requise. D'après lui, l'arsenal, propriété de l'État vénitien, bien fourni en bois et en pièces de rechange, avait l'habitude de construire des navires pour des buts spécifiques. Voir Godfrey, *The Unholy Crusade*, p. 49. Thomas Madden le contredit, citant Juergen Schulz, en remarquant que c'était peut-être vrai au XV^e siècle, mais pas en 1201. Voir Madden, *Enrico Dandolo*, p. 125, note 42 ; Juergen Schulz, « Urbanism in medieval Venice », dans Anthony Molho, Kurt Raaflaub et Julia Emlen, dir., *City-States in Classical Antiquity and Medieval Italy*, Stuttgart, Franz Steiner, 1991, p. 428. Cependant, lorsqu'on s'attarde à la composition de la flotte et qu'on considère l'effort fourni par la Sérénissime (cf. *infra*, p. 72 *sqq.*), on comprend que le but visé est bel et bien l'Égypte et non Constantinople et on se rend à l'évidence que la cité de la Lagune avait tout mis en œuvre afin que l'expédition fût couronnée de succès.

2.2.4. Les provisions

Le pacte de nolis contient une clause détaillée concernant le ravitaillement. Il stipule que la république de Venise doit fournir une certaine quantité de vivres à l'ost *ad annum unum*, c'est-à-dire « au cours d'une année⁸⁹. » Selon Villehardouin, les Vénitiens « *porteront des vivres pour neuf mois [...] pendant un an*⁹⁰. » Pourtant, aucun historien ne semble relever que les Vénitiens ne s'engagent à nourrir l'armée que neuf mois sur douze.

Étrangement, bien que le récit du Maréchal et la traduction qu'en fasse Edmond Faral me paraissent éloquentes à ce sujet, ce dernier interprète tout de même que les Vénitiens assurent le ravitaillement de l'armée pendant un an et il inscrit les neuf mois de vivres au compte des divergences entre la version de Villehardouin et le texte du Traité⁹¹. Il voit l'augmentation de la durée du ravitaillement comme la conséquence d'un marchandage entre Vénitiens et plénipotentiaires, à l'instar de celui mentionné par Clari lorsque le prix total du passage baisse⁹². Donald Queller, puis Thomas Madden, vont dans la même voie. Queller imagine dans un premier temps que les trois mois additionnels sont ceux passés à attendre dans la Lagune (mois pendant lesquels les Vénitiens approvisionneraient les croisés) avant de se rallier à Faral⁹³. Ce n'est que récemment que Madden réinterprète le Traité en écrivant que les Vénitiens ne doivent pas nourrir les croisés pendant une année, mais bien qu'ils doivent fournir une certaine quantité de nourriture au cours d'une année⁹⁴.

Dès la Première Croisade, « les armées causèrent une rareté des biens partout où elles allaient, et les croisés payaient le gros prix partout où ils allaient, avec de l'argent qui lui-même leur avait coûté fort cher⁹⁵. » Les croisades exercent une pression à la hausse sur les prix partout où elles passent. Ces concentrations soudaines d'hommes en un seul lieu créent une telle demande que l'offre peine à suivre, entraînant les prix dans une spirale

⁸⁹ Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 365.

⁹⁰ Villehardouin, *Conquête*, XXI-XXII.

⁹¹ Villehardouin, *Conquête*, Faral, t. I, appendice 1^{er}, p. 215.

⁹² Clari, *Conquête*, VI.

⁹³ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 11, 216, note 21.

⁹⁴ Thomas Madden, « Food and the Fourth Crusade », dans Pryor, *Logistics and Warfare*, p. 210-211. Il note la contradiction entre le fait que Venise respecte son contrat, tandis que la Croisade manque de vivres ; presque toutes les sources mentionnent un manque de provisions alors que toutes soulignent que les Vénitiens respectent scrupuleusement les clauses du pacte de nolis. Il fait de cet argument le pilier de sa défense de la Cité des Doges quant au ravitaillement. Ceci dit, Madden ne pense pas non plus que la République fournisse neuf mois de nourriture. Cf. *infra*, p. 59, sect. 2.2.5.

⁹⁵ Cazal, « Financing the crusades », p. 116. Il cite August C. Frey, *The First Crusade*, Princeton, 1921, p. 17-19.

inflationniste. C'est pourquoi le pacte de nolis contient une clause spécifiant : « *Il est interdit [aux croisés en route vers Venise] de s'approvisionner à Crémone et au-delà vers Venise, ni à Bologne, Imola, Faenza et au-delà vers Venise sans notre consentement*⁹⁶. »

Ces villes marquent une ligne en contrefort des Apennins. On doit comprendre ici que les Vénitiens comptent s'approvisionner dans la vallée du Pô à l'est de Crémone pour fournir l'ost en vivres et qu'ils ne tiennent pas à ce que les croisés fassent monter les prix⁹⁷. Il n'est donc pas surprenant que certains pèlerins en route vers Venise ont eu l'impression de se faire bousculer vers la Lagune, comme le raconte la *Devastatio*⁹⁸. Les sources au sujet de l'approvisionnement en cours de route sont généralement élogieuses pour les Vénitiens, disant qu'ils « *avaient très bien rempli leurs engagements, et bien au-delà*⁹⁹. » Même les chroniqueurs qui ne portent pas la République marchande dans leur cœur ne lui font aucune critique quant aux conditions du voyage¹⁰⁰.

2.2.5. Les rations pour les hommes

Lorsqu'on analyse la quantité de nourriture inscrite au Traité, il appert qu'il s'agit de neuf mois de vivres plutôt que d'un an. Ainsi, il est prévu que chaque homme reçoive six setiers de pain, de farine, de grains et de légumineuses, en plus d'une demi-amphore de vin, tandis que pour chacun des chevaux, trois muids [de blés] – mesure de Venise – ainsi que de l'eau en quantité suffisante sont au contrat¹⁰¹. Le setier vénitien au Moyen Âge valant 83,3 litres¹⁰², six setiers font donc 500 litres. La quantité de nourriture spécifiée au contrat est un

⁹⁶ Longnon, « Catalogue », p. 181. « *Nec est pretermittendum, quod victualia comparare non debetis a Cremona et infra versus Venetiam, et a Bononia, Imola, Faventia et infra versus Venetiam, nisi verbo nostro.* »

⁹⁷ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 215.

⁹⁸ *Devastatio*, p. 10.

⁹⁹ Villehardouin, *Conquête*, LVII.

¹⁰⁰ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 210.

¹⁰¹ Longnon, « Catalogue », p. 180. « [...] *cum victualibus ad annum unum, quod eis dare promisimus. Victualia uniuscujusque hominis talia erunt : pro unoquoque homine sextaria sex inter panem et farinam et blavam et legumina, et dimidiam anforam vini; pro unoquoque equo modia blave tria ad mensuram Venecie, et de aqua, quantum sufficiens erit.* » Voir Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 211 ; John Pryor, « Modelling Bohemond's march to Thessalonikē », dans Idem, *Logistics and Warfare*, p. 16. Jonathan Phillips – qui évite l'écueil des 12 mois de vivres – parle de fruits pour les hommes, mais pas de blé. Il est le seul. Voir Phillips, *Fourth Crusade*, p. 62.

¹⁰² Pryor, « Bohemond's march », p. 24. Il utilise : *Zibaldone da Canal*, dans J. E. Dotson, trad., *Merchant culture in the fourteenth century Venice*, Binghamton, 1994, p. 204 ; H. Doursther, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes contenant des tables des monnaies de tous les pays*, Amsterdam, 1976 (1840), p. 505 ; L. Martini, *Manuale de metrologia ossia misure*,

volume et non une masse ; c'est un handicap supplémentaire lorsqu'on veut en déduire le nombre de rations quotidiennes.

Les sources médiévales décrivant les rations quotidiennes des rameurs et des croisés pour des expéditions aux XIII^e et XIV^e siècles donnent en moyenne un kilo de nourriture réparti comme suit : 756 grammes de biscuit, 41,5 grammes de fromage, 90,5 grammes de porc salé, 106 grammes de légumineuses et environ deux litres de vin quotidiens¹⁰³. En poids, les biscuits forment en moyenne les trois-quarts (76%) des rations quotidiennes prévues pour les pèlerins, en supposant que croisés et marins partagent la même diète¹⁰⁴.

Le pacte de nolis indique six setiers de pain, farine, blé et légumineuses, soit quatre denrées, mais il ne mentionne pas les proportions entre elles¹⁰⁵. Or, on transporte généralement du grain plutôt que des biscuits ou de la farine, car il se conserve mieux. En utilisant les provisions des équipages de galériens colligées par Marino Sanudo dont

pesi e monete, Turin, 1883, p. 818 ; R. E. Zupko, *Italian weights and measures from the Middle Ages to the nineteenth century*, Philadelphie, 1981, p. 276. Mario Meschini, lui, est dans une autre dimension et donne près d'un demi-litre pour un setier ; je n'arrive à comprendre ni son raisonnement ni son erreur. Voir Meschini, *Incompiuta*, p. 131.

¹⁰³ Pryor, « Bohemond's march », p. 9. Il utilise Pryor, « The galleys of Charles I of Anjou, King of Sicily : ca. 1269-84 », *Studies in Medieval and Renaissance History*, n.s., 14 (1993), p. 84-88 ; *Contractus navigii domini regis cum Venetis factus anno domini MCCLXVIII*, dans C. du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, Paris, 1636-1649, 5 vols, p. 435-437 ; Sanudo, *Liber secretorum*, II.iv.x (60-64) ; A. de Boilisle, « Projet de Croisade du premier Duc de Bourbon (1316-1333) », *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 9 (1872), 230-236, 246-255, p. 253. De son côté, Thomas Madden établit la masse de nourriture totale à 400 kg par homme, donnant 300 jours de nourriture à raison de 1,33 kg par jour par croisé ; la norme pour un soi-disant « niveau modéré d'activité. » Plutôt que d'utiliser les sources occidentales de l'ère des croisades, Madden se base sur des ouvrages antiques et byzantins : D. W. Engels, *Alexander the Great and the Logistics of the Macedonian Army*, Berkeley, 1978, p. 123-129 ; J. F. Haldon, « The organisation and support of an expeditionary force : manpower and logistics in the Middle Byzantine period », dans N. Oikonomides, dir., *Byzantium at war (9th-12th c.)*, Athènes, 1997, p. 124-125. Voir Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 212, note 11. John Pryor trouve cette estimation d'un kilo et un tiers comme ration quotidienne trop élevée, l'établissant plutôt à un kilo par jour par homme, en accord avec les sources médiévales occidentales citées plus haut. Voir Pryor, « Digest », dans *Logistics and Warfare*, p. 281.

¹⁰⁴ Pryor, « Bohemond's march », p. 10-15. John Pryor tente de réconcilier les 90 *libræ* de biscuit faits à partir d'un setier de blé ordinaire (515 grammes de biscuit pour un litre de grains) et les 105 *libræ* à partir d'un setier de blé de bonne qualité (601 grammes par litre) mentionnées par Sanudo avec les données de Pline l'Ancien (780 grammes par litre) et ses propres expériences (1 158 grammes par litre), mais il n'y arrive pas.

¹⁰⁵ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 212, note 11. Thomas Madden essaie en vain de départager les diverses quantités de farine, de pain et de grains, mais sa tentative de mesurer les pains en setiers – qui normalement servent à mesurer grains et farines d'un volume plus constant – me semble par nature vouée à l'échec.

l'expertise et la précision sont généralement attestées¹⁰⁶, on obtient de 90 à 105 *librae* de biscuit (*panis biscoctus*) par setier dépendamment de la qualité du grain¹⁰⁷. Ces rations doivent être les mêmes depuis des siècles et communes à l'ensemble de la Méditerranée¹⁰⁸. En reproduisant le rapport des biscuits comptant pour 76 % des rations, si les trois-quarts des six setiers (donc 4,5 setiers) par passagers sont remplis de grains ordinaires, on obtient 405 *librae* de biscuits par passager, soit des biscuits pour exactement 270 jours en suivant la diète décrite par Sanudo. La concordance avec les neufs mois de vivres inscrits au traité de Venise est ici lumineuse.

Cependant, le calcul des fèves est moins concluant. Pryor calcule 800 grammes de légumineuses sèches par litre. Si le quart restant des six setiers par passager contient des fayots, on a donc 125 litres, desquels on tire 100 kilos qui, divisés par 270, donnent 370 grammes par jour soit le double que prévu par Sanudo¹⁰⁹. Les explications possibles pour cet écart sont nombreuses : soit le rapport des trois-quarts de grain pour un quart de légumineuses est faux, soit il faut plus de protéines végétales pour pallier le manque de fromage et de porc salé, soit le rapport de 0,8 kilo par litre de fèves est trop élevé, parce que Pryor n'utilise pas les mêmes haricots qu'au Moyen Âge, soit les rations quotidiennes sont plus élevées que les 911 grammes rapportés par Sanudo, soit un peu de toutes ces réponses.

¹⁰⁶ Franco Cardini, « I costi della crociata. L'aspetto economico del progetto di Marin Sanudo il Vecchio (1312-1321) », dans *Studi in memoria di Federico Melis*, Naples, Gianini, 1978, t. II, p. 181 ; Norman Housley, « Costing the crusade. Budgeting for crusading activity in the fourteenth century », dans Marcus Bull et Norman Housley, dir., *The Experience of Crusading, 1, Western Approaches*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 2003, p. 181 ; Pryor, « Bohemond's march », p. 12-14.

¹⁰⁷ Sanudo, *Liber secretorum*, II.iv. x., p. 60-61. « *Iterum est sciendum, quod sextarium panis biscocti, ex LXXXX. librarum numero computatur : sed ex boni frumenti sextario bene extrahuntur CV. librae.* »

¹⁰⁸ *Ibid.* : « *Igitur est notandum, quod qualibet die libra una et dimida panis biscocti cuilibet homini impartitur [...] Datur etiam stipendiariorum cuilibet omnie [sic pour omni] die mensura una vini, quæ est quarta pars unius librae, quæ libra in septuagenarium multiplicata numerum perficit mensuram quæ Bigontium vulgariter appellatur. [...] Datur etiam cuilibet prædictorum, uncia una casei omni die. [...] Dantur similiter in xxx. diebus cuilibet præfatorum, de porcinis carnibus salitis [sic], tres librae, et totidem uncia de prædictis. [...] Distribuitur etiam in die cuilibet ex stipendiariis antedictis fabæ vel alicuius alterius leguminis, quadragesima particula unius quartarolæ, ad modum mensuræ Venetæ deputatæ.* » Une *libra* = 477 grammes et un setier 83,3 litres ; donc on obtient 515 grammes de biscuit par litre de grain ordinaire. Marino Sanudo est aussi celui qui spécifie la plus petite quantité de biscuit par marin, soit 715 grammes (une *libra* et demie) qui représentent 78,5 % des 911 grammes de ration quotidienne.

¹⁰⁹ Pryor, « Bohemond's march », p. 12, note 31. En effet, le Vénitien écrit 196 grammes quotidiens de compléments aux biscuits, soit 40 grammes de fromage, 52 grammes de salaison et 104 grammes de légumineuses (0,130 litre).

La question du vin est encore plus trouble, car on ne connaît pas la contenance d'une amphore à cette époque. Au XIV^e siècle, elle est de 680 litres. Le traité de Venise disant une demi-amphore par passager, ceci donne 340 litres par personne, soit à peu près un litre et quart (1,26 litre) par jour pendant neuf mois. Les chiffres des quatre autres sources varient entre 0,536 litre quotidien pour Sanudo et 2,8 litres pour le contrat passé avec Venise en 1268¹¹⁰.

2.2.6. Les rations pour les animaux

De nombreuses inconnues demeurent quant aux chevaux du Moyen Âge et leur alimentation ; de grandes différences existent en effet entre les données médiévales et celles des XIX^e et XX^e siècles, période sur laquelle portent la plupart des ouvrages¹¹¹. Diverses études récentes contredisent les idées reçues de destriers aussi gigantesques que les chevaux de trait belges et américains d'aujourd'hui¹¹². Ils sont généralement nourris pour moitié avec du grain (orge, avoine, parfois de l'épeautre), l'autre moitié étant du foin ou de l'herbe. De ceci, la majeure partie ressort en excréments, ce qui occasionne un besoin d'un kilo et demi de paille fraîche par cheval chaque jour. Les destriers étant plus gros que les chevaux normaux, la consommation d'un destrier au repos ressemble à celle d'un cheval normal actif¹¹³.

¹¹⁰ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 212 ; Pryor, « Bohemond's march », p. 10-12.

¹¹¹ Pryor, « Digest », *Logistics and Warfare*, p. 281.

¹¹² Philip Sidnell, *Warhorse*, Londres & New York, Continuum, 2006, p. 320. Philip Sidnell écrit que les destriers sont plus près d'un cheval de chasse lourd que d'un cheval de trait. Bernard Bachrach, dans son étude « Caballus et Caballarius in Medieval Warfare », dans Howell Chickering et Thomas H. Seiler, dir., *Study of Chivalry : Resources and Approaches*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 1988, p. 175, utilise le rapport des tailles entre hommes, chevaux et hampes de lance sur la tapisserie de Bayeux. Ainsi, les chevaux normands du XI^e siècle mesuraient en moyenne de 14,5 à 15 mains, tandis que les destriers n'en font guère plus de 16, soit près de 1,65 mètre. Pryor, dans « Bohemond's march », p. 18, estime les destriers quelque peu plus petits que les chevaux *shire* actuels qui mesurent 1,70 m.

¹¹³ Bachrach, « Caballus et Caballarius », p. 175-190. Toujours à la lumière de la tapisserie de Bayeux, Bernard Bachrach approxime le poids des destriers à 1 500 lb, soit 675 kg, avec un minimum de 1 300 lb ou 585 kg. Pryor, « Bohemond's march », p. 16. Selon John Pryor, les chevaux au repos consomment les deux tiers de ce que consomment des chevaux actifs. Bernard Bachrach, « Crusader logistics : from victory at Nicea to resupply at Dorylaion », dans Pryor, *Logistics and Warfare*, p. 5. Toujours selon Bachrach, un cheval mange 10 kg de grain par jour. Selon W. Martin-Rosset, *Alimentation des chevaux*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1990, p. 98, un cheval de race lourde, de 700 kilogrammes, consomme de 11 à 12 kilogrammes de matières sèches par jour. Selon Roger Wolter, *Alimentation du cheval*, Paris, France Agricole, 1994, p. 113, 264, pour un poids de 500 kg, la consommation d'un cheval au repos va de 7

Le pacte de nolis prévoit un seul cheval par chevalier, contrairement aux contrats passés avec Gautier de Salins et Philippe Auguste qui, eux, indiquent deux chevaux par chevalier. Il s'agit donc manifestement de destriers, chevaux qu'on ne pourra trouver sur place au Levant¹¹⁴. En outre, le contrat passé avec Venise stipule trois muids (*modia*) de grains par cheval. D'après Louise Buenger Robbert, qui se réfère à un document de 1225 dans le *Liber Communis Plegiorum qui nuncupatur « Plegiorum »* de Venise, le muid vénitien (*moggio*) vaut 12 setiers (*staia*)¹¹⁵. En prenant 12 setiers au muid, 3 muids font donc 3 000 litres par cheval. Si on utilise l'orge à 0,587 grammes par litre, on arrive à 1 761 kilos, qui divisés par 270 jours, donnent 6,5 kilos par cheval par jour. Si on prend de l'avoine à 0,450 grammes par litre, on arrive à 5 kilos par jour¹¹⁶. Ces deux hypothèses conviennent à une diète moitié-grain, moitié-fourrage, à condition que le foin ne soit pas inclus dans le pacte de nolis. Or, John Pryor affirme qu'il faut que les Vénitiens fournissent le foin¹¹⁷. D'un côté, ce serait surprenant puisqu'il n'en n'est pas question dans le contrat que les Vénitiens respectent à la lettre ; de l'autre, cette proportion de grain semble élevée pour des chevaux qui feront, somme toute, peu d'exercice¹¹⁸.

à 8,5 kg/jour ; celle d'un cheval faisant un travail léger va de 9,5 à 12,5 kg/jour ; et pour un cheval effectuant un travail moyen, elle va de 10,5 à 14,5 kg/jour. Dans le cas du travail intense, le temps du travail est moins long et la diète différente, alors que le poids des rations va de 10 à 13 kg/jour. Selon, J. L. Tisserand, *L'Alimentation du cheval*, Paris, Centre d'Étude et de Recherche sur l'Économie et l'Organisation des Productions Animales, 1986, p. 86, un cheval de course mange 11 ou 12 kg de nourriture par jour. De son côté, John Haldon, « Roads and communications in the Byzantine Empire », dans John Pryor, *Logistics and Warfare*, p. 144-145, cite divers auteurs notamment sur les chevaux romains qui établissent les rations quotidiennes entre 6,8 et 13 kg, avec des variantes quant au rapport grain/foin.

¹¹⁴ Villehardouin, *Conquête*, LXXV. Seuls des destriers sont mentionnés.

¹¹⁵ Louise Buenger Robbert, « Money and prices in medieval Venice », *Journal of Medieval History*, 20 (1994), p. 381. Elle cite Rösch, *Venedig*, p. 203 ; Francesco Balducci Pegolotti, *La Pratica della Mercatura*, Alland Evans, dir., Cambridge (Massachusetts), 1936, p. 139 ; Cessi, *Lib. Pleg.*, 35. Un document de 1225 confirme le rapport de 12 setiers au muid. Notons qu'en France, sous l'Ancien Régime, bien que les contenances ne soient pas les mêmes à Paris et à Venise, il y a aussi 12 setiers dans un muid. À ce sujet, Pegolotti prouve que le setier de Venise n'est pas le même que celui des autres villes. Le pacte de nolis, lui, spécifie bien des muids vénitiens : « *modia blave tria ad mensuram venetie* ». Voir Longnon, « Catalogue », p. 180.

¹¹⁶ Buenger Robbert, « Money and prices », p. 381 ; Pryor, « Bohemond's march », p. 16-18 ; Idem, « Digest », dans *Logistics and Warfare*, p. 283 ; Wolter, *Alimentation du cheval*, p. 241-243. Wolter donne des chiffres légèrement différents : avoine de grains entiers : 0,500 kg/l ; avoine de grains aplatis : 0,215 kg/l ; avoine de grains concassés : 0,195 kg/l ; orge : 0,620 kg/l ; blé : 0,770 kg/l.

¹¹⁷ Pryor, « Bohemond's march », p. 16.

¹¹⁸ Si les muids promis par les Vénitiens contiennent du foin, les calculs précédents sont complètement faussés ; même le foin comprimé mécaniquement d'aujourd'hui est 5 fois moins dense que l'avoine, l'orge ou l'épeautre, soit 100 kilogrammes par mètre cube ou 100 grammes par litre. Ainsi, un muid contenant une moitié de foin et une moitié de grain en poids ne pèserait que le tiers d'un muid ne contenant que du grain. Voir René Morissette et Philippe Savoie, « Modélisation

La proportion d'un quart de grain pour trois-quarts de foin suggérée par Thomas Madden est plausible étant donné le peu d'efforts fournis par les chevaux en voyage et le besoin de ne pas les exciter en mer¹¹⁹. En fait, les Vénitiens doivent certainement prendre en charge l'ensemble de l'approvisionnement des bêtes, car on imagine mal chaque croisé arriver à Venise avec une charrette ou deux de foin pour son destrier. Par contre, comme il n'est pas inclus dans le contrat, il est possible que le foin ait été payant. Son approvisionnement *ad hoc* est toutefois incertain. Les Vénitiens s'arrangeraient plutôt pour que du foin attende la Croisade là où elle passe ; ces arrêts permettraient un réapprovisionnement en eau, et peut-être d'y faire moudre du grain et d'y faire cuire des biscuits ou du pain, le cas échéant¹²⁰.

Les besoins en foin sont considérables. En fait, en supposant que la moitié de la nourriture quotidienne soit de 5 à 6,5 kilos de foin auxquels on ajoute 1,5 kilo de paille par jour pour la litière, chaque cheval requiert de 6,5 kg à 8 kg par jour de fourrage sec, soit de 1 755 kg à 2 160 kg pour 270 jours que l'on peut arrondir à deux tonnes. Ceci représente un

du séchage du foin en balles », dans *Demi-journée d'information scientifique sur les fourrages*, Victoriaville, Centre de Référence en Agriculture et Agro-alimentaires du Québec (CRAAQ), Comité Québécois des Plantes Fourragères (CQPF), 14 février 2006, p. 53-60. Le pacte de nolis est par ailleurs vague à ce sujet ; il mentionne trois muids de blés (*blaue*). Voir Longnon, « Catalogue », p. 180. Thomas Madden utilise 4 setiers par muid au lieu de 12. Il utilise toujours un rapport de 0,8 kilo par litre – le rapport de masse volumique du blé – et obtient donc 800 kilos de grains. Comme il prévoit 9 kilos de nourriture par jour dont un quart de grain, il établit la quantité de grains fournie par la République à 355 jours d'approvisionnement ; le foin étant acheté aux arrêts pour se réapprovisionner en eau et les chevaux broutant lorsque débarqués à terre. Voir Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 213. Pour le rapport de 4 setiers par muid, il cite Dotson, *Merchant Culture*, p. 204 ; Doursther, *Dictionnaire universel*, p. 285 ; Martini, *Manuale de metrologia*, p. 818 ; Zupko, *Italian weights and measures*, p. 168. Pour ses calculs de ration, il utilise encore Haldon, « The organisation and support of an expeditionary force : manpower and logistics in the Middle Byzantine period », p. 126, n. 57. Malheureusement, trois parts de son raisonnement tiennent difficilement la route, car le muid de Venise ne vaut pas 333 litres, mais bien 1 000 litres comme on l'a vu. Puis, on ne nourrit pas les chevaux avec du blé. De l'orge, de l'avoine ou, à la rigueur, de l'épeautre conviennent mieux et leurs masses volumiques tournent autour de 0,5 kg/litre ce qui réduirait encore plus la part de grain, déjà faible. Enfin, il est inconcevable de débarquer régulièrement des milliers de chevaux afin qu'ils broutent. Ces animaux ont un petit estomac et passent de longues heures au champ, mangeant un kilo d'herbe à l'heure.

¹¹⁹ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 213.

¹²⁰ Pryor, « Bohemond's march », p. 16-18. John Pryor écrit de son côté que la République prévoit 2,74 litres de vivres par jour par cheval, et calcule manifestement lui aussi 1 000 litres pour une année. Il présume que Venise fournit une quantité égale de foin afin de ressembler aux autres contrats existants, qui prévoient de 5 à 6 litres de nourriture par cheval. Il suppose aussi que la Sérénissime fournit de l'orge plutôt que du blé et utilise un rapport de 0,587 grammes d'orge par litre, ce qui lui donne 1,6 kilogramme par jour, loin des 5 kilos de grains quotidiens évoqués par les manuels militaires des XIX^e et XX^e siècles. Il estime qu'une moyenne de 2,4 kg de grain par cheval par jour est raisonnable, les chevaux de guerre en recevant plus, tandis que les chevaux de bât, ânes et mules en reçoivent moins, soit typiquement, la moitié de la part des chevaux.

volume de 20 mètres cubes s'il était comprimé avec les méthodes d'aujourd'hui, cependant on ne connaît pas la technique médiévale de mise en baril du foin¹²¹.

2.2.7. L'eau

Une autre denrée, gratuite mais essentielle, est l'eau. John Pryor collige plusieurs données sur la quantité d'eau requise quotidiennement pour un cheval. Celle-ci oscille entre 21,33 et 70 litres selon les sources. Par contre, on peut présumer que ce chiffre soit plus élevé pour des destriers. Pryor estime que les chevaux occidentaux requièrent 35 litres d'eau par jour (et les hommes, huit). Lors d'efforts soutenus ou de grandes chaleurs, on rajoute 50% à ces chiffres¹²². Lors de la première expédition de Saint Louis en 1248, la ration d'eau prévue par cheval est de 14 *milliarole*, soit 888 litres, ce qui, à raison de 35 litres par jour, indique une traversée de 25 jours entre Marseille et Chypre¹²³.

Tableau V. Consommation quotidienne d'eau pour un cheval¹²⁴

SOURCE	LITRES D'EAU
<i>Contractus navigii domini regis cum Venetis</i> , Venise, 1268, p. 435-437.	27,9
<i>Informationes pro passagio transmarino</i> , Marseille, 1318, p. 253-254.	21,3
Haldon, « Expeditionary force », p. 127 (moyenne).	29,6
Martin, <i>Transport of Horses</i> , p. 28.	36,4
Hayes, <i>Horses on board ship</i> , p. 155.	45,5
Shirley, <i>Remarks on the transport of cavalry and artillery</i> , p. 29.	27,3
Hyland, <i>Equus</i> , p. 90.	22,8
Wolseley, <i>Soldier's pocketbook</i> , p. 74 (moyenne).	41,6
Martin-Rosset, <i>Alimentation des chevaux</i> , p. 56.	46,5
Wolter, <i>Alimentation du cheval</i> , p. 82 (moyenne).	45,0
Moyenne	34,4

¹²¹ Pryor, « Digest », *Logistics and Warfare*, p. 282.

¹²² Pryor, « Digest », *Logistics and Warfare*, p. 283.

¹²³ Pryor, « Transportation of horses », p. 106. C'est une traversée raisonnable pour des nefes, comme on l'a vu plus haut, Messine-Acre en 22 jours et Messine-Chypre en 24. Voir Gertwagen, « Harbours and facilities », p. 97-99.

¹²⁴ Les sources relatives au contrat avec Venise en 1268, au passage de Marseille en 1318, de même que les auteurs Martin, Hayes, Shirley, Hyland et Wolseley proviennent de John Pryor, « Bohemond's march », p. 16-20. Sinon, Hayes est le seul prévoyant du gaspillage, l'expérience de Shirley est limitée aux climats nordiques et Hyland estime qu'il faudrait plus d'eau par temps chaud. Wolseley propose 27,4 litres, lorsque les chevaux ne travaillent pas, et de 36,4 à 54,8 litres pour des chevaux faisant de gros efforts, tandis que Martin-Rosset indique, pour des chevaux au repos, 5-6 litres/100 kg, pour ceux effectuant un travail léger, 6-7 litres/100 kg, un travail moyen, 8-9 litres/100 kg, et un travail intense, 9.5-10.5 litres/100 kg. Les chiffres du tableau sont pour un cheval de 600 kg.

Il en ressort que les chevaux ont besoin de moins d'eau lorsqu'ils ne travaillent pas, ce qui est le cas lorsqu'ils sont transportés par bateau. Ces chiffres valent sans doute pour des chevaux de selle ou un mélange de chevaux, or seuls des destriers sont emportés par la Quatrième Croisade. Ces chevaux de combat, apparentés aux chevaux de trait ou de chasse, pèsent jusqu'à une fois et demie le poids d'un cheval moyen. Si l'on tient compte en plus de la chaleur, on peut estimer les besoins jusqu'à 50 litres par cheval par jour¹²⁵. Les soldats, eux, requièrent 8 litres par jour lorsqu'ils marchent. Comme les croisés ne marchent pas, on pourrait diminuer cette quantité à 5 litres par jour – ce qui semble encore confortable – desquels il faut sans doute soustraire le vin. En retenant le nombre de 50 litres par jour, pour vingt chevaux, il faut une tonne d'eau par jour, ce qui pose son lot de problèmes logistiques. Pour 4500 chevaux, ce sont donc 225 tonnes par jour, auxquelles il faudrait ajouter l'eau pour les 33 500 hommes, soit 162,5 tonnes de plus pour un total de 387,5 tonnes d'eau par jour ou plus de 2 500 tonnes par semaine. En plus, il faudrait ajouter ici l'eau requise par les marins vénitiens. Même si la Croisade qui prend effectivement le départ est trois fois moindre qu'envisagé, la demande aquifère demeure considérable.

Selon Foucher de Chartres, l'expédition de 1123 doit « *accoster fréquemment pour les besoins quotidiens dans les ports qu'ils rencontrent afin qu'hommes et bêtes ne souffrent de la soif par manque d'eau fraîche.* » Pour Pryor, le mot « quotidien » est une exagération, car il aurait été impossible de s'arrêter chaque jour, mais Foucher doit vouloir souligner la fréquence des arrêts. D'après Pryor, ils devaient faire escale tous les deux ou trois jours¹²⁶. Par contre, vers la fin du XIII^e siècle, les galères de guerre ne doivent plus faire le plein d'eau qu'aux dix jours, et donc tous les cinq jours avec des chevaux. La Quatrième Croisade se situant à mi-chemin dans le temps, la fréquence de ses arrêts devait être aux trois ou quatre jours.

¹²⁵ Villehardouin, *Conquête*, LXXV ; Pryor, « Transportation of horses », p. 20.

¹²⁶ Pryor, « Transportation of horses », p. 15. Il cite : Foucher de Chartres, *A history of the expedition to Jerusalem 1095-1127*, F.R. Ryan, trad., Knoxville, 1969, II.15.2 et II.15.4 (p. 239) et W. L. Rodgers, *Naval warfare under oars 4th to 16th centuries : a study of strategy, tactics, and ship design*, Annapolis, 1939, p. 129. Rodgers estime que vers la fin du XIII^e siècle, les galères de guerre doivent faire le plein d'eau aux dix jours, soit deux fois moins souvent que 150 ans auparavant. Il leur faut en outre s'arrêter deux fois plus souvent lorsque les navires transportent des chevaux. Voir Pryor, « Digest », *Logistics and Warfare*, p. 290.

2.3. Le Traité et la Papauté.

On le verra, les croisés peineront à remplir leurs obligations face aux Vénitiens. Pourtant, n'avaient-ils pas le Pape – et donc toute la Chrétienté – comme soutien ? Deux lettres d'Innocent III expriment l'ambivalence papale face aux Vénitiens¹²⁷ : d'un côté, dans son encyclique *Post miserabile* du 15 août 1198, par laquelle il lance la Quatrième Croisade, il envoie un légat papal à Venise afin d'y trouver de l'aide¹²⁸, de l'autre, dans sa missive *In favorem orientalis provinciae* du 3 décembre 1198, il enjoint les Vénitiens à limiter leur commerce avec l'Infidèle¹²⁹ : « [Nous] vous interdisons, sous menace d'anathème, d'aider les Sarrasins en faisant commerce avec eux de fer, de lin, de goudron, d'instruments tranchants ou faisant du feu (pyronibus), de corde, d'armes, de galères, de nef, et de bois. » Le ton peu amène de cette missive adressée au Doge laisse présager quelques écarts antérieurs de la part des Vénitiens, et la liste détaillée des produits interdits témoigne du souci du Saint-Siège de ne laisser aucun avantage supplémentaire aux éventuels ennemis des croisés.

Innocent, initialement déçu de voir son appel pour la Croisade largement ignoré, apprécie que, dix-huit mois plus tard, une expédition prenne forme au tournoi d'Écry. Pourtant, lorsqu'encore un peu plus tard, après la signature du pacte de nolis entre les barons croisés et le Doge, les deux parties envoient des ambassadeurs à Rome pour confirmer l'entente¹³⁰, le Pape se retrouverait devant un fait accompli qu'il n'aurait pas vraiment le choix d'entériner¹³¹. Selon les *Gesta*, le Souverain Pontife donne son accord, mais sous condition ; chose que les Vénitiens refusent :

« Pressentant ce qui allait se passer, [Innocent] répondit prudemment qu'il confirmerait ces accords [à condition que les croisés] ne fassent aucun mal à des chrétiens, à moins que ces derniers n'entravent leur voyage [...] et ce,

¹²⁷ McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 155 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 125. Selon Nicol, les réticences papales à l'égard des Vénitiens prennent leur source dans la seconde lettre.

¹²⁸ Cf. *Supra*, p. 45, note 30. Ceci ne signifie pas qu'Innocent III compte exclusivement sur Venise ; d'après les *Gesta Innocentii III*, le Pape « envoya aussi deux cardinaux à Pise et Gênes, soit Pierre, prêtre de l'église de Sainte-Cécile et Gratien, diacre de Saints-Côme-et-Damien dans le but de rétablir – sans succès – un traité de paix entre les Pisans et les Génois pour le secours de la Terre sainte. » Voir *Gesta Innocentii*, XLVI. La traduction française est mienne.

¹²⁹ Innocent III, *Lettres*, I, 539, Migne, *Patrologie Latine*, CCXIV, col. 493 ; Idem, *Die Register*, I, 536 ; Idem, « The Registers of Innocent III », Andrea, *Contemporary Sources*, p. 23-24. La traduction française est mienne.

¹³⁰ *Gesta Innocentii*, LXXXIII.

¹³¹ Moore, *Pope Innocent III*, p. 107.

*seulement avec l'approbation du légat du Siège Apostolique. Mais les Vénitiens n'étaient pas prêts à accepter la confirmation selon ces termes*¹³². »

Villehardouin, de son côté, donne un autre son de cloche : « [...] aussitôt l'une et l'autre partie envoya ses messagers à Rome, au pape Innocent, pour qu'il confirmât cette convention ; et celui-ci le fit très volontiers¹³³. » Une raison avancée pour le manque de contrôle d'Innocent III sur la Quatrième Croisade, s'appuie sur le fait que les chefs croisés refusent d'accepter la présence d'un légat papal :

*« Le Pape, alors, envoya Pierre, cardinal de Saint-Marcellus, légat du Siège apostolique, à l'armée réunie à Venise afin qu'il puisse faire voile avec elle au nom du Rédempteur. Le Doge et les membres du Conseil de Venise, ayant peur qu'il les empêche de procéder au siège de Zara [disent qu'ils lui permettent de les accompagner] mais qu'il ne pourrait pas exercer l'office de légat, seulement celui de prêcheur. Sinon, il devrait rebrousser chemin. Bien que ceci déplût aux Francs, il revint, déshonoré par les Vénitiens*¹³⁴. »

Mais, la Papauté et ses représentants brillent par leur absence dans les préparatifs, que ce soit en France ou à Venise¹³⁵. Pierre de Capoue, lui-même n'arrive à Venise qu'un mois après le départ prévu¹³⁶. Jusqu'alors, les légats papaux ne jouent à peu près aucun rôle dans les croisades¹³⁷. En fait, seules les sources émanant de la Curie mentionnent cet épisode du refus vénitien ; aucune autre source, même ecclésiastique, n'en fait part¹³⁸. Villehardouin ne parle pas de cet épisode et ne fait allusion à Pierre de Capoue que deux fois, la première sans même le nommer explicitement : « [...] et [le Pape] donna plein pouvoir à Névelon, l'évêque de Soissons, et à Maître Jean de Noyon de lier et de délier les pèlerins jusqu'à ce que le Cardinal vint à l'armée¹³⁹. » D'après Donald Queller, ceci indique le peu d'importance accordé au légat papal au sein de l'ost¹⁴⁰. Néanmoins, selon Fred Cazal, le refus par les Vénitiens d'accepter Pierre de Capoue comme légat papal serait

¹³² *Gesta Innocentii*, LXXXIII. La traduction française est mienne.

¹³³ Villehardouin, *Conquête*, XXXI.

¹³⁴ *Gesta Innocentii*, LXXXV. La traduction française est mienne.

¹³⁵ Moore, *Pope Innocent III*, p. 107.

¹³⁶ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 48. Pierre de Capoue arrive à Venise le 22 juillet 1202.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 49.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 49. L'adjonction de Pierre de Capoue en tant que légat papal n'apporterait rien aux Francs et nuirait aux Vénitiens. Ceux-ci l'acceptent donc à titre de prêcheur, mais pas de légat.

¹³⁹ Villehardouin, *Conquête*, CVII. Edmond Faral relève que ces « pleins pouvoir pour lier et délier » ne semblent pas s'accorder avec ce qu'on lit dans la correspondance papale, le Souverain Pontife les ayant plutôt remis à son cardinal, Pierre de Capoue. Voir Villehardouin, *Conquête*, p. 109, note 1 de Faral.

¹⁴⁰ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 49.

un affront fait à Innocent III et, en refusant ainsi sa direction, les croisés ne recevraient rien ou presque du *quarantième* de la part du Pape¹⁴¹.

Il est possible, en effet, que les Vénitiens, en se brouillant avec le Saint-Siège, perdent une partie de l'aide qui leur est due. Mais si Rome a la possibilité de régler la facture restante, il est difficile de croire que Vénitiens et croisés ne sautent pas sur l'occasion. Advenant le cas où ces sommes soient à la disposition du légat papal, il serait intéressant de pouvoir calculer l'importance de la part du *quarantième* qui se retrouve dans les coffres pontificaux. Mais la seule mention d'argent envoyé à Pierre de Capoue par la Curie, soit 1 200 livres, est bien loin de pouvoir combler la différence entre ce qui est payé et ce qui est dû¹⁴². De plus, il appert que le produit du *quarantième* parte vers la Terre sainte plutôt que vers l'ost, il est donc plus probable que le Cardinal arrive à Venise les mains vides ou presque. S'il devait évoquer en plus quelque velléité de diriger de la Croisade, cela justifierait un accueil vénitien plutôt glacial¹⁴³.

En résumé, la constitution de la flotte avec ses nombreuses galères tend à démontrer que la destination de l'expédition était vraisemblablement l'Égypte plutôt que Jérusalem ou Constantinople, et ce malgré le constat des relations tendues entre Venise et Byzance. La grande majorité du commerce vénitien se faisait avec l'Empire byzantin et les marchands adriatiques n'auraient donc pas remis en cause l'essentiel de leurs échanges en transportant des croisés dans le Delta du Nil.

La flotte assemblée par la Sérénissime comportait quelques gigantesques nefes à trois ponts et vraisemblablement d'impressionnants dromons de guerre, mais la plupart des navires étaient plus modestement des nefes à deux ponts manœuvrés par une cinquantaine de marins pour deux cent cinquante passagers chacune, des tarides transportant quarante chevaux et de galères armées de cent cinquante hommes.

Pour le ravitaillement à charge de Venise, la cité fournit donc des vivres pour neuf mois. Ceux-ci sont calculés en volume par passager. Comme la République doit se procurer un supplément de provisions, elle requiert des pèlerins de ne pas faire grimper les cours en se ravitaillant dans son arrière-pays. En se basant sur les données d'expéditions maritimes

¹⁴¹ Cazal, « Financing the crusades », p. 141. Lier le refus du légat papal au fait que les croisés ne reçoivent pas d'aide financière d'Innocent III est une théorie que l'on ne retrouve que chez cet auteur.

¹⁴² *Gesta Innocentii*, LXXVIII. Pour la valeur de 1 200 livres romaines, cf. *supra*, p. 115, tableau VII.

¹⁴³ Il ne s'agit ici que de nos propres suppositions et conjectures, personne n'ayant encore calculé le produit du *quarantième* et personne n'ayant tiré de telles conclusions.

similaires de l'époque, la diète des croisés est vraisemblablement trois quarts de grain et un quart de fèves, avec suffisamment de vin. Cela peut sembler spartiate, mais c'est probablement aussi celle des rameurs.

Quant aux chevaux de la Quatrième Croisade, dans le but d'éviter toute exagération et afin d'avoir des chiffres ronds en système métrique, la moyenne utilisée dans les calculs ultérieurs sera de 600 kg par destrier, d'une taille de 1,60 mètre au garrot. De même, je considérerai que ces chevaux consomment 10 kg de nourriture par jour et requièrent quotidiennement 50 litres d'eau. La présence des chevaux et leurs grands besoins en eau ralentissent la Croisade et la force à des arrêts deux fois plus fréquents. Seuls les besoins individuels ont été calculés ici, mais la Croisade compte des milliers d'hommes et des milliers de bêtes. Réunir, entreposer et disposer d'une telle quantité de denrées n'a pas dû être une mince affaire. Une question demeure : comment se fait-il que malgré le nombre réduit de croisés, les provisions vont manquer dès le printemps à Corfou¹⁴⁴ ?

¹⁴⁴ Saint-Pol, *Epistola*, Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 305. « [...] *cum ipsi essent inopes et victualibus immuniti.* »

*Le riche domine les pauvres ;
Du créancier, l'emprunteur est esclave.*

Proverbes, 22 : 7

3. Vénitiens et croisés face au Traité

Avant que Henri Dandolo ne s'engage à transporter 33 000 hommes, 4 500 chevaux, à les ravitailler pendant des mois et à y adjoindre 50 galères armées, le vieux doge consulte son grand conseil pendant plusieurs jours et les sages supputent manifestement quel serait l'effort vénitien maximal possible. Remplir les conditions du Traité mobilise l'entièreté des ressources de la ville ; aussi, le Doge demande-t-il l'appui du peuple pour une telle entreprise¹. Une fois le Traité signé, le dirigeant vénitien met alors sa cité à l'ouvrage sans perdre de temps. Afin de remplir sa part du contrat, il ordonne aux marchands navigant au-delà de l'Adriatique de revenir² ; « *[L]e doge fit crier son ban par tout Venise : qu'aucun Vénitien ne fut assez hardi pour aller faire aucun commerce, mais que tous aidassent à constituer la flotte. Ainsi firent-ils, et ils commencèrent à construire la plus puissante flotte qu'on eût jamais vue*³. » Dandolo suspend ainsi le commerce vénitien pour dix-huit mois afin de rassembler la flotte, entraînant du coup un manque à gagner pour la cité marchande⁴.

À la date prévue, la force navale, faite de vaisseaux de transports et de guerre, est ancrée au Lido. Les engins de siège sont embarqués. Le complément d'hommes et de bêtes est en place. Tout est parfaitement en ordre⁵, ce qui ne manque pas d'ébahir Robert de Clari :

« Quand les pèlerins furent tous assemblés à Venise et qu'ils virent la puissante flotte qu'on y avait constituée, les riches nefes, les grands dromons, les huissiers pour transporter les chevaux, les galères, ils en furent tout

¹ Madden, *Enrico Dandolo*, p. 126 ; Villehardouin, *Conquête*, XXVIII.

² Wiel, *Navy of Venice*, p. 129. Les Dalmates aussi doivent fournir un contingent de vaisseaux.

³ Clari, *Conquête*, VII.

⁴ Queller, *Fourth Crusade*, p. 15. Ce n'est ni la première ni la dernière fois qu'on a recours à cette pratique. Dans sa première édition, Donald Queller fait référence à Yves Renouard, *Les hommes d'affaires italiens au Moyen-Age*, 1949, p. 68-69. Ce dernier écrit que Gênes fait de même en 1162-1163 lors de son alliance avec Barberousse contre la Sicile ; Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 17, note 60. Dans sa deuxième édition, Queller écrit qu'en 1188, quand Venise se prépare pour la Troisième Croisade, le doge de l'époque ordonne à tous les vaisseaux de revenir à Venise pour Pâques, *pro eminentiori Terre Sancte subsidio*.

⁵ Wiel, *Navy of Venice*, p. 129.

émerveillés, ainsi que de la grande richesse qu'ils découvrirent dans la ville⁶. »

Geoffroy de Villehardouin, lui-même, est impressionné et laisse ici poindre une certaine déception, non pas envers les Vénitiens, mais bien envers les Francs qui sont trois fois moins nombreux que prévu⁷. Il s'agit ici d'un des thèmes récurrents quant aux raisons de l'échec de la Quatrième Croisade, celui de la participation d'un nombre de croisés bien en deçà des attentes ; on attendait 33 500 hommes, seul le tiers est présent à Venise. Les navires, eux, sont en place et prêts à partir ; mais combien y en a-t-il au juste ?

3.1. L'effort vénitien

Pour remplir sa part des obligations du contrat, l'effort requis par la république de Venise prend le pas sur tout le reste, consommant virtuellement toute l'énergie de la cité⁸. Les Vénitiens mettent leur vieil arsenal, où les ouvriers sont concentrés, en branle. Mais il n'y a des quais que pour une douzaine de galères⁹. À cette époque, la construction des navires est encore en grande partie une entreprise privée exercée dans les petits chantiers de la Lagune avec lesquels la Sérénissime sous-traite¹⁰. Enfin, elle met à contribution son arrière-pays en Italie de même qu'en Dalmatie¹¹. Gibbon décrit ainsi la flotte vénitienne :

« On n'avait point vu, depuis plusieurs siècles, un pareil armement sur la mer Adriatique : cent vingt bateaux plats, ou palandres, pour les chevaux ; deux cent quarante vaisseaux chargés de soldats et d'armes, et soixante-dix de provisions, soutenus par cinquante fortes galères, bien préparées pour le combat, composaient cette flotte formidable [...] Des catapultes et des machines propres à lancer des pierres et à ébranler des murs tenaient lieu de notre artillerie moderne¹². »

⁶ Clari, *Conquête*, X.

⁷ Villehardouin, *Conquête*, LVI.

⁸ Madden, *Enrico Dandolo*, p. 118.

⁹ Lane, *Maritime Republic*, p. 163. Plus tard, le nouvel arsenal va en quadrupler la taille et la capacité.

¹⁰ Juergen Schulz, « Urbanism in Medieval Venice », p. 428.

¹¹ Pierre Racine, « Venise et son arrière-pays au temps de la Quatrième Croisade », dans Thomas Madden, dir., *The Fourth Crusade : Event, Aftermath and Perceptions*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2008, p. 15-25.

¹² Edward Gibbon, *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*, Paris, Laffont, 1983, t. II, p. 865. Gibbon se base manifestement sur Ramusio. Cf. *infra*, p. 73, tableau VI et note 13.

3.1.1. Le nombre de navires

Les sources divergent quant à la quantification des vaisseaux. On constate que celles postérieures à la Quatrième Croisade, comme celle de Paul Ramusio qui relate qu'il y a 480 navires en tout, donnent les décomptes les plus grands. André Dandolo, lui, mentionne un total de 300 navires. Par contre, les sources contemporaines de la Croisade elle-même dénombrent toutes un peu plus de deux cents navires ; la *Devastatio* parle de 202 bateaux, Hugues de Saint-Pol compte 200 vaisseaux sans compter les nacelles (esquifs) et les barges, tandis que Nicéas calcule 240 navires. On peut voir les détails de ces chiffres dans le tableau ci-dessous.

Tableau VI. Types de bateaux et leur nombre selon les sources.				
SOURCES	GALERES	NEFS	UISSIERS	TOTAL
Ramusio, <i>De Bello Constantinopolitano</i> , livre I, p. 33. ¹³	50	240	120	410 + 70
Dandolo, <i>Chronica</i> , dans <i>RIS</i> , XII, p. 276 ; Idem, <i>Historia ducum Veneticorum</i> , dans <i>MGH. SS.</i> , XIV, p. 92. ¹⁴	50	100	100	300
Nicéas, <i>Historia</i> , p. 348. ¹⁵	60	70	110	240
<i>Devastatio</i> , dans <i>MGH. SS.</i> , XVI, p. 10 ; Idem dans Carl Hopf, <i>Chroniques gréco-romanes inédites ou peu connues</i> , Bruxelles, Culture et Civilisation, 1966 [Berlin, Weidmann, 1873], p. 87 ; Idem, Andrea, <i>Contemporary Sources</i> , p. 214. ¹⁶	62/72	40	100	202
Hugues de Saint-Pol, <i>Epistola</i> , Tafel & Thomas, <i>Urkunden</i> , t. I, p. 306. ¹⁷				200
Raoul de Coggeshall, p. 283. ¹⁸				200
« traité de Venise », Longnon, « Catalogue »,	50			

¹³ Paul Ramusio indique 480 navires en tout, dont 70 navires de charge, portant provisions et matériel.

¹⁴ André Dandolo mentionne 100 uissiers (*asirios*), 100 nefes (*naves*) et 50 galères (*galeis*), mais un total de 300 navires par deux fois.

¹⁵ Cf. *supra*, p. 54, note 70.

¹⁶ Il semble y avoir deux versions divergentes de la *Devastatio*. La première, dans les *MGH*, donne 72 *oxirii*. La seconde, dans Hopf, indiquerait 62 *oxirii*, car Ferdinand Lot indique 62 galères, mais cite les deux ouvrages. Alfred Andrea, Alethea Wiel et John Pryor indiquent eux aussi 62 galères, tandis qu'Edmond Faral en compte 72. Voir Wiel, *Navy of Venice*, p. 130 ; Villehardouin, *Conquête*, t. I, p. 77, note 3 d'Edmond Faral ; Lot, *Art militaire*, t. I, p. 174-175 ; Pryor, « Venetian Fleet », p. 115 ; Idem, « Transportation of horses », p. 21.

¹⁷ Cf. *supra*, p. 54, note 71.

¹⁸ « *Leurs navires s'étant élancés depuis Corfou (c'est-à-dire deux cents parmi ceux-ci), ils les accostèrent (sauf les esquifs et les barges) au port d'Abdos.* »

Tableau VI. Types de bateaux et leur nombre selon les sources.

SOURCES	GALERES	NEFS	UISSIERS	TOTAL
p. 177-181. ¹⁹				
Clari, <i>Conquête</i> , VI. ²⁰	50			
Villehardouin, <i>Conquête</i> , XXIII. ²¹	50			

Tout comme l'affirme Ramusio, Donald Queller, Thomas Madden et Alfred Andrea s'accordent pour dire que Venise rassemble près de 500 vaisseaux, mais que seuls 200 navires prennent la mer²². Thomas Madden estime la flotte prenant le départ à 50 transports, 100 galères transportant les chevaux et 60 galères de combat. Selon lui, la flotte qui est prévue ne serait pas celle qui prend effectivement le départ²³. Celle-ci subit des modifications en cours de route. Ainsi Boniface arrive en retard avec son ou ses propres navires. Puis, à Zara, on donne des navires aux pèlerins voulant quitter l'ost, tandis que le prince Alexis arrive, lui aussi, avec un ou des navires, et le Doge lui donne autant de galères et de vaisseaux qu'il lui en faut. Finalement, de nombreux navires marchands se joignent au cortège de la flotte²⁴. Frédéric Lane va dans le même sens que Queller, Madden et Andrea, en écrivant qu'à l'occasion de la Quatrième Croisade, les Vénitiens construisent 200 navires et peut-être trois fois plus²⁵. Or, construire vingt galères en six mois relève déjà de l'exploit²⁶.

De son côté, Marco Meschini pense que l'abandon sur place de centaines de vaisseaux, constituant une « flotte fantasmagorique », est invraisemblable. D'après Meschini, c'est l'entièreté des navires qui prend le départ, et les croisés ont voyagé à l'aise²⁷. Les sources, elles, sont muettes sur ce sujet ; s'il avait fallu laisser sur place plus de vaisseaux que ceux qui prennent le départ, cela n'aurait-il pas été relevé ? Robert de Clari et Geoffroy de

¹⁹ « [...] *quiquaginta galeas dare debemus armatas in dei servitium.* »

²⁰ « *chinquante galies a no coust.* »

²¹ « *.L. galees armees.* »

²² Queller et Madden, *Fourth Crusade*, p. 17, 68-69 ; Andrea, *Contemporary Sources*, p. 249.

²³ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 217. Thomas Madden indique 60 galères, mais il n'explique pas les dix galères supplémentaires, car sa référence est son propre ouvrage avec Queller où il y est inscrit 50 galères. Voir Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 68-69.

²⁴ Villehardouin, *Conquête*, XCI, CI, CXI, CXIX.

²⁵ Lane, *Maritime Republic*, p. 132-133. Il me semble incroyable que Venise puisse construire 600 navires en à peine plus d'un an ; au mieux, la République les rassemble-t-elle.

²⁶ *Ibid.*, p. 135. Cette affirmation contredit la précédente du même auteur. Les Vénitiens n'ont que 15 mois pour assembler la flotte, ce qui correspond déjà à un temps record pour construire 50 galères.

²⁷ Meschini, *Incompiuta*, p. 150-151. Cette remarque concorde avec l'absence de critiques ou de plaintes quant aux conditions de voyage. Cf. *supra*, p. 59, note 100.

Villehardouin s'étendraient-ils autant sur la munificence de la flotte sortant de la Lagune ? Les Vénitiens insistent pour que les Francs payent la totalité de la flotte ; pourquoi les croisés n'exigeraient-ils pas en retour l'usage de l'entièreté de celle-ci ?

La capacité des uissiers milite aussi en ce sens ; comme on l'a vu, les tarides de Sicile en 1174 et celles de Frédéric II en 1225 transportent une quarantaine de chevaux chacune. Pour les 4 500 chevaux de la Quatrième Croisade, il faudrait 108 tarides pour avoir la même capacité que l'expédition sicilienne de 1174 vers Alexandrie, soit le même nombre que celui de l'ensemble des sources qui spécifient la quantité de uissiers ; 120 pour Ramusio, 110 pour Choniate et 100 pour la *Devastatio*²⁸. Ce seraient donc tous les uissiers – par ailleurs bâtis exclusivement pour cette occasion – qui prennent la mer²⁹.

Le nombre de nefes est plus problématique. On n'en mentionne que cinq d'assez forte taille pour assaillir la muraille maritime de Constantinople surélevée par Murzuphle³⁰ ; les autres sont d'un tonnage plus ordinaire mais leur nombre oscille entre une trentaine et 240, selon les sources. Si ces cinq grandes nefes sont des navires à trois ponts, ce qui se fait alors de plus gros en Occident, les autres nefes doivent être des navires à deux ponts plus communs. Selon les estimations de John Pryor, les trois-ponts emportent chacun 420 passagers en moyenne et une centaine d'hommes d'équipage. La capacité moyenne des nefes à deux ponts illustrées par Pryor est plutôt de 240 passagers par navires ; les nefes de Saint Louis, une soixantaine d'années plus tard, en transportent en moyenne 275 chacune³¹. Si les cinq grosses nefes emportent 2 000 croisés en tout, combien faut-il des deux-ponts pour transporter le reste ? La centaine d'uissiers peut accommoder 4 500 écuyers (un par destrier) pour s'occuper des chevaux, mais y a-t-il autant d'écuyers que cela si le nombre de montures est moindre que prévu ? En admettant qu'il y ait 11 500 croisés réunis à Venise – soit le tiers exactement de ceux prévus – et donc 2 000 croisés à bord des trois-ponts et 1 500 écuyers à bord des uissiers, il ne faudrait qu'une trentaine de nefes à deux-

²⁸ *Devastatio*, dans *MGH. SS.*, XVI, p. 10 ; Villehardouin, *Conquête*, t. I, p. 77, note 3 d'Edmond Faral ; Lot, *Art militaire*, t. I, p. 174-175 ; Pryor, « Venetian fleet », p. 115 ; Idem, « Transportation of horses », p. 21 ; Wiel, *Navy of Venice*, p. 130.

²⁹ Si seul le tiers des croisés attendus embarquent, seul le tiers des destriers prévus aussi. Avec l'espace disponible dans les uissiers, il devient maintenant possible d'embarquer aussi les chevaux de monte, mais ce n'est qu'une supposition. Contrairement aux uissiers, les Vénitiens pourraient réassigner les nefes à d'autres tâches. Mais les croisés n'y auraient aucun intérêt puisqu'ils voyageraient plus à l'étroit et ce, sans contrepartie.

³⁰ Clari, *Conquête*, LXXIV.

³¹ Pryor, « Naval architecture », p. 203-219. Cf. *supra*, p. 55, tableau IV.

ponts pour transporter les 8 000 croisés restants. Ceci concorde avec la *Devastatio* et peut-être avec Hugues de Saint-Pol, mais pas avec Nicétas.

Par contre pour transporter les 33 500 hommes prévus au contrat, les nefes vénitiennes doivent être beaucoup plus nombreuses. Avec toujours 2 000 croisés dans les trois-ponts et, cette fois, 4 500 écuyers dans les uissiers, il reste 27 000 personnes à répartir sur plus d'une centaine de nefes. Un dénombrement qui ne peut correspondre qu'avec ceux d'André Dandolo et Paul Ramusio. Et encore, il faudrait qu'André Dandolo compte de 100 à 120 uissiers, ce qu'il ne spécifie pas³².

Pour couronner le tout, il est possible que la capacité d'emport des nefes soit de l'ordre du double de celle calculée par Pryor, comme celle du navire génois *Oliva* qui aurait pu transporter 1 100 pèlerins en 1248³³. Villehardouin aussi donne un redoublement de la capacité des nefes supposée par Pryor, lorsqu'il mentionne le navire quittant Zara avec 500 déserteurs à son bord³⁴. Ainsi, en doublant la capacité des nefes, on a 4 000 croisés dans les cinq super-nefes, 4 500 écuyers dans les uissiers³⁵ et 25 000 hommes entassés dans 50 nefes si elles ont une capacité de 500 passagers chacune, ce qui concorde avec les chiffres des sources de la Quatrième Croisade qui sont de l'ordre de 200 navires, la moitié étant des uissiers, un quart, des galères, et un dernier quart, des nefes.

Le nombre des galères est incertain, mais il apparait limité entre 50 et 72. Il n'y a pas à douter que le pacte de nolis contraint les Vénitiens à fournir 50 galères armées. Mais pourquoi en fournir plus ? Sont-ce des dromons transporteurs de chevaux qui seraient comptés tantôt comme des uissiers, tantôt comme des galères ? Les galères en excédent sont-elles autant de tributs provenant d'Istrie³⁶ ? Sont-elles des galères vénitiennes supplémentaires, sorte de garde prétorienne accompagnant le Doge parce qu'il s'est

³² Dandolo, *Chronica*, p. 92.

³³ Pryor, « Venetian Fleet », p. 116 ; Eugene Byrne, *Genoese Shipping in the Twelfth and Thirteenth Centuries*, Cambridge (Massachusetts), Monographs of the Medieval Academy of America, I, 1930, p. 9-10 ; document XV, p. 81.

³⁴ Villehardouin, *Conquête*, CI. Il s'agit d'une « nef marchande », et vraisemblablement pas une des plus grandes nefes, qui sont les plus précieuses et les plus puissantes au combat. Par contre, il est possible qu'elle ait sombré parce qu'elle était surchargée.

³⁵ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 159. On pourrait encore rajouter 9 000 personnes si on se fie à Richard de Devizes, soit 4 500 chevaliers et 4 500 hommes de pied. Mais il se pourrait que cette capacité maximale ne soit possible que dans l'imminence d'un débarquement.

³⁶ Plus tard dans le siècle, on voit Zara contrainte à fournir le trentième des galères envoyées par Venise dans ses expéditions. Voir Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 423.

croisé³⁷ ? Enfin, Venise offrirait-elle des galères supplémentaires en contrepartie de la possible réaffectation d'un certain nombre de nefs éventuellement inutilisées puisqu'il manque des croisés ?

La composition exacte de la flotte demeure nébuleuse. Les témoignages chiffrés des participants à la Quatrième Croisade, qui sont ceux d'Hugues de Saint-Pol et de la *Devastatio*, concordent assez bien avec le compte-rendu de Nicéas et je leur accorde donc une grande crédibilité. La flotte croisée compterait ainsi un peu plus de 200 vaisseaux, et peut-être jusqu'à 300 si on inclut les navires de charges et les bateaux qui se sont joints en route.

En dépit du témoignage de Villehardouin quant aux uissiers devant être tirés par les galères au moment d'un débarquement amphibie et de ses propres conclusions à ce sujet³⁸, John Pryor a récemment déclaré que les uissiers vénitiens étaient tous de grands dromons avec une centaine de rameurs en plus des membres d'équipage³⁹. La possibilité que les uissiers vénitiens soient similaires aux *busses* de Gênes lors de la Troisième Croisade n'est plus évoquée par Pryor. Toutefois, il ne me convainc pas pour quatre raisons : d'abord, Robert de Clari mentionne la présence des deux types de vaisseaux⁴⁰. Puis, Venise n'ayant eu que peu de temps pour construire les vaisseaux, elle a dû parer au plus pressé et faire des vaisseaux plus petits et plus simples, plutôt que des grands dromons. Enfin, les équipages requis pour ces grands navires seraient tout simplement gigantesques ; l'entière de la population mâle vénitienne ne suffisant pas. Enfin, cela voudrait dire que, par le nombre de navires et des équipages requis, la mobilisation vénitienne aurait été moindre pour la réponse à l'emprisonnement des Vénitiens à Constantinople en 1171 que pour la participation à la Quatrième Croisade.

Des questions relatives à la flotte demeurent. La plus importante est de savoir combien ces navires coûtent à la République. Ce calcul est plus compliqué qu'il n'y paraît ; outre les inconnues quant au nombre exact de navires et leur type, il faudrait calculer l'amortissement des navires, de même que le coût de l'arrêt du commerce pendant un an. Puis, les Vénitiens ne faisant aucun rabais sur leur prix – après tout, ils ont rempli leur part

³⁷ Ce n'est pas au dessus des capacités de Venise puisqu'elle est en mesure d'aligner jusqu'à 100 galères à l'occasion. Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 196 ; Madden, *Enrico Dandolo*, p. 54.

³⁸ Villehardouin, *Conquête*, CLV-CLVII ; Pryor, « Transportation of Horses », p. 22. Cf. *supra*, p. 53.

³⁹ Pryor, « Venetian fleet », p. 118. Cf. *infra*, p. 78, note 47.

⁴⁰ Clari, *Conquête*, X. Pour les équipages, cf. *supra*, p. 53, note 68.

du contrat – les croisés sont en droit d'exiger que tous les navires partent avec eux, même s'il n'y a que le tiers des effectifs prévus. Aussi, même si une quantité moindre de vaisseaux prend la mer, les croisés et leurs chevaux ont dû profiter de la situation pour voyager moins à l'étroit. Mais que font les Vénitiens avec les navires inutilisés s'il y en a ? Pourquoi, n'y a-t-il aucun rabais, si des navires seront ainsi libérés ? Juge-t-on que la saison soit trop avancée pour en profiter ? Ainsi, une partie des accords passés entre les Francs et les Vénitiens, une fois le défaut de paiement entériné, demeure inconnue.

3.1.2. Le nombre de marins.

Alors que Venise compte de 80 000 à 100 000 habitants⁴¹, cette flotte gigantesque nécessite des équipages nombreux et ceux-ci sont pris sur la population vénitienne ; requérant la moitié de la population mâle valide de la ville malgré le recrutement d'Istriens et de Dalmates⁴² : «*[Le Doge] convoqua tous les gens de sa terre, et, quand ils furent venus, il commanda que la moitié d'entre eux se préparât et s'équipât pour s'embarquer avec les pèlerins*⁴³. » Robert de Clari raconte que la République a recours à un tirage au sort, tenu par les prêtres, selon lequel une personne sur deux doit s'embarquer avec la flotte⁴⁴. Alfred Andrea rapporte que, selon la chronique de l'Anonyme d'Halberstadt, le pacte de nolis demande aux Vénitiens de fournir 30 000 hommes, mais sa traduction, ou plutôt son interprétation, me semble hasardeuse⁴⁵. Ceci dit, Andrea doute de ce chiffre ; estimant que

⁴¹ Lane, *Maritime Republic*, p. 12-20. Vers 1200, la ville de Venise est constituée d'environ une soixantaine de paroisses, et d'après les rôles militaires, il y aurait eu au moins 80 000 Vénitiens à cette époque, et le double cent ans plus tard, lagune incluse. 1 200 hommes de 150 familles y forment la noblesse. Madden, *Enrico Dandolo*, p. 6. Thomas Madden donne le nombre le plus élevé ; il cite Saverio Muratori, *Studi per una operante storia urbana di Venezia*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1995, p. 30 et Ralph-Johannes Lilie, *Handel und Politik zwischen dem byzantinischen Reich und den italienischen Kommunen Venedig, Pisa und Genua in der Epoche der Komnenen und der Angeloi (1081-1204)*, Amsterdam, Adolph M. Hakkert, 1984, p. 30.

⁴² Lane, *Maritime Republic*, p. 36.

⁴³ Clari, *Conquête*, XI.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ *The Deeds of the Bishops of Halberstadt*, Andrea, *Contemporary Sources*, p. 249. « *These people entered into a pact with the Venetians, whereby the Venetians would provide sea passage for all the pilgrims, and for the course of a year would accomodate the army with 30 000 men-at-arms.* » Il y a une certaine ambivalence quant à la traduction de ce passage. Voir l'Anonyme d'Halberstadt, *Peregrinatio in Greciam*, p. 11. « [...] *qui pariter cruce signatus erat, Venecias direxerunt, qui talem pacitionem cum Venetis inierunt, ut ipsi peregrinis omnibus navigium providerent, et, per anni circulum, cum triginta milibus armatorum exercitui subvenirent.* ». Ainsi, « l'armée avec 30 000 hommes d'armes » pourrait tout simplement signifier l'armée croisée, et non pas que Venise fournira 30 000 hommes d'armes.

la population vénitienne mâle apte à servir est probablement moindre et que le nombre de Vénitiens en service est probablement plus près de 9 000⁴⁶. La palme de l'estimation supérieure revient à John Pryor, qui avance 31 500 hommes pour les 450 vaisseaux, mais il ne se risque pas à évaluer l'équipage de la flotte réduite qui prend la mer⁴⁷. Thomas Madden reprend les chiffres de Pryor⁴⁸ et estime à 21 000 le nombre de marins qui font effectivement voile vers l'Orient⁴⁹, alors que dans son livre avec Donald Queller, les deux historiens évaluent à 14 000 les Vénitiens pour manœuvrer les 450 vaisseaux⁵⁰, car les galères à elles seules requièrent 6 000 hommes. Alfred Andrea doute de tous ces chiffres, les disant s'appliquer aux 450 transports et aux 50 galères qui auraient fait le voyage si tous les croisés prévus étaient présents, ce qui n'est pas le cas, car 200 navires ne requièrent pas le même nombre de marins que 500⁵¹. Antonio Carile ne compte que 200 vaisseaux et calcule 14 600 hommes s'il y a 50 galères⁵² ou 17 264 marins s'il y en a 62⁵³, mais son attribution des équipages, 25 marins par uissiers et par nef, contre 222 hommes par galères, semble disproportionnée par rapport à celles de John Pryor, Alethea Wiel et Frederic Lane. Vitaliano Brunelli, de son côté, écrit qu'ils sont près de 24 000 hommes répartis sur 300 navires, mais n'explique pas son calcul⁵⁴.

On le voit, les estimations du nombre de Vénitiens initialement prévus vont du simple au double, de 14 000 marins à 31 500, et celles du nombre de marins prenant effectivement la mer vont de 14 000 à 21 000. Même le plus petit de ces nombres est considérable et les Vénitiens auraient donc été en fin de compte plus nombreux que les croisés eux-mêmes. Ceci dit, aucun des calculs des historiens récents ne me paraît

⁴⁶ Andrea, *Contemporary Sources*, p. 249.

⁴⁷ Pryor, « Venetian fleet », p. 118-119. 27 000 sur les dromons-uissiers et 4 500 sur les nef. Son principal argument vient du fait qu'il présume que tous les uissiers fournis par Venise sont des dromons qui transportent 30 chevaux et comptent chacun 130 hommes d'équipage, dont une centaine de rameurs. Pourtant, dans un article qu'il a lui-même écrit antérieurement, il démolit cette théorie en démontrant que de nombreux uissiers sont dépourvus de rames – et par conséquent, ne peuvent être des dromons qui comptent beaucoup de membres d'équipage – et il a documenté de nombreux cas d'uissiers transportant 40 chevaux, réduisant du même coup le nombre de navires. Voir Idem, « Transportation of horses », p. 21-22.

⁴⁸ Madden, *Enrico Dandolo*, p. 130.

⁴⁹ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 217.

⁵⁰ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 17. Queller semble avoir eu un effet modérateur sur la vision pro-vénitienne de Madden.

⁵¹ Andrea, *Contemporary Sources*, p. 249.

⁵² Carile, *Storia dell'impero latino*, p. 90.

⁵³ *Ibid.*, p. 110.

⁵⁴ Vitaliano Brunelli, *Storia della città di Zara*, Venise, Institut Vénitien des Arts Graphiques, 1913, p. 368.

satisfaisant, car j'y trouve des lacunes ou des erreurs dans chacun ; cette question – de même que celle du coût des salaires des marins – mériterait d'être étudiée plus en détail à une autre occasion.

3.1.3. Le coût des vivres.

Même si le nombre de marins est soit de quinze mille, soit le double, le nombre de croisés attendus, de même que celui de leurs chevaux est fixé. Acheter, amasser, puis entreposer et transporter une quantité de nourriture suffisante pour plusieurs dizaines de milliers de gens est une affaire considérable. Il n'est pas évident que l'entière des provisions fasse tout le trajet ; il est bien possible que des vivres attendent la Croisade dans certains ports le long de la route. À titre de comparaison, on n'aurait qu'à imaginer faire l'exercice de l'achat et de l'entreposage des neufs prochains mois de nourriture personnelle ou familiale pour comprendre que l'effort logistique pour assurer le ravitaillement d'une telle armée en mouvement pendant près d'un an est tout simplement prodigieux.

Il aura fallu s'assurer de l'approvisionnement en vivres en les payant d'une façon ou d'une autre. Pour en établir le coût, on peut utiliser les prix de 1224 dont subsistent quelques échantillons. Je présumerai ici que le prix du setier varie peu que l'on en achète un ou mille, car pour se procurer tant de blés, les Vénitiens durent faire de nombreuses transactions et ne pas bénéficier de gros rabais. Le prix des céréales a beau fluctuer d'une année à l'autre, il n'est pas élastique pour autant.

Un premier écueil surgit du fait qu'à cette époque les prix bondissent à Venise ; ceux du vin y quadruplent entre 1173 et 1224-1226, avant d'être finalement multipliés par six entre 1173 et 1272-1279. Pour le blé, les prix antérieurs à 1223 ne sont pas disponibles, mais ils doublent au cours des cinquante années qui suivent, alors que les prix du vin augmentent moitié moins vite durant cette même période⁵⁵. Comme les prix du vin quadruplent entre 1173 et 1224-1226, on pourrait conclure qu'ils doublent entre 1175 et

⁵⁵ Buenger Robbert, « Money and prices », p. 381-383. Le gros de l'augmentation a lieu au tournant du XIII^e siècle. La hausse des prix est à la fois plus ancienne, plus marquée et plus longue à Venise qu'ailleurs. La Sérénissime devient vraisemblablement une des villes les plus chères d'Occident au cours de cette période. Cette flambée des prix ne s'explique pas par la relativement légère dépréciation du *piccoli* vénitien qui a lieu tout au long de la période 1175-1275, et qui est de l'ordre de 20 %.

1200 et qu'ils doublent encore entre 1200 et 1225. Si les prix du blé suivent ceux du vin avant 1225, le prix du setier de froment en 1200 serait donc la moitié de celui en 1225⁵⁶.

Les prix du blé pendant la décennie 1221-1230 oscillent entre 14 et 25 sous⁵⁷ par setier avec une moyenne de 17 sous et 8 deniers, une médiane de 17 sous et une moyenne normalisée de 17 sous⁵⁸. Sachant qu'il faut à cette époque 26 deniers pour faire un *grosso*, le setier revient approximativement à 8 *grossi* en 1225, il revient donc à 4 *grossi* en 1200.

Si les légumineuses valent le même prix que le blé en volume, les six setiers par croisé reviennent à 24 *grossi* et la nourriture, pour les Francs et Vénitiens initialement prévus (entre 47 500 à 65 000 hommes), coûterait de 1 140 000 à 1 560 000 *grossi*, soit de 11 400 à 15 600 marcs, approximativement⁵⁹. Ces chiffres constituent des minimums, car ils reflètent une diète constituée exclusivement de grain. En toute logique, il faudrait ajouter le coût de la mouture en farine et de la cuisson double en biscuit, et le fait que les légumineuses coûtent un peu plus cher que le grain⁶⁰.

Au sujet du vin, l'amphore coûte 2 livres en 1173, tandis qu'il en coûte entre 7 et 8 livres pour la même quantité entre 1224 et 1226⁶¹. En établissant le prix de 1200 à 4 livres par amphore, soit un peu plus de 36 *grossi*⁶², on obtient 18 *grossi* pour chaque Franc ou chaque Vénitien. À raison de 47 500 participants, ce sont 23 750 amphores qui attendent la

⁵⁶ Les prix du blé ne suivent toutefois pas ceux du vin puisqu'ils augmentent deux fois plus vite après 1225, et on ne peut pas en tirer comme conclusion qu'ils augmentent aussi deux fois plus vite avant cette date. Mais comme, à la même époque, les prix du blé doublent en Angleterre aussi, il convient donc de poser comme hypothèse que les prix frumentaires vénitiens doublent à l'instar des prix du vin. Voir Paul Latimer, « Early thirteenth-century prices », dans S. D. Church, dir., *King John: New Interpretations*, Woodbridge (Suffolk), Boydell Press, 1999, p. 57 et suivantes.

⁵⁷ Ce prix vient d'une année de famine avec des froids record ; un marchand vénitien demanda une exemption du retour hivernal obligatoire pour cause de glaces. L'année 1226-1227 est la pire année du siècle pour la croissance végétale. Voir Buenger Robbert, « Money and prices », p. 381-382.

⁵⁸ Une moyenne dont on retire les deux prix les plus extrêmes.

⁵⁹ En quantité d'argent, il y a 110 *grossi* dans un marc. Par contre, en tenant compte des frais de cogné, on arrive plutôt à 105 *grossi* au marc. Pour simplifier rapidement, un rapport de 1 marc pour 100 *grossi* est utilisé dans le cas de gros chiffres ronds comme ici. Si j'avais retenu l'estimation supérieure de John Pryor de 31 500 Vénitiens, le total serait ici de 16 000 marcs.

⁶⁰ Selon Sanudo, le prix du setier de légumineuses sèches est similaire à celui du setier de froment. Par contre, chez Morosini, le prix des légumineuses est deux fois plus élevé, tandis que le froment est une fois et demie le prix rapporté par Sanudo, qui aurait eu tendance à minimiser les coûts de la croisade. Voir Cardini, « Costi », p. 197, 200. À notre époque, les haricots coûtent de trois à quatre fois plus cher que le blé. Il s'agit d'une moyenne sur les 27 dernières années en Ontario. Cf. <http://www.omafr.gov.on.ca>, consulté le 21 février 2010.

⁶¹ Buenger Robbert, « Money and prices », p. 379.

⁶² Lane & Mueller, *Money and Banking*, p. 124, note 55 ; Buenger Robbert, « Money and prices », p. 379. La livre vénitienne à cette époque vaut 9 *grossi* et 5 deniers, le *grosso* valant légèrement plus de 26 deniers.

Quatrième Croisade à l'été 1202 et dont le coût total est de 95 000 livres, soit 855 000 *grossi*, soit approximativement 8 550 marcs. Dans le cas où il faut approvisionner 65 000 personnes, on parle alors de 130 000 livres, soit 1 170 000 *grossi* ou 11 700 marcs⁶³. Le vin revient ici exactement aux trois-quarts du coût du grain.

Après celle des hommes, vient la question des chevaux. On a vu que le pacte de nolis indique que les Vénitiens comptent trois muids de blés par cheval⁶⁴. Bien que Thomas Madden considère qu'il y ait 4 setiers dans un muid, Louise Buenger Robbert établit clairement qu'il y en a 12⁶⁵ ; chaque monture reçoit donc 36 setiers. En utilisant le même prix pour l'orge que pour le blé – soit 4 *grossi* par setiers – 36 setiers reviennent à 144 *grossi* par cheval⁶⁶. Comme on attend 4 500 chevaux, ce sont 648 000 *grossi*, soit 6 480 marcs, que coûte la nourriture des chevaux. Il faut se rappeler ici que le coût du foin n'est pas inclus dans ce total, le Traité n'en faisant aucune mention.

Ainsi, l'approvisionnement des hommes et bêtes que devait théoriquement compter la Quatrième Croisade aurait coûté aux Vénitiens entre 26 430 marcs (pour 47 500 hommes et 4 500 chevaux) et 33 780 marcs (pour 65 000 hommes et 4 500 chevaux). Dans ce total, je n'ai comptabilisé ni la différence de prix entre les légumineuses et les céréales, ni le coût de mouture, ni celui de la cuisson, ni même le coût du foin⁶⁷. Ceci veut dire que le coût des seules provisions représente près de 40 % de la somme totale du contrat⁶⁸.

⁶³ Dans ce cas-ci, l'utilisation d'un rapport de 110 *grossi* par marc permet d'obtenir un chiffre rond.

⁶⁴ Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 365, 371.

⁶⁵ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 213 ; Buenger Robbert, « Money and prices », p. 381. Cf. *supra*, p. 63-64, notes 116, 118.

⁶⁶ Selon les prix des dernières années, l'orge coûte les trois-quarts du prix du blé, mais devant l'inconnue du prix de l'orge dans une société où les chevaux sont omniprésents et où l'orge doit être plus courante que dans la nôtre, je me contente d'y attribuer la même valeur que celle du blé, car elle ne pourrait être fort différente. Cf. <http://www.omafr.gov.on.ca>, consulté le 21 février 2010.

⁶⁷ <http://www.omafr.gov.on.ca/french/stats/crops/index.html>, consulté le 21 février 2010. Selon une moyenne des 25 dernières années, le coût des fèves au poids est de 2 à 4 fois plus élevé que celui du blé, tandis que le foin coûte grosso modo la moitié du blé.

⁶⁸ La moyenne entre les deux montants est légèrement supérieure à 30 000 marcs. Si on ajuste à la hausse pour les légumineuses, la mouture, la cuisson et le foin, dès 34 000 marcs, on est à 40 % de la somme du pacte de nolis.

3.1.4. Le transport des vivres

Jusqu'ici, on n'a compté les navires qu'en fonction des hommes et des bêtes, mais il faut ajouter une quantité prodigieuse de nefes et de barges portant les vivres. Pour en connaître le nombre, il faut calculer le poids total des vivres et diviser par le tonnage des navires.

6 setiers de nourriture (céréales et haricots) par homme donnent 285 000 setiers pour un ost comprenant 47 500 Francs et Vénitiens, ou 390 000 setiers, s'il y a 65 000 hommes, soit entre 23 750 et 32 500 mètres cubes. Toujours en supposant que les légumineuses aient la même densité que le blé, avec une densité de 515 grammes par litre ou 515 kg par mètre cube, on obtient un poids entre 12 231 et 16 738 tonnes. À la nourriture des hommes, il faut ajouter celle des chevaux, soit 36 setiers pour chacun des 4 500 chevaux. Ce qui donne 162 000 setiers additionnels, ou 13 500 000 litres, ou encore 13 500 mètres cubes. En utilisant la densité de l'orge pour la nourriture des chevaux, plutôt que celle du blé, soit 585 grammes par litre, on obtient 7 898 tonnes supplémentaires. Ainsi la masse totale de nourriture oscille entre 20 129 et 24 635 tonnes⁶⁹. Maintenant, si les marins et les croisés consomment la même quantité de vin, soit 340 litres chacun, sans compter le poids des amphores elles-mêmes, cela fait entre 16 150 et 22 100 tonnes de vin de plus pour une cargaison totale située entre 36 278 et 46 735 tonnes

À partir d'ici, je vais utiliser une approximation moyenne de 40 000 tonnes de vivres prévues pour la Quatrième Croisade, auxquelles il faut encore ajouter l'eau, le foin et les vivres nécessaires aux marins à bord des navires de charge⁷⁰. En effet, au stupéfiant nombre

⁶⁹ Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 214. Comme il suppose le mauvais nombre de setiers par muid, Thomas Madden aura mal calculé la part des chevaux, mais comme il utilise une densité différente pour le blé, son calcul du poids se rapproche du mien. Madden utilise une densité de 800 grammes par litre pour le blé d'aujourd'hui, alors que Sanudo en calcule 515. Dans mes calculs, ce sont les données de Sanudo que j'utilise. Madden nous dit qu'initialement les Vénitiens prévoient 21 250 mètres cubes de nourriture pour les 33 500 croisés et leurs 4 500 chevaux, et que ces vivres doivent donc peser 17 000 tonnes. Les plus grosses nefes du XIII^e siècle pouvant déplacer 800 tonnes métriques, il aurait donc fallu 21 de ces nefes pour transporter les vivres des croisés. Il présume que les Vénitiens mangent autant que les croisés et comme il estime leur nombre à 31 000, il calcule donc 15 500 mètres cubes de vivres additionnels pesant 12 400 tonnes pour les marins italiens. Pour les 31 000 hommes d'équipage, il cite Pryor « Venetian Fleet », p. 118-119. Pour les 800 tonnes par nefes, il le cite aussi. Voir John Pryor, *Geography, technology, and war*, p. 86.

⁷⁰ Aucun historien ne mentionne les nefes plates et autres transports de vivres ; or, logiquement, et c'est confirmé par Hugues de Saint-Pol, il y en a. Le nombre de ces matelots augmente avec la quantité de vivres, qui elle-même est affectée par le nombre de ces marins. Ceci dit, ni Madden, ni Pryor, ni Carile ne semblent inclure ces marins dans leurs calculs.

maximal de 31 500 marins – qui me semble irréaliste⁷¹ – il faut encore ajouter ceux à bords de navires de charge. Je n’ai pas trouvé de données sur les nefs plates, mais j’imagine qu’on les utilise plutôt pour leur moindre coût que pour leur capacité. Je ferai donc l’exercice de calculer le transport des vivres avec des vaisseaux ronds. Les nefs pouvant autant servir pour le fret que pour le transport de passagers, j’estime que le tonnage des nefs plates et autres navires transportant les provisions doit être du même ordre que celui des nefs transportant les croisés. C'est-à-dire que le nombre de marins est fonction du tonnage, ce que confirme John Pryor avec un marin par 10 tonnes ; ce qui signifie 4 000 marins sur les bateaux de charge. Ces marins supplémentaires ont toutefois peu d’impact sur la quantité totale des vivres à emporter, soit à peu près 5 % de vivres de plus⁷². Ainsi, si ce sont de très grandes nefs qui composent la flotte, il en faut une cinquantaine pour transporter les 40 000 tonnes de vivres, mais s’il s’agit de vaisseaux plus ordinaires à deux ponts – ce qui est déjà beaucoup plus plausible – il en faut plus de 120 puisqu’ils transportent en moyenne 325 tonnes⁷³.

Jusqu’ici, je n’ai toujours pas tenu compte de l’eau, ni du foin. En comptant 4 litres d’eau par homme et 25 litres par cheval, on se retrouve avec plus de 300 000 litres d’eau par jour. Il est hors de question de prévoir de l’eau pour 270 jours, car la présence de galères force la flotte à s’arrêter régulièrement⁷⁴. Par contre, l’eau requise pour une journée représente 1 % du poids total des vivres de départ et il faudrait une nef pour la transporter. Pour le foin, les sources sont muettes à son sujet et il est difficile d’en dire quoi que ce soit. Cependant, s’il est transporté par la flotte, il doit représenter le sixième du ravitaillement total, les chevaux requérant le tiers du total des vivres et leur diète étant composée pour moitié de foin.

⁷¹ Les équipages vénitiens compteraient 31 500 hommes selon Pryor et Madden. Ces deux historiens tiennent pour acquis que la centaine de uissiers sont des dromons qui comptent de 150 à 160 hommes d’équipage, alors que s’il s’agit de *busses* avec 30 rameurs et 15 marins, les équipages vénitiens seraient notablement plus modestes.

⁷² Pryor, « Naval architecture », p. 219. Ceci rajoute à peu près 2 000 tonnes pour leurs vivres, qui doivent à leur tour requérir des navires, qui nécessitent à leur tour des matelots, et ainsi de suite. Pour simplifier, je pose donc que les marins à bord des navires de charge amènent une augmentation de 5 % au total des vivres calculés plus haut. Ceci dit, il est possible que les nefs plates requièrent moins de marins. De plus, une fois vidés, certains navires de charge pourraient retourner à Venise avant l’heure. Par contre, aucun historien n’a tenu compte d’un éventuel voyage de retour. Pour mettre un terme à la complexité, on s’arrêtera à un voyage aller-simple avec tous les navires.

⁷³ Pryor, « Naval architecture », p. 203-219. Cf. *supra*, p. 55, voir le tableau IV, sur la taille des nefs.

⁷⁴ Gertwagen, « Harbours and facilities », p. 97-99 ; Pryor, « Digest », dans *Logistics and Warfare*, p. 290-291 ; Idem, « Transportation of horses », p. 15. Cf. *supra*, p. 57.

Un dernier facteur qui n'a jamais été inclus dans les calculs des historiens est celui des machines de guerre. Villehardouin en mentionne 300 qui sont embarquées⁷⁵. Bien que je n'aie aucune donnée sur le sujet, même en posant une tonne par machine de guerre, il suffirait d'une seule nef pour toutes les transporter. Je suppose ici qu'on s'approvisionnera sur place en projectiles et qu'on ne transporte pas toutes les pierres.

En résumé, c'est vraisemblablement l'entièreté de la flotte préparée par les Vénitiens qui prend la mer. Elle est composée d'une cinquantaine de galères, d'une centaine de uissiers, d'une cinquantaine de nefs rondes – peut-être même le double – transportant les croisés. La République a préparé neuf mois de vivres qui pèsent environs 40 000 tonnes et qui doivent être transportés par des navires dont la capacité correspond à celle d'une centaine de nefs rondes. L'équipage de la flotte va de 14 000 à 31 500 hommes, selon les estimations, auxquels il faudrait ajouter les marins à bord des navires transportant les vivres. Le vin constitue presque la moitié de la charge de ces transports, l'autre moitié étant constituée des vivres eux-mêmes. De ceux-ci, l'orge des chevaux en représente près du tiers, le reste allant aux hommes. En comparaison de quoi, les engins de siège et l'eau sont des quantités négligeables, tandis que la question du foin demeure une énigme. Le coût total de ces vivres tourne autour de 30 000 marcs.

3.2. Le prix du Traité

On a vu en détail les clauses du Traité, ce qu'elles contenaient et ce qu'elles représentaient. Cependant, outre le coût des vivres, le thème de l'argent n'a pas encore été abordé. Dans cette section, on étudiera plus en détail le prix demandé par les Vénitiens, tant au niveau du passage individuel qu'au niveau du total de la somme. On comparera les prix d'autres contrats avec celui du traité de Venise, tout en tenant compte des différences dans les clauses de chacun d'eux. Puis, on examinera l'importance monétaire de la somme du pacte de nolis et où elle se situe par rapport à d'autres montants du même ordre de grandeur. Enfin, on analysera ce que représente le total du contrat par rapport aux revenus des Francs et des Vénitiens.

⁷⁵ Villehardouin, *Conquête*, LXXVI.

3.2.1. Le prix du passage.

« À leur arrivée à Venise, les Vénitiens leur demandèrent des prix excessifs, pour les dépenses et pour le profit de leurs navires⁷⁶. » La chronique de l'Anonyme de Soissons décrit de façon succincte le séjour de la Croisade à Venise en ces mots. Ces abus de la part de la République sont repris par Pierre de Vaulx-Cernay : « Et comme les nobles furent arrivés dans la très opulente cité de Venise, où ils étaient pour monter à frais communs à bord des navires qui devaient les transporter, ils durent les louer à fort grand prix⁷⁷. » D'autres historiens tels que John V. A. Fine, M. Hellweg et Georges Duby font de même et blâment la Cité de la Lagune pour sa rapacité⁷⁸. Toutefois, d'un autre côté, Alethea Wiel écrit : « Lorsque l'on prend en considération le transport de milliers d'hommes et de bêtes, le coût des rations et la durée du contrat, la somme de 85 000 marcs demandée n'apparaît pas exorbitante, et les Vénitiens ne peuvent être taxés de manque de scrupules⁷⁹. »

Dans le pacte de nolis entre Francs et Vénitiens, le coût du passage est fixé à 2 marcs par homme et 4 marcs par cheval⁸⁰. Ceci donne 14 marcs de Cologne pour un groupe d'un chevalier, deux chevaux et deux écuyers. Ce montant est-il raisonnable et les marchands italiens ont-ils requis des croisés un prix trop élevé pour leurs services ? C'est en comparant avec des contrats similaires qu'il est possible de se forger une opinion sur la question.

En 1184, le plus ancien contrat prévoyant le transport de croisés vers l'Orient, passé entre Gênes et Gaucher de Salins, porte sur le passage de 13 chevaliers, 26 chevaux et autant d'écuyers avec des provisions pour neuf mois ; le prix en est de 8,5 marcs de Troyes pour un groupe formé d'un chevalier, deux chevaux et deux écuyers⁸¹. Les marcs de Troyes valant 10 % plus que les marcs de Cologne, les 8,5 marcs valent donc 9,33 marcs de Cologne. L'autre différence avec le traité de Venise est la durée : la Quatrième Croisade

⁷⁶ Anonyme de Soissons, *De Terra Iherosolimitana*, p. 5. « [...] qui Veneciam pervenientes, Venetis ab ipsis nimios sumptus et expensas et premium navium suarum petentibus, [...] » ; *The Anonymous of Soissons*, Andrea, *Contemporary Sources*, p. 233. « Upon their arrival in Venice, the Venetians demanded from them excessive charges, both expenses and a profit for their ships. » Par les dépenses, l'anonyme veut possiblement parler des vivres pendant l'attente de trois mois sur le Lido, concordant ainsi avec la *Devastatio* qui paraît s'étonner des prix demandés. Voir *Devastatio*, dans *MGH. SS.*, t. XVI, p. 9-12.

⁷⁷ Pierre de Vaulx-Cernay, *Histoire de l'hérésie des Albigeois et de la sainte guerre entreprise contre eux de l'an 1203 à l'an 1218*, Paris, Paleo, 2004, p. 72-73.

⁷⁸ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 11, note 24.

⁷⁹ Wiel, *Navy of Venice*, p. 129.

⁸⁰ Longnon, « Catalogue », p. 180.

⁸¹ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 17 ; Pryor, « Transportation of horses », p. 21.

reçoit neuf mois de vivres mais loue la flotte pour un an. On a vu que l'estimation du coût de l'approvisionnement était de 30 000 marcs, sur un total de 85 000 marcs. Pour simplifier, si on pose que l'approvisionnement compte pour le tiers du prix de la flotte – les salaires des marins et la location des navires eux-mêmes comptant pour les deux autres tiers – un contrat équivalent à celui passé en 1184, qui aurait inclus des vivres pour neuf mois et une flotte pour un an, aurait coûté 11,8 marcs de Cologne. Seules 17 années séparent les deux contrats, mais l'inflation était marquée à cette époque, comme en témoigne les augmentations de prix des denrées ; il faudrait donc idéalement en tenir compte⁸².

En 1190, Philippe-Auguste, lui aussi, négocie son passage vers l'Outremer avec les Génois, et pour chaque groupe composé d'un chevalier, deux chevaux et deux écuyers, il lui en coûte 9 marcs de Troyes pour 8 mois de vivres et 4 mois de vin⁸³, soit 5 850 marcs en tout, pour transporter 1 300 chevaux et 1 950 hommes, en plus de promettre des concessions dans les villes conquises. Si l'approvisionnement est constitué uniquement de grain et de vin et si le coût du vin représente, comme pour la Quatrième Croisade, les trois-quarts de celui du grain⁸⁴, les quatre mois supplémentaires de vin vaudraient 1/14^e du prix total⁸⁵. Les 9 marcs pour un chevalier, deux chevaux et deux écuyers passeraient donc à 9,7 marcs de Troyes s'il y avait pour huit mois de vin au lieu de quatre. Si la flotte avait été louée pour un an et les vivres avaient été pour neuf mois, à l'instar du traité de Venise, on obtiendrait ici 12,25 marcs de Troyes, soit 13,5 marcs de Cologne ; un prix tout à fait comparable aux 14 marcs requis pour la Quatrième Croisade⁸⁶. Ici aussi, l'inflation devrait être prise en compte. Néanmoins, la différence de prix entre ces deux contrats est minime.

⁸² On a vu que prix du vin quadrupla à Venise entre 1175 et 1225, tandis que le prix du blé doublait en Angleterre, le gros de l'augmentation ayant eu lieu entre 1190 et 1200. Voir Buenger Robbert, « Money and Prices », p. 379 ; Latimer, « Early thirteenth-century prices », p. 57 et suivantes.

⁸³ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 17-18, 73 ; Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 211 : « *per octo menses sufficienti.* »

⁸⁴ Cf. *supra*, p. 80-81.

⁸⁵ On a vu que la ration de vin coûtait les trois-quarts de la ration de grain ; la moitié du vin (4 mois sur 8) en vaut donc trois huitièmes. 8 mois de grain et 4 mois de vin coûtent donc 11/14^e du prix de 8 mois de grain et de vin. Ainsi les 4 mois de vin valent 3/14^e du prix total des vivres. Comme le prix des vivres représente un tiers du total du contrat, quatre mois de vin valent 1/14^e du total du contrat. Afin de comparer les deux contrats, je rajoute donc 1/14^e de 9 marcs au prix demandé par Gênes.

⁸⁶ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 12. Donald Queller arrive au même résultat avec une simple règle de trois, car il calcule des vivres pour un an. En outre, il suppose des marcs de Cologne plutôt que de Troyes (en fait, la nature des marcs n'est jamais évoquée dans son livre), mais laisse de côté la question des quatre mois de vin en moins. Ainsi, selon lui, 9 marcs pour huit mois correspondent tout simplement à 13,5 marcs pour un an.

De son côté, à Marseille, Richard Cœur-de-Lion paie 1 384 livres pour la location des ses navires et 2 932 livres pour le salaire annuel de l'équipage⁸⁷, soit 4 316 livres, ravitaillement inclus. Ramenés à huit mois, on obtient 2 839 livres. Le type de livre n'est pas spécifié. S'il s'agit de livres sterling, cela représente 4 316 marcs, soit approximativement les trois-quarts du prix payé par Philippe Auguste. Cependant, John Pryor estime que les 14 tarides du Plantagenêt transportent 40 chevaux chacune, pour un total de 560 chevaux. Si la proportion entre les hommes et les bêtes est la même que pour Philippe Auguste – ce qui ne serait pas surprenant – cela veut dire que Richard devrait payer un peu moins de la moitié de ce que paye le Capétien, plutôt que les trois-quarts. Toutefois il serait surprenant qu'il s'agisse de livres angevines, car la facture s'élèverait alors à 1 165 marcs pour huit mois, ce qui est trop peu. La conclusion la plus précieuse qu'on puisse tirer de cet exemple concerne le coût de location des navires seuls, qui représente le tiers du total.

Au moment de sa première croisade, en 1248, Saint Louis paye 1 300 marcs à la ville de Marseille pour chacune des vingt nefes, la Cité phocéenne prenant à sa charge les dix galères d'escorte⁸⁸. Le taux est de cinq marcs pour un cheval, son écuyer, l'eau et l'équipement⁸⁹, tandis que les chevaliers payent de 10 sous à une livre selon leurs quartiers, soit entre 0,75 et 1,5 marc s'il s'agit de livres sterling⁹⁰. Puis, il paye à Gênes 1 300 marcs pour 12 grandes nefes et 1 200 marcs pour 4 plus petites⁹¹. Ceci totalise 36 nefes et 10 galères pour la somme de 46 400 marcs. La même année, Guy de Forez loue pour 975 marcs un bateau pouvant transporter 60 chevaux. Le comte Jean de Dreux en loue un autre à des conditions similaires, tandis que Godefroid, Archevêque de Tours, loue un navire plus petit pour la somme de 550 marcs⁹².

Pour la croisade de Tunis, les Vénitiens demandent 8,5 marcs pour un chevalier, deux serviteurs (*servitores*), un cheval et un valet (*puerus*), avec des provisions et de la place pour le harnachement. Pour un chevalier seul sous le pont arrière, 2,25 marcs, pour un

⁸⁷ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 73 ; Pryor, « Transportation of horses », p. 21. Ronald Grossman ne parle pas du ravitaillement, mais John Pryor, si. S'il est inclus dans le salaire des marins, cela indique un rapport d'un tiers du coût pour les navires (32 %), les deux autres tiers comprenant les vivres et les salaires des marins.

⁸⁸ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 187.

⁸⁹ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 18 ; Pryor, « Transportation of horses », p. 106.

⁹⁰ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 18. Le type de livre n'est pas spécifié.

⁹¹ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 187.

⁹² Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 18. Lorsqu'on les compare aux uissiers vénitiens d'un demi-siècle plus tôt, qui transportent de 30 à 40 chevaux, ces vaisseaux doivent être gigantesques.

écuyer sur le pont, 0,875 marc, pour un cheval et son garçon d'écurie, 4,5 marcs, et pour tous les autres croisés logés à l'avant, 0,75 marc⁹³. En 1268, un accord avec Marseille montre que les prix baissent et que le transport d'un cheval et son écuyer ne coûte plus que 4,5 marcs, tandis qu'un individu paie de 6 à 15 sous⁹⁴. Par ailleurs, Venise offre de nolisier 15 grandes nefes ; les deux plus chères, la *Sancta Maria* et la *Roccafertis*, au prix de 1 400 marcs, une autre, le *Sanctus Nicolaus*, au coût de 1 100 marcs, et les autres, 700 marcs, pour un total de 12 300 marcs. Cette flotte aurait dû transporter 4 000 chevaux et 10 000 hommes⁹⁵. En divisant ces 12 300 marcs par 8,5, on obtient le passage de 1 450 chevaliers, autant de chevaux et d'écuyers, et 2 900 serviteurs, ce qui veut dire 100 chevaux en moyenne par navire. John Pryor rejette ces chiffres qu'il trouve trop élevés⁹⁶.

Le contrat de 1201 revient à 14 marcs par groupe d'un chevalier, deux chevaux et deux écuyers. Comparé au contrat de 1184 qui est de 11,8 marcs, il appert que l'offre vénitienne soit plus chère, mais pour en être certain, il faudrait quantifier l'inflation entre 1184 et 1201⁹⁷. Le pacte de nolis de 1190, entre Philippe Auguste et Gênes, revient à 13,5 marcs contre 14, pour le passage de la Quatrième Croisade. Si on tient compte de l'inflation, l'offre génoise devient peut-être même plus onéreuse que celle des Vénitiens. D'autant plus que les Génois demandent aussi des concessions dans les villes prises sans toutefois fournir des galères, comme Venise le fait. Il est donc malaisé de conclure que les Vénitiens extorquent une somme indue aux Francs en 1202, mais la présence des cinquante galères « pour l'amour de Dieu » pourrait bien avoir haussé la facture, ce qui expliquerait les désaffections de nombreux croisés qui préfèrent partir d'ailleurs, ne voyant pas l'utilité de subventionner les galères vénitiennes, surtout s'ils veulent aller en Terre sainte plutôt qu'en Égypte.

Le prix du passage semble baisser avec le temps, peut-être parce qu'il devient normal de prendre le bateau pour la Terre sainte. Ainsi, au cours du XIII^e siècle, le prix habituel du

⁹³ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 196 ; Pryor, « Transportation of horses », p. 108-109 ; Grossman, *Financing of the Crusade*, p. 21. Selon Ronald Grossman, la petitesse de la seconde expédition de Saint Louis cause la chute des prix du transport en 1269. Pour John Pryor, au contraire, le voyage vers Tunis étant beaucoup plus court que vers le Levant, il y voit une forte augmentation des prix.

⁹⁴ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 18 ; Pryor, « Transportation of horses », p. 109.

⁹⁵ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 196.

⁹⁶ Pryor, « Transportation of horses », p. 108. Les sources contredisent régulièrement les calculs de John Pryor ; les effectifs indiqués dans les textes étant le double des estimations de l'historien. Une révision en détail des sources et des calculs de Pryor pourrait se révéler productive.

⁹⁷ Toutefois, les deux contrats ne contiennent pas exactement les mêmes termes. Celui de Gênes parle de nourriture pour un temps fixe, tandis que celui de Venise parle d'une quantité fixe de nourriture dans un cadre de temps.

passage pour les particuliers oscille entre 0,5 à 2,5 marcs, tandis que le passage des chevaux reste à 4 marcs. Un chevalier, avec deux chevaux et deux écuyers, peut toujours s'attendre à payer de 8 à 9 marcs pour son groupe, tandis qu'un noble à la tête d'un contingent relativement nombreux peut s'attendre à déboursier de 500 à 1 000 marcs⁹⁸.

3.2.2. La somme du Traité : une mise en perspective

En 1201, les plénipotentiaires des comtes croisés signent un pacte de nolis avec la république de Venise au montant de 85 000 marcs, somme qui s'avère trop élevée pour la quantité de croisés sur place. La question ici est de savoir avec quoi peut être comparé ce montant et ce qu'il représente pour les Francs comme pour les Vénitiens.

Pour commencer, je proposerai une mise en perspective avec les revenus des monarques européens. Pendant les premières quatre années du règne de Jean sans Terre, de 1199 à 1203, les revenus de la Couronne d'Angleterre sont de l'ordre de 33 000 à 35 000 marcs par année⁹⁹. Après 1203-1204, une soudaine croissance porte les revenus à 45 000 marcs en 1205-1206. Une poussée suit jusqu'à 75 000 marcs en 1210 et un sommet de 125 000 marcs est atteint en 1211¹⁰⁰, avant de redescendre à 84 000 marcs en 1212¹⁰¹. Après quoi, les revenus de Jean chutent sous les 30 000 marcs jusqu'en 1224¹⁰². Du côté français, seule l'année 1202/1203 est disponible en entier. Nick Barratt indique un revenu total de 196 237 livres parisis (l.p.), desquels il retranche des dépenses de 95 445 l.p., laissant un revenu disponible de 100 882 l.p., soit 55 430 marcs. Mais si on retranche les levées extraordinaires, les revenus habituels de Philippe Auguste tournent plutôt autour de 40 000 marcs¹⁰³.

⁹⁸ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 19-20.

⁹⁹ Nick Barratt, « The revenues of John and Philip Augustus revisited », dans S.D. Church, dir., *King John; New Interpretations*, Woodbridge (Suffolk), Boydell Press, 1999, p. 80.

¹⁰⁰ J. L. Bolton, « English economy in the early thirteenth century », dans Church, *King John; New Interpretations*, p. 33. Cette année-là, les revenus de Jean se seraient élevés jusqu'à 145 000 £ (220 000 marcs) avec les exactions envers les Cisterciens et les Juifs. De plus, le roi anglais a peut-être recouru à d'autres mesures extraordinaires afin de porter ses revenus à ce niveau inégalé. Barratt, « Revenues revisited », p. 87. D'après Nick Barratt, ce pressurage exercé par Jean marque le plus haut degré d'exploitation des ressources anglaises depuis la conquête de 1066.

¹⁰¹ Bolton, « English economy », p. 33.

¹⁰² Barratt, « Revenues revisited », p. 90.

¹⁰³ *Ibid.*, p.78-79. Nick Barratt reprend les calculs de Holt qui dérivent de ceux de Lot et Fawtier. Il discute du taux de change entre les livres angevines (l.a.) et parisis (l.p.): 1 l.p. = 1,46 l.a. Vers 1200, 1 marc = 1,82 l.p. = 2,67 l.a. Philippe Auguste a donc une forme de « revenu brut » de presque

Ainsi le montant du traité de Venise vaudrait bel et bien le double des revenus ordinaires des deux monarques, à cette époque-là¹⁰⁴. Ces chiffres sont en effet de l'ordre de 34 000 marcs pour le Plantagenêt – Normandie comprise – et de 40 000 marcs pour le Capétien, pour l'année 1202-1203, mais on a vu que Jean sans Terre peut lever plus de 100 000 marcs en une seule année. Vers la fin de son règne, Philippe Auguste, qui a quadruplé la taille de son domaine, a des revenus annuels équivalents à 85 000 marcs¹⁰⁵. Il est donc plus juste de dire que les revenus de chaque monarque oscillent entre la moitié et la totalité de la somme du pacte de nolis¹⁰⁶. Si l'on sait que 85 000 marcs signifient d'un à deux ans de revenus pour les souverains, cette somme représente plus encore pour les signataires du contrat passé avec Venise, fussent-ils trois comtes parmi les plus prospères.

3.2.3. Les revenus des croisés

Les seuls documents chiffrés au sujet de la croisade d'un grand du royaume de France, viennent d'Alphonse de Poitiers. Pendant la Septième Croisade, la facture totale du frère de Saint Louis s'élève à plus de 35 000 livres tournois, soit 12 000 marcs. En fait, comme son départ a lieu dix-sept mois avant le début de ce compte, ses dépenses doivent être plus élevées encore. Plus tard, en 1270, Alphonse lève plus de 100 000 livres tournois (35 000 marcs) pour une croisade somme toute plus petite que la précédente, mais même cette somme se révèle insuffisante¹⁰⁷. À cause de l'inflation, il faudrait ici réduire fortement ces montants pour obtenir des équivalences pour l'époque de la Quatrième Croisade.

200 000 l.p., soit 110 000 marcs. Mais tout cet argent ne se retrouve pas dans ses coffres et Barratt utilise son revenu disponible, c'est-à-dire après les dépenses. En 1202-1203, Philippe Auguste effectue une levée extraordinaire de 27 370 l.p. pour des sergents d'armes ; ce qui veut dire que son revenu ordinaire discrétionnaire est plutôt de 73 512 l.p., soit 40 391 marcs. Barratt utilise néanmoins 100 882 l.p. comme revenu disponible du roi de France pour cette année-là.

¹⁰⁴ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 174 ; Lane, *Maritime Republic*, p. 36. Il faut définir le mot « revenus », car il peut s'agir des sommes disponibles pour la guerre, du revenu brut, du revenu net ou du revenu disponible.

¹⁰⁵ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 222, note 66. Ils citent Maleczek, *Petrus Capuanus*, p. 253-257.

¹⁰⁶ Barratt, « Revenues Revisited », p. 93-99 ; Bolton, « English Economy », p. 33.

¹⁰⁷ Cazal, « Financing the crusades », p. 146. En 1250, Alphonse dépense 10 225 livres tournois (l.t.), soit 3 500 marcs, pour les navires et les vivres, probablement pour le retour de Damiette vers la France. Les dépenses domestiques du comte de Poitiers s'élevaient aussi à 10 000 l.t., tandis que les dépenses militaires étaient de 4 605 l.t. pour les chevaux, 2 529 l.t. pour les armures et 180 l.t. pour des armes. Pour le service des barons, chevaliers, archers montés et sergents à pied qui composaient sa mesnie, il ne paya que 3 000 l.t. À cette époque, un marc de Troyes vaut 2,8 livres tournois et le marc de Cologne vaut 10 % de moins que le marc de Cologne.

On ne connaît pas les revenus des comtes de Flandre, de Champagne et de Blois, mais en 1300, en Angleterre, un comte reçoit typiquement le dixième des revenus de son suzerain, le plus riche des comtes recevant le tiers à au moins une occasion, et les deux comtes suivants en richesse reçoivent le cinquième des revenus royaux de façon plus régulière¹⁰⁸. Baudouin et Thibaud sont certainement les deux plus prospères vassaux du roi de France. En tenant compte de levées extraordinaires en Flandre et en Champagne, on pourrait allouer à chacun le tiers des revenus de la Couronne de France, établis à 55 000 marcs, soit 18 000 marcs de revenus annuels pour chacun des deux comtes¹⁰⁹. Ces chiffres sont réalistes lorsque comparés aux 8 500 marcs que procure la Normandie¹¹⁰. Louis de Blois n'est vraisemblablement pas aussi prospère que Baudouin ou Thibaud, même avec les possessions auvergnates de sa femme. En tenant compte de la plus grande décentralisation du pouvoir – et donc de la richesse – en France, par rapport à l'Angleterre, et en considérant le Blésien comme ayant des revenus dans la moyenne des comtes français, on peut lui attribuer une fois et demie le dixième des revenus royaux, au lieu du dixième des revenus s'il avait été anglais. Ainsi, les trois comtes croisés ont des revenus collectifs annuels de 43 500 marcs, soit, à 1 000 marcs près, la moitié de la somme convenue par le pacte de nolis. La somme effectivement payée aux Vénitiens par les Comtes – une quarantaine de milliers de marcs – se rapproche ainsi d'une année de revenus.

Même s'il n'est pas signataire du pacte de nolis avec les Vénitiens, Boniface est partie prenante de la Croisade, et il doit lui aussi contribuer à l'effort. Les revenus connus du Marquis sont les 1 000 livres de Pavie qu'il reçoit en paiement pour le commerce fluvial (*transito d'acqua*) sur son territoire. Puis, il vend aussi un bourg, pour 7 000 livres, et un bois, pour 3 000 livres supplémentaires, à la commune de Verceil (*Vercelli*)¹¹¹. Si les livres de Pavie mentionnées sont des livres *papienses*, les 11 000 livres valent 2 200 marcs. S'il s'agit de livres impériales, alors ce serait plutôt 5 280 marcs que lève Boniface. D'une façon ou d'une autre, c'est peu en comparaison des moyens des comtes français ; le

¹⁰⁸ Christopher Dyer, *Standards of Living in the Later Middle Ages: Social Change in England, c. 1200-1520*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University, 1989, p. 31.

¹⁰⁹ Tyerman, *God's War*, p. 507. Selon lui, la fortune combinée des deux comtes rivalise avec celle de leur roi. C'est une possibilité, mais je préfère leur attribuer moins de la moitié des revenus royaux chacun, pour éviter une exagération de leurs revenus.

¹¹⁰ Barratt, « Revenues revisited », p. 80.

¹¹¹ Roberto Maestri, *Bonifacio di Monferrato ed i suoi rapporti in Oriente con la Repubblica di Venezia*, Turin, Marco Valerio, 2005, p. 30.

marquis de Montferrat bénéficie certainement d'autres rentrées, mais elles ne doivent pas dépasser celles de ses confrères flamand et champenois.

3.2.4. Les revenus de Venise

Si la somme de 85 000 marcs est importante pour un roi, et plus encore pour des comtes, elle doit l'être également pour la république de Venise. Pour que le Doge fasse cesser le commerce hors de l'Adriatique et pour qu'il mette sa cité à l'ouvrage le plus tôt possible, on ne peut douter de l'impact économique du Traité, passé avec les croisés, sur la Sérénissime.

Pour mieux saisir l'importance du pacte de nolis pour la Cité de la Lagune, il faut calculer l'ensemble des revenus des habitants de la république de Saint-Marc. Pour ce faire, il faut commencer par établir la population de Venise en 1200. Le recensement de 1509 dans la *contrada* de Saint-Simon-le-Petit indique que les hommes en âge de porter les armes représentent 27,5% du total et il n'y a pas de raison de croire cette répartition démographique différente pour les siècles précédents¹¹². En appliquant ce rapport à la population vénitienne qui est, d'après les rôles militaires, d'au moins 80 000¹¹³ et d'au maximum 100 000¹¹⁴ habitants en 1200, on obtient de 22 000 à 27 500 hommes en âge de porter les armes et donc de travailler, soit une médiane de 24 750, que j'arrondis à 25 000 hommes pour simplifier.

Les sources rapportent de nombreux salaires vénitiens, florentins et anglais à différentes époques, mais comme il faut les ramener à une équivalence salariale de 1200, je me contente ici de la seule donnée provenant de l'époque de la Quatrième Croisade, soit le salaire d'un charpentier naval vénitien. Celui-ci est de 2 *solidi* (presqu'un *grosso*) par jour¹¹⁵. Ce chiffre se rapproche assez bien des gages vénitiens un quart de siècle plus tard ; en 1224, les émoluments des archers, charpentiers et marins de première classe variant entre 2 et 3 *solidi* quotidiens¹¹⁶.

¹¹² Luzzatto, *Storia economica*, p. 128. Cette frange de la population est celle déclarée « utile ».

¹¹³ Lane, *Maritime Republic*, p. 18.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 36.

¹¹⁵ Lane & Mueller, *Money and Banking*, p. 116.

¹¹⁶ *Ibid.* Au cours des siècles précédant Marino Sanudo, soit les XII^e et XIII^e siècles, les charpentiers des chantiers navals sont payés au même salaire que les archers et les marins de première classe.

La richesse dans les villes y est très inégalement répartie ; les artisans y occupent l'échelon médian de la société et en forment la classe moyenne¹¹⁷. Les maîtres charpentiers qui construisent la flotte de la Quatrième Croisade sont payés deux *solidi* par jours, soit douze *solidi* par semaine¹¹⁸. En appliquant ce salaire aux 25 000 Vénitiens mâles adultes, on obtient 300 000 *solidi* par semaine ou quinze millions de *solidi* par année, soit 7,5 millions de *grossi* ou 75 000 marcs annuels¹¹⁹. Ainsi, les 85 000 marcs stipulés au contrat permettraient de payer tous les Vénitiens au salaire moyen de six *grossi* par semaine pendant plus d'un an¹²⁰.

Ce calcul simpliste qui suppose que le Vénitien moyen gagne le salaire d'un charpentier est sans doute erroné ; le salaire d'un individu moyen correspond au revenu médian plutôt qu'au revenu moyen et ce calcul fournit donc une indication sur les revenus globaux des Vénitiens qui est sans doute en deçà de la réalité¹²¹. Pour obtenir le véritable revenu moyen et par conséquent le revenu total de tous les Vénitiens, il faudrait connaître les revenus de chaque groupe de citoyens, leur poids démographique et surtout les revenus de la classe supérieure, car ceux-ci déséquilibrent la moyenne des revenus vers le haut. Cette recherche n'a malheureusement pas sa place ici et on se contentera du calcul simplifié. Cependant, la réalité pouvant difficilement être plus du double ou moins de la moitié, l'estimation établissant que le montant du pacte de nolis correspond à une année de revenus pour l'ensemble des Vénitiens ne doit pas être loin de la vérité.

Même si les croisés ne paient que la moitié de la somme, ils amènent l'équivalent de plus de quatre millions de *grossi*, inondant du coup la Vénétie de ces nouvelles pièces qui

¹¹⁷ Dyer, *Standards of Living*, p. 195.

¹¹⁸ Lane & Mueller, *Money and Banking*, p. 116. On considère que les gens travaillent six jours par semaine au Moyen Âge, n'ayant que le dimanche de congé. Note personnelle : les nombreux jours fériés et vraisemblablement payés permettent d'adoucir cet état de fait.

¹¹⁹ $15\ 000\ 000\ \text{solidi} * 12 = 180\ 000\ 000\ \text{piccoli} / 26 = 6\ 923\ 076\ \text{grossi}$. Avec 100 *grossi* par marc de Cologne, on obtient $\pm 63\ 000$ marcs. Pour ces calculs, j'utilise le rapport habituel de 26 *piccoli* par *grosso*. Voir Buenger Robbert, « Money and prices », p. 377 ; Luzzatto, *Storia economica*, p. 121.

¹²⁰ Lane & Mueller, *Money and Banking*, p. 112-114. Des pièces de 2,19 g à 96,5 % de pureté donnent 2,1 grammes d'argent par *grosso*. Le marc de Cologne contient à peu près 212 grammes d'argent pur, et donc autant que 100 *grossi*. Ces 85 000 marcs, pesant entre quinze et vingt tonnes, fourniraient assez de métal pour frapper 8,5 millions de *grossi* ou plus de 200 millions de *piccoli*.

¹²¹ Pour voir la différence entre la médiane et la moyenne, prenons par exemple trois individus : Alpha, Beta et Gamma dont les revenus sont de 4, 2 et 1 respectivement. Beta est l'individu médian et son revenu – le revenu médian – est 2. Par contre, le revenu moyen ($4 + 2 + 1 = 7 ; 7 / 3 = 2,33$) est supérieur à ce revenu médian.

paient matériaux et denrées¹²². Le montant du contrat représente une injection nette de métal-argent dans le système monétaire vénitien, ce qui diffère de l'habituelle circulation monétaire où le même métal passe d'une main à l'autre. À titre de comparaison, la rançon de Richard Cœur-de-Lion, établie à 150 000 marcs, représente entre 28% et 66% de la masse monétaire de l'Angleterre, et son paiement cause une pénurie d'argent dans le Royaume¹²³. L'impact de l'ajout de 85 000 marcs à la masse monétaire vénitienne aurait été titanesque pour la République. Bien que, toutes proportions gardées, la cité marchande doive faire un plus grand usage du numéraire que le royaume anglais, elle n'en demeure pas moins vingt fois moins peuplée. Ainsi, les 40 000 marcs effectivement versés doivent avoir un effet important sur la masse monétaire et l'inflation vénitienne.

Les comparaisons avec les 85 000 marcs inscrits au Traité passé entre les plénipotentiaires et Venise, démontrent qu'il s'agit d'une somme considérable. Ainsi, elle est du même ordre de grandeur que les revenus annuels de l'ensemble des Vénitiens¹²⁴, ou que les rentrées de la dîme saladinienne en Angleterre¹²⁵. Elle vaut le double des revenus annuels des rois de France ou d'Angleterre à l'époque de la Quatrième Croisade¹²⁶. Elle est similaire au revenu annuel de Philippe Auguste vers la fin de son règne¹²⁷ et à un peu plus de la moitié de la rançon de Richard Cœur-de-Lion¹²⁸. Enfin, elle est comparable à la somme des importations et exportations du royaume d'Angleterre à l'époque¹²⁹, et se situe entre le quart et la moitié de sa masse monétaire¹³⁰.

¹²² Lane & Mueller, *Money and Banking*, p. 114-115. Ces auteurs, qui citent Queller, ne mentionnent que 40 000 marcs payés par les croisés, au lieu de 51 000. Il est fort possible les croisés ne fournissent que ces 40 000 marcs en nouveau métal d'argent ; la dernière collecte parmi les chefs, constituée d'objets hétéroclites et d'emprunts, ne servant pas à frapper de nouvelles pièces.

¹²³ Gillingham, *Richard the Lionheart*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1978, p. 230-239. La différence entre les deux estimations, qui va du simple à plus du double, témoigne de la difficulté à établir les chiffres pour cette époque.

¹²⁴ Cf. *supra*, p. 92-93.

¹²⁵ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 76, 79-81 ; Giles Constable, « The financing of the crusades in the twelfth century », dans Benjamin Z. Kedar et al., dir., *Outremer, Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem* (présenté à Joshua Prawer), Jérusalem, Institut I. Ben Zvi, 1982, p. 69-70 ; Cazel, « Financing the crusades », p. 126-127, 140 ; Gottlob, *Kreuzzugssteuern*, p. 4-5 ; Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 134.

¹²⁶ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 174 ; Lane, *Maritime Republic*, p. 36. On parle ici des revenus en temps de paix.

¹²⁷ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 222, note 66. Ils citent encore Maleczek, *Petrus Capuanus*, p. 253-257.

¹²⁸ Gillingham, *Lionheart*, p. 230-239.

¹²⁹ Bolton, « English Economy », p. 35.

¹³⁰ *Ibid.*

Tout cet argent, qui aurait pesé un peu moins de vingt tonnes¹³¹, aurait permis la frappe de presque dix millions de *grossi*¹³². Même si seulement la moitié dudit montant fut effectivement payée en métal, quand on sait qu'un *grosso* représentait le salaire quotidien pour un ouvrier spécialisé vénitien, on comprend bien la motivation pour la Sérénissime de cesser ses autres activités afin de se mettre au service de la Croisade¹³³.

3.3. Les difficultés des croisés

L'incapacité des croisés à respecter leur engagement envers la République est au cœur de la Déviation de la Quatrième Croisade ; s'ils avaient pu payer pour la flotte qu'ils avaient contractée, nul doute que les choses se seraient passées différemment. Il convient donc de s'attarder au manque de moyens des croisés alors qu'ils sont dans la Lagune.

3.3.1. Premiers paiements

Quand, après avoir signé le Traité, Villehardouin revient en Champagne, il y trouve le Comte fort mal en point. Avant de mourir, celui-ci prépare son testament et ses legs :

« Et il distribua l'argent qu'il devait emporter entre ses hommes et ses compagnons, dont il avait beaucoup de bons : nul homme à ce moment, n'en avait davantage. Et il commanda que chacun en recevant son argent, jurerait sur évangiles de suivre l'armée de Venise ainsi qu'il l'avait promis. Il y en eut beaucoup qui tinrent mal leur serment et ils en furent fort blâmés. Le comte

¹³¹ Peter Spufford, *Money and its use in Medieval Europe*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University, 1988, p. 125. À titre de comparaison, vingt tonnes représentent vraisemblablement la production annuelle de Kutna Hora (Küttenberg), la mine d'argent européenne de loin la plus productive, vers 1300.

¹³² Le *grosso*, d'un poids de 2,18g et d'une pureté de 96,5 %, contient un peu plus de deux grammes d'argent. Par référence, le *penny* anglais, lui, en contient à peu près un gramme et demi, soit entre les deux tiers et les trois quarts du *grosso*. Au XIII^e siècle, un ouvrier anglais gagne deux *pence* par jour, tandis qu'un ouvrier spécialisé en gagne typiquement le double, et un maître artisan, le triple. Ces prix sont londoniens et donc de 25% à 50% plus élevés que la moyenne anglaise. Voir John Burnett, *A History of the Cost of Living*, Harmondsworth (Angleterre), Penguin, 1969, p. 21-22 ; Lane & Mueller, *Money and Banking*, t. I, p. 116. Un *grosso* représente à peu près le salaire quotidien d'un ouvrier vénitien spécialisé, tandis qu'un rameur gagne à peu près la moitié de cela.

¹³³ Clari, *Conquête*, VII.

commanda de réserver une autre partie de son argent pour l'emporter à l'armée et pour le dépenser là où l'on verrait qu'il serait bien employé¹³⁴. »

On voit ici que Thibaud prend à sa charge ses vassaux et qu'il leur donne les moyens de poursuivre sans lui. Il met aussi de côté de l'argent pour l'ost et, selon Faral, cet argent sert à payer les arrhes aux Vénitiens, mais il est insuffisant pour payer l'entièreté du prix du passage¹³⁵. Robert de Clari, rarement exact dans sa chronologie des événements¹³⁶, est souvent à l'affût des histoires d'argent. Par exemple, il le seul à spécifier la valeur du legs de Thibaud aux croisés : « [L]e comte Thibaud [de Champagne] mourut, en laissant 50 000 livres aux croisés et à celui qui, après lui, serait leur chef et leur seigneur, pour en disposer comme les croisés l'entendraient¹³⁷. » Christopher Tyerman attribue 25 000 livres aux vassaux et 25 000 livres pour l'armée¹³⁸.

La *Devastatio* affirme que le marquis de Montferrat accepte l'argent de Thibaud, de même que tout son équipement, et qu'il jure d'accomplir le vœu de croisade du défunt¹³⁹, mais en fait c'est Renaud II de Dampierre qui est le remplaçant du comte de Champagne selon Aubry des Trois Fontaines¹⁴⁰. Cette contradiction est relevée par Alfred Andrea. Toutefois, même si Renaud remplace bel et bien Thibaud, ce dernier a constitué un trésor de guerre qui aboutira entre les mains de Boniface, ce qui est attesté aussi par les *Gesta*¹⁴¹. Villehardouin mentionne une deuxième fois ce trésor de guerre, lorsque les croisés se

¹³⁴ Villehardouin, *Conquête*, XXXVI. Selon le Maréchal, les Champenois constituent, à ce moment-là, le contingent de croisés le plus important. En fait, Geoffroy de Villehardouin nous prépare à la suite, quand beaucoup de croisés manqueront à l'appel et qu'il sera impossible de payer les Vénitiens. La thèse de Villehardouin, quant à l'incapacité de payer les Vénitiens, fait porter le blâme aux nombreux croisés qui ne tiennent pas leurs engagements et il souligne les défections chaque fois que faire se peut.

¹³⁵ *Ibid.* Voir la note de Faral.

¹³⁶ Il place la mort de Thibaud avant le départ des plénipotentiaires, alors que selon le maréchal de Champagne, un de ceux-ci, le Comte serait mort après leur retour. Voir Villehardouin, *Conquête*, XXXV-XXXVI.

¹³⁷ Clari, *Conquête*, II. Vraisemblablement, il s'agit de livres de Paris ou de Provins. 50 000 livres parisis valent un peu plus de 25 000 marcs, et 50 000 livres de Provins un peu moins. Hopf, *Geschichte Griechenlands*, p. 121. Carl Hopf mentionne lui aussi ces 50 000 livres et utilise vraisemblablement Clari, sans le nommer. Maestri, *Bonifacio di Monferrato*, p. 27. Roberto Maestri convertit les 50 000 livres en 25 000 marcs et, citant Clari, Boniface en recevrait la moitié. Maestri suppose que cet argent va aux Vénitiens pour le transport de l'ost. Selon Villehardouin, une partie de cet argent fut distribué aux gens de Thibaud pour qu'ils suivent l'armée de Venise, ce qu'ils ne firent pas tous, le reste servant de trésor de guerre. Voir Villehardouin, *Conquête*, XXXVI.

¹³⁸ Tyerman, *God's War*, p. 507, 517.

¹³⁹ *Devastatio*, p. 10.

¹⁴⁰ Aubry de Trois Fontaines, *Chronicle*, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 294.

¹⁴¹ *Gesta Innocentii*, LXXXIII. Il faut noter que Geoffroy Villehardouin présente l'affaire différemment, s'attribuant la paternité de la proposition de Boniface, celle-ci étant avalisée par Philippe après coup. Voir Villehardouin, *Conquête*, XLI.

cherchent un nouveau chef en la personne d'Eudes de Bourgogne : « *[E]t nous te ferons remettre tout son argent*¹⁴². » Cependant, c'est encore le chevalier picard qui spécifie l'argent que l'on remet à Boniface de Montferrat¹⁴³ : « *L'évêque de Soissons eut tôt fait de se préparer, et il [remit au Marquis] la croix. Lorsqu'il l'eut prise, on lui donna, sur l'argent laissé aux croisés par le comte de Champagne, vingt-cinq mille livres*¹⁴⁴. » Aussi, bien que le Maréchal n'en fasse point mention, Clari raconte que, lorsque les messagers prennent congé du Doge, celui-ci leur adjoint un notable vénitien afin de recevoir les arrhes¹⁴⁵. Robert de Clari est donc la seule source qui écrit que le Doge demande 25 000 marcs pour commencer les travaux et qu'à l'assemblée de Corbie :

« *[Les barons] entourèrent d'honneurs les envoyés du doge à qui l'on donna des deniers du comte de Champagne et de ceux que Maître Foulques avait collectés. Le comte de Flandre y ajouta tant des siens qu'on arriva à vingt-cinq mille marcs. On les remit à l'émissaire du doge, et on lui donna bonne escorte pour l'accompagner jusqu'en son pays*¹⁴⁶. »

La date et le lieu peuvent être erronés ; par contre, les montants indiqués par Clari semblent tout à fait justes. On verse aux Vénitiens une part du legs de Thibaud de Champagne et une part des marcs provenant de Foulques. Finalement, plusieurs milliers de marcs sont fournis par Baudouin de Flandre. Tout ceci est parfaitement plausible ; il est naturel que les garants du Traité fassent les premiers paiements. Mais, Edmond Faral contredit Robert de Clari. Selon lui, les Vénitiens n'auraient pu recevoir 25 000 marcs à Corbie. Il explique qu'il y eut une assemblée à Corbie – qui se trouve près des terres de Clari – vers la fin-octobre 1201, et que c'est ainsi que Robert de Clari aurait été mis au courant. Au cours de cette assemblée, des Vénitiens auraient été présents et ils auraient reçu de l'argent, ce qui aurait amené le total de l'argent reçu à 25 000 marcs¹⁴⁷. Ernoul et Bernard le Trésorier parlent aussi d'une assemblée à Corbie et ils indiquent que ce serait là qu'aurait été établi le pacte de nolis :

« *Quand les Vénitiens furent en France, ils s'assemblèrent avec les barons à Corbie. Et là fut fait le marché des nefes, des galères et des uissiers pour transporter les chevaux, et d'être au service des croisés pendant deux ans, là*

¹⁴² Villehardouin, *Conquête*, XXXVIII.

¹⁴³ C'est ici que l'argent fut probablement remis par Renaud (Renard) de Dampierre, substitut de Thibaud de Champagne. Cf. *supra*, p. 97.

¹⁴⁴ Clari, *Conquête*, IV.

¹⁴⁵ *Ibid.*, VI.

¹⁴⁶ *Ibid.*, VIII. On ne connaît pas les montants des diverses parts, car il n'y a aucune donnée chiffrée pour les trésors de Thibaud, Foulques ou Baudouin.

¹⁴⁷ Villehardouin, *Conquête*, XXXV. Voir la note d'Edmond Faral.

où ils voudraient les mener par la mer. Beaucoup d'argent y fut consacré, mais je ne sais dire combien, de même que la moitié des conquêtes qu'ils feraient hors de la Terre Promise. Là, les comtes et les hommes qui étaient à Corbie, à ce parlement, jurèrent sur les saints au sujet du traité et de l'argent dû. Et les Vénitiens jurèrent sur les saints qu'ils appareilleraient les nefes et les galères au jour dû¹⁴⁸. »

On le voit, Ernoul et Bernard ont une certaine connaissance des événements, mais ils ne sont pas les mieux renseignés. Une explication possible : c'est à Corbie qu'on publicise le pacte de nolis passé avec la République italienne. Ernoul et Bernard y voient la naissance du Pacte, Robert de Clari, les premiers paiements tandis que Geffroy de Villehardouin, qui a signé ledit Traité à Venise, n'en parle tout simplement pas.

De son côté, Thomas Madden nie que les croisés effectuent quelque paiement que soit, outre les marcs empruntés à Venise juste après la signature du Pacte. Il en veut pour preuve le fait que Clari se trompe dans ses chiffres¹⁴⁹. Il faut en effet se garder d'attribuer aux chiffres de Clari une trop grande véracité, car en plus de ne pas être un témoin de premier ordre, il manque régulièrement de rigueur. Il affirme que le Traité était pour 4 000 chevaliers (au lieu de 4 500) et 100 000 piétons (au lieu de 20 000), et qu'il en coûterait 100 000 marcs, mais que la somme fut réduite à 87 000 marcs¹⁵⁰. Par contre, si l'on excepte le nombre des piétons, les autres chiffres, et surtout ceux reflétant les questions d'argent, sont généralement près de la réalité et donnent de la véracité à son témoignage¹⁵¹. Ainsi, il serait éminemment surprenant que les Vénitiens bâtissent la flotte du siècle, œuvrant pendant toute une année, avec seulement 2 000 marcs d'acompte¹⁵².

Toujours en rapport avec les sources de financement des croisés leur permettant d'effectuer les premiers paiements, la *Devastatio* dit, qu'à la mort de Foulques de Neuilly, Eudes de Champlitte et Guy de Coucy reçoivent, par l'autorité du roi de France et de ses sages conseillers, l'immense fortune qu'il avait amassée afin qu'elle serve l'ost de la

¹⁴⁸ Ernoul, *Chronique*, p. 339.

¹⁴⁹ Madden, *Enrico Dandolo*, p. 131, note 77.

¹⁵⁰ Clari, *Conquête*, VI. Clari n'est pas le seul à dire que le prix du passage fut de 100 000 marcs ; la *Chronique des haut-faits des évêques d'Halberstadt* indique le même montant. Cependant, il pourrait ne s'agir que d'un arrondi. Voir l'Anonyme d'Halberstadt, *De peregrinatione*, p. 11.

¹⁵¹ La somme de 87 000 marcs est peut-être tout à fait exacte si les 2 000 marcs empruntés par les plénipotentiaires à Venise, au moment de la signature, ne sont pas inclus dans les 85 000 marcs stipulés par le Traité. Voir Villehardouin, *Conquête*, XXXII.

¹⁵² Villehardouin, *Conquête*, XXXII. Trois des manuscrits indiquent 5 000 marcs, et un autre, 6 000 marcs. La *Chronicum Gallicum ineditum*, elle, indique 2 000 marcs. Voir *Chronicum Gallicum ineditum*, dans Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 331. Tyerman accrédite la version de 5 000 marcs d'acompte. Voir Tyerman, *God's War*, p. 512.

Croisade¹⁵³. Alfred Andrea doute de ceci et préfère la version d'Ernoul et Bernard le Trésorier selon lesquels l'argent que le prédicateur a collecté pour la Terre sainte et la croisade, est confié aux Cisterciens, et que ces sommes sont transportées par les moines en Outremer, où les fonds sont utilisés pour réparer les murs de Tyr, Beyrouth et Acre¹⁵⁴. Andrea préfère cette version pour deux raisons : un grave tremblement de terre venait de sévir en Terre sainte et, à cette époque, on s'attendait encore à ce que les croisés déboursent les coûts de leur voyage¹⁵⁵. Néanmoins, toutes ces versions peuvent se compléter ; rien n'empêche Foulques de donner une part de l'argent aux Vénitiens comme le dit Clari¹⁵⁶, et une autre part aux croisés, comme l'écrit la *Devastatio*¹⁵⁷, le reste allant en Terre sainte, ainsi que le racontent Ernoul et Bernard et ce, en dépit du fait que Madden balaie les dires de Clari du revers de la main et insiste que l'argent de Foulques va à Rome et nulle part ailleurs¹⁵⁸.

3.3.2. Le manque d'argent des croisés

Les affaires des croisés commencent mal dès le départ avec la mort de Thibaud de Champagne, le « plus noble d'esprit et désintéressé » des chevaliers croisés¹⁵⁹. Certains de ses chevaliers s'engagent sous la bannière de Gautier de Brienne et vont se battre dans les Pouilles. D'autres désapprouvent l'idée de faire voile vers l'Égypte et s'embarquent dans d'autres ports à destination de la Palestine, évitant du coup les dépenses encourues à Venise. Selon Alethea Wiel, l'élection de Boniface de Montferrat cause beaucoup d'insatisfaction

¹⁵³ *Devastatio*, p. 10.

¹⁵⁴ Ernoul, *Chronique*, p. 338. « [L]a graindre pars de son avoir fu commandée à Cystiaus. Et bien peut estre, par aventure, qu'il en commanda aucune cose en aucun lieu qui celée li fu. Li avoires qui fu commandés à Cystiaus fu portés Outremer par .II. foys, et par les frères de le maison. Et vous di bien c'onques avoires qui alast en tiere d'Outremer ne vint si bien à point [ne si grant bien ne fist], comme cil fist que maistre Fouques avoit à Cystiaus ; car li craulles avoit esté en le tiere, si estoient fondu li mur de Sur et de Barut et d'Acre, c'on refist tous de grant partie de cel avoir. »

¹⁵⁵ Andrea, *Contemporary Sources*, p. 213, note 32.

¹⁵⁶ Clari, *Conquête*, VIII.

¹⁵⁷ La traduction de la *Devastatio* qu'en fait Andrea donne l'impression que ce serait tout l'argent de Foulques qui va aux croisés.

¹⁵⁸ Madden, *Enrico Dandolo*, p. 131, note 77. Thomas Madden s'appuie sur les erreurs chiffrées de Clari, comme les 87 000 marcs au lieu de 85 000 inscrits au contrat, pour ne lui accorder aucun crédit, ce qui peut sembler quelque peu injuste. Le but du propos de Madden est ici de montrer que les Vénitiens, eux, ont bien rempli leur part du contrat, alors que les croisés non, puisqu'ils n'ont même pas respecté les échéances en ne faisant aucun des premiers paiements, ce qui est contredit par Clari.

¹⁵⁹ Wiel, *Navy of Venice*, p. 130.

parmi les rangs, et nombreux sont ceux qui abandonnent tout simplement l'affaire et rentrent chez eux¹⁶⁰. Cependant, même si Villehardouin mentionne des points de vue divergents quant à la nomination du marquis de Montferrat, jamais il ne parle de défections suite à un choix qu'il a lui-même proposé : « *Il y eut beaucoup de paroles dites en un sens et en l'autre ; mais la fin de la discussion fut que tous se mirent d'accord, les grands et les petits*¹⁶¹. »

Puis, alors que les croisés se rassemblent dans la Lagune, ils apprennent que de nombreux pèlerins évitent Venise, augurant mal pour la suite des événements : « *Là leur vint la nouvelle que beaucoup de pèlerins s'en allaient par d'autres chemins à d'autres ports ; et ils furent très émus parce qu'ils ne pourraient tenir leur engagement ni payer l'argent qu'ils devaient aux Vénitiens*¹⁶². » Au mois d'août, la saison étant avancée, il devient clair qu'il n'y aura plus d'autres pèlerins se joignant à l'ost ; force est de se rendre à l'évidence que les croisés ne sont pas aussi nombreux que prévu¹⁶³. Les Vénitiens ayant rempli leur part du contrat, ils s'attendent à ce que les croisés en fassent de même. Quand ceux-ci montrent leur impuissance :

« *Le doge leur reprocha d'avoir demandé par leurs messagers de préparer une flotte pour quatre mille chevaliers avec leur harnachement et pour cent mille hommes à pied ; or, de ces quatre mille chevaliers, il n'y en avait pas plus d'un millier car ils étaient allés dans d'autres ports, et, des cent mille hommes à pied, il n'y en avait pas plus de cinquante mille ou de soixante mille*¹⁶⁴. »

Or, la flotte est prête à partir ; les Vénitiens somment donc les comtes et les barons de tenir leurs engagements et ceux-ci font une collecte dans toute l'armée. Le fait que Thibaud ait fait une provision pour que « ses gens » puissent partir, tend à montrer que ses vassaux étaient tenus en compte. Par contre, beaucoup de pèlerins s'attendent à être pris en charge, vraisemblablement des croisés sans attache qui espèrent se retrouver au service de quelque grand, démontrant du coup que l'institution du financement des croisades par le

¹⁶⁰ *Ibid.*

¹⁶¹ Villehardouin, *Conquête*, XLII.

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ *Ibid.*, LVI. Les croisés ne sont que le tiers de ce qu'ils avaient prévu.

¹⁶⁴ Clari, *Conquête*, XI.

clergé et par les grands, particulièrement dans le cas d'un voyage maritime, est déjà bien ancrée dans les mentalités¹⁶⁵, comme l'illustre ici Villehardouin :

« Le prix du passage fut réclamé dans l'armée. Et il y en avait beaucoup pour dire qu'ils ne pouvaient pas payer leur passage ; et les barons en prenaient ce qu'ils pouvaient avoir. Ils payèrent donc le prix du passage – du moins ce qu'ils en purent avoir – quand ils l'eurent requis et réclamé. Et, quand ils eurent payé, ils ne furent ni à la moitié, ni au bout¹⁶⁶. »

Cependant, Robert de Clari, manifestement plus près et donc plus au fait des petites et dures réalités pécuniaires, est plus précis : *« [L]es croisés se concertèrent et arrêtrèrent que chaque chevalier donnerait quatre marcs et pour chaque cheval quatre marcs, chaque sergent à cheval paierait deux marcs et les moins riches un marc. Ces deniers recueillis, on les remit aux Vénitiens, mais il resta encore cinquante mille marcs à payer¹⁶⁷. »*

Les deux témoignages se recourent : après la première collecte, il reste plus de la moitié de la somme à payer. Selon les chiffres de Clari, les croisés auraient récolté 35 000 marcs sur les 85 000 du contrat, soit 40% du montant total, ce qui concorde avec le tiers des effectifs attendus¹⁶⁸. Si les croisés avaient déjà versé un acompte de 25 000 marcs, il est surprenant que cette première collecte ne rapporte que 10 000 marcs alors que plus de 10 000 croisés sont présents. Si l'on en croit Clari, le tarif suggéré est quatre marcs par chevalier, autant par cheval, deux marcs par sergent d'armes, tandis que les plus pauvres doivent payer au moins un marc¹⁶⁹. En suivant le rapport initial prévu d'un chevalier pour deux écuyers ou un peu plus de quatre sergents, et en supposant que 1 500 chevaliers, 1 500 chevaux, 3 000 écuyers et 6 667 sergents à pied soient rassemblés dans la Lagune¹⁷⁰, on aurait dû récolter 30 000 marcs. Or, on en récolte trois fois moins.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer le manque de succès de cette première collecte : les chiffres rapportés par Clari et les proportions de Villehardouin peuvent être

¹⁶⁵ Grossman, *Financing of the Crusades*, p. 165 ; Giuseppe Martini, « Innocenzo III ed il finanziamento delle crociate », *Nuova Rivista storica*, vol. 65, 1-2 (1981), p. 194-195.

¹⁶⁶ Villehardouin, *Conquête*, LVIII.

¹⁶⁷ Clari, *Conquête*, XI.

¹⁶⁸ Villehardouin, *Conquête*, LVI. Ce recouplement demande une certaine gymnastique, car on utilise les données monétaires de Clari et le dénombrement des croisés de Villehardouin, Clari comptant franchement mal les hommes, et Villehardouin ne parlant que rarement d'argent.

¹⁶⁹ Clari, *Conquête*, XII. Ces tarifs ne sont pourtant pas les mêmes qu'indiqués au traité. Il appert donc que le véritable prix du passage soit adapté à la fortune du passager.

¹⁷⁰ Ces chiffres sont des suppositions basées sur la présence d'exactly un tiers des gens attendus. Voir Villehardouin, *Conquête*, LVI.

erronés¹⁷¹ ; de nombreux croisés n'auraient payé que le minimum d'un marc par personne¹⁷² ; certains croisés n'auraient rien payé du tout¹⁷³ ; les croisés se seraient fort appauvris au cours de l'été passé au Lido ; ou encore, ce ne seraient pas tous les croisés qui furent sollicités lors de la collecte.

Les croisés se sont effectivement appauvris durant leur séjour au Lido, « *des calendes de juin aux calendes d'octobre*¹⁷⁴, » durant lequel il leur fallait subvenir à leurs besoins et où « *[l]es Vénitiens de plus tenaient marché de toutes choses utiles à hommes et bêtes*¹⁷⁵. » Selon la *Devastatio*, les Vénitiens vendaient des céréales à des taux gonflés au Lido ; un setier (*sistarius*) de grain se vendant 50 sous (*solidi*)¹⁷⁶. Andrea indique ici qu'un setier de grain, soit l'équivalent d'une pinte ou d'une journée légère en nourriture, se vend

¹⁷¹ Ce ne serait pas la première fois, mais Villehardouin est généralement fiable, tandis que Clari est particulièrement au fait des questions monétaires ; se considérant lui-même un chevalier pauvre, il est près de ses sous. Les concordances entre ces deux chroniqueurs rendent cette possibilité hasardeuse, sans toutefois permettre de l'ignorer complètement.

¹⁷² Malheureusement, cette hypothèse ne peut pas s'appliquer à un grand nombre de croisés. Si, outre les paiements des barons, tous les croisés présents dans la Lagune ne payent qu'un marc, on recueillerait 11 167 marcs, ce qui est tout de même plus que ce qu'on a effectivement recueilli. Par ailleurs, je n'ai pas tenu compte des chevaux et il me semble difficilement concevable que les chevaliers ne payent pas pour leurs montures, s'ils en ont une. Mais il est certain que des croisés ont dû profiter de ce rabais.

¹⁷³ La Croisade de Barberousse, où seuls ceux ayant eu un minimum de trois marcs en leur possession purent participer, et l'insistance de Clari à dire que tous doivent payer au moins un marc, rendent ceci difficile à accepter. De même, le récit de Villehardouin laisse entendre que bien que des gens aient dit qu'ils n'avaient pas de quoi payer le passage, les barons prirent ce qu'ils purent. Ceci s'accorde avec le minimum d'un marc mentionné par Clari.

¹⁷⁴ *Devastatio*, p. 10.

¹⁷⁵ Villehardouin. *Conquête*, LVI-LVIII.

¹⁷⁶ *Devastatio*, p. 10. Alfred Andrea affirme qu'il s'agit d'un Rhénan alors que selon Faral, citant Klimke, il s'agirait d'un Lombard. Voir Andrea, *Contemporary Sources*, p. 205 ; Faral, *Conquête*, p. lix. Malheureusement, on ne connaît avec certitude ni l'origine de l'auteur, ni le public pour lequel il écrit, ni le type de monnaie dont il s'agit. À l'instar de Faral et Klimke, je crois aussi que l'auteur ne vient pas de très loin, choqué qu'il est par le traitement des habitants des villes de Lombardie qui bousculent les pèlerins vers Venise. Contrairement aux autres nobles dont il spécifie le prénom ou la provenance, il fait toujours référence au « Marquis » sans jamais spécifier de quel marquis il s'agit, comme si c'était évident pour son public. Ceci dit, il n'est vraisemblablement pas dans la suite de Boniface, car il ne prend aucun parti entre Philippe de Souabe (le suzerain de Boniface) et Othon dans leur lutte pour l'Empire germanique, ni entre Baudouin et Boniface lors de l'élection à la tête de l'Empire latin de Constantinople. Ainsi, je suis d'avis que les *solidi* qu'il mentionne sont en *piccoli* vénitiens pour plusieurs raisons. D'abord, cette monnaie est fort répandue ; c'est la même qui a cours à Vérone et dans une partie de la plaine du Pô. Enfin, cela permet d'éviter les exagérations, car il s'agit d'une monnaie très faible, sinon la plus faible, parmi toutes celles d'Italie du Nord et Rhénanie. Même dans ce cas, le prix demandé n'en demeure pas moins exorbitant ; vers 1225, le prix du setier oscille entre 14 et 25 sous de *piccoli* vénitiens, avec une moyenne de 17 sous et 8 deniers. Si on se fie à la *Devastatio*, les prix pratiqués par des Vénitiens envers des croisés sur le Lido sont donc le triple de la moyenne des prix vingt-cinq ans plus tard, alors que ces mêmes prix ont dû augmenter entre les deux dates à cause de l'inflation. Voir Buenger Robbert, « Money and prices », p. 381-383.

pour le revenu mensuel d'une famille vénitienne de la classe moyenne¹⁷⁷. Même si cette affirmation est hautement fantaisiste, il s'agit néanmoins d'un prix élevé, soit plusieurs fois le prix habituel. Pourtant, si les Vénitiens pratiquent des prix exorbitants, les autres chroniques n'en font pas mention ; Villehardouin raconte que : « *[L]es Vénitiens leur tinrent marché aussi abondant qu'il convenait de toutes les choses nécessaires aux chevaux et aux hommes*¹⁷⁸, » tandis que Clari mentionne que les habitants de la Lagune apportent eau et nourriture aux croisés, mais sans relever d'énormités¹⁷⁹. Il est possible que l'auteur de la *Devastatio* – qui ne porte pas les Vénitiens dans son cœur – cite la transaction avec le prix le plus élevé dans le but de frapper les imaginations.

Malgré qu'Edmond Faral spécifie que cette première collecte se soit faite dans toute l'armée, parmi les petits comme les grands¹⁸⁰, l'hypothèse que ce ne soit pas tous les croisés qui sont sollicités demeure l'explication la plus satisfaisante ; on ne fait payer lors de la première collecte que ceux qui n'ont encore rien versé. Ainsi, les croisés vassaux des barons ou à leur service, barons qui eux ont déjà payé les arrhes, ne sont pas sollicités car on considère le prix de leur passage déjà payé. Par exemple, si on ne fait payer le plein prix qu'au tiers des pèlerins que l'on présume présents dans la Lagune¹⁸¹ on obtient alors exactement 10 000 marcs¹⁸².

Comtes et les barons sont donc contraints d'emprunter et de se défaire de leurs biens, ainsi que le raconte Villehardouin :

« Alors le comte de Flandre commence à donner tout ce qu'il avait et tout ce qu'il avait pu emprunter, et aussi le comte Louis, et le marquis, et le comte Hugues de Saint-Pol, et ceux qui se tenaient à leur parti. Alors, que de belle vaisselle d'or et d'argent vous eussiez pu voir porter à l'hôtel du duc pour

¹⁷⁷ *Devastatio*, dans Andrea, *Contemporary Sources*, p. 214, note 37 ; Meschini, *Incompiuta*, p. 131. Marco Meschini fait la même erreur qu'Alfred Andrea, que je ne parviens pas à m'expliquer. Le setier médiéval de Venise ne correspond pas à une pinte, mais bien à 83,3 litres. Voir Madden, « Food and the Fourth Crusade », p. 212 ; Pryor, « Bohemond's march », p. 24.

¹⁷⁸ Villehardouin, *Conquête*, LVI.

¹⁷⁹ Clari, *Conquête*, XI.

¹⁸⁰ Cependant, il n'étaye pas son raisonnement. Voir Villehardouin, *Conquête*, Faral, p. 61, note 1.

¹⁸¹ Le tiers donnerait à peu près 3 500 croisés, répartis en 500 chevaliers, 500 chevaux, 1 000 écuyers et 2 000 sergents, au tarif régulier de quatre marcs par chevalier et par cheval, et de deux marcs par personne pour les autres.

¹⁸² Cependant, ce calcul ne peut être vrai, car il est presque sûr que des pèlerins ne paient qu'un seul marc, sinon ce fait n'aurait pas été mentionné par Clari, ainsi que par Villehardouin, quoique de façon voilée.

*faire le paiement ! Et, quand ils eurent payé, il manqua à la somme convenue trente-quatre mille marcs d'argent*¹⁸³. »

Ce témoignage est corroboré par Robert de Clari, quoiqu'on remarque une différence de 2 000 marcs entre ses chiffres et ceux de Villehardouin : « *[Les dirigeants croisés] en furent très affligés et fort embarrassés. Ils firent une autre collecte et empruntèrent autant de deniers qu'ils purent à ceux qu'ils pensaient en avoir, et ils les donnèrent aux Vénitiens ; mais ce paiement effectué, il leur resta encore à payer trente-six mille marcs*¹⁸⁴. » La *Chronicum Gallicum ineditum* abonde aussi dans le sens de Villehardouin, en affirmant qu'il manque 34 000 marcs, mais cette chronique ne fait peut-être que reprendre celle du Maréchal étant donné les similitudes entre les deux sources¹⁸⁵.

Toutefois, l'Anonyme de Halberstadt contredit les deux chroniqueurs français sur ce point ; d'après lui : « *Ils ne purent même pas payer la moitié de leur dette envers les Vénitiens après que toutes leurs possessions – argent travaillé ou non, chevaux et tous leurs bagages – aient été évalués et mis en gage*¹⁸⁶. » Ce chroniqueur pêche peut-être par ignorance des détails pécuniaires ; déjà, il établit à 100 000 marcs la somme à payer¹⁸⁷, mais il estime à moins de la moitié la somme réunie par les pèlerins. Sans doute, son ignorance émane-t-elle du fait que les Allemands ne soient pas partie prenante du pacte de nolis.

Toujours est-il que les croisés réunissent vraisemblablement 60 % de la somme convenue, la différence entre les 36 000 marcs manquants mentionnés par Clari¹⁸⁸ et les 34 000 de Villehardouin, provenant sans doute de ce que le maréchal de Champagne établit le montant dû aux Vénitiens à 85 000¹⁸⁹ marcs, et le chevalier picard à 87 000 marcs.

Ainsi donc, les premiers 25 000 marcs auraient été payés par une part du legs de Thibaud, une part des fonds amassés par Foulques et une part du trésor de Baudouin de

¹⁸³ Villehardouin, *Conquête*, LXI.

¹⁸⁴ Clari, *Conquête*, XII.

¹⁸⁵ *Chronicum Gallicum ineditum*, dans Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 337. « *Et quant le duc eut receu celui avoir, si demorerent les pelerins encore endetez de XXX. IIII. mil mars.* »

¹⁸⁶ Anonyme d'Halberstadt, *De peregrinatione*, p. 11-12.

¹⁸⁷ Clari, *Conquête*, VI. Robert de Clari dit 100 000 marcs, comme l'Anonyme d'Halberstadt, avant de déclarer que la somme est ramenée à 87 000 marcs.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ Cependant, Villehardouin, lorsqu'il mentionne le prix du passage, écrit 94 000 marcs ; une erreur qu'on comprend mal venant de la part d'un signataire dudit traité dont le prix de 85 000 marcs est clairement stipulé dans le contrat. Voir Villehardouin, *Conquête*, XXII ; Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 366.

Flandre. Puis, 10 000 marcs auraient été levés parmi les troupes lors de la première collecte, 16 000 marcs supplémentaires auraient été fournis par les grands, suite à la deuxième collecte. Le tout faisait 51 000 marcs et représentait 60 % de la somme totale, dont les grands barons payèrent la majeure partie. En retirant la part provenant du legs de Foulques des premiers 25 000 marcs au prorata d'un tiers par source, cela laisse 16 667 marcs provenant du legs de Thibaud¹⁹⁰ et des coffres du comte de Flandre, auxquels on rajoute, lors de la deuxième collecte, les 16 000 marcs fournis par les grands parmi lesquels figurent Baudouin de Flandre et Louis de Blois, signataires du Traité, de même que Boniface de Montferrat, qui doit y mettre le reste du legs de Thibaud en plus de ses propres économies, ainsi que Hugues de Saint-Pol, quatrième en liste dans la tétrarchie des croisés. La part des grands s'élèverait donc à 32 667 marcs sur les 51 000 versés, soit environ 65 %. L'argent de Foulques en aurait fourni 15 %, et la première collecte parmi les autres croisés, 20 %.

3.3.3. Les effectifs de la Quatrième Croisade

« Et la flotte qu'ils avaient préparée était si riche et si belle que jamais nul chrétien n'en vit de plus belle ni de plus riche : en fait de nef, de galées et d'huissiers, bien pour trois fois autant qu'il y avait de gens en l'armée¹⁹¹. » Ainsi s'extasie et se lamente tout à la fois Geoffroy de Villehardouin. Le trop petit nombre de croisés n'arrive pas à régler la note présentée par Venise. Si le montant à payer prévu au Traité est monumental, la quantité prévue d'hommes et de bêtes à transporter ne l'est pas moins. Le pacte de nolis entre la cité adriatique et les envoyés des barons français stipule le passage pour 33 500 croisés et 4 500 chevaux, que les Vénitiens s'engagent à transporter¹⁹². L'augmentation du coût de la croisade découlant de l'utilisation de la route maritime a plusieurs effets. Au premier chef, la hausse du prix du pèlerinage vers la Terre sainte diminue l'enthousiasme pour les croisades, au tournant du XIII^e siècle, et la taille des effectifs diminue. Ensuite, la responsabilité des expéditions passe graduellement des croisés individuels à la haute noblesse. Les pèlerins désarmés sont écartés des croisades, car les contrats passés avec les

¹⁹⁰ Clari, *Conquête*, II ; Villehardouin, *Conquête*, XXXVI. Cf. supra, p. 97, note 137.

¹⁹¹ Villehardouin, *Conquête*, LVI.

¹⁹² Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 365.

cités maritimes ne les concernent pas. Cependant, ils continuent de suivre les armées, quoique par leurs propres moyens¹⁹³.

La Quatrième Croisade fut la première expédition qui fit exclusivement appel à une flotte pour rejoindre la Terre sainte¹⁹⁴, et Venise s'engagea à transporter par bateau les 4 500 chevaux et les 33 500 hommes – soit 4 500 chevaliers, 9 000 écuyers et 20 000 fantassins¹⁹⁵ – requis par les croisés. À la lecture de Villehardouin, il semble que les envoyés aient eu pour mission de s'assurer le plus de bateaux possibles et qu'ils demandèrent, reçurent et acceptèrent le maximum d'aide disponible de la part de la République ; les plénipotentiaires n'ayant fait aucune mention d'un nombre précis de pèlerins :

« [...] Et por ce qu'il sevent que nulle genz n'ont si grant pooir con vos et la vostre gent, vos prient por Dieu que vos aiez pitié de la terre d'olteremer et de la honte Jesu Crist, coment il puissent avoir navie et estoire. »

- « *En quel maniere ?* » fait li dux.

- « *En totes les manieres, font li message, que vos lor savez loer ne conseilier que il faire ne sofrir puissent*¹⁹⁶. »

Toujours selon le Maréchal, ç'aurait été la Sérénissime, par la bouche de son Doge, qui s'engageait à transporter les 4 500 et 33 500 hommes, assurant qu'elle était à même de fournir des navires en quantité suffisante pour le faire. Ceci est corroboré par le fait qu'une fois le Traité signé, quatre des envoyés partirent vers Gênes et Pise pour demander plus de navires encore, tandis que Villehardouin et Alard Maquereau retournaient en France¹⁹⁷. John Godfrey affirme que le Doge convainquit les croisés par la flatterie que leur armée

¹⁹³ Grossman, *Financing of the Crusade*, p. 20-22.

¹⁹⁴ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 165-168, 202. En fait, la croisade avortée d'Henri VI, fils de Barberousse, aurait dû être la première ; il se croisa à Bari en 1195 et s'engagea à transporter et entretenir pendant une année 1 500 chevaliers et autant de sergents, au prix de 30 onces d'or par chevalier et 10 par sergent. Ferdinand Lot croit qu'Henri exagère ses forces réelles car « nul souverain allemand du Moyen Âge n'a été à même d'entretenir 1 500 chevaliers et 1 500 sergents à lui seul. »

¹⁹⁵ Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 365 ; Wiel, *Navy of Venice*, p. 127. Alethea Wiel mentionne 2 000 fantassins, mais il s'agit vraisemblablement d'une faute de frappe.

¹⁹⁶ Villehardouin, *Conquête*, XVIII-XIX. « *Et parce qu'ils savent que nulles gens n'ont aussi grand pouvoir que vous et vos gens, ils vous prient pour Dieu d'avoir pitié de la terre d'outre-mer et de la honte de Jésus-Christ [et d'examiner] comment ils pourraient avoir des vaisseaux et une flotte.* » « *En quelle maniere ?* » fait le duc. « *En toutes les manieres* » font les messagers, « *que vous leur saurez recommander et conseilier, pourvu qu'ils puissent le faire et supporter.* »

¹⁹⁷ Villehardouin, *Conquête*, XXXIII. « [...] *pour savoir quelle aide on y ferait à la terre d'Outremer.* »

devait être fort imposante, gonflant ainsi le nombre de pèlerins attendus¹⁹⁸. D'autres historiens écrivent que Dandolo ne remit pas les pendules à l'heure pour deux raisons : d'abord, plus les effectifs étaient grands, plus il pouvait extorquer de l'argent aux croisés simples d'esprit ; ensuite, le vieux dirigeant vénitien envisageait déjà le détournement de la Croisade, et en piégeant les Francs dans un contrat qu'ils ne pouvaient pas respecter, ils auraient été entièrement livrés à la République¹⁹⁹. Ces insinuations machiavéliques demeurent toutefois à prouver, si elles ne sont pas tout simplement dénuées de fondement. Donald Queller, lui, a de la difficulté à croire que le rendez-vous de Compiègne n'ait pas accouché d'une estimation du nombre attendu de croisés et que les plénipotentiaires n'avaient aucune idée de la taille de l'armée requise²⁰⁰. Francs et Vénitiens ne semblaient pourtant pas douter de la taille de l'ost ; la seule provision du contrat quant aux effectifs vient du nombre d'écuyers qui, s'il devait être moins élevé que prévu, n'aurait fait baisser la facture en aucune sorte²⁰¹.

Pour les effectifs de la Quatrième Croisade, Carl Hopf estime que vers la fin de 1199, un millier d'hommes prennent la croix²⁰², alors que McNeal et Wolff posent que vers la fin 1200, la composition de l'armée croisée d'environ huit à dix mille hommes, car Villehardouin donne les noms de 90 barons. Bien qu'il avoue ne pas tous les avoir nommés, on peut présumer que sa liste était presque complète²⁰³. Les croisés du Saint Empire, dans la foulée de l'évêque d'Halberstadt et du marquis de Montferrat, ont beau compenser pour les Champenois qui renoncent au départ après la mort de Thibaud ou des Francs qui partent par d'autres ports²⁰⁴, il reste qu'au moment d'embarquer en 1202, il ne se présente que le tiers des gens attendus, soit 11 000 croisés dont 1 500 chevaliers²⁰⁵.

¹⁹⁸ Godfrey, *Unholy Crusade*, p. 49.

¹⁹⁹ Runciman, *Histoire des Croisades*, p. 762 ; Lane, *Maritime Republic*, p. 37 ; Godfrey, *Unholy Crusade*, p. 49-50 ; Nicol, *Byzantium and Venice*, p. 127 ; Maleczek, *Pietro Capuano*, p. 107-108.

²⁰⁰ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 11.

²⁰¹ Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 365. « *De quibus scutiferis, si defecerint, argentum inferius dictum nobis tamen minui non debet* »

²⁰² Hopf, *Geschichte Griechenlands*, t. I, p. 120. Il veut probablement dire 1 000 chevaliers.

²⁰³ McNeal & Wolff, « Fourth Crusade », p. 161. Michel Balard, de son côté, dit qu'elles sont prêtes dans les premiers mois de l'année 1200. Voir Balard, *Croisades et Orient latin*, p. 141.

²⁰⁴ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 92. Les Flamands qui firent voile vers la Terre sainte sans rejoindre l'armée, les croisés qui partirent par d'autres ports et ceux qui abandonnèrent l'armée à Venise ou à Zara (parmi ceux-ci se trouvaient Simon de Montfort, Enguerrand de Bovès et Guy des Vaux-de-Cernay ; avec eux, un millier d'hommes reçurent la permission de quitter l'armée et un millier d'autres désertèrent) étaient plus nombreux que ceux qui allèrent à Constantinople. Étrangement, Donald Queller et Thomas Madden citent Villehardouin à ce sujet. Or, la seule comparaison émise par Villehardouin entre le nombre de ceux qui abandonnèrent l'ost et ceux qui

Ici, Michel Balard émet une théorie inattendue et guère crédible voulant que – contrairement à ce qu'en disent Villehardouin, Clari et Saint-Pol qui cherchent à justifier la déviation de la Croisade – les troupes de la Quatrième Croisade comprennent environ 35 000 hommes et que ce soit uniquement le manque d'argent et non l'insuffisance des effectifs qui soit à l'origine de la conquête de Zara, puis de Constantinople²⁰⁶.

Ferdinand Lot rapporte que deux sources primaires concordent quant au nombre de chevaliers dans l'expédition²⁰⁷ : selon Robert de Clari et Nicéas, 1 000 chevaliers se retrouvent devant les murs de Constantinople²⁰⁸. Par contre, Hugues de Saint-Pol, un combattant expérimenté, déclare que le 17 juillet 1203, à la veille du premier siège de la capitale impériale, l'ost croisé ne compte plus que 500 chevaliers, autant de sergents à cheval, 2 000 gens de pied. Il mentionne toutefois que le gros des forces est resté à l'arrière pour garder les engins de siège²⁰⁹.

Évaluer les croisés qui prennent le départ n'est pas chose simple. Ferdinand Lot s'y prête toutefois. Il utilise comme base les 1 000 chevaliers attestés par Clari et Nicéas, plutôt que les 5 000 *equites* de *L'Histoire des doges*. Selon Lot, ce nombre implique le

poursuivirent, concerne la flotte partie de Flandre qui contenait la majeure partie des sergents flamands.

²⁰⁵ Villehardouin, *Conquête*, LVI.

²⁰⁶ Balard, *Croisades et Orient latin*, p.141, 144. Est-ce parce qu'il inclut les marins vénitiens dans ce compte ? Malheureusement, cet auteur ni ne cite directement ses sources ni n'étaye son raisonnement. En outre, son récit de la Quatrième Croisade se contredit d'une page à l'autre ; au paragraphe suivant, il parle du « manque d'argent et de l'insuffisance des effectifs » de la Quatrième Croisade et, quelques pages plus loin, souligne que seul le tiers des pèlerins prévus est au rendez-vous. Malgré cet apparent manque de rigueur, sa théorie mérite d'être exposée pour son originalité. Une explication possible est qu'il ait porté foi aux suppositions de John Godfrey, car ce dernier auteur figure dans la bibliographie qui a inspiré le commentaire de Balard sur la Quatrième Croisade. Voir Godfrey, *Unholy Crusade*, 1204.

²⁰⁷ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 175-176.

²⁰⁸ Nicéas, *Histoire des Croisades. Historiens Grecs*, t. I, p. 398 ; Clari, *Conquête*, XI, XLIV. Robert de Clari commence en effet par déclarer que seuls mille chevaliers sur les quatre mille attendus sont à Venise, de même que de 50 000 à 60 000 fantassins sur les 100 000 espérés. Par contre, plus loin, sous les murs de Constantinople, Clari dénombre plutôt sept batailles de sept cents chevaliers dont cinquante chevaliers à pied dans chacune d'elles. Personnellement, je trouve son décompte sous les murs vraisemblable, en autant qu'il s'agisse du nombre de combattants et non de chevaliers.

²⁰⁹ Saint-Pol, *Epistola*, p. 310. « *Et sciatis, quod non fuimus in toto exercitu plures, quam 500 milites et totidem equites; sarjantes non hauimus plures, quam 2000 peditum; major enim pars statuebatur ad ingenia nostra conservanda.* » Ferdinand Lot trouve ce dernier point invraisemblable, car ce serait le seul exemple d'une telle situation. Voir Lot, *Art militaire*, t. I, p. 176, note 1. Encore une fois, Robert de Clari le contredit en confirmant les dires de Saint-Pol : « *Après quant ils eurent atiré les trois batailles qui se combateroient a l'empereur, si atirerent les autres quatre, qui l'ost garderoit [...]* » Voir Clari, *Conquête*, XLV.

double d'écuyers (*equites*) et de pages, soit 3 000 cavaliers en tout²¹⁰. Lot fait donc fi du pacte de nolis avec Venise, qui stipule le même nombre de chevaux que de chevaliers, ce qui signifierait qu'écuyers et pages ne soient pas montés²¹¹. Les estimations des gens de pied étant, d'après lui, toutes surévaluées, Ferdinand Lot retient le nombre de fantassins fourni par l'*Histoire des doges*, soit 8 000 *pedites*²¹². Il arrive ainsi à un total de 12 000 hommes dont seulement 9 000 combattants, car il tient à la présence des 2 000 écuyers montés accompagnant les chevaliers²¹³. Ses chiffres rejoignent assez bien ceux de Brand, selon qui l'armée qui frappe aux portes de Byzance compte une dizaine de milliers d'hommes, dont moins de deux mille sont chevaliers²¹⁴, et ceux de Villehardouin qui en dénombre 1 500 à Venise. Par contre, l'intransigeance de Lot, qui tient mordicus à la « règle d'or » d'un chevalier pour deux écuyers et quatre fantassins, le dessert et semble nuire à son jugement, car il en vient à préférer une *Histoire des doges* postérieure d'un siècle, mais qui abonde dans son sens, aux sources contemporaines de la Quatrième Croisade qui dérangent son propos.

Pour ma part, je retiendrai le chiffre de 1 500 chevaliers au départ de Venise, mais seulement 1 000 à l'arrivée à Constantinople, les autres ayant fait défection entre Zara et la capitale byzantine. La théorie de Lot demeure intéressante du fait que, puisque plusieurs milliers de chevaliers et de destriers manquent au rendez-vous de 1202, cela permette

²¹⁰ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 175. *L'Histoire des doges de Venise* rapporte qu'Henri Dandolo prépare 200 uissiers (*usirii*) pour le transport de 5 000 *equites*, usant de ce terme dans le sens général de « cavaliers », non d' « écuyers ». Il utilise l'*Historia ducum Veneticorum*, MGH. SS., XIV, p. 92-97. Selon Ferdinand Lot, cette œuvre fut mutilée, puis utilisée au XIV^e siècle par André Dandolo pour son *Chronicon Venetum* dans Muratori, *RIS*, XII, p. 92-94. Lot pense que l'auteur évalue les cavaliers en fonction du nombre des uissiers dont il exagère la capacité de transport. Les uissiers pouvaient transporter de 4 000 à 4 800 chevaux, cela ne veut pas dire qu'ils les ont effectivement transportés, d'autant plus que le nombre des uissiers est un chiffre rond.

²¹¹ Longnon, « Catalogue », p. 180 ; Tafel & Thomas, *Urkunden*, t. I, p. 365. Je crois qu'au départ, seuls les destriers devaient être embarqués ; les autres types de chevaux pouvant être achetés sur place.

²¹² Lot, *Art militaire*, t. I, p. 175. Robert de Clari les estime de 50 000 à 60 000 ; Aubry de Trois-Fontaines 50 000 et Nicéas 30 000. Les proportions sont invraisemblables pour 5 000 chevaliers et écuyers, car on compte rarement plus de quatre ou cinq sergents à pied par cavalier. *L'Histoire des doges* fournit un chiffre acceptable de 5 000 *equites* et 8 000 *pedites* ; trop peu pour 5 000 *equites*, mais suffisant pour 3 000, dont 1 000 chevaliers ; les seuls des cavaliers dont il soit assuré qu'ils étaient des combattants. Lot écarte donc les 5 000 *equites* pour ne garder que les 1 000 chevaliers mentionnés plus haut. À cette époque, les écuyers sont soit des serviteurs, soit des valets d'armes qui habillent leurs maîtres, les chevaliers. En principe, ce ne sont pas des combattants, mais, vu l'incertitude de la terminologie, il est possible que *equites* s'entende aussi de cavaliers légèrement armés, de « sergents à cheval ».

²¹³ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 175. On note ici un manque de 1 000 hommes : 1 000 chevaliers plus 2 000 écuyers plus 8 000 fantassins font 11 000 et non 12 000.

²¹⁴ Brand, *Byzantium Confronts the West*, p. 234.

l'embarquement de chevaux de monte pour les écuyers. En effet, les destriers sont introuvables en Orient, tandis que devant le coût prohibitif du transport des chevaux de selle et de bât, il devient plus avantageux de se les procurer sur place.

La Quatrième Croisade est fort ambitieuse lorsqu'on compare ses effectifs avec ceux d'autres croisades. Pour la Troisième Croisade, Philippe Auguste ne prévoit que 650 chevaliers²¹⁵ et Richard Cœur-de-Lion en emmène un nombre similaire²¹⁶. Frédéric Barberousse part supposément avec une armée innombrable²¹⁷, mais Ferdinand Lot sabre avec conviction dans ces estimations optimistes et établit à 2 000 chevaliers, au maximum, les chevaliers de l'Empereur germanique²¹⁸. L'expédition de 1201 compte donc réunir plus de chevaliers que deux rois et un empereur, dix ans auparavant, et elle compte transporter tous ces chevaliers par mer, de surcroît. Au final, en alignant 1 500 chevaliers à Venise, la Quatrième Croisade se situe plutôt dans la moyenne²¹⁹.

²¹⁵ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 202 ; Lane, *Maritime Republic*, p. 37.

²¹⁶ Grossman, *Financing of the Crusade*, p. 21. Selon Ronald Grossman, l'armée de Richard aurait peut-être été plus petite que celle de Philippe Auguste. Lot, *Art militaire*, t. I, p. 159-164. Ferdinand Lot doute chaque fois des résultats obtenus en fonction des navires, les trouvant trop élevés. Il trouve étonnant que les flottes de Richard et de Philippe – sensiblement de même taille – puissent transporter un nombre radicalement différent de gens. C'est pour cette raison que l'estimation de 850 chevaliers, légèrement plus que Philippe, lui paraît appropriée.

²¹⁷ Lot, *Art militaire*, t. I, p. 154-157. Selon Arnold de Lubeck, il y avait 50 000 chevaliers et 100 000 autres combattants ; d'après Magnis de Reichersbach, c'était 80 000 combattants et plus encore ; dans la *Continuation* de Guillaume de Tyr, on les estime à 50 000 hommes à cheval sans compter ceux à pied ; les *Annales* de Venise rapportent 100 000 hommes dont 40 000 chevaliers ; une autre source italienne donne 30 000 chevaliers et 60 000 fantassins ; la *Chronique royale* de Cologne indique 30 000 hommes dont 15 000 chevaliers ; du côté arabe, Abou'l Feda dénombre 100 000 hommes tandis que Boha-ed-Din les évalue à 200 000 ; enfin, Simon de Crémone, Jacopo d'Acqui et Salimbene, tous trois, comptent 90 000 hommes. La chronique qui mentionne le nombre le plus modeste est le *Libellus de expugnatione Terræ Sanctæ*, avec 3 000 chevaliers.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 155-156. Barberousse, qui a accompagné Conrad à la Deuxième Croisade, ne veut pas emmener de gens de pied sauf les serviteurs, se contentant de cavaliers. Ferdinand Lot cite l'*Historia peregrinorum* (éd. Canisius et Basnage *Thesaurus monumentorum*, Anvers, 1725, t. III, p. 504) : « *Nemo pedes [...] quoniam ad tam laboriosam expeditionem magis impedire quam expedire vulgus imbelle et debile consuevit* », à travers Hans Jahn, *Die Heereszahlen in den Kreuzzügen* (dissert. de Berlin, 2 février 1907), p. 14-15. Lors de ses expéditions d'Italie de 1154 et 1176, l'Empereur dispose de 1 800 et 2 000 chevaliers respectivement. Or, les levées qu'il peut obtenir en 1189 sont moindres, car Frédéric n'est suivi que d'une partie de l'Allemagne ; le Nord y participe de manière insignifiante : trois évêques saxons plus celui de Liège, deux comtes saxons de faible importance et le comte de Hollande. Les archevêques de Cologne, de Magdebourg et de Brême prennent la mer. Ne participent pas : le duc de Saxe, Henri le Lion, ni le margrave de Brandebourg, ni le landgrave de Thuringe, ni le duc d'Autriche, ni le prince de Bohême, et bien d'autres. De plus, Barberousse doit laisser des forces importantes à son fils Henri VI.

²¹⁹ Nonobstant la théorie de Balard sur les 35 000 hommes présents au départ à Venise, le contingent de Boniface peut compenser pour les Français qui évitent Venise, mais cela ne veut en aucun cas dire que si tous les croisés avaient été présents, ils eussent été en nombre suffisant.

Que les croisés puissent s’imaginer rassembler plus encore que les 33 500 troupes stipulées au contrat avec Venise est proprement stupéfiant quand on pense qu’à Bouvines, en 1214, pour la principale bataille de son règne, Philippe Auguste ne peut aligner que de 7 000 à 12 000 hommes²²⁰. Villehardouin, écrivant après les faits et conscient de l’impact de la surestimation des effectifs, ne tient peut-être pas à en porter l’odieux. À moins qu’il ne cherche à protéger non pas sa réputation, mais bien celle de quelqu’un d’autre ? Donald Queller écrit que cette surestimation du nombre des croisés est la cause première du désastre de la Quatrième Croisade²²¹. En comparant le nombre de croisés prévu avec celui d’autres croisades, force est de se rendre à l’évidence que Francs et Vénitiens ont péché par excès d’optimisme, prêtant leur propre ferveur à tous ceux qui entendraient parler de l’occasion.

Pour résumer, les trois principaux comtes croisés de la Quatrième Croisade, après avoir décidé de prendre la voie de mer pour aller au Levant, chargent des plénipotentiaires de négocier le passage. Les envoyés fixent leur premier choix sur Venise et font un pacte avec la cité maritime pour qu’elle transporte leurs troupes en Outremer. La République vénitienne répond si favorablement qu’elle se pose en véritable partenaire avec la participation de 50 galères. Le tarif fixé par les Vénitiens appert raisonnable, lorsque comparé aux autres contrats de nolisement de l’époque. Cependant, il en va autrement de la somme totale indiquée au Traité. Il s’agit d’un montant pharamineux qui bouleverse les finances de la cité marchande car le contrat monopolise l’énergie et les ressources de la ville pendant une année. Cette situation découle du fait qu’on attend un nombre de pèlerins plus grand que dans les croisades passées et à venir. En fait, on voit si grand que seul le tiers des troupes attendues se présente au rendez-vous dans la Lagune. Les grands barons ont beau organiser des collectes et faire fondre jusqu’à leur vaisselle, ils ne réunissent que 60 % des 85 000 marcs d’argent prévus par le pacte de nolis. Or, les Vénitiens ont tenu leur part du contrat ; la République s’est saignée pour assembler l’immense flotte. Les 40 % manquants représentent une somme considérable, même pour la riche cité marchande. Malheureusement, il est trop tard pour reculer ; les bateaux sont construits, les vivres sont prêts et dix mille soldats, inactifs depuis des semaines, campent près de la cité.

²²⁰ Lane, *Maritime Republic*, p. 37 ; Lot, *Art militaire*, t. I, p. 224-229.

²²¹ Queller & Madden, *Fourth Crusade*, p. 11.

Malgré l'érosion du pouvoir des doges au cours des décennies précédentes²²², la participation vénitienne à la Quatrième Croisade est le fruit politique d'Henri Dandolo. Il défend le plan à chaque étape et convainc son peuple du bien-fondé de l'expédition. Le Doge porte donc une grande part de responsabilité devant la faillite de l'entreprise ; en cas d'échec, il risque sa propre vie de même que l'avenir de sa famille²²³. Faut-il rappeler que, peu de temps auparavant, un doge avait été mis à mort pour moins que cela²²⁴ ? Afin de se sortir de ce mauvais pas, le vieux dirigeant vénitien fait aux pèlerins une proposition qu'ils peuvent difficilement refuser : la flotte prend le départ mais, en échange du report de leur dette, les croisés aideront Venise à reprendre la cité rebelle de Zara. Dans la foulée, le Doge lui-même jette son va-tout et prend la croix, avec nombres de Vénitiens, joignant ainsi leur destinée à celle de la Croisade.

²²² Madden, *Enrico Dandolo*, p. 39-62.

²²³ *Ibid.*, p. 128. « Son prestige, son poste et peut-être même sa vie étaient en jeu. »

²²⁴ *Ibid.*, p. 56. Vitale II Michiel fut assassiné le 27 mai 1172, suite à un rassemblement populaire houleux. Il n'avait pas ruiné sa cité, mais il avait été défait par Byzance, et Venise s'était vue humiliée.

Conclusion

Le facteur financier est primordial dans la déviation de la Quatrième Croisade et, par répercussion, dans toute l'histoire de celle-ci. Sans les déboires financiers de l'ost dès la Lagune, il n'y a aucun doute que les choses se seraient passées autrement.

Les causes en sont multiples. Les croisés étaient généralement trop optimistes quant à leurs moyens ; la participation à une croisade coûte plusieurs années de revenus et bien peu de pèlerins avaient à leur disposition les fonds nécessaires pour mener à bien leur périple. La mort imprévue du chef présumé de la Croisade, Thibaud de Champagne, refroidit les ardeurs des Champenois, et certains abandonnèrent l'entreprise. Le décès de Foulques de Neuilly, peu de temps après, marqua l'arrêt du recrutement en masse. Si le prédicateur avait pu aller en Terre sainte, il aurait certainement eu une foule innombrable dans son sillage. Par contre, rien ne garantit que cela eusse aidé les signataires du pacte de nolis, qui étaient dans l'incapacité de payer la note. Ceux-ci étaient aussi trop confiants quant à la popularité de leur plan sinon de leur cause. Le manque de cohésion de l'ost lui-même avait joué un rôle, puisque de nombreux Francs choisirent d'autres ports que Venise pour leur passage.

La papauté porta sa part de responsabilité dans ce manque d'organisation et de fonds. La direction n'était pas claire et, encore aujourd'hui, les historiens ne sont pas d'accord sur l'importance du rôle papal dans la conduite de la Croisade. Gageons que ce flou n'avait pas épargné les participants à l'expédition. Innocent III n'avait pourtant pas hésité à bousculer le clergé pour obtenir des fonds pour la Croisade en réclamant le quarantième de ses revenus, mais cette mesure se révéla insuffisante et les recettes ne furent pas efficacement canalisées vers les croisés eux-mêmes. Ces erreurs ne furent pas répétées lors de l'organisation de la Cinquième Croisade, qui vit la contribution ecclésiastique sextupler.

Venise porta initialement le fardeau du risque financier sur ses seules épaules. L'effort requis était énorme : interruption du commerce pendant plus de deux ans ; conscription de la moitié des hommes valides ; construction d'une gigantesque flotte ; entreposage d'immenses réserves de nourriture. Le prix l'était tout autant ; peut-être équivalent à l'ensemble des revenus des Vénitiens pendant une année. La confiance vénitienne dans les moyens des croisés se révéla une erreur d'appréciation de la part d'homme aussi sagace qu'Henri Dandolo. Les Francs ne parvinrent qu'à rassembler 60 %

de la somme due. L'ampleur du défaut de paiement des signataires – équivalent aux revenus annuels d'un grand État occidental – menaça la République de banqueroute.

Toutefois, le Doge se rattrapa en prenant les choses en main et en conduisant la Croisade d'abord à Zara. Cet épisode en Dalmatie dissocia définitivement la Croisade de la papauté et démontra le manque de contrôle d'Innocent sur l'entreprise qu'il avait initiée. À partir de ce moment, le Pape devint un simple spectateur incapable d'influencer la suite des événements, malgré ou en dépit de sa bulle d'excommunication.

Si Zara fut un succès, c'est une fois à Byzance que la fortune tourna et se mit à sourire aux croisés. La première conquête de la cité vit leur dette remboursée et leur trésor regarni, tandis que la seconde conquête et le sac méthodique de la ville qui s'ensuivit représenta un véritable pactole. En dépit des critiques, personne ne fut oublié et tous s'enrichirent, quoiqu'à différents degrés. Le butin récolté était immense ; soit plusieurs fois la masse monétaire du Royaume d'Angleterre d'alors. L'afflux sans pareil d'argent et sa concentration sur la République vénitienne déjà prospère font qu'elle entre dans la Croisade en cité marchande et en ressort transformée en empire commercial.

Les acquisitions territoriales des Francs seront de courte durée, puisqu'ils perdront l'Empire un demi-siècle plus tard, sauf dans les quelques régions du Péloponnèse où la domination franque survivra. Par contre, les gains des Vénitiens – chapelet d'îles s'égrenant le long de la route vers l'Outremer – perdureront pendant des siècles. Venise apparaît ici la grande gagnante de la Quatrième Croisade et, à travers elle, c'est toute l'Italie qui en profite, alors que le centre de gravité économique et financier du monde méditerranéen s'y déplace, laissant entrevoir la Renaissance qui pointe à l'horizon.

Annexe A – Monnaies médiévales

Ce tableau illustre les taux de change entre les monnaies (réelles ou de compte) et le marc de Cologne. On y voit les monnaies médiévales utilisées dans ce mémoire, la date de leur conversion, leur poids en argent fin (ou son équivalent pour les monnaies d'or), leur valeur pour un marc, et leur valeur exprimée en marcs¹.

Tableau VII. Rapport des monnaies médiévales pour un marc d'argent

TAUX DE CHANGES					
LIGNE	MONNAIE	DATE	ARGENT FIN (GRAMMES)	UNITES PAR MARC DE COLOGNE	UNITES EN MARC DE COLOGNE
1	Marc de Cologne	1160 – 1540	212,2	1,00	1,00
2	Marc de Troyes	1100 – 1800	233,8	0,91	1,10
3	Livre <i>sterling</i>	1100 – 1320	318,3	0,67	1,50
4	Livre impériale	1190 – 1216	101,0	2,10	0,48
5	Livre <i>papiensis</i>	1162 – 1248	42,5	4,99	0,20
6	Livre angevine	1186 – 1228	79,6	2,67	0,37
7	Livre tournois	1266 – 1297	80,8	2,63	0,38
8	Livre provinoise	1202 – 1203	86,1	2,46	0,41
9	Livre romaine	1190 – 1208	60,3	3,52	0,28
10	Livre <i>parisis</i>	1137 – 1222	116,2	1,83	0,55
11	Livre de <i>piccoli</i>	1194 – 1268	19,4	10,96	0,09
12	Livre de <i>grossi</i>	1201 – 1356	504,9	0,42	2,38

Explications du Tableau VII.

Ligne 1. Machabey, *Histoire des poids et mesures*, p. 361-362; Peter Spufford, *Handbook of Medieval Exchange*, Londres, Royal Historical Society, 1986, p. xix-xxx; Fournial, *Histoire monétaire*, p. 167.

Ligne 2. Machabey, *Histoire des poids et mesures*, p. 359; Spufford, *Handbook*, p. xix-xxx; Fournial, *Histoire monétaire*, p. 161-164.

Ligne 3. Fournial, *Histoire monétaire*, p. 167. La livre *sterling* ou esterlin est d'une stabilité remarquable pendant toute la période des croisades. Elle représente douze onces esterlin et le marc huit; donc elle vaut un marc et demi, ou encore on a deux tiers de livre pour un marc. Sachant que chaque once esterlin vaut 15/16^e d'once de Troyes de 30,59 grammes, la livre pèse 344,14 grammes.

¹ Il faut se garder d'un excès de confiance dans les taux de changes au tableau. Ces conversions ne tiennent pas compte du droit seigneurial ni des frais de frappes et refrappes, pas plus que des commissions des changeurs. Aussi, les variations de l'ordre de 25 % dans les taux de changes ne sont pas rares. L'objectif est simplement de fournir une référence et un ordre de grandeur entre les monnaies car l'utilisation de nombreuses décimales peut donner un faux semblant de précision. Par exemple, plutôt que de dire que le marc de Cologne vaut 9,56 livres de *piccoli* en 1201, il vaut mieux l'estimer simplement à 10 livres de *piccoli*. Cependant, pour arriver à cette estimation, il a fallu effectuer les calculs les plus précis possibles auparavant. Ainsi, on ne se trompera jamais beaucoup en approximant le marc de Cologne à 2 livres parisis, à 2,5 livres angevines, champenoises, génoises ou tournois, ou encore à 5 florins.

Comme il s'agit d'argent esterlin, il a donc un titre de 0,925; le même qu'aujourd'hui. Ainsi, la livre sterling contient donc 318,3 grammes de fin et le « marc *sterling* » 212,2; la même chose que le marc de Cologne. Voir aussi Thomas Archer, *the Crusade of Richard I*, New York et Londres, Knickerbocker, 1889, p. 369-371; Mayer, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 284; Spufford, *Handbook*, p. xix – xxx; Barratt, « Revenues Revisited », p. 81; Gillingham, *Lionheart*, p. 230-239. Ce dernier auteur fait une erreur en spécifiant que le marc d'argent vaut une livre sterling et demie, alors que c'est l'inverse; la livre sterling vaut un marc et demi. Cette erreur affecte son taux de change entre les marcs et les livres.

Ligne 4. Spufford, *Handbook*, p. 103-104. La livre impériale, établie par Frédéric Barberousse entre 1155 et 1161, vaut deux deniers milanais ou deux deniers pavois, monnaies qui se détérioraient rapidement. Cette monnaie fut immédiatement imitée par les Milanais. Selon les séries de taux entre les livres impériales, génoises et véronaises, la livre impériale vaudrait 1,57 livre génoise ce qui donne 101 grammes d'argent pur. Une source indique que la livre impériale vaut 1,5 livre provinoise, ce qui semble un peu trop élevé, on utilise donc les séries précédentes plutôt que cette donnée isolée.

Ligne 5. Spufford, *Handbook*, p. 96, 104, 107. De 1164 à 1248, la livre de Pavie (*papiensis* ou pavois) vaut 0,65-0,70 livre génoise. Le denier pavois, remplacé par le denier impérial qui vaut deux fois plus, continue de se détériorer et on peut donc approximer la livre *papiensis* à une quarantaine de grammes d'argent. La source la plus à propos par sa date est malheureusement douteuse car elle convertit la livre pavoise en 45 sous provinois, ce qui ne saurait être vrai, sauf s'il agit de deniers provinois romains, imitation papale des deniers de Champagne, ce qui est fort possible puisque la donnée provient de Rome.

Ligne 6. Spufford, *Handbook*, p. 206; Gillingham, *Lionheart*, p. 230-239; Barratt, « Revenues Revisited », p. 81; Fournial, *Histoire monétaire*, p. 83. Il faut quatre livres angevines pour faire une livre esterlin, et donc deux livres angevines et deux tiers pour faire un marc. En 1186, 1 livre esterlin = 81 sous angevins; en 1202-1203, 1 livre esterlin = 80 sous angevins.

Ligne 7. Spufford, *Handbook*, p. 207; Fournial, *Histoire monétaire*, p. 85; Mayer, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 284. La livre tournois est initialement taillée à l'été 1266 à raison de 58 sous au marc de Paris. Les sources montrent une continuité et une interchangeabilité entre les livres angevine et tournois. En 1204, 1228 et de 1266 jusqu'en 1297, 1 livre sterling = 80 sous angevins ou tournois. Étonnamment, Peter Spufford écrit qu'en 1265, une livre angevine égale une livre tournois et quart, ce qui est le rapport usuel entre les livres parisis et les livres tournois. Il s'agit probablement d'une erreur de transcription car c'est la seule donnée en ce sens. Voir Spufford, *Handbook*, p. 207.

Ligne 8. Spufford, *Handbook*, p. 166. En 1202-1203, la livre de Provins vaut en moyenne 14 sous parisis et 9,75 deniers. Elle vaut aussi légèrement plus que la livre angevine, mais son cours s'alignera sur celui de la livre tournois.

Ligne 9. Spufford, *Handbook*, p. 67. Vers 1170, les deniers provinois inondent l'Italie centrale. Le sénat romain avec l'accord du pape, émet des deniers provinois romains ou sénatoriaux. Au début, les monnaies sont identiques, puis les *provisini* du sénat sont graduellement dévalués. Dans les années 1190, ils ne valent plus que les deux tiers des deniers de Champagne. En 1208, Innocent établit par décret qu'ils en valent les trois-quarts. Les transactions de la Quatrième Croisade se situant entre ces deux dates, j'ai pris une valeur entre les deux, soit sept dixièmes (70 %).

Ligne 10. Gillingham, *Lionheart*, p. 230-239; Barratt, « Revenues Revisited », p. 79. En utilisant 0,49 gramme de fin par denier parisis, on obtient 117,6 grammes dans une livre parisis de l'époque, soit 1,48 fois la masse d'une livre angevine. Cependant, dans ce cas-ci, on s'en tiendra au consensus de 1,46 des deux auteurs ci-haut; 79,6 grammes fois 1,46 = 116,2 grammes de fin. Werner Maleczek indique des livres parisis contenant 102 grammes de fin et donne un rapport de 2,28 livres parisis au marc; il évalue les budgets capétiens de 115 000 livres parisis et 203 000 livres parisis comme étant respectivement 11 750 et 20 750 kg d'argent et des marcs (manifestement de Troyes) de 233 grammes. Toutefois, ces chiffres semblent plus valables pour les livres parisis de Saint Louis que celles de Philippe Auguste. Maleczek cite les ouvrages suivants : Baldwin, « La décennie décisive : 1190-1203 dans le règne de Philippe Auguste », *Revue Historique*, 267 (1981), p. 311-337; Ferdinand Lot et Robert Fawtier, « Le premier Budget de la monarchie française. Le compte général de 1202-1203 », *Bibliothèque de l'École Pratique des Hautes Études*, 259, Paris, 1932; Norgate-Baldwin, « Contributions à l'étude des finances de Philippe Auguste », *BECh* 138, 1980, p. 5-33. Voir Maleczek, *Pietro Capuano*, p. 107. Etienne Fournial s'étonne de ce que le rapport parisis/angevin ne soit pas de 4 pour 5, mais bien de 3 pour 4. En fait, il est plutôt de 2 pour 3

comme décrit plus haut (1/1,46) et qui est confirmé par Peter Spufford. Fournial confond livres angevines et tournois qui, même si elles sont d'égale valeur, ne sont pas contemporaines l'une de l'autre. Voir Fournial, *Histoire monétaire*, p. 69-71; Spufford, *Handbook*, p. 172. Mon impression est que les deniers parisis n'étant pas frappés entre la fin du règne de Philippe Auguste en 1222 et la réforme monétaire de Saint Louis en 1266, la perte de valeur de 20-25% du denier parisis remarquée par Fournial entre ces dates est essentiellement due à l'usure. À ce sujet, John Day indique une perte due à l'usure de 10 % sur 25 ans. Voir John Day, « Monnaie de compte et étalon », dans Idem, *Monnaies et marchés au Moyen Âge*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994, p. 267.

Ligne 11. Buenger Robbert, « Money and prices », p. 375. Le contenu en argent des deniers et livres est respectivement comme suit :

$$0,37 \text{ grammes} * 0,25 = 0,0925 \text{ grammes de fin par denier}$$

$$240 \text{ deniers} * 0,0925 = 22,8 \text{ grammes de fin par livre}$$

Cependant, la valeur théorique du *grossi* qui apparaît à la même époque est de 24 deniers, mais il en vaut immédiatement 26 sur le marché. Comme le *grossi* contient 2,1 grammes de fin, il est difficilement concevable qu'il vaille tant de deniers à moins que les *piccoli* ne soient pas aussi purs que décrits par Louise Buenger Robbert. Par contre le rapport de 26 *piccoli* est attesté par de nombreux autres auteurs comme Gino Luzzatto, Frederic Lane, Reinhold Mueller.

$$2,1 \text{ grammes de fin} / 26 \text{ piccoli} = 0,0807 \text{ gramme de fin par piccoli}$$

$$240 * 0,0807 = 19,37 \text{ grammes de fin par livre de piccoli}$$

La livre de *piccoli* contient donc 19,4 grammes d'argent pur plutôt que 22,8. C'est cette valeur que j'utiliserai chaque fois que possible pour la conversion des livres de deniers *piccoli* en terme de *grossi*. Voir Luzzatto, *Storia economica di Venezia dall'XI al XVI secolo*, p. 121; Buenger Robbert, « Money and prices », p. 377. La seconde dévaluation du *piccoli* a lieu en 1268, mais le cours ne semble changer que graduellement. Voir Buenger Robbert, « Monetary flows – Venice 1150 to 1400 », dans J. F. Richards, *Precious Metals in the Later Medieval and Early Modern Worlds*, Durham (Caroline du Nord), Carolina Academic Press, 1983, p. 56.

Ligne 12. Buenger Robbert, « Monetary Flows », p. 61; Idem., « Money and prices », p. 375. 240 *grossi* fois 2,1037 grammes de fin. Lane et Mueller, *Money and Banking*, p. 116. Avec les frais de frappe des pièces, le véritable taux de change est plus proche de 105 à 107 *grossi* au marc.

Annexe B – Le traité de Venise

Jean Longnon, *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin*, suivies du « Catalogue des actes des Villehardouin », Paris, Champion, 1939, p. 79-81.

Henri Dandolo, doge de Venise, notifie aux comtes Baudouin de Flandre et de Hainaut, Thibaud de Troyes et Louis de Blois et de Clermont les conditions de l'accord qu'il a conclu avec leurs envoyés, Conon de Béthune, *Geoffroy le maréchal*, Jean de Friaize, Alard Maquerreau, Milon de Provins et Gautier de Godonville, au sujet du transport des croisés.

Frequenter ¹ manifestum est evenisse quod Ierosolimitana regio occupata est a paganis et ², quando et sicut placuit Domino, ad ejus laudem et gloriam liberata. Set incolatus hujus nostris ³ temporibus regionis illius in tantum est lacrimabilis contricio subsequuta, ut ab aversariis crucis Christi, multiplicata sibi falange nequicie, capta Ierusalem ⁴, in qua corpus jacuit salutare, capte sint civitates alie et castella, ita ut non nisi pauca remanserint, que non in eorum devenerint potestatem; quod nos credere non debemus ut ex injustitia iudicis ⁵ ferientis, set ex iniquitate populi potius delinquentis provenerit ⁶; cum legamus quod, quando populus convertebatur ad Dominum, persequebatur unus mille et duo transmovebant dena millia. Nam si voluisset Dominus, inestimabili ⁷ iudicio suam injuriam vindicasset; set experiri forte voluit et in noticiam ducere Christianis si aliquis sit intelligens aut requirens Dominum ⁸, qui ostensum sibi penitentie tempus amplectatur gaudenter et apprehendat arma et scutum et surgat in adiutorium ejus. Ad cujus terre liberationem, licet principes multi, imperator romanus, reges Francie et Anglie, duces, marchiones, comites et barones innumeri ⁹ ac alii, accincti ¹⁰ gladio fortitudinis, properassent, quia in servicio illo minus plene unanimes extiterunt, non multum in partibus illis ¹¹ profecerunt. Placuit itaque Domino temporibus istis vobis clarissimis principibus, comitibus Balduino Flandrensi ¹² et Aynonie, et Theobaldo Trecensi ¹³ palatino, et Ludovico Blesensi et Claremontis, et aliis exacti sanguinis viris inspirare ut crucis caractere insigniti in suum servitium arma sumerentis contra barbaricas pravitates. Unde vos decocta maturitate pensantes nec videntes quod Terre Sancte posset unquam tam salubriter subveniri et adversariorum colla domari quam si asociati vobiscum ¹⁴, auctore Domino, servitium hoc faciendum assumeremus simul, quare ad nos viros utique nobiles, Cononem de Betunia, Gaufredum marescalcum, Johannem de Frigesia ¹⁵, Alardum Maquerellum, Milonem de Pruvino et Galterium de Gaudonvilla transmisistis, supplicantes attentius ¹⁶ u divine miseracionis intuitu vobis daremus consilium ¹⁷ et auxilium in

1. 2° B : plerumque. — 2. 1° B : omis. — 3. 1° B et 2° B : nostri. — 4. 1° B : Iherusalem. — 5. 1° B : omis. — 6. 2° B : provenerint. — 7. 1° B : inestimabili. — 8. 2° B : Deum. — 9. 2° B : in numerum. — 10. 1° B : acincti. — 11. 2° B : in illis partibus. — 12. 1° B : Frandrensi. — 13. 1° B : Trecenensi ; 2° B : Treceneum. — 14. 1° B, 2° B : nobiscum. — 15. 1° B, 2° B : Frigés. — 16. 2° B : attentius. — 17. 1° B : consilium.

hoc facto, quia vos et vestra nostro prorsus consilio ¹ et voluntati exponebatis ², et nostro consilio ³ facere cuncta volebatis, que fuerant facienda. Quod nos, Henricus Dandulus ⁴, Dei gratia Venecie, Dalmacie atque Chroacie dux, audientes, nunciis et litteris nobis a vestra parte porrectis, ea qua decuit honorificentia et alacritate receptis, ex intimo fuimus mentis nostre gavisi, et decessorum nostrorum memoriam facientes, qui Ierosolimitano regno magnifice opportunitatis tempore succurrerunt ⁵, unde adepti fuerunt, volente Domino ⁶, gloriam et honorem, ad exortationem etiam summi pontifici, qui ad hoc sepius nos paterna sollicitatione ⁷ commonuit, et quia non ambigimus vos velle devote et ⁸ cum puritate ac fideliter laborare, preces vestras in honore Domini admisimus affectu cordis et totius animi diligenter. Petierunt itaque supradicti viri ⁹ ut vobis navigium daremus ad transfretandos ¹⁰ quatuor milia quingentos milites bene armatos et totidem equos, et novem milia scutiferos, de quibus scutiferis, si defecerint, argentum inferius dictum nobis tamen minui non debet, et viginti millia pedites bene armatos, cum victualibus ad annum unum, quod eis dare promisimus ¹¹. Victualia uniuscujusque hominis talia erunt : pro unoquoque homine sextaria sex inter panem et farinam et blavam et legumina, et dimidiam anforam vini ; pro unoquoque equo modia blave ¹² tria ad mensuram Venecie ¹³, et de aqua quantum sufficiens erit. Ad transfretandos ¹⁴ predictos equos tot usserios dare debemus quot fuerint necessarii convenienter ; naves autem ad transfretandos ¹⁵ homines tot dabimus quot ¹⁶ erunt sufficientes secundum discretionem ¹⁷ nostram et baronum nostrorum bona fide. Et hoc navigium supradictum dari debet a festo sanctorum apostolorum Petri et Pauli proximo venturo, ad honorem Dei et beati Marci evangeliste et christianitatis, usque ad annum unum ¹⁸, si oportuerit, nisi nostra et vestra remanserit voluntate comuni ¹⁹. Super his autem et nos, propria voluntate nostra, quinquaginta guleas dare debemus armatas in Dei servitium, que similiter erunt in servitium Domini per annum ²⁰, si oportuerit, nisi nostra et vestra comuni voluntate remanserit ²¹. Propter que nobis dare debetis octoginta quinque milia marcarum puri argenti ad pondus Colonie, quo utitur terra nostra ; de quibus hinc ad kalendas augusti habere debemus quindecim milia marcarum, et inde ad festum omnium Sanctorum alia decem milia, ab inde vero usque ad Purificationem beate Marie alia decem milia ; deinde autem usque per totum mensem aprilis prius venturum reliqua quinquaginta milia habere debemus. Et per totum eundem ²² mensem et homines et equi cum omnibus necessariis in Venecia ²³ esse debent ad transfretandos ²⁴ ; et debent ire

1. 1° B : consilio. — 2. 2° B : exponebatis et voluntati. — 3. 1° B : consilio. — 4. 1° B : Dandulus. — 5. 1° B : succurrerunt. — 6. 2° B : voluntate Domini. — 7. 2° B : sollicitatione. — 8. 2° B : omis. — 9. 2° B : nunciis. — 10. 1° B : trasfretandos. — 11. 1° B : promissimus. — 12. 1° B : omis. — 13. 2° B : Venetie. — 14. 1° B : trasfretandos. — 15. 1° B : tresfretandos. — 16. 1° B : quod. — 17. 2° B : discretionem. — 18. 2° B : unum annum. — 19. 2° B : comuni voluntate remanserit. — 20. 2° B : per annum in servitium Domini. — 21. 2° B : nisi nostra voluntate et vestra remanserit. — 22. 1° B : eundem. — 23. 2° B : Venetiam. — 24. 1° B : transfretandum.

et stare in servitio Domini¹ per unum annum, si oportuerit, nisi de comuni voluntate nostra et vestra remanserit. Nec est pretermittendum² quod victualia comparare³ non debetis a Cremona et infra versus Venetiam, et a Bononia, Imola, Faventia et infra versus Venetiam, nisi verbo nostro⁴. Et debet inter nos et vos firma societas esse talis quod nos debemus vos bene tractare, et vos nos. Et si, Deo annuente, per vim vel conventionem⁵ aliquid fuerimus adquisiti, comuniter vel divisim⁶, nos ex eo omni medietatem habere debemus, et vos aliam medietatem. Que omnia superius comprehensa nuntii vestri predicti per se et super animas vestras pro parte vestra ad evangelia sancta Dei juraverunt quod per vos et eos⁷ servata erunt, et quia⁸ vos ipsi sic servaturos jurabitis, et barones vestros jurare facietis quod hec servabunt, et totam gentem que⁹ ex parte vestra fuerit, nisi nostra remanserit voluntate; hoc etiam jurare facietis dominum regem Francie, si poteritis. Nos autem ea que supradicta¹⁰ sunt de navigio vobis dando, servatis his que sunt ex parte vestra nobis promissa, servaturos¹¹ juravimus, et lotum alium ordinem superius comprehensum, si cum exercitu supradicto¹² venerimus; quod et barones nostri pariter juraverunt. Si vero cum supradicto exercitu non venerimus, hii qui loco nostro¹³ fuerint in ipso negotio¹⁴ superpositi, sic servaturos jurabunt, et facient omnes alios jurare¹⁵ qui ex parte nostra in ipso exercitu erunt, nisi vestra remanserit¹⁶ voluntate. Ad hec¹⁷ pro nostra vestrorumque nuntiorum supradictorum¹⁸ voluntate statutum est quod ab utraque parte viri sex eligi debent ut si forte aliquid scandali, quod Deus avertat, inter gentem nostram et vestram exortum fuerit, quod per eos ad concordiam et reformationem¹⁹ pacificari debeat, et hoc quidem²⁰ suo juramento bona fide tractabunt. De concordia autem ista simul facta a domino papa scriptum pariter fieri facietis, ut si qua partium²¹ a conservacione pactionis²² hujus discederet, id ei gravaminis quod recte sustinere debeat imponatur²³. Ut autem scriptum hoc robur et firmitatem obtineat²⁴, ipsum bulla plumbea typario nostro impressa jussimus in calce muniri. Actum est²⁵ Venetiis, in Rivo Alto, in palacio predicti domini ducis. Data per manus²⁶ Andreæ Conrado²⁷, presbyteri²⁸ et nostre curie cancellarii, anno incarnationis²⁹ Domini millesimo ducentesimo³⁰ primo, mense aprilis, indictione quarta.

1. 2° B: Dei. — 2. 2° B: pretermittendum. — 3. 1° B: comparare. — 4. 1° B: vestro. — 5. 2° B: conventionem. — 6. 1° B: divisum. — 7. 2° B: et eos omis. — 8. 2° B: quod et au lieu de et quia. — 9. 2° B: quod. — 10. 2° B: supra dicta. — 11. 1° B: salvaturos. — 12. 1° B: isto. — 13. 1° B: omis. — 14. 1° B: negotio. — 15. 2° B: jurare omnes alios. — 16. 1° B: remaserit. — 17. 2° B: ad hec quod. — 18. 1° B: supra dictorum. — 19. 2° B: reformationem. — 20. 2° B: quod. — 21. 2° B: partium. — 22. 2° B: pactionis. — 23. 1° B: imponatur. — 24. 1° B: robur optineat et firmitatem. — 25. 2° B: actum est hoc. — 26. 2° B: manum. — 27. 2° B: Pascalis Mauro. — 28. 1° B: presbyterum; 2° B: subdiaconus. — 29. 2° B: incarnationis. — 30. 1° B: ducentesimo.

Bibliographie

Sources

Chronica Novgorodensis. Traduction anglaise dans Robert Mitchell et Nevill Forbes, *The Chronicle of Novgorod 1016-1471*, Hattiesburg (Mississippi), Academic International, 1970 [1914], 237 pages.

Devastatio Constantinopolitana. Texte dans *Monumenta Germaniæ Historica, Scriptores*, Hanovre, 1826, tome XVI, p. 9-12.

----- Traduction anglaise dans Alfred Andrea, *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, p. 204-221.

Gesta Innocentii. Texte dans Jacques Migne, *Patrologiæ Cursus Completus, Series Latina (Patrologie Latine)*, Paris, Garnier Frères, 1890, tome CCXIV, col. xv-ccxxvii.

----- Traduction anglaise dans James M. Powell, *The Deeds of Pope Innocent III*, Washington, Catholic University of America, 2004, 285 pages.

Le Livre de la conquête de la Morée. Texte d'après un manuscrit de la bibliothèque des ducs de Bourgogne à Bruxelles dans G. L. F. Tafel et G. M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Amsterdam, Verlag Adolf M. Hakkert, 1964 [Vienne, 1856], tome I, p. 316-322.

Pactum domini Balduini Comitis Flandrensis, et Theobaldi Comitis Trecensis, et Lodovici Comitis Blesensis, factum cum domino Henrico Dandulo, Duce Venetiæ, pro passagio Terræ Sanctæ. A. D. 1201. Apr. Texte dans Jean Longnon, « Catalogue des actes des Villehardouin », dans *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin*, Paris, Champion, 1939, p. 177-181.

----- Texte dans G. L. F. Tafel et G. M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Amsterdam, Verlag Adolf M. Hakkert, 1964 [Vienne, 1856], tome I, p. 362-368.

Pacta inita inter dominum Henricum Ducem Venetie, et Bonifacium marchionem Montisferrati, et Balduinum comitem Flandriensem, et Ludovicum comitem Blesensem, in captione urbis Constantinopolitane. Texte dans G. L. F. Tafel et G. M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Amsterdam, Verlag Adolf M. Hakkert, 1964 [Vienne, 1856], tome I, p. 444-452.

Anonyme de Halberstadt, *De peregrinatione in Greciam & adventu reliquiarum de Grecia libellus*. Texte extrait des *Gesta Episcoporum Halberstadensium* dans Paul Riant, *Exuvia sacræ Constantinopolitanæ*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004 [1877-1878], tome I, p. 10-21.

-----, *De peregrinatione in Greciam & adventu reliquiarum de Grecia libellus*. Texte dans *Monumenta Germaniæ Historica, Scriptores*, Hanovre, 1826, tome XXIII, p. 116-121.

- , « The deeds of the bishops of Halberstadt ». Traduction anglaise du texte dans Alfred Andrea, *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, p. 239-264.
- Anonyme de Soissons, *De terra Iherosolimitana et quomodo ab urbe Constantinopolitana, ad hanc ecclesiam allate sunt reliquie*. Texte dans Paul Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004 [1877-1878], tome I, p. 3-9.
- , « The Anonymous of Soissons ». Traduction anglaise du texte dans Alfred Andrea, *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, p. 223-238.
- André Dandolo, *Chronicon venetum*. Texte dans Louis Antoine Muratori, *Rerum italicarum scriptores* (Aux soins d'Ester Pastorello), Bologne, Zanichelli, 1900 [1728], tome XII, partie I, p. 14-398.
- Aubry de Trois-Fontaines, *Albrici monachi Trium Fontium Chronica*. Texte dans *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, tome XXIII, p. 631-950.
- , « Chronicle ». Traduction anglaise du texte dans Alfred Andrea, *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, p. 291-309.
- Ernoult et Bernard le Trésorier, *Chronique d'Ernoult et de Bernard le Trésorier*. Texte dans Louis de Mas Latrie, *Collection de la Société de l'Histoire de France*, Paris, Société de l'Histoire de France, 1871, 650 pages.
- Geoffroy de Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*. Édition et traduction par Edmond Faral, Paris, Belles Lettres, 1961, 2 tomes.
- , *La Conquête de Constantinople*. Texte dans Albert Pauphilet, *Historiens et Chroniqueurs du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952, p. 85-195.
- Giovanni D. Mansi, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collection*, édition révisée par Jean P. Martin et Louis Petit, Paris, 1960-1962, 53 volumes [Paris, Arnhem et Leipzig, 1901-1927 ; Florence et Venise, 1759-1798, 31 volumes].
- Gonthier de Pairis, *Historia Constantinopolitana*. Texte dans Paul Riant, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004 [1877-1878], tome I, p. 57-127.
- , *Historia Captæ a Latinis Constantinopoleos*. Texte dans Jacques Migne, *Patrologiæ Cursus Completus, Series Latina (Patrologie Latine)*, Paris, Migne, 1853, tome CCXII, p. 226-255.
- , *Hystoria Constantinopolitana*. Traduction anglaise du texte dans Alfred J. Andrea, *The Capture of Constantinople*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1997, 194 pages.

- Hugues de Saint-Pol, *Epistola de expugnata per Latinos Constantinopli*. Texte dans G. L. F. Tafel et G. M. Thomas, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Amsterdam, Hakkert, 1964 [1856], tome I, p. 304-311.
- , « Count Hugh of Saint Pol's report to the West ». Traduction anglaise du texte dans Alfred Andrea, *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, p. 177-201.
- Innocent III, *Innocentii III Regesta Sive Epistolarum*. Texte dans Jacques Migne, *Patrologiæ Cursus Completus, Series Latina (Patrologie Latine)*, Paris, Garnier, 1890, tome CCXIV-CCXVII.
- , *Die Register Innocenz' III (I. Pontifikatsjahr, 1198/99 : Texte)*. Texte édité par Othmar Hageneder et Anton Haidacher, Graz et Cologne, Hermann Böhlau, 1964, Tome I (1. Band).
- , *The Registers of Innocent III*. Traduction anglaise de certaines lettres relatives à la Quatrième Croisade dans Alfred Andrea, *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, p. 7-176.
- Marino Sanudo Torsello (l'Ancien), *Liber secretorum fidelium crucis super Terræ Sanctæ recuperatione et conservatione : quo et Terræ Sanctæ historia ab origine & eiusdem vicinarumque provinciarum geographica descriptio continetur / cuius auctor Marinus Sanutus dictus Torsellus*, Toronto, Prelum Academicum Universitatis Torontonensis, 1972, 312 pages.
- Marino Sanudo, *Le vite dei dogi*. Texte dans *Rerum italicarum scriptores*, Ester Pastorello, Bologne, Zanichelli, 1911 [1728], tome XXII, fol. IV. p. 433-572.
- Martin da Canal, *Les Estoires de Venise : cronaca veneziana in lingua francese dalle origini al 1275*. Texte et traduction italienne par Alberto Limentani, Florence, Olschki, 1972, 440 pages.
- Michaud, Joseph François, *Bibliothèque des Croisades*, Paris, A. J. Ducollet, 1978 [1829], 5 tomes.
- Nicétas Choniate, *Histoire*. Texte bilingue grec et latin dans *Recueil des historiens des croisades – Historiens grecs*, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, 1875, tome I, partie iv.
- , Traduction du texte grec dans Louis Cousin, *Histoire de Constantinople depuis le règne de l'ancien Justin, jusqu'à la fin de l'Empire*, Paris, D. Foucault, 1672-1674, tome V.
- , Traduction anglaise du texte grec dans Harry J. Magoulias, *O City of Byzantium; Annals of Nicetas Choniates*, Détroit, Wayne State University Press, 1984, 441 pages.
- Paul Ramusio, *De Bello Constantinopolitano et imperatoribus comnenis per Gallos et venetos restitutis* [Reproduction par la Bibliothèque nationale de France de l'édition de Jacques Gaffarel] Venise, Brogiolum, 1634, Livre I.

Pierre de Vaulx-Cernay, *Histoire de l'Hérésie des Albigeois*, traduction par François Guizot, Paris, Paleo, 2004, 320 pages.

-----, « Chronicle », Traduction anglaise du texte dans Alfred Andrea, *Contemporary sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, p. 277-290.

Robert de Clari, *La Conquête de Constantinople*. Texte et traduction par Jean Dufournet, Paris, Champion, 2004, 335 pages.

-----, *La Conquête de Constantinople*. Texte dans Albert Pauphilet, *Historiens et Chroniqueurs du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952, pages 3-83.

-----, *The Conquest of Constantinople by Robert of Clari*. Traduction (angl.) par Edgar Holmes McNeal, New York, Columbia University, 1936, 150 pages.

Travaux

Abulafia, David, « Trade and crusade », dans Goodich, Menache et Schein, dir., *Cross Cultural Convergences in the Crusaders Period* (présenté à Aryeh Grabois), New York, Peter Lang, 1995, p. 1-20.

Andrea, Alfred J., *Contemporary Sources for the Fourth Crusade*, Leyde, Brill, 2000, 330 pages.

-----, « Essay on Primary Sources », dans Donald Queller et Thomas F. Madden, *The Fourth Crusade: The Conquest of Constantinople, 1201-1204*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2^e édition, 1997 [1977], p. 299-313.

Angold, Michael, *The Fourth Crusade*, Harlow (Angleterre), Pearson, 2003, 280 pages.

Archer, Thomas A., *The Crusade of Richard I^{er}*, New York et Londres, Knickerbocker Press, 1889, 388 pages.

Bachrach, Bernard, « Caballus et Caballarius in Medieval Warfare », dans Howell Chikering et Thomas H. Seiler, dir., *The Study of Chivalry: Resources and Approaches*, Kalamazoo, Medieval Institute at Western Michigan University, 1988, p. 173-211.

-----, « Crusader logistics : from victory at Nicea to resupply at Dorylaion », dans John Pryor, dir., *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot, Ashgate, 2006, p. 43-62.

Balard, Michel, *Croisades et Orient latin (XI^e-XIV^e siècle)*, Paris, Armand-Colin, 2001, 272 pages.

-----, *Les Croisades*, Paris, MA Éditions, 1988, 213 pages.

-----, « L'historiographie occidentale de la Quatrième Croisade », dans Angeliki E. Laiou, dir., *Urbs Capta; The Fourth Crusade and its Consequences / La Quatrième Croisade et ses conséquences*, Paris, Lethielleux, 2005, p. 161-174.

- Barratt, Nick, « The revenues of John and Philip Augustus revisited », dans S.D. Church, dir., *King John: New Interpretations*, Woodbridge (Suffolk), Boydell Press, 1999, p. 75-99.
- Bartlett, W. B., *A Ungodly War. The Sack of Constantinople & the Fourth Crusade*, Guildford (Surrey), Sutton, 2000, 229 pages.
- Bolton, J. L., « English economy in the early thirteenth century », dans S.D. Church, dir., *King John: New Interpretations*, Woodbridge (Suffolk), Boydell Press, 1999, p. 27-40.
- Bradford, Ernle, *The Sundered Cross; the Story of the Fourth Crusade*, Englewood Cliffs (New Jersey), Prentice-Hall, 1967, 231 pages.
- , *The Great Betrayal*, Londres, Hodder & Stoughton, 1967, 223 pages.
- Brand, Charles, *Byzantium Confronts the West*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 1968, 394 pages.
- Brial, Michel Jean Joseph et al., *Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Palmé, 1967 [1869], 24 Tomes.
- Brunelli, Vitaliano, *Storia della città di Zara*, Venise, Institut Vénitien des Arts Graphiques, 1913, 593 pages.
- Buenger Robbert, Louise, « Venice and the crusades », dans Kenneth M. Setton et al., dir., *A History of the Crusades : The Impact of the Crusades on the Near East*, Madison (Wisconsin), University of Wisconsin Press, 1985, tome V, p. 379-451.
- , « Monetary flows – Venice 1150 to 1400 », dans J. F. Richards, *Precious Metals in the Later Medieval and Early Modern Worlds*, Durham (Caroline du Nord), Carolina Academic Press, 1983, p. 53-77.
- , « Money and prices in medieval Venice », *Journal of Medieval History*, 20 (1994), p. 373-390.
- , « The Venetian money market, 1150-1229 », *Studi Veneziani*, 13 (1970), p. 1-94.
- Burnett, John, *A History of the Cost of Living*, Harmondsworth (Angleterre), Penguin Books, 1969, 364 pages.
- Byrne, Eugene H., *Genoese Shipping in the Twelfth and Thirteenth Centuries*, Cambridge (Massachusetts), Monographs of the Medieval Academy of America I, 1930, 159 pages.
- Cardini, Franco, « I costi della crociata. L'aspetto economico del progetto di Marin Sanudo il Vecchio (1312-1321) », dans *Studi in memoria di Federico Melis*, Naples, Giannini, 1978, tome II, p. 179-210.

- , « La crociata nel Duecento. L'avatara di un ideale », *Archivio storico italiano* 135 (1977), p. 101-139.
- Carile, Antonio, *Per una storia dell'impero latino di Costantinopoli 1204-1261*, Bologne, Pàtron, 1978, 282 pages.
- Cazel, Fred A., « Financing the crusades » dans Kenneth M. Setton, dir., *A History of the Crusades. The Impact of the Crusades on Europe*, 1989, tome VI, p. 116-149.
- Cessi, Roberto, « Venice to the eve of the Fourth Crusade », dans *The Cambridge Medieval History*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1966, tome IV, partie I, p. 251-273.
- , « Venezia e la quarta crociata », *Archivio Veneto*, série 5 (1951), XLVIII-XLIX, p. 1-52.
- Christiansen, Eric, *The Northern Crusade. The Baltic and the Catholic Frontier, 1100-1525*, Londres, MacMillan, 1980, 273 pages.
- Church, S. D., *King John; New Interpretations*, Woodbridge (Suffolk), Boydell Press, 1999, 361 pages.
- Cipolla, Carlo M., *Money, Prices and Civilization in the Mediterranean World*, Princeton, Princeton University Press, 1964 [1956], 75 pages
- Constable, Giles, « The financing of the crusades in the twelfth century », dans Benjamin Z. Kedar et al., dir., *Outremer, Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem* (présenté à Joshua Prawer), Jérusalem, Institut I. Ben Zvi, 1982, p. 46-88.
- Day, John, *Études d'histoire monétaire, XII^e-XIX^e siècles*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1984, 450 pages.
- , « Exportations vénitiennes d'or et d'argent de 1200 à 1450 », dans Frédéric C. Lane, dir., *Studies in Venetian Social and Economic History*, Londres, Variorum Reprints, 1987, folio XIV, p. 29-48.
- , *Monnaies et marchés au Moyen Âge*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1994, 307 pages.
- Diehl, Charles, *La République de Venise*, Paris, Flammarion, 1985 [1915], 294 pages.
- Dotson, John E., « Ship types and fleet composition at Genoa and Venice in the early thirteenth century », dans John Pryor, dir., *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2006, p. 63-75.
- Dufournet, Jean, *Les Écrivains de la Quatrième Croisade : Villehardouin et Clari*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1973, 2 tomes.
- Dyer, Christopher, *Standards of Living in the Later Middle Ages: Social Change in England, c. 1200-1520*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1989, 297 pages.

- Fournial, Etienne, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris, Nathan, 1970, 191 pages.
- Frolow, Anatole, *Recherches sur la déviation de la Quatrième Croisade vers Constantinople*, Paris, Presses Universitaires de France, 1955, 83 pages.
- Folda, Jaroslav, « The Fourth Crusade, 1201-1204. Some Reconsiderations », *Byzantino-Slavica*, XXVI (1965), p. 277-290.
- Gertwagen, Ruthy, « Harbours and facilities along the eastern Mediterranean sea lanes to Outremer », dans John Pryor, dir., *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2006, p. 95-117.
- Gibbon, Edward, *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain*, Paris, Laffont, 1983, 2 tomes.
- Gillingham, John, *Richard the Lionheart*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1989 [1978], 320 pages.
- Godfrey, John, *1204, The Unholy Crusade*, Oxford, Oxford University Press, 1980, 180 pages.
- Gottlob, Adolf, *Die päpstlichen Kreuzzugssteuern des 13. Jahrhunderts*, Heiligenstadt (Eichsfeld), F. W. Cordier, 1892, 278 pages.
- Grossman, Ronald P., *The Financing of the Crusades*, Ph. D. (Histoire), Chicago, University of Chicago, 1965, 191 pages.
- Grierson, Philip et al., dir., *Medieval European Coinage: Italy (III) (South Italy, Sicily, Sardinia)*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1998, tome XIII, 816 pages.
- Gutsch, Milton R., « A twelfth-century preacher – Fulk of Neuilly », dans Louis J. Paetow dir., *The Crusades and Other Historical Essays Presented to Dana C. Munro by his Former Students*, Freeport (New York), Books for Libraries, 1928, p. 183-206.
- Haldon, John, « Roads and communications in the Byzantine Empire », dans John Pryor, dir., *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2006, p. 144-158.
- Hanotaux, Gabriel, « Les Vénitiens ont-ils trahi la Chrétienté en 1202 ? », dans Idem, *Sur les chemins de l'histoire*, Paris, Champion, 1923, p. 19-52.
- Harris, Jonathan, *Byzantium and the Crusades*, New York, Hambledon Continuum, 2006, 259 pages.
- Hopf, Karl, « Geschichte Griechenlands vom Beginn des Mittelalters bis auf unsere Zeit », dans Ernst-Gruber, *Encyclopedie*, New York, Franklin, 1960, Tomes I-II [Leipzig, 1867-68, tomes 85-86].

- Housley, Norman, « Costing the crusade. Budgeting for crusading activity in the fourteenth century », dans Marcus Bull et Norman Housley, dir., *The Experience of Crusading, I, Western Approaches*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 2003, p. 45-59.
- Humphreys, R. Stephen, *From Saladin to the Mongols*, Albany (New York), State University of New York Press, 1977, 504 pages.
- Johnson, Edgar N., « The crusades of Frederick Barbarossa and Henry VI », dans Kenneth M. Setton, dir., *A History of the Crusades*, Madison (Wisconsin), University of Wisconsin Press, 1962, tome II, p. 87-121.
- Kennan, Elizabeth T., « Innocent III, Gregory IX and Political Crusades : a Study in the Disintegration of Papal Power », dans Guy Fitch Lytle, dir., *Reform and Authority in the Medieval and Reformation Church*, Washington, Catholic University of America, 1981, p. 15-35.
- Krueger, Hilma C., « The Genoese exportation of Northern cloths to Mediterranean ports, twelfth century », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 65 (1987), p. 747.
- Laiou, Angeliki E., dir., *Urbs Capta : The Fourth Crusade and its Consequences / La Quatrième Croisade et ses conséquences*, Paris, Lethielleux, 2005, 371 pages, (coll. « Réalités Byzantines »).
- , « Byzantine trade with Christians and Muslims and the crusades », dans Angeliki E. Laiou et Roy Parviz Mottahedeh, dir., *The Crusades from the Perspective of Byzantium and the Muslim World*, Washington, Dumbarton Oaks Research Library and Collection, 2001, p. 158-196 (avec une annexe de Cécile Morrisson).
- Lane, Frederic C., *Venice: A Maritime Republic*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1973, 505 pages.
- , *Studies in Venetian Social and Economic History*, Londres, Variorum Reprints, 1987, 346 pages.
- Lane, Frederic C. et Reinhold C. Mueller, *Money and Banking in Medieval and Renaissance Venice : Coins and Moneys of Account*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1985, 670 pages.
- Latimer, Paul, « Early thirteenth-century prices », dans S. D. Church dir., *King John: New Interpretations*, Woodbridge (Suffolk), Boydell Press, 1999, p. 41-75.
- Longnon, Jean, *Les Compagnons de Villehardouin : Recherches sur les croisés de la Quatrième Croisade*, Genève, Droz, 1978, 267 pages.
- , *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin*, suivi du « Catalogue des actes de Villehardouin », Paris, Champion, 1939, 288 pages.
- Lot, Ferdinand, *L'Art militaire et l'armée au Moyen Âge*, Paris, Payot, 1946, 2 tomes.

- Luchaire, Achille, « A Realist ascends the Papal Throne » dans James Powell, *Innocent III, Vicar of Christ or Lord of the World?*, Washington, The Catholic University of America Press, 1994 [1963], p. 19-33.
- , *Innocent III*, Paris, Hachette, 1907, 6 tomes.
- Luzzatto, Gino, *Storia economica di Venezia dall' XI al XVI secolo*, Venise, Centro internazionale delle Arti e del Costume, 1961, 298 pages.
- Machabey, Armand (J^{or}), *La Métrologie dans les musées de province et sa contribution à l'histoire des poids et mesures en France depuis le treizième siècle*, Thèse pour le doctorat de l'Université soutenue en Sorbonne le 19 juin 1959, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris-Troyes, *Revue de Métrologie pratique et légale*, 1962, 512 pages.
- Madden, Thomas F, « The fires of the Fourth Crusade in Constantinople in 1203-1204. A damage assessment », *Byzantinische Zeitschrift*, 84-85 (1991-92), p. 72-93.
- , *Enrico Dandolo & the Rise of Venice*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2003, 298 pages.
- , « Food and the Fourth Crusade », dans John Pryor, dir., *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot, Ashgate, 2006, p. 208-226.
- , dir., *The Fourth Crusade: Event, Aftermath, and Perceptions*, Aldershot, Ashgate, 2008, 208 pages.
- , « Vows and contracts in the Fourth Crusade: The Treaty of Zara and the attack on Constantinople in 1204 », *International Historical Review*, 15 (1993), p. 441-468
- Maestri, Roberto, *Bonifacio di Monferrato ed i suoi rapporti in Oriente con la Repubblica di Venezia*, Turin, Marco Valerio, 2005, 119 pages.
- Maleczek, Werner, *Pietro Capuano*, Amalfi, Presso la Sede del Centro, 1997, 451 pages.
- Martin-Rosset, W., *Alimentation des chevaux*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 1990, 232 pages.
- Martini, Giuseppe, « Innocenzo III ed il finanziamento delle crociate », *Nuova Rivista storica*, 65, 1-2 (1981), p. 191-208.
- Mas Latrie, Louis de, Comte, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison des Lusignan*, Paris, Imprimerie Impériale, 1852-1861, 3 volumes.
- Mayer, Hans Eberhard, *Geschichte der Kreuzzüge*, Stuttgart, Kohlhammer, 1965, 300 pages.
- , *The Crusades*, traduction (angl.) par J. Gillingham, Oxford, Oxford University Press, 1988 [1972], 354 pages.

- McNeal, Edgar H. et Robert Lee Wolff, « The Fourth Crusade », dans Kenneth Setton, dir., *A History of the Crusades*, Madison (Wisconsin), University of Wisconsin Press, 1962, tome II, p. 153-186.
- Meschini, Marco, *1204 : L'Incompiuta. La quarta crociata e le conquiste di Costantinopoli*. Milan, Ancora, 2004, 256 pages.
- Moore, John C., *Pope Innocent III (1160/61-1216): To Root Up and to Plant*, Leyde, Brill, 2003, 316 pages.
- Morissette, René et Philippe Savoie, « Modélisation du séchage du foin en balles », *Demi-journée d'information scientifique sur les fourrages*, Victoriaville, Centre de Référence en Agriculture et Agro-alimentaires du Québec (CRAAQ), Comité Québécois des Plantes Fourragères (CQPF), 14 février 2006, p. 53-60.
- Morrisson, Cécile, *Les Croisades*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006 [1969], 127 pages.
- Nicol, Donald M., *Byzantium and Venice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 465 pages.
- , « The Greek and Latin empires, 1204-61 », dans *The Cambridge Medieval History*, Cambridge, Cambridge University Press, 1966, tome IV, partie I, p. 275-329.
- Packard, Sidney R., *Europe and the Church under Innocent III*, New York, Henry Holt, 1927, 110 pages.
- Pears, Edwin, *The Fall of Constantinople being the Story of the Fourth Crusade*, New York, Harper, 1886, 422 pages.
- Philips, Jonathan, *The Fourth Crusade and the sack of Constantinople*, Londres, Pimlico, 2005, 320 pages.
- , *Innocent III, Vicar of Christ or Lord of the World ?*, Washington, The Catholic University of America Press, 1994 [1963], 195 pages.
- Pryor, John H., « The Naval architecture of crusader transport ships. A reconstruction of some archetypes for round-hulled sailing ships », dans *Commerce, Shipping and Naval Warfare in the Medieval Mediterranean*, Londres, Variorum Reprints, 1987, VII, p. 171-219, 275-292, 363-386.
- , « Transportation of horses by sea during the era of the crusades. Eighth century to 1285 A.D. », dans *Commerce, Shipping and Naval Warfare in the Medieval Mediterranean*, Londres, Variorum Reprints, 1987, V, p. 9-27, 103-125.
- , « The Venetian fleet for the Fourth Crusade and the diversion of the crusade to Constantinople », dans M. Bull et N. Housley, dir., *The Experience of Crusading: Western Approaches*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 2003, p. 103-123.

- , dir., *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2006, 365 pages.
- , « Modelling Bohemond's march to Thessalonikē », dans Idem, *Logistics and Warfare in the Age of the Crusades*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2006, p. 1-24.
- , *Geography, technology, and war: Studies in the maritime history of the Mediterranean 649-1571*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1988, 238 pages.
- Queller, Donald E., *The Fourth Crusade. The Conquest of Constantinople, 1201-1204*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 1977, 248 pages.
- , *The Latin Conquest of Constantinople*, New York, Wiley, 1971, 113 pages.
- , « L'évolution du rôle de l'ambassadeur : les pleins pouvoirs et le traité de 1201 entre les croisés et les Vénitiens », *Le Moyen Âge*, 19 (1961), p. 479-501.
- Queller, Donald E. et Thomas Madden, *The Fourth Crusade. The Conquest of Constantinople, 1201-1204*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 1997 [1977], 357 pages.
- , « Some further arguments in defense of the Venetians on the Fourth Crusade », *Byzantion*, 62 (1992), p. 433-473.
- Queller, Donald E. et Susan J. Stratton, « A century of controversy on the Fourth Crusade », *Studies in Medieval and Renaissance History*, VI (1969), p. 235-277.
- Racine Pierre, « Venise et son arrière-pays au temps de la Quatrième Croisade », dans Thomas Madden, dir., *The Fourth Crusade : Event, Aftermath and Perceptions*, Aldershot (Angleterre), Ashgate, 2008, p. 15-25.
- Renouard, Yves, *Les hommes d'affaires italiens du Moyen-âge*, Paris, Armand Colin, 1968, 336 pages.
- Riant, Paul de, Comte, *Exuvia sacrae Constantinopolitanae*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2004 [1877-1878], 2 tomes.
- , « Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat », *Revue des questions historiques*, XVII (1875), p. 321-375 et XVIII (1875), p. 5-75.
- , « Le Changement de direction de la Quatrième Croisade », *Revue des questions historiques*, XXIII (1878), p. 71-114.
- Richard, Jean, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996, 544 pages.
- Riley-Smith, Jonathan, *The Crusades: a History*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2005 [1987], 353 pages.

- , « Toward an understanding of the Fourth Crusade as an institution », dans Angeliki Laiou, dir., *Urbs Capta : The Fourth Crusade and its Consequences / La Quatrième Croisade et ses conséquences*, Paris, Lethielleux, Paris, 2005, p. 71-88.
- , *What were the Crusades ?*, Londres, Macmillan Press, 1977, 92 pages.
- Runciman, Steven, *Histoire des Croisades*, traduction de Denis-Armand Canal et Guillaume Villeneuve, Paris, Tallandier, 2006, 1279 pages.
- Sayers, Jane, *Innocent III : Leader of Europe 1198-1216*, Londres, Longman, 1994, 222 pages.
- Schulz, Juergen, « Urbanism in medieval Venice », dans Anthony Molho, Kurt Raaflaub et Julia Emlen, dir., *City-States in Classical Antiquity and Medieval Italy*, Stuttgart, Franz Steiner, 1991, p. 419-455.
- Setton, Kenneth, *A History of the Crusades*, Madison (Wisconsin), University of Wisconsin Press, 1985, 6 tomes.
- Sidnell, Philip, *Warhorse*, Londres et New York, Continuum, 2006, 363 pages.
- Spufford, Peter, *Handbook of Medieval Exchange*, Londres, Royal Historical Society, 1986, 376 pages.
- , *Money and its use in Medieval Europe*, Cambridge (Angleterre), Cambridge University Press, 1988, 467 pages.
- , « Le rôle de la monnaie dans la révolution commerciale du XIII^e siècle », dans John Day, dir., *Études d'histoire monétaire*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1984, p. 356-395.
- Tafel, G. L. F. et G. M. Thomas, dir., *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig*, Amsterdam, Verlag Adolf M. Hakkert, 1964 [1856], 3 tomes.
- Tisserand, J. L., *L'Alimentation du cheval*, Paris, Centre d'Étude et de Recherche sur l'Économie et l'Organisation des Productions Animales, 1986, 91 pages.
- Tyerman, Christopher J., *God's War : A New History of the Crusades*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press, 2006, 1024 pages.
- , « The Holy Land and the Crusades in the Thirteenth and Fourteenth Centuries », dans Peter Edbury, dir., *Crusade and Settlement*, Cardiff, University College Cardiff Press, 1985, p. 105-112.
- Wiel, Alethea, *The Navy of Venice*, Londres, John Murray, 1910, 370 pages.
- Wolter, Roger, *Alimentation du cheval*, Paris, France Agricole, 1994, 478 pages.